



*Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Communautaire approuvant le  
SCoT en date du 20 décembre 2023.  
Régis Banquet, Président.*



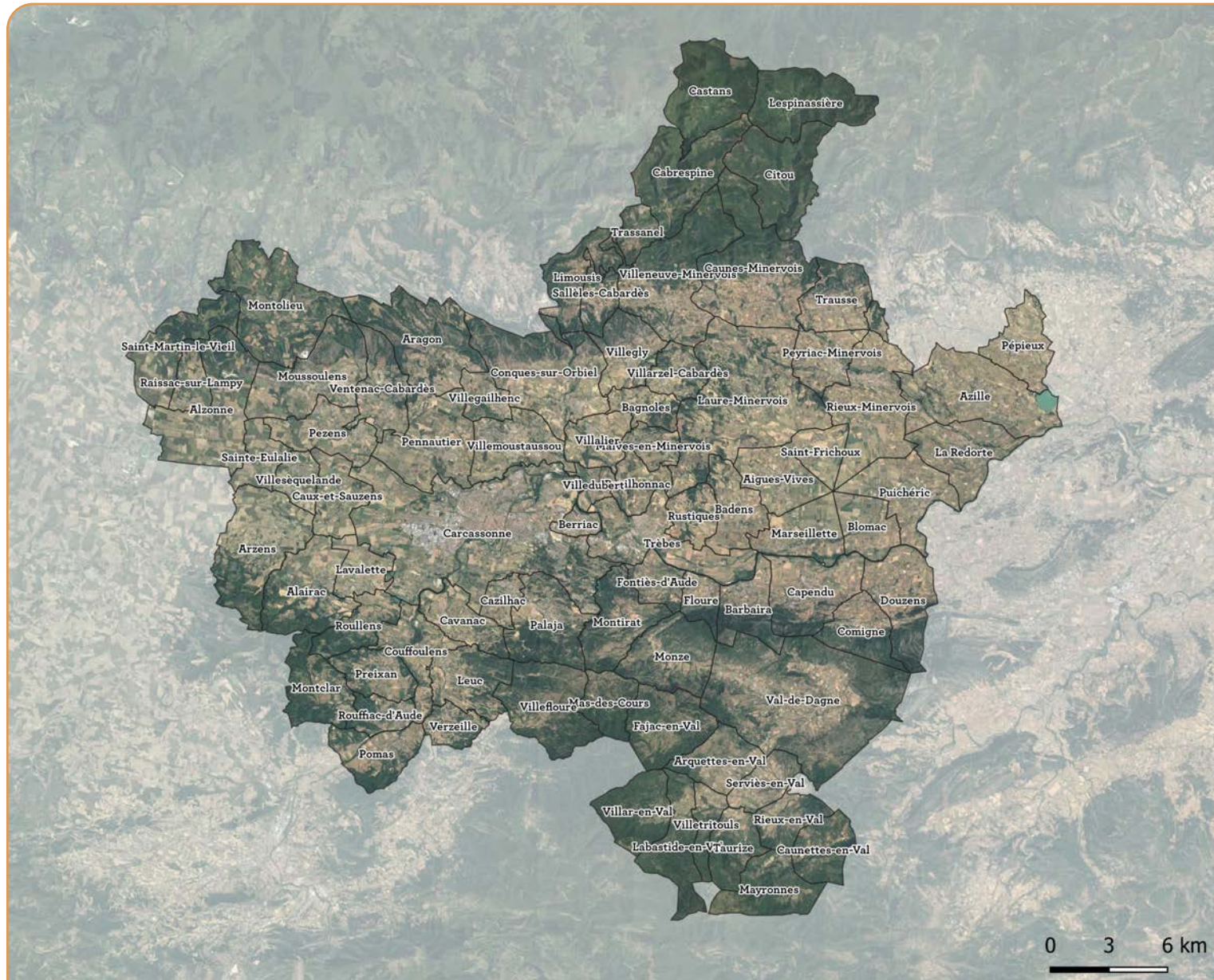
# **Annexe 1 :** **Diagnostic - Etat initial de l'environnement**

Article L141-15 du Code de l'Urbanisme  
Modifié par Ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 - art. 3

« Le diagnostic du territoire [...] présente, notamment au regard des prévisions économiques et démographiques, les besoins en termes d'aménagement de l'espace, de ressource en eau, d'équilibre social de l'habitat, de mobilité, d'équipement et de services. Il prend en compte la localisation des structures et équipements existants, les besoins globaux en matière d'immobilier, la maîtrise des flux de personnes, les enjeux de consommation économique de l'espace et de préservation de l'environnement, notamment en matière de biodiversité et de potentiel agricole, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que ceux relatifs à la prévention des risques naturels et l'adaptation au changement climatique. En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes »



# Carcassonne Agglo au 1er janvier 2022



# SOMMAIRE GÉNÉRAL

**Sommaire p.4**

**Un diagnostic co-construit p.8**

**Clés de lecture p.11**

## **Partie 1 : Un territoire d'articulations en devenir dans un contexte de nouvelle Région p.13**

### **1. Un territoire au cœur de la région Occitanie p.15**

#### **1.1. Une position centrale au cœur de la nouvelle Région p.15**

Une position centrale et une accessibilité renforcée au sein de la nouvelle Région p.15

Un territoire d'interfaces humaines et économiques entre Toulouse et Montpellier p.16

Le Dialogue métropolitain de Toulouse : vers un rapprochement avec le système toulousain ? p.17

Des liens prédominants avec Narbonne à organiser p.18

#### **1.2. Un territoire qui rayonne grâce à son patrimoine p.20**

Un patrimoine culturel et paysager renommé p.20

Un tourisme bien installé et des opportunités autour du tourisme d'affaire p.26

#### **1.3. Une accessibilité inégale p.27**

Une accessibilité européenne grâce à l'aéroport p.27

Une desserte ferrée régulière mais fragile p.27

Une situation privilégiée sur l'axe Toulouse-Barcelone mais des difficultés à capter les flux p.28

### **2. Un projet devant tenir compte des réflexions en cours des territoires voisins p.30**

#### **2.1. Un territoire qui s'affirme et se construit p.30**

Un périmètre renouvelé à l'occasion de la loi Notre et un périmètre de SCoT élargi p.30

Carcassonne Agglo, une montée progressive en compétences depuis 2001 p.31

#### **2.2. Un SCoT qui s'inscrit dans un territoire en recomposition p.32**

Les SCoT voisins p.32

Les nouveaux Pôles d'Equilibre territorial et rural / les Pays et les Métropoles p.33

#### **2.3. Des schémas cadres régionaux p.34**

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) p.34

Le Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) p.35

#### **2.4. Une politique départementale en faveur de l'habitat p.36**

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) p.36

Les publics spécifiques p.37

## **A retenir... / Enjeux p.38**



## Partie 2 : Un territoire riche de ses contrastes physiques, climatiques, biologiques et patrimoniaux

### 1. Une variété de paysages remarquables p.44

#### 1.1 Une géomorphologie propice à une grande variété d'espaces et de paysages p.44

Relief et géologie p.44

Topographie et hydrologie p.45

#### 1.2. Une richesse qui se décline par la diversité de ses unités paysagères p.46

Les pentes, les vallées et les sommets de la Montagne Noire p.47

Le Cabardès des croupes cultivées et pâturées p.48

Le Cabardès des piémonts p.49

Les plaines et collines cultivées du Lauragais p.50

La plaine vallonnée du Carcassès p.50

Les plaines viticoles et les collines sèches du Bas-Minervois p.52

La grande plaine viticole de l'Aude p.53

Le massif de la Malepère p.54

La vallée de l'Aude et le Limouxin p.55

Les petites Corbières occidentales p.56

La plaine du Val de Dagne p.57

La montagne d'Alaric p.58

Des disparités de développement et de préservation p.59

#### 1.3. Une implantation humaine historique qui s'ancre dans les paysages p.60

Typologies de groupements bâtis historiques p.60

Typologies de bâti local et matériaux p.69

### 2. Une agriculture acteur majeur de la qualité paysagère p.71

#### 2.1. Des pratiques variées liées aux ressources du territoire p.71

La vigne – Collines et plaines p.72

Céréales – Plaines p.73

Pâturage – Massifs montagneux p.73

Autres cultures p.74

Le changement climatique et la déprise agricole : deux facteurs importants d'évolution des pratiques agricoles. p.74

#### 2.2. Une agriculture qui façonne le paysage et son identité p.75

Le tourisme agricole p.75

Les labels valorisant les productions p.76

#### 2.3. Une agriculture au bénéfice de ses habitants ? p.80

### 3. Une trame verte et bleue facilement identifiable mais pas toujours en bon état p.82

#### 3.1. Des protections multiples, preuves d'un environnement de grande valeur p.82

Les protections contractuelles : les zones Natura 2000 p.82

Les protections réglementaires : sites inscrits ou classés p.88

Les protections réglementaires : l'arrêté de Biotope p.89

Les protections foncières : les Espaces Naturels Sensibles (ENS) p.90

Les protections liées à une mission d'inventaire : les Plans Nationaux en faveur des espèces (PNA) p.91

Les protections liées à une mission d'inventaire : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF) p.93

Les protections liées à une mission d'inventaire : les Zones d'Importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) p.98

#### 3.2. Une diversité des milieux, support de la Trame verte et bleue p.99

Définition de la Trame Verte et Bleue p.99

Les milieux aquatiques «stricts» : un réseau hydrographique structurant p.101

Les milieux humides : une complémentarité directe avec les milieux aquatiques p.110

Les milieux forestiers : une ressource majeure sur le territoire de Carcassonne Agglo. p.114

Les milieux ouverts/semi-ouverts : un équilibre à trouver avec les milieux forestiers p.118

Les milieux liés aux cultures pérennes p.121

Les milieux liés aux cultures annuelles p.123

Les milieux liés aux espaces urbanisés p.124

Bilan : les principaux enjeux liés à la Trame Verte et Bleue sur le territoire p.126

### 4. Des conséquences fortes du changement climatique sur les ressources et les risques naturels p.137

#### 4.1. L'expression du changement climatique sur Carcassonne Agglo p.137

Analyse des températures p.137



Analyse des précipitations p.138  
Principales évolutions attendues p.138

#### 4.2. L'eau, une ressource stratégique sous tension p.140

Des outils de stratégie et de gestion existants p.140  
Des ressources souterraines en eau limitées p.144  
Des ressources surfaciques en eau limitées p.146  
Une évolution des besoins à intégrer p.149

#### 4.3. Des risques naturels de plus en plus présents p.154

Le risque inondation p.154  
Le risque Feux de Forêt p.156  
Le risque Rupture de barrage p.157  
Le risque Mouvement de terrain p.157  
Le risque sismique p.157  
Le risque retrait-gonflement argile p.158  
Le risque radon p.158

#### 4.4. Des risques et des nuisances accentués par l'action de l'homme p.159

Des risques technologiques bien présents p.159  
Des nuisances concentrées sur le sillon audois p.166

### 5. Des ressources à mettre en valeur dans un objectif de développement durable p.167

#### 5.1. Des ressources du sous-sol peu exploitées p.167

Le Schéma Régional des Carrières p.167  
Un sous-sol exploité p.168

#### 5.2. Un territoire en route vers la neutralité carbone p.169

Le Plan Climat Air Energie de Carcassonne Agglo p.169  
Des émissions de gaz à effet de serre dominées par les transports p.170  
Les consommations d'énergie p.170  
Un fort potentiel de développement des ENR p.173  
Des réseaux d'énergie encore peu développés p.175  
Un potentiel de séquestration carbone important p.176

#### 5.3. Une gestion des déchets en pleine évolution p.177

### A retenir... / Enjeux p.178

## Partie 3 : Accompagner les mutations du territoire p.182

### 1. Une répartition de la population inégale et en recomposition p.183

#### 1.1. Une typologie urbaine lisible et véritable atout pour le futur p.183

Une répartition de la population qui crée une typologie urbaine naturelle p.183  
Une évolution démographique très inégale entre les communes du territoire p.187

#### 1.2. Un territoire attractif qui gagne de la population p.189

Une démographie en demi-teinte dans une région très dynamique p.189  
Des territoires où le vieillissement de la population est une réalité p.190  
Des actifs vieillissants dont les profils évoluent peu malgré l'influence des métropoles voisines p.191

#### 1.3. Des profils de ménages en renouvellement p.191

Des ménages moins grands... p.193  
Et plus pauvres p.194

### 2. Une économie éclatée où les leaders sont rares p.195

#### 2.1. Une économie éclatée qui peine à s'affirmer p.195

Une dynamique de l'emploi au point mort p.195  
Un tissu économique composé de petites et très petites entreprises p.196  
Des spécificités économiques peu identifiées en-dehors du tourisme p.197

#### 2.2. Une économie prise entre deux feux p.198

Une économie peu polarisée sous influence p.198  
Un foncier économique peu lisible et peu attractif p.199  
Un appareil de formation reconnu mais encore limité p.203

#### 2.3. L'agriculture en recul malgré un renouvellement des pratiques p.206

L'agriculture, ciment de l'économie des territoires p.206  
L'agriculture locale à la recherche de qualité et de reconnaissance p.208

#### 2.4. Le tourisme : un potentiel économique pas assez exploité ? p.210

Une manne financière centrale mais irrégulière p.210  
De nouvelles pratiques touristiques à intégrer p.210



## 2.5. Le commerce : un secteur en renouvellement qui interroge la stratégie locale d'accueil

Un secteur en forte croissance p.212  
De nouvelles logiques de distribution et de demandes à prendre en compte p.214

## 3. La précarité, une réalité sur le territoire p.217

### 3.1. Une pauvreté qui s'installe p.217

#### Une population fragilisée dans une région en proie aux difficultés

Un parc social peu tendu mais une demande forte p.218  
Les quartiers politiques de la ville en plein cœur de Carcassonne p.222

### 3.2. Une précarité énergétique à prendre en compte p.224

Une précarité énergétique croissante p.224  
Une accessibilité aux services qui se renforce mais des modes alternatifs à la voiture encore timides p.226

## 4. Les communications numériques, un axe de développement pour demain p.229

### 4.1 Un déploiement en cours des technologies p.229

### 4.2. Des usages à développer p.230

Le numérique, un enjeu de développement économique p.230  
Le numérique, un outil pour développer l'accessibilité des emplois et des services p.230

## A retenir... / Enjeux p.232

## Partie 4 : Renouveler la vision urbaine de l'agglomération p.239

### 1. Des centralités en souffrance p.241

#### 1.1. Des centres-bourgs en déprise p.241

Le centre-ville et les centre-bourgs répulsifs p.241  
Des services et équipements suffisants ? p.243  
Des politiques en faveur des centralités p.248

#### 1.2. Des périphéries qui ne cessent de se développer p.249

La migration des ménages toujours plus loin vers les communes périphériques p.249  
Des polarités commerciales périphériques fortes p.251

### 2. Une façon de « faire la ville » à repenser p.256

#### 2.1. Un parc de logement peu adapté aux besoins p.256

Un parc en croissance mais en proie à des difficultés qui se confirment p.256  
Un marché immobilier marqué par des prix encore contenus p.259

#### 2.2. Un urbanisme consommateur d'espaces et générateur de flux p.261

Une consommation d'espace importante p.261  
La construction dominée par l'habitat individuel de périphérie p.267

## A retenir... / Enjeux p.272



# UN DIAGNOSTIC CO-CONSTRUIT

La démarche d'élaboration du diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale de Carcassonne Agglo a volontairement été ouverte vers les acteurs du territoire afin de partager le maximum de constats.

## Un patrimoine très riche d'études existantes

Le diagnostic a tout d'abord mobilisé les connaissances déjà compilées au sein d'études récentes ou en cours.

Le projet de Territoire, Mon Agglo 2020, poursuivi par le projet de territoire 2020-2040

### De nombreuses études existantes :

- » Diagnostics réalisés sur Carcassonne Agglo et sur la Communauté de Communes du Piémont d'Alaric
- » Schéma de Développement Economique
- » SCoT de Carcassonne Agglo approuvé (périmètre de 23 communes)
- » PCAET de Carcassonne Agglo (arrêté en 2022)
- » Plan Local de l'Habitat (PLH) (approuvé 2023)
- » Plan Global de Déplacement (PGD) (approuvé 2019)
- » Charte Agricole de Territoire ; diagnostic agricole de Carcassonne Agglo ; analyse foncière agricole...



### Les dispositions du précédent SCoT

Pour faire le lien avec les précédentes dispositions prises lors du SCoT approuvé en 2012, des encarts gris permettent de préciser les définitions et les orientations retenues dans le précédent SCoT sur les thématiques à enjeux.

Le nouveau périmètre du SCoT questionne ces éléments. L'agglomération élargie doit en effet intégrer dans sa réflexion de nouveaux contextes urbains et naturels. Le diagnostic présenté vise à intégrer et analyser cette diversité de paysages et de dynamiques pour faire émerger des enjeux partagés à l'échelle de l'agglomération.



## Des entretiens avec des acteurs clés du territoire

Président de Carcassonne Agglo

### Personnes Publiques Associées

- » Conseil Départemental
- » Chambre d'Agriculture
- » Chambre de Commerce et d'Industrie
- » Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- » Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- » Pôle Energie 11
- » SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières)
- » Syndicat Mixte du Lauragais

### Services de l'Agglo :

- » Agriculture et viticulture,
- » Développement économique,
- » Eau,
- » Tourisme

## Des ateliers de travail avec les élus du territoire

Un séminaire de lancement de l'étude

Le 19 septembre 2017 à Carcassonne

### Des ateliers de travail transversaux

Le 13 novembre 2017 à Capendu et 15 novembre 2017 à Arzens

Articulés autour de 3 grands questionnements :

- » Vivre le territoire de Carcassonne Agglo en 2017
- » Le fonctionnement du territoire avec les territoires voisins
- » Le changement climatique, déjà une réalité en 2017 ?

### Un atelier dédié à l'armature urbaine

Le 7 décembre à Villemoustaussou



### Paroles d'élus...

Le diagnostic est illustré de citations d'élus recueillies lors de différents ateliers de travail

## Un questionnaire envoyé aux 82 communes

Afin de compléter les visions qualitatives et quantitatives du territoire et de permettre à toutes les communes de s'exprimer à l'étape du diagnostic, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des 82 communes.

### Les objectifs du questionnaire :

- » Comprendre comment les élus appréhendent le territoire sur lequel ils vivent
- » Recueillir des éléments de perception et de besoin.

Il a permis de qualifier et compléter les données statistiques obtenues par ailleurs.

### L'organisation du questionnaire :

8 grands thèmes : Population, Logement, Qualité de vie, Services et commerces, Accessibilité, Economie, Environnement et Paysages, Foncier ; analyse foncière agricole...

Il comprenait en conclusion une partie dédiée à des éléments plus prospectifs, qui serviront également pour le projet



### Les résultats du questionnaire envoyé aux communes

En complément des éléments issus de l'analyse des données quantitatives et qualitatives existantes, des encarts bleus viennent valoriser les éléments de réponses amenés par les communes par leurs retours au sein du questionnaire.

Près de 70 % des communes de Carcassonne Agglo se sont pliées à l'exercice entre septembre et novembre 2017.

# CLÉS DE LECTURE

## Un seul document pour le diagnostic et l'état initial de l'environnement

Un symbole pour les pages faisant référence à des éléments de l'état initial de l'environnement



Un symbole pour les pages faisant référence à des éléments de diagnostic commercial en vue du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique




Le diagnostic présenté en 2017 a fait l'objet d'une mise à jour avec les dernières données disponibles en vue de l'arrêt du document.

Sauf mentions contraires, les auteurs des photographies présentes dans le document sont les membres du cabinet Cittànova.



# Partie 1 : Un territoire d'articulations en devenir dans un contexte de nouvelle Région

A decorative orange shape is located in the bottom right corner of the slide, consisting of a curved, organic form that tapers towards the bottom right.

# Partie 1 : Un territoire d'articulations en devenir dans un contexte de nouvelle Région

## 1. Un territoire au cœur de la région Occitanie

### 1.1. Une position centrale au cœur de la nouvelle Région

Une position centrale et une accessibilité renforcée au sein de la nouvelle Région

Un territoire d'interfaces humaines et économiques entre Toulouse et Montpellier

Le Dialogue métropolitain de Toulouse : vers un rapprochement avec le système toulousain ?

Des liens prédominants avec Narbonne à organiser

### 1.2. Un territoire qui rayonne grâce à son patrimoine

Un patrimoine culturel et paysager renommé

Un tourisme bien installé et des opportunités autour du tourisme d'affaire

### 1.3. Une accessibilité inégale

Une accessibilité européenne grâce à l'aéroport

Une desserte ferrée régulière mais fragile

Une situation privilégiée sur l'axe Toulouse-Barcelone mais des difficultés à capter les flux

## 2. Un projet devant tenir compte des réflexions en cours des territoires voisins

### 2.1. Un territoire qui s'affirme et se construit

Un périmètre renouvelé à l'occasion de la loi Notre et un périmètre de SCoT élargi

Carcassonne Agglo, une montée progressive en compétences depuis 2001

### 2.2. Un SCoT qui s'inscrit dans un territoire en recomposition

Les SCoT voisins

Les nouveaux Pôles d'Equilibre territorial et rural / les Pays et les Métropoles

### 2.3. Des schémas cadres régionaux

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

### 2.4. Une politique départementale en faveur de l'habitat

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Les publics spécifiques



# 1. Un territoire au cœur de la région Occitanie

## 1.1. UNE POSITION CENTRALE AU CŒUR DE LA NOUVELLE RÉGION

Une position centrale et une accessibilité renforcée au sein de la nouvelle Région





La région Occitanie est le fruit de la fusion des anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, à l'occasion de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Avec près de 5,8 millions d'habitants, la nouvelle région est la 5e région française en termes de population, la 2nde en termes de superficie et la 4e en termes de Produit Intérieur Brut (PIB).

Au cœur de cette nouvelle région, l'agglomération de Carcassonne bénéficie d'une position géographique stratégique à 1h15 en voiture de Toulouse et de Perpignan ainsi qu'à 1h40 de Montpellier. Carcassonne est aussi desservie quotidiennement par la LGV qui relie Dijon-Lyon à Toulouse et Bordeaux, ce qui lui permet de relier Toulouse en 45 min et Montpellier en 1h30.

Son positionnement stratégique sur l'axe entre Montpellier et Toulouse pourrait lui permettre de bénéficier des influences économiques des deux métropoles tout en affirmant un dynamisme propre.

### CARCASSONNE AGGLO AU CŒUR DE L'OCCITANIE



-  CARCASSONNE → TOULOUSE  
ACCÈS VIA A61  
DISTANCE : 93,2Km / TEMPS : 1H11
-  CARCASSONNE → MONTPELLIER  
ACCÈS VIA A61 & A9  
DISTANCE : 151,5Km / TEMPS : 1H45
-  CARCASSONNE → PERPIGNAN  
ACCÈS VIA A61 & A9  
DISTANCE : 114Km / TEMPS : 1H13
-  CARCASSONNE → NARBONNE  
ACCÈS VIA A61  
DISTANCE : 60,4Km / TEMPS : 48 MIN

### Carcassonne Agglo au Cœur de l'Occitanie

Source : Carcassonne Agglo, Janvier 2017



## Un territoire d'interfaces humaines et économiques entre Toulouse et Montpellier

Une étude de février 2017 de l'Insee sur les réseaux d'aires urbaines au sein de la région Occitanie\* vient éclairer les liens multiples existants entre Carcassonne et les agglomérations alentours. La région Occitanie s'organise autour de deux réseaux principaux de petites villes polarisées par les deux métropoles régionales Toulouse et Montpellier. Ces réseaux se caractérisent par l'intensité des liens économiques, migratoires et culturels. Entre ces deux réseaux, quelques villes se détachent par leur relative indépendance : Tarbes, Perpignan et Carcassonne.

Carcassonne se situe à l'interface des deux systèmes et s'intègre à ceux-ci de façon différenciée.

La relation privilégiée entre Carcassonne et Narbonne explique en grande partie le positionnement d'interface de Carcassonne entre les réseaux toulousains et montpelliérains. Là où l'attractivité toulousaine se renforce, les liens historiques des deux agglomérations rééquilibrent les influences en faveur du système montpelliérain.

Relativement indépendante économiquement, les flux pendulaires des actifs carcassonnais sont équilibrés vers Toulouse et Montpellier, entre 600 et 700 déplacements quotidiens comptabilisés sur chaque axe. Les liens avec Toulouse concernent principalement les cadres des fonctions métropolitaines tandis que les liens avec le système montpelliérain dépendent principalement de la proximité entre les aires urbaines de Carcassonne et de Narbonne qui est pleinement intégrée au réseau de Montpellier.

Les liens économiques avec les deux métropoles restent relativement distendus. Un rapport de France Stratégie\* de novembre 2017 sur le dynamisme des nouvelles métropoles et leurs liens avec leurs territoires périphériques montre que Toulouse et Montpellier sont, avec Lille, les seules métropoles à connaître une croissance économique rapide sans pour autant partager ce dynamisme avec les territoires alentours.

\*Insee, « Aires urbaines en Occitanie : deux grands réseaux adossés », Dossiers n°3, Février 2017

\*France Stratégie « Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisnants », Note d'analyse n°64,, Novembre 2017

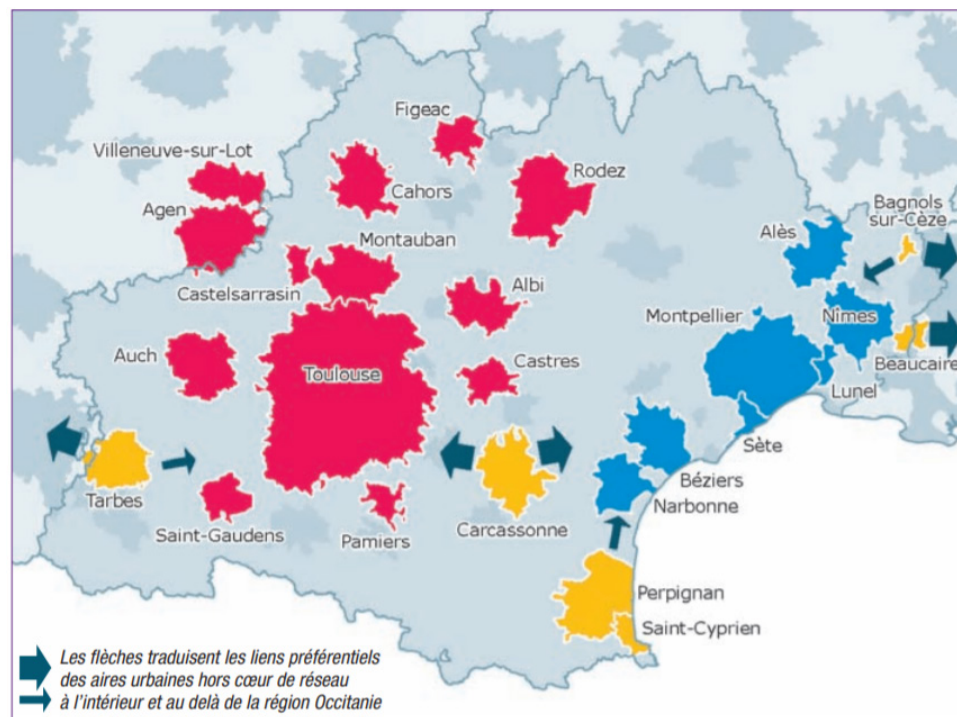


### Paroles d'élus...

« Le territoire a le cul entre deux chaises ».

« Entre Carcassonne et ces métropoles, Castelnaudary pour Toulouse et Narbonne/Lézignan pour Montpellier captent le rayonnement des métropoles et limitent leur influence sur Carcassonne. Castelnaudary profite notamment du développement économique toulousain et se positionne comme un pôle d'entreprises important. »

« Les jeunes de l'agglomération partent vers les métropoles pour faire leurs études et y restent pour leur carrière professionnelle. »



### Carcassonne, entre deux réseaux puissants d'aires urbaines

Source : Insee, Février 2017



De la même façon, Carcassonne est partagée entre les deux réseaux pour ce qui concerne les migrations résidentielles. Si elle se rapproche naturellement du système montpelliérain du fait de sa proximité avec Narbonne, les étudiants carcassonnais sont attirés fortement par la ville rose qui polarise la majorité des migrations résidentielles liées aux études.

Enfin, l'économie carcassonnaise regarde davantage vers la Méditerranée. Le jeu des transferts d'établissements démontre des liens renforcés avec le système montpelliérain.

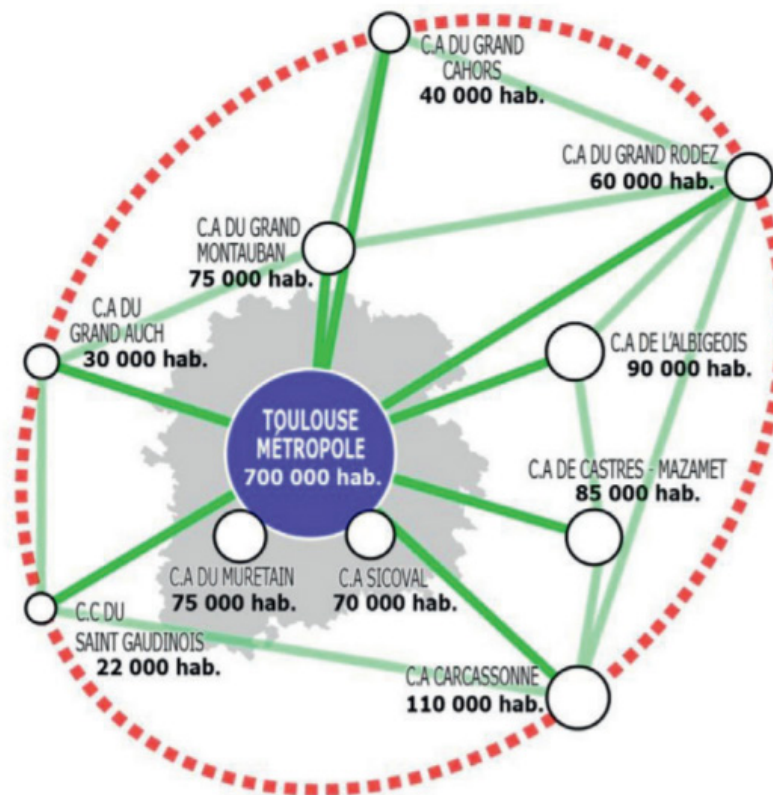
### Le Dialogue métropolitain de Toulouse : vers un rapprochement avec le système toulousain ?

En 2013, le maire de Toulouse a créé une instance de coopération entre la métropole et les agglomérations environnantes (11 EPCI adhérentes). L'objectif affiché de cette nouvelle instance est de renforcer le dialogue et la coopération sur des éléments stratégiques du fonctionnement métropolitain (économie, services, infrastructures, culture...).

Carcassonne Agglo a choisi de rejoindre le Dialogue Métropolitain dès son lancement afin de s'inscrire dans la dynamique toulousaine et de renforcer les liens potentiels avec la métropole voisine. La proximité géographique et l'inscription dans une nouvelle région commune permet d'imaginer de nouvelles coopérations. Dans le manifeste de lancement de la démarche, Carcassonne Agglo a souhaité affirmer son positionnement en conurbation de la métropole toulousaine, comme porte d'entrée sud du territoire.

L'un des premiers sujets de coopération dans lequel s'est inscrit Carcassonne Agglo a été la question culturelle avec la mise en place en 2016 de la biennale européenne du patrimoine urbain en collaboration avec Toulouse, Auch et Cahors. Cette manifestation d'envergure européenne s'adresse à la fois aux experts et au grand public au travers d'expositions, de cycles de conférences et d'ateliers de travail. Cette première édition a été axée sur la complémentarité et la cohérence entre mise en valeur du patrimoine et projet urbain, notamment dans un contexte de dévitalisation des centres-bourgs.

-  Aire urbaine de Toulouse : 1 200 000 habitants.
-  Dialogue métropolitain : 1 350 000 habitants.
-  Aire métropolitaine : 1 800 000 habitants.



#### Le territoire du dialogue métropolitain

Source : Association du Dialogue Métropolitain, Assemblée générale constitutive du 8 Avril 2013

D'autres sujets de dialogue sont à l'étude : la politique énergétique, l'accessibilité ou encore le positionnement européen... Le choix de ces sujets sont centraux pour Carcassonne Agglo pour laquelle ils sont autant de leviers potentiels de développement.

## Des liens prédominants avec Narbonne à organiser

Sous-préfecture du département de l'Aude, la ville de Narbonne se place pourtant en égale, voire en concurrente directe de la ville de Carcassonne : une population légèrement plus nombreuse tant sur la ville-centre que sur l'agglomération, un contexte socio-économique équivalent pour une dynamique plus favorable, un patrimoine historique reconnu...

Située à 45 min de Carcassonne, la ville de Narbonne dispose de nombreux liens avec l'agglomération. Les flux entrepreneuriaux et résidentiels sont structurants dans les liens de Carcassonne Agglo avec les territoires extérieurs. Elle est notamment le principal pôle d'échange pour les flux domicile-travail en-dehors de l'agglomération carcassonnaise (près de 1 200 échanges quotidiens). Ces échanges se font d'ailleurs au détriment de l'agglomération carcassonnaise qui émet davantage d'actifs vers Narbonne qu'elle n'en accueille chaque jour. Les déplacements domicile-travail sont un symptôme des liens ambigus entretenus entre les deux agglomérations. Cette relation asymétrique se retrouve aussi dans l'analyse des transferts d'établissements avec une fuite importante vers Narbonne.

Dans cette concurrence larvée entre les deux agglomérations, Narbonne semble disposer de quelques atouts : une dynamique de l'emploi positive (+ 0,5 % par an depuis 2009 contre + 0,3 % pour Carcassonne), une croissance rapide de la population principalement due au solde migratoire (+ 0,8 % par an contre + 0,3 % par an), un taux de vacance au sein du parc de logement bien moindre (6,0 % contre 10,8 %)....

Cependant, si l'attractivité économique et démographique semble être du côté de Narbonne, le contexte socio-démographique de Carcassonne Agglo semble être un peu moins défavorable : un vieillissement de la population moins prononcé (les plus de 60 ans représentent 34 % de la population contre 31 % sur Carcassonne Agglo), un taux de chômage moins élevé (18,7 % contre 17,5 %) couplé à un taux d'activité plus important (71,4 % contre 72,5 %)...



## Paroles d'élus...

« Le centre-ville de Narbonne est davantage animé et vivant, avec une offre commerciale (Halles, diversité des enseignes...) et une offre culturelle très concurrentielles et plus intéressantes. ».



Les Halles de Narbonne

Source : Halles de Narbonne, 2017

Aujourd'hui, en-dehors de l'animation portée par le département, les deux agglomérations sont soumises à deux influences différenciées : le Grand Narbonne dans l'orbite de Montpellier tandis que Carcassonne Agglo cherche à s'affirmer auprès de Toulouse. Pourtant les proximités géographiques, sociales et culturelles sont autant d'atouts à exploiter pour éviter des concurrences stériles et des effets artificiels de report entre les deux agglomérations.



Un commerce vacant du centre-ville de Carcassonne pour cause de transfert sur Narbonne

## 1.2. UN TERRITOIRE QUI RAYONNE GRÂCE À SON PATRIMOINE

### Un patrimoine culturel et paysager renommé

Carcassonne Agglo dispose d'un patrimoine exceptionnel reconnu internationalement avec deux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO : la cité médiévale de Carcassonne et le canal du Midi. A ces éléments labellisés il faut ajouter la bastide Saint-Louis, les différents villages médiévaux, châteaux et abbayes classés nombreux sur le territoire de l'agglomération, les différents gouffres et grottes des environs de Carcassonne, sans compter le patrimoine paysager autour des vignes et de l'agriculture qui tend à se faire connaître\*.

#### La Cité médiévale de Carcassonne : un des cinq sites touristiques français les plus fréquentés

La cité médiévale de Carcassonne fait aujourd'hui partie des monuments les plus visités de France. Elle accueillerait chaque année autour de 3 millions de touristes venus de tous les horizons. Les périodes d'accueil privilégiées sont durant les mois estivaux, entre mai et septembre avec des pointes durant les mois de juillet et d'août. Ces dernières années, la tendance de la fréquentation va vers un étalement tout au long de l'année avec une baisse de la fréquentation durant les mois d'été et une hausse durant les mois d'hiver. Cet étalement réinterroge à terme l'offre présente autour de la cité en termes de commerces, de restauration et d'hôtellerie.

Restaurée au XIX<sup>e</sup> siècle par l'architecte Viollet-le-Duc, elle a été classée au patrimoine de l'UNESCO en 1997 pour deux critères principaux : le témoignage qu'elle représente de l'évolution et des échanges en matière de technique architecturale depuis l'antiquité jusqu'à la fin du Moyen-âge avec la restauration moderne de Viollet-le-Duc et le témoignage qu'elle apporte sur ce qu'était la vie au Moyen-âge. Dans son enceinte de nombreux ouvrages médiévaux font aussi l'objet d'un intérêt touristique fort : la cathédrale St-Nazaire, le château comtal et les remparts qui font d'ailleurs partie des monuments les plus fréquentés en France avec plus de 500 000 entrées annuelles...



La Cité Médiévale de Carcassonne

Source : Cittànova, Office de tourisme de Carcassonne Agglo, 2017

\*Agence de Développement Touristique de l'Aude, Bilan Touristique 2016

## Le Canal du Midi : un atout pour se connecter à un système touristique élargi

Créé par l'ingénieur Pierre-Paul Riquet au XVII<sup>e</sup> siècle, le canal du Midi est un réseau de voies navigables de près de 360 km qui relie la Méditerranée à l'Atlantique à grand renfort de plus de 300 structures de passages (écluses, aqueducs, ponts...). Son passage à Carcassonne est l'occasion de plusieurs ouvrages : pont-canaux, écluses... Labellisé en 1997 par l'UNESCO, il est à la fois reconnu pour l'ingéniosité de sa construction, pour son impact sur l'architecture, pour son témoignage sur les prémices de la Révolution industrielle mais aussi sur son impact fort en matière culturelle. Le canal du Midi est aussi inscrit au programme mondial des héritages architecturaux en terre.

Le canal est aujourd'hui encore un des plus fréquentés de France et d'Europe. L'écluse de Carcassonne et celle de Trèbes voient ainsi passer chaque année respectivement environ 7 500 et 6 500 bateaux. Près de 80 % de ces passages sont liés à des locations de tourisme, souvent loués par des touristes étrangers.

Le canal est à la fois un circuit lié au tourisme fluvial mais figure aussi un itinéraire vélo de plus en plus fréquenté et aménagé en conséquence. La position centrale de Carcassonne sur cet itinéraire identifié et renommé est un atout considérable pour développer le tourisme autour de ses atouts.

## La Bastide Saint-Louis : un potentiel peu exploité mais de nouvelles opportunités en articulation avec les autres sites de Carcassonne

La bastide Saint-Louis est aujourd'hui le centre-ville de Carcassonne. Construite au XIII<sup>e</sup> siècle par Saint-Louis selon un plan en damier, elle présente encore à quelques endroits les restes des imposants ouvrages de fortifications construits entre le Moyen-âge et les guerres de religion. Ce secteur abrite aussi un certain nombre d'hôtels particuliers du XVIII<sup>e</sup> siècle et des sites historiques remarquables : les Halles, la place Carnot...

Ce secteur est labellisé « Site patrimonial remarquable » depuis la création de ce statut par le Ministère de la Culture en 2016.

Il est concerné par la mise en place d'un projet de Périimètre de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) arrêté au cours de l'année 2017. Ce PMSV doit permettre de travailler sur la réhabilitation progressive du centre-ville en travaillant sur la mise en valeur du patrimoine, les circulations au sein de la bastide et les liens avec l'extérieur, l'évolution des rez-de-chaussée commerciaux ou encore l'amélioration



Le canal du Midi



La Bastide Saint-Louis

Source : Cittanova, Office de tourisme de Carcassonne (Paul Palau) 2017

de l'habitat (cf partie 4).

Quartier central et pourtant à l'écart des circuits-touristiques, la Bastide Saint-Louis est idéalement située entre la gare, la Cité et le Canal du Midi. Le projet de PSMV et la labellisation de Carcassonne dans le réseau des plus Grands Sites de France placent la question des cheminements entre tous ces sites pour valoriser leur complémentarité au centre des réflexions.

### Opération Grand Site (OGS)

Le label Grand Site de France est un moyen proposé par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire, pour répondre à des besoins et des objectifs de gestion responsable et durable des sites remarquables.

« Le label Grand site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable ».

Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a accepté la mise en œuvre d'une opération Grand Site (OGS) pour les abords de la cité de Carcassonne en décembre 1998. Après plusieurs études n'ayant pas abouti à cause d'un périmètre difficile à traiter et de grande échelle, le projet d'OGS de la cité de Carcassonne prend forme au courant de l'année 2016. Le tracé intègre le canal du Midi dans la traversée de Carcassonne.

L'OGS a pour objectif de :

- Améliorer les conditions d'accueil au cœur de la cité : mobilier, voirie, aménagements paysagers ; ainsi que rénover la répartition des flux en favorisant la diffusion des visites vers la bastide et vers le territoire élargi du Grand Site.
- Elargir la découverte et la valorisation des patrimoines et paysages en repensant le fonctionnement touristique du Grand Site, notamment en réhabilitant les trames vertes et bleues.
- Favoriser un tourisme autrement pour les visiteurs et les habitants : encourager les modes alternatifs de déplacement, prolonger les temps de séjour, attirer de nouveaux publics tout au long de l'année, appuyer les productions locales, impliquer les habitants/ambassadeurs, favoriser la montée en gamme des commerces de la cité.

### Les sites classés et inscrits

Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel représente la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

L'objectif est de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général d'un point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire.

Le territoire de Carcassonne Agglo compte au total 36 Sites Inscrits et 4 Sites Classés qui sont, pour la grande majorité, des sites patrimoniaux d'un point de vue culturel. Les sites qui présentent également un intérêt écologique particulier sont généralement concernés par d'autres zonages d'inventaire ou de protection (ZNIEFF, Natura 2000, etc.).

Outre le canal du midi, qui constitue un Site Classé s'étendant d'ouest en est, ces sites sont des éléments plus ponctuels sur le territoire de l'agglomération.

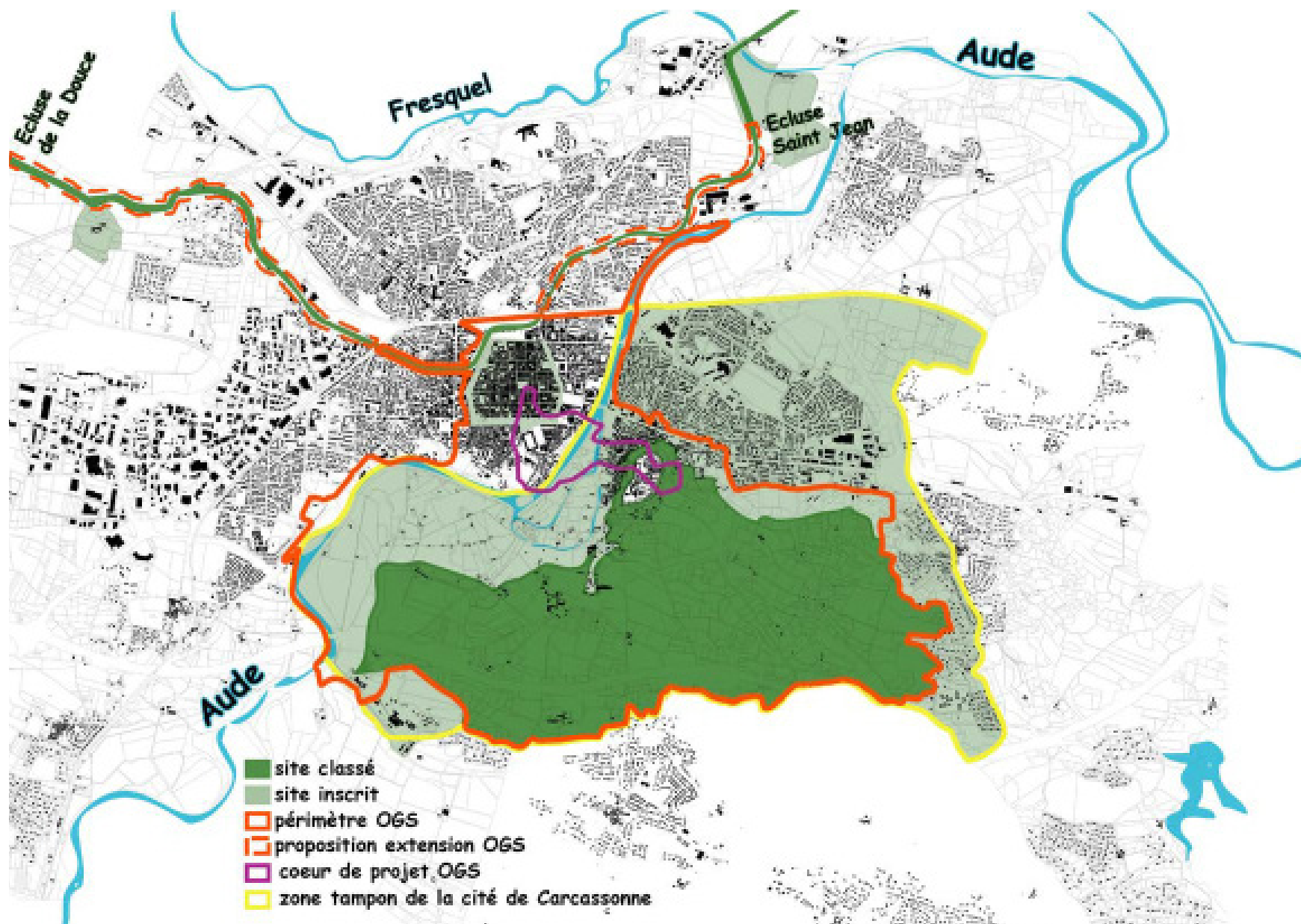
La commune de Carcassonne concentre 6 sites dont notamment les Sites Classés et Inscrits liés à la Cité de Carcassonne, également inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces sites restent très localisés sur le territoire, et ne représentent ainsi que près de 2% de la surface de l'agglomération.

### Les monuments historiques

Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Sur le territoire de Carcassonne Agglo, plus de la moitié (45 communes) possède des monuments historiques (wclassés ou inscrits). Ce patrimoine est une richesse qui caractérise le paysage patrimonial de la Communauté d'Agglomération. Cependant, il n'est pas toujours lisible et nécessite donc la mise en place d'une démarche pour le rendre visible et donc transmissible pour les générations futures. Même si l'avis de l'ABF est souvent perçu comme une contrainte pour les élus et les administrés, il constitue un conseil architectural sur le long terme.





Opération Grand Site Carcassonne / Cartographie des périmètres

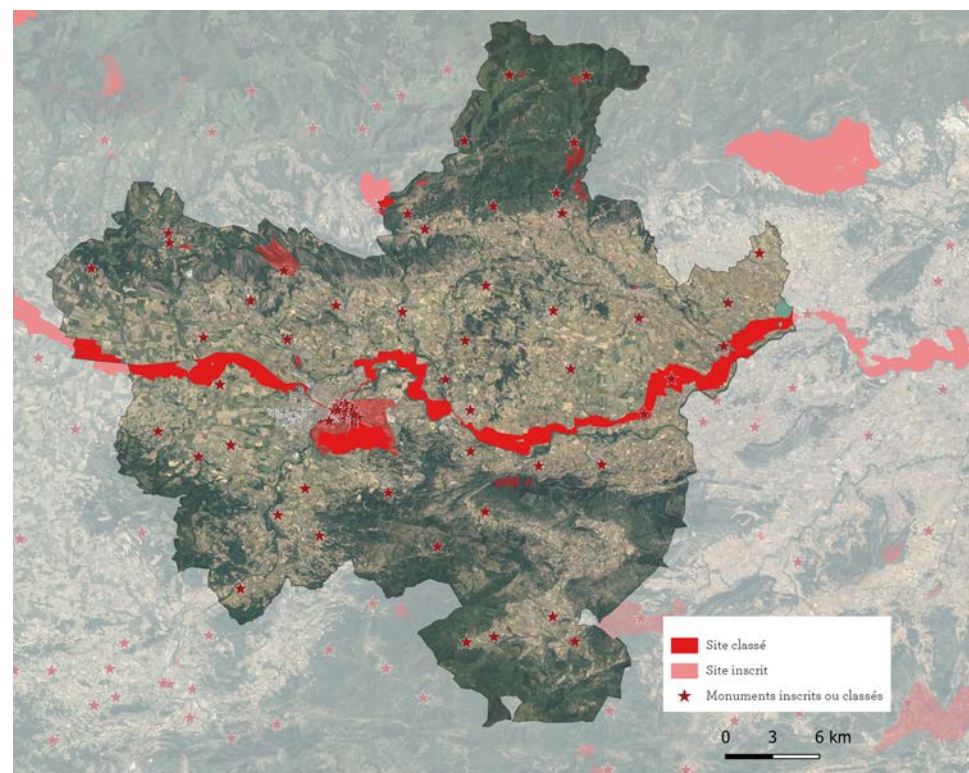
Source : Syndicat mixte du Grand site de la Cité de Carcassonne, Novembre 2016

Dans l'Aude, les co-visibilitys induites par un dégagement par rapport aux monuments historiques sont nombreuses. La loi SRU de 2000 propose la mise en place d'un périmètre délimité qui permet à l'ABF de gérer au plus près les abords de l'élément protégé et les co-visibilitys.

#### Extrait de la Charte architecturale, urbaine et paysagère du pays du carcassonnais

« Préconisations :

- Maintenir l'attractivité de ces sites urbains par la préservation de l'identité architecturale ;
- Développer les PLU sur les communes qui n'en ont pas ;
- Développer la mise en place de PPM en parallèle avec la mise en place des PLU ;
- Développer des aides sur l'habitat ;
- Cibler les aides sur des travaux de préservation des dispositions architecturales et sur les mises aux normes : isolation, chauffage, accessibilité des personnes à mobilité réduite. »



Les sites classés et inscrits du territoire de Carcassonne Agglo

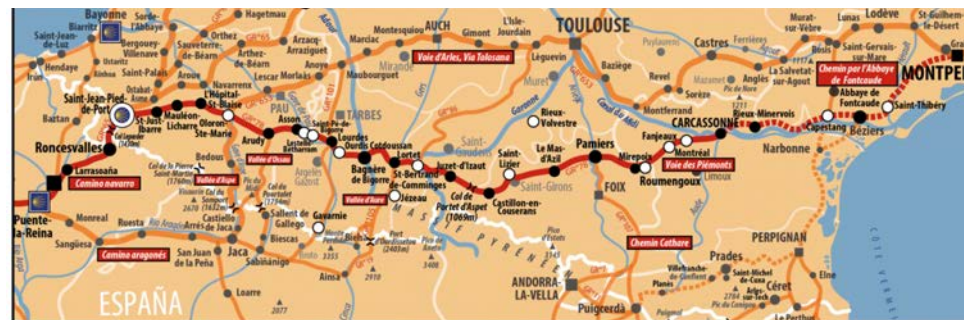
Source : DREAL Occitanie



## Un potentiel de développement autour du tourisme vert et cycliste

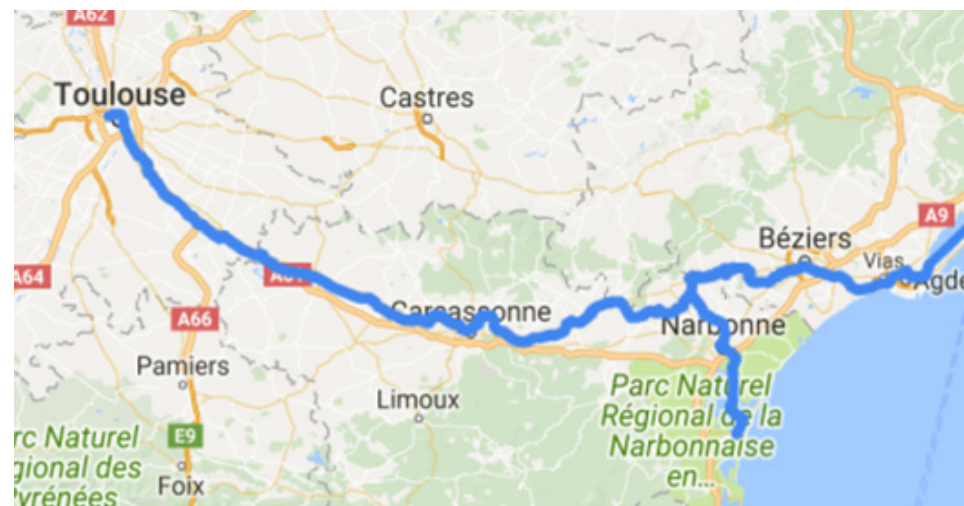
En-dehors de la ville-centre, le territoire jouit d'un paysage exceptionnel et d'un patrimoine médiéval qui justifie du développement de boucles de randonnée pédestre et/ou cycliste. Près de 150 km de boucles de randonnées ont ainsi été identifiés par les communes sur leur territoire.

Avec l'essor des circuits à vélo, deux axes majeurs se détachent sur le territoire : d'abord celui du Canal du Midi avec sa voie verte, ensuite celui de la Voie des Piémonts, étape du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Ils sont autant d'opportunités pour le territoire de développer des parcours et des relais touristiques en-dehors de la ville-centre et ainsi de faire bénéficier tous les territoires des retombées économiques du tourisme. La voie verte du Canal du Midi est un enjeu pour le territoire car elle est aujourd'hui peu aménagée sur le département de l'Aude et crée des discontinuités dans le parcours des touristes.



### La voie des Piémonts

Source : Chemins de Compostelle



### Itinéraire du Canal du Midi entre Toulouse et Méditerranée

Source : Canal du Midi

## Un tourisme bien installé et des opportunités au-tour du tourisme d'affaire

### Une offre en hébergement qualitative mais peu diversifiée

Positionnée en rétro-littoral, l'agglomération carcassonnaise propose un tourisme d'excursion pour découvrir la Cité sur une journée, se positionnant en complément de l'offre narbonnaise ou toulousaine. Cet axe de développement touristique se traduit par une offre d'accueil limitée par rapport à la fréquentation de ses sites et orientée vers davantage de qualitatif que sa voisine narbonnaise.

Avec plus de 11 000 lits marchands proposés sur le Carcassonnais, le territoire représente ainsi près de 16 % de la capacité d'accueil hôtelière du département de l'Aude. Il se place loin derrière le Grand Narbonne qui représente près de 60 % de l'offre audoise. Ce retrait par rapport à l'offre narbonnaise est aussi lisible dans la diversité de l'offre proposée sur le territoire.

L'offre d'hébergement carcassonnaise est davantage qualitative que celle proposée sur Narbonne : le territoire représente près de 50 % de la capacité hôtelière du département alors qu'il compte à peine 10 % des capacités en hôtellerie de plein air. En-dehors de l'offre hôtelière classique, le Carcassonnais concentre aussi l'offre en chambre d'hôte (28 %). Villages de vacances, résidences de tourisme sont finalement peu représentés sur le territoire.

De la même façon, le Carcassonnais est peu marqué par les résidences secondaires par rapport à sa voisine narbonnaise. Elles ne représentent que 3 % sur Carcassonne Agglo contre 41 % sur Narbonne. Si cela permet de diminuer la pression foncière et de garantir des villages occupés toute l'année, cet indicateur est aussi révélateur du manque d'attractivité de l'agglomération carcassonnaise sur le long terme : on la visite mais on y reste peu.

### Une clientèle étrangère nombreuse et régulière

Le tourisme sur le territoire carcassonnais se distingue sur son attractivité auprès de la clientèle étrangère. Si l'offre hôtelière se distingue par sa qualité, elle se distingue aussi par sa fréquentation puisqu'elle accueille 70 % de la clientèle étrangère audoise fréquentant des hôtels classiques. Carcassonne bénéficie du rayonnement de la Cité à l'international grâce au label UNESCO mais aussi de la qualité de son hébergement qui répond davantage aux attentes de la clientèle étrangère.

Les principales clientèles qui fréquentent le territoire sont les Espagnols, du fait de la proximité géographique et les Anglais grâce aux liaisons aériennes régulières.

### Des opportunités liées au tourisme d'affaire

Inauguré en mai 2017, le Dôme, centre des congrès de la ville de Carcassonne vient compléter la gamme d'équipements proposés par la ville. D'une capacité de plus de 1 500 places et pouvant s'adapter à plusieurs vocations (centre des congrès, salle de concert ou salle de sport), cet équipement doit permettre à l'agglomération d'être en capacité d'accueillir des événements professionnels. Cet équipement reste toutefois légèrement moins important que l'offre présente sur Narbonne (plus de 2 500 places rien que dans le parc des expositions).

L'offre en hébergement limite pour l'instant les opportunités liées à l'accueil de grands événements. En effet, l'hôtellerie est peu équipée et dimensionnée pour l'accueil de groupes même si le niveau de qualité de l'offre correspond tout à fait à la demande. En outre, elle offre peu d'équipements et de services (salles de réunion, connexion...).

Pour autant, la clientèle d'affaire de groupe est une clientèle qui vient de plus loin que la clientèle d'affaire individuelle. La zone de chalandise du centre des congrès en est ainsi élargie. Avec son aéroport connecté à l'Europe, notamment à la Grande-Bretagne, et sa renommée culturelle, Carcassonne dispose d'une réelle opportunité de capitaliser sur son rayonnement touristique actuel.

### 1.3. UNE ACCESSIBILITÉ INÉGALE

#### Une accessibilité européenne grâce à l'aéroport

Carcassonne Agglo dispose d'un des 30 premiers aéroports français en termes de fréquentation. Avec près de 400 000 passagers transportés en 2016, sa fréquentation a triplé depuis le début des années 2000. Malgré la proximité de l'aéroport de Toulouse-Blagnac (6e aéroport français), à une heure de voiture, l'aéroport de Carcassonne dispose toujours d'un fort dynamisme lié à l'ouverture de lignes européennes par la compagnie Ryanair qui assure pratiquement la totalité du trafic voyageur de l'équipement. L'aéroport dessert ainsi une dizaine de destinations d'Europe et d'Afrique du Nord, dont pas moins de 7 au Royaume-Uni et en Irlande (Londres, East Midland, Manchester, Dublin, Cork, Glasgow et Edimbourg). A contrario, il ne dessert pas les autres aéroports français.

La fréquentation de l'aéroport est donc clairement liée au tourisme et son activité culmine durant les mois d'été. L'aéroport engendre près de 230 millions de retombées économiques entre les dépenses des touristes (près de 90 % du total) et les investissements des entreprises.

#### Une desserte ferrée régulière mais fragile

Environ 780 000 personnes ont transité par la gare de Carcassonne en 2019, un chiffre en baisse constante depuis 2014 (840 000 transits). La gare est située sur l'axe Toulouse-Narbonne qui constituent les principales destinations desservies par la gare de Carcassonne. Elle ne bénéficie au final que très peu de l'effet TGV avec des fréquences relativement faibles. Les élus témoignent de la difficulté liée aux correspondances en gare de Narbonne.

La connexion avec Toulouse présente aussi quelques difficultés liées aux anciennes régions. L'harmonisation est en cours mais reste compliquée.

La gare de Carcassonne joue un rôle redistributeur pour les territoires alentours. Elle répond ainsi aux besoins de mobilités quotidiennes de proximité avec des trains réguliers vers Limoux et Lézignan. La gare de Couffoulens-Leuc est la seconde gare du territoire. Avec une très faible fréquentation, elle a principalement un rôle de relais pour la gare principale.



#### Paroles d'élus...

« Depuis Toulouse, les gens vont à la mer à Narbonne mais ne s'arrêtent pas à Carcassonne »\*

« Il est aujourd'hui plus facile d'aller à Paris en prenant le TGV à partir de Narbonne que par l'avion au départ de Toulouse »



Destinations desservies par l'aéroport de Carcassonne

Source : Aéroport de Carcassonne, octobre 2017

Positionnée en cœur de ville à proximité de la Bastide, la gare de Carcassonne est un enjeu majeur de mobilité pour l'agglomération à la fois pour les déplacements professionnels mais aussi pour l'attractivité touristique. Un pôle multimodal devrait être mis en place à terme pour permettre la connexion au réseau de bus et à l'offre envisagée de vélo en libre-service. Piloté par Carcassonne Agglo avec le soutien de la région Occitanie, ce pôle vise à renforcer les mobilités durables. Les travaux devraient être lancés d'ici 2020. La piétonnisation éventuelle de certains axes de la Bastide pourrait venir compléter ce dispositif.

### Une situation privilégiée sur l'axe Toulouse-Barcelone mais des difficultés à capter les flux

L'axe de l'A61 entre Toulouse et Narbonne est l'un des axes les plus fréquentés d'Occitanie avec près de 40 000 véhicules/jour. Permettant de rejoindre l'Espagne et l'arc méditerranéen, il voit passer quotidiennement nombre de poids-lourds et connaît de nombreuses difficultés en week-end et congés scolaires pour l'accès à la mer.

Cette situation pourrait être un atout pour l'économie carcassonnaise mais l'agglomération bénéficie peu de ces flux. Du point de vue économique, le territoire a choisi de ne pas axer son développement sur l'accueil d'activités industrielles ou logistiques à la différence de ses voisines Castelnaudary ou Lézignan-Corbières qui accueille par exemple le pôle logistique Marée de Système U pour tout le Sud-Ouest. Du point de vue touristique, le territoire se voit traversé tout l'été par des estivants en direction de la mer sans réussir à les capter pour de longs séjours. Si quelques toulousains disposent de résidences secondaires sur le territoire, Carcassonne Agglo subit davantage un « effet tunnel » vers la mer.

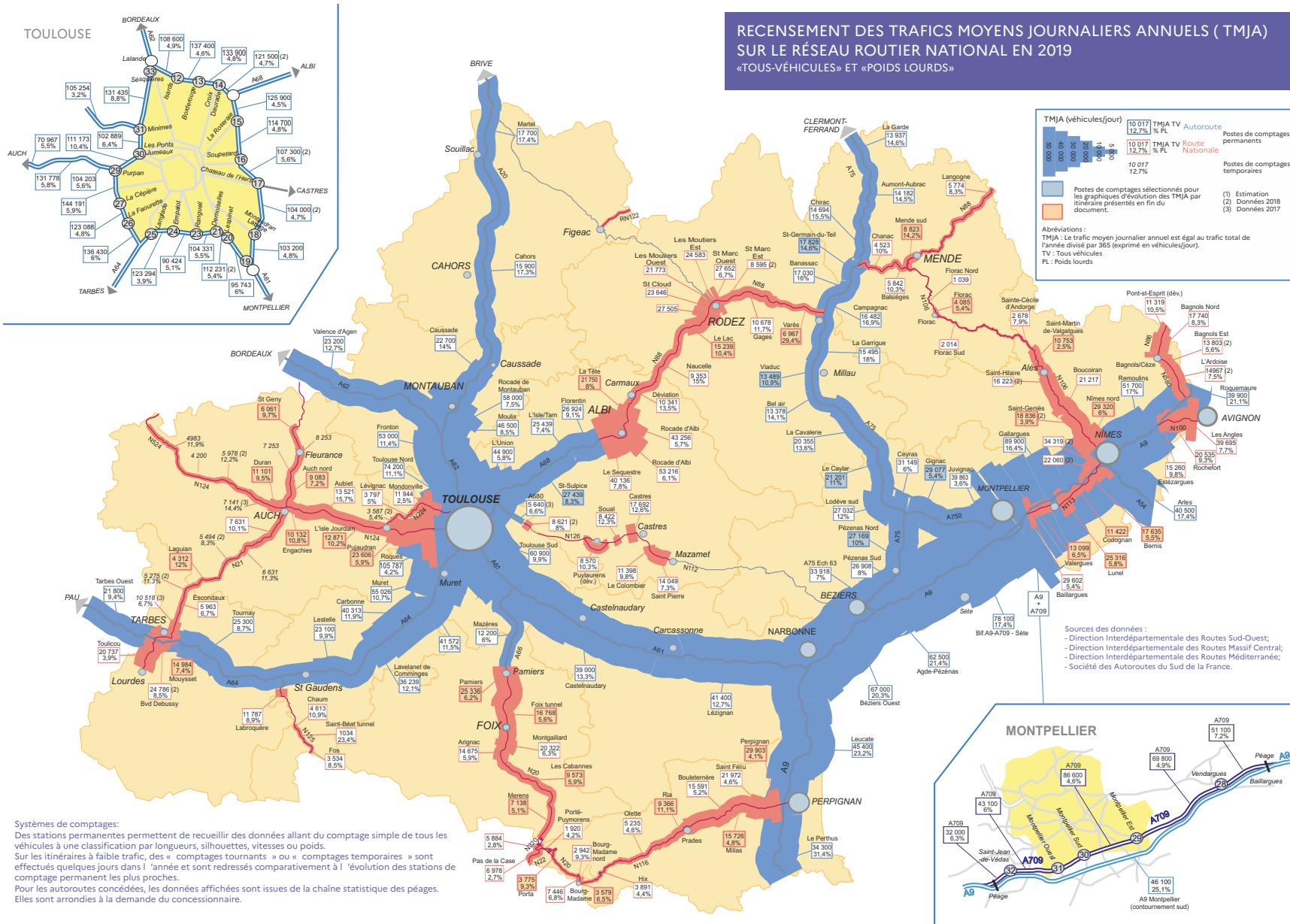
Gare	Fréquentation 2019	Fréquentation 2014
Toulouse Matabiau	9,892 175	10 133 953
Montpellier Saint-Roch	6 393 777	8 289 542
Nîmes	3 585 941	3 880 906
Perpignan	1 390 185	1 534 080
Narbonne	1 238 902	1 446 813
Béziers	1 129 019	2 952 956
Toulouse Saint Agne	1 039 740	1 115 516
Montauban	1 048 385	1 099 785
Sète	956 935	1 001 034
Muret	736 364	839 785
Carcassonne	775 306	839 733
Castelnaudary	281 801	285 825
Lézignan	97 511	92 327
Bram	77 466	56 762
Limoux	7 516	17 138
Limoux-Flassian	3 796	4 425
Couffoulens-Leuc	368	1 171

Fréquentation des principales gares de la Région Occitanie en 2019

Source : SNCF, octobre 2021



# RECENSEMENT DES TRAFICS MOYENS JOURNALIERS ANNUELS ( TMJA ) SUR LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL EN 2019 «TOUS-VÉHICULES» ET «POIDS LOURDS»



Systèmes de comptages :  
Des stations permanentes permettent de recueillir des données allant du comptage simple de tous les véhicules à une classification par longueurs, silhouettes, vitesses ou poids.  
Sur les itinéraires à faible trafic, des « comptages tournants » ou « comptages temporaires » sont effectués quelques jours dans l'année et sont redressés comparativement à l'évolution des stations de comptage permanent les plus proches.  
Pour les autoroutes concédées, les données affichées sont issues de la chaîne statistique des péages. Elles sont arrondies à la demande du concessionnaire.

**Trafics moyens journaliers annuels en 2019**  
Source : DREAL Occitanie, octobre 2021



## 2. Un projet devant tenir compte des réflexions en cours des territoires voisins

### 2.1. UN TERRITOIRE QUI S’AFFIRME ET SE CONSTRUIT

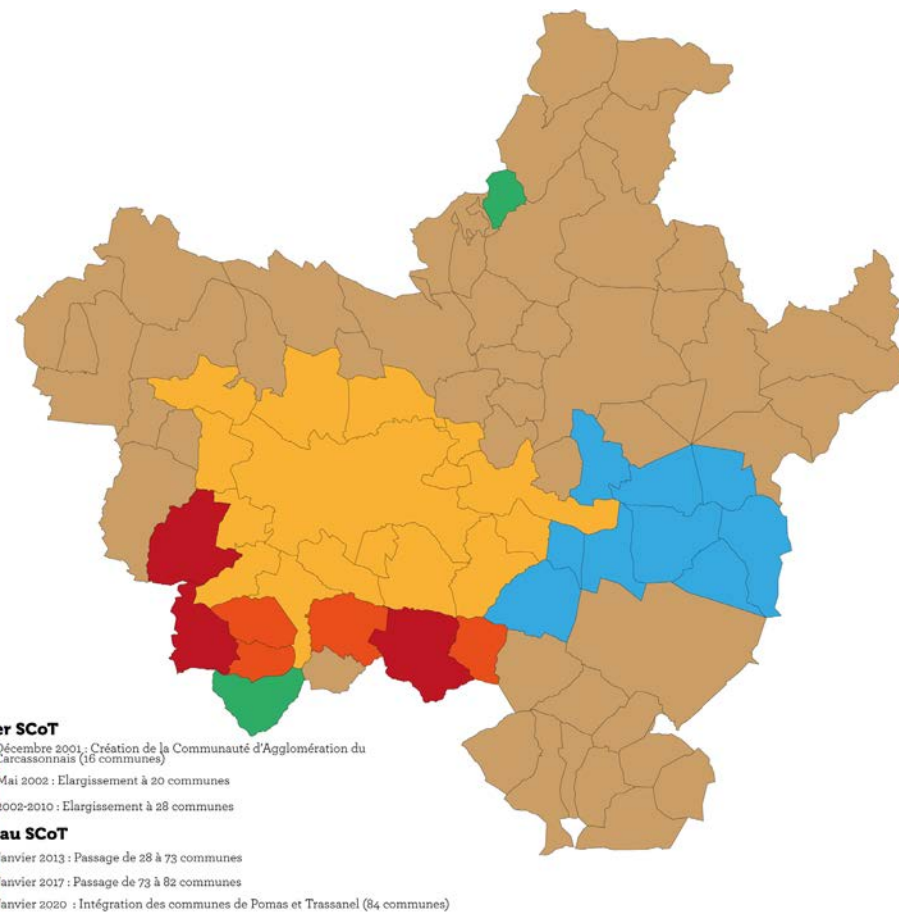
Un périmètre renouvelé à l’occasion de la loi Notre et un périmètre de SCoT élargi

En 2001, la Communauté d’Agglomération du Carcassonnais est créée autour de 16 communes. Elle accueille petit à petit de nouvelles communes jusqu’en 2010. A cette période, elle met en place le premier SCoT (2012) de son histoire sur le périmètre de l’agglomération à 23 communes.

Face à des enjeux communs, l’Agglo s’agrandit et passe de 23 communes en 2012 à 82 communes depuis le 1er janvier 2017. Les communes de Pomas et Trassanel ont rejoint l’agglomération et le périmètre du SCoT au 1er janvier 2020.

La loi Notre et les nouveaux découpages territoriaux qui encouragent aux économies d’échelles et ainsi aux regroupements ont eu un effet important sur les contours de l’agglomération. Le précédent SCoT, approuvé en 2012 sur un périmètre réduit à 23 communes, entre alors en révision.

D’un SCoT de petite taille, majoritairement urbain, le SCoT de Carcassonne Agglo devient un SCoT aux réalités plus variées en comptant des espaces de moyenne montagne, des espaces très faiblement peuplés, des territoires appartenant à d’autres bassins de vie que celui de Carcassonne Agglo...



Carcassonne Agglo : de 23 à 83 communes

## Carcassonne Agglo, une montée progressive en compétences depuis 2001

### Des compétences croissantes

L'évolution réglementaire a imposé de nouvelles compétences obligatoires à Carcassonne Agglo : le Développement économique, l'Aménagement de l'espace communautaire, la Politique de la ville et l'équilibre social de l'habitat.

Pour répondre aux besoins de ses 100 000 habitants et être présente efficacement dans ses 83 communes, l'Agglo a peu à peu intégré d'autres compétences : la gestion et le développement de la voirie communautaire, la construction, l'aménagement et l'entretien d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire, la solidarité et l'action sociale avec un CIAS de plus d'un millier d'agent au service de la population, l'eau et l'assainissement, la protection et la gestion de l'environnement... Elle a aussi choisi de s'impliquer sur certains sujets : le soutien à l'agriculture et à la viticulture, le développement touristique, les Nouvelles technologies, la prévention des risques et la mise en valeur des espaces naturels..

### Le projet de territoire 2020-2040

Construit et écrit en concertation avec les élus des communes, les agents, les acteurs locaux et les habitants, ce document a l'ambition de définir la direction que nous donnons à notre territoire pour les 20 prochaines années.

Ce projet ancré dans la réalité prend en compte les attentes et les inquiétudes des citoyens : dérèglement climatique, disparition de la biodiversité, habitat de qualité, création d'emploi, accès aux soins, accompagnement du vieillissement de la population ou encore soutien à la jeunesse....

Il s'organise autour de 3 défis:

1. transitions
2. attractivité
3. Cohésion

Il vient soutenir les stratégies thématiques de l'Agglo :

### » Le Schéma de développement économique

Intégré au projet communautaire « Mon2020 », le schéma de développement économique souhaite réimpulser une dynamique à l'échelle de l'agglomération autour de trois axes : l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets, l'animation et la promotion du territoire et le développement de projets structurants à l'échelle de l'agglomération. L'agglomération souhaite par ces différentes actions renforcer l'attractivité du territoire en améliorant l'offre de services et de foncier/immobilier à destination des entreprises tout en travaillant sur l'écosystème entrepreneurial local en créant du lien. L'objectif affiché est aussi de ramener de l'activité productive sur le territoire en développant une offre spécifique pour ces entreprises et en accompagnant la digitalisation de l'économie.

### » Le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET)

Les PCAET ont été institués par le Plan Climat national relayé par les différentes lois Grenelle pour permettre aux collectivités de s'engager contre le changement climatique. Ils visent à la fois l'atténuation de l'impact du territoire sur l'environnement mais aussi l'adaptation de celui-ci aux conséquences du changement climatique.

Un premier plan Climat Energie Territorial a été mis en place à l'échelle de l'Agglo en 2012 fixant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de -20 % d'ici 2020. Face aux évolutions de son périmètre d'intervention et au contexte environnemental, Carcassonne Agglo a souhaité relancer une démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air-Energie Territorial. Il vise à améliorer le parc bâti, préserver les ressources, produire des énergies renouvelables locales respectueuses de l'environnement, développer les mobilités alternatives et améliorer la résilience du territoire face au changement climatique. ce PCAET a été arrêté en 2022.

### » Le PLH

Le Programme local de l'habitat est l'outil opérationnel de la politique locale de l'Habitat. Il est un outil important de compréhension des problématiques locales de l'habitat, d'animation partenariale et de programmation et de suivi des investissements en faveur de l'habitat.

Un premier PLH a été mis en place sur la période 2010-2016. La démarche d'élaboration du nouveau plan d'actions a conduit Carcassonne Agglo à approuver son nouveau PLH en 2023.



## 2.2. UN SCOT QUI S'INSCRIT DANS UN TERRITOIRE EN RECOMPOSITION

### Les SCoT voisins

Plusieurs territoires voisins de Carcassonne Agglo sont inscrits dans une procédure d'élaboration ou de révision de leur SCoT : SCoT Lauragais, SCoT Autan et Cocagne (Castres-Mazamet), SCoT du Grand Narbonne est en cours depuis septembre 2017 ;

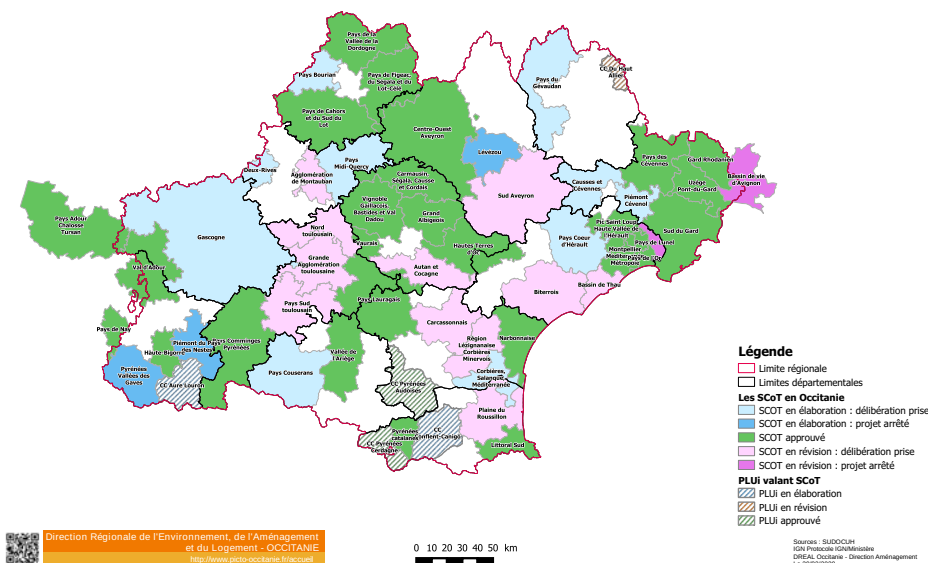
D'autres territoires, comme la Communauté de Communes du Limouxin depuis le 1er juin 2017, et la Communauté des Pyrénées Audoises, ont choisi d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, (valant SCoT pour la dernière).

Seul le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire n'est pas encore lancé dans une procédure d'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal.

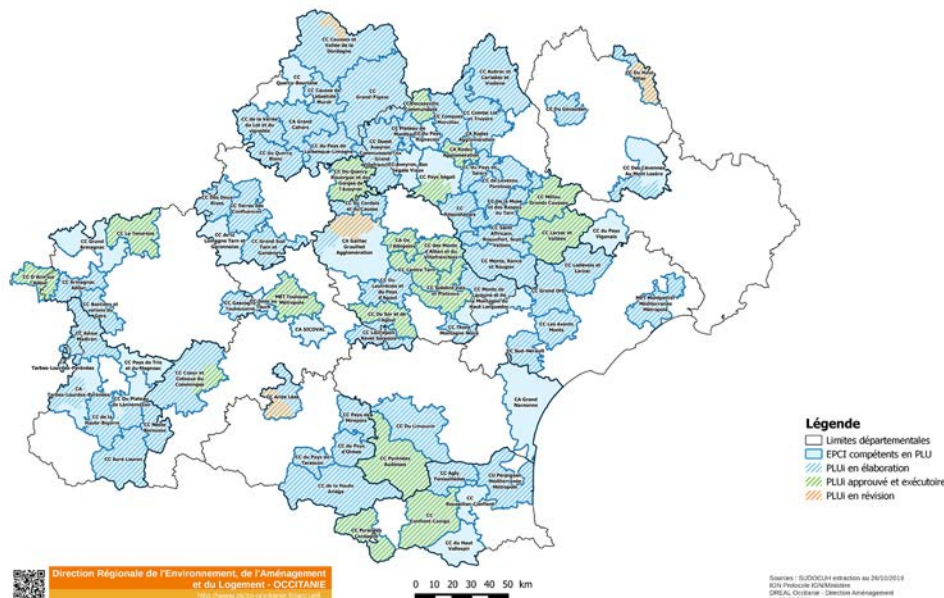
Il apparaît donc essentiel que cette procédure de révision prenne en compte les projets élaborés par les territoires voisins afin que des synergies potentielles puissent être étudiées sur des thématiques dépassant les limites de Carcassonne Agglo : transport, économie, transition énergétique....



Schémas de cohérence territoriale (SCoT)  
en Occitanie au 01/03/2021



Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI)  
en Occitanie au 13/04/2021



### Evolution des périmètres en matière d'urbanisme en 2021

Source : DREAL Occitanie



## Les nouveaux Pôles d'Equilibre territorial et rural / les Pays et les Métropoles

Les Pays sont des territoires cohérents sur le plan géographique, culturel, économique ou social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emplois, qui proposent un périmètre adapté pour soutenir un projet de territoire. Ils peuvent recouvrir plusieurs formes juridiques mais leur vocation a été déterminée par la loi « Pasqua -Hoeffel » de 1995, puis assouplie et rénovée en 2010 par la loi de Réforme des collectivités territoriales. Les Pays couvrent plus de 80 % du territoire français pour près de la moitié de sa population.

La loi de Modernisation de l'Action Publique (MAPTAM) de 2014 est venue relancer le concept de Pays en créant les Pôles d'Equilibre Territorial et Rural qui peuvent contractualiser directement avec la Région et l'Etat pour mener des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité.

Carcassonne Agglo fait partie du Pays Carcassonnais, association porteuse du GAL, et bénéficie cependant directement en tant qu'EPCI des efforts de contractualisation auprès de l'Etat et de la Région. Le pays est entouré du Pays du Lauragais (Castelnaudary) à l'ouest, du Pays Corbières-Minervois au Nord, du Pays d'Autan au Nord Ouest, du Pays Haut Languedoc et Vignobles au Nord-est et du Pays de Couiza au sud.

La loi MAPTAM a aussi créé le statut des métropoles qui offre de nouvelles compétences aux intercommunalités de plus de 400 000 habitants au cœur d'aires urbaines de plus de 650 000 habitants. Une douzaine de villes françaises prennent ainsi le statut de métropole. A proximité de Carcassonne, l'intercommunalité formée autour de Toulouse a ainsi pris ce statut. Des contrats de réciprocité sont permis entre Pays et Métropole pour encourager les coopérations entre les espaces ruraux, périurbains et urbains. Pour l'instant, seul le Pays des Portes de Gascogne a contractualisé avec Toulouse Métropole.



## 2.3. DES SCHÉMAS CADRES RÉGIONAUX

### Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie a été approuvé en septembre 2022. Il constitue un document stratégique de planification à moyen et long terme, et un outil concret pour mettre en œuvre les politiques régionales. Il est prescriptif : les objectifs et les règles du schéma s'imposeront juridiquement aux documents de planification infra-régionaux (SCoT). Les objectifs devront ainsi être « pris en compte » quand les « règles générales » seront opposables par voie de « compatibilité ».

Le SRADDET intègre les anciens Schémas Régionaux Climat-Air-Energie (SRCAE), les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE), les Schémas Régionaux de l'Intermodalité (SRI), les Schémas Régionaux des infrastructures et des Transports (SRIT) et les Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). L'Occitanie étant issue de la fusion de deux anciennes régions, l'élaboration de ce document doit permettre de faire émerger une stratégie commune sur ces sujets.

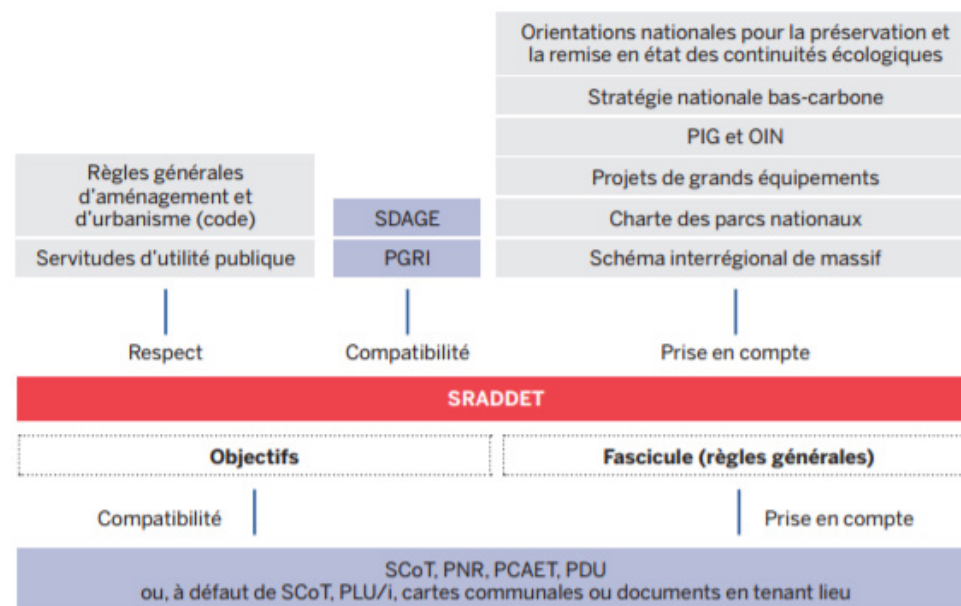
Autre caractéristique du SRADDET, ce dernier est nécessairement un « document négocié ». Le SRADDET associe à son élaboration de manière obligatoire plusieurs Personnes Publiques (et notamment les SCoT).

Le SRADDET doit permettre de répondre aux 3 défis identifiés à l'échelle régionale :

- » le défi de l'attractivité pour accueillir bien et durablement;
- » le défi des coopérations pour renforcer les solidarités territoriales.
- » le défi du rayonnement pour un développement vertueux de tous les territoires.

Approuvé en septembre 2022, il détermine les règles à intégrer dans le cadre du SCoT pour répondre aux défis identifiés à l'échelle régionale et assurer

la cohérence entre les projets de territoire. Des travaux sont en cours avec les territoires pour intégrer les objectifs définis par la loi Climat et Résilience pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050. Une fois ce travail achevé, le SCoT de Carcassonne Agglo devra se mettre en compatibilité avec ces nouveaux objectifs locaux.



### Rapport de compatibilité du SRADDET

Source : ADCF, 2017

## Le Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

Le SRDEII est le pendant économique du SRADDET. Mis en place par la loi Notre de 2015, il vise à définir le cadre de l'action de la Région Occitanie en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises.

Le SRDEII a également un rôle important d'accompagnement des entreprises dans les transitions numériques et écologiques. C'est une opportunité pour les territoires de travailler leurs stratégies de développement économiques pour bénéficier d'accompagnement spécifiques.



## 2.4. UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'HABITAT

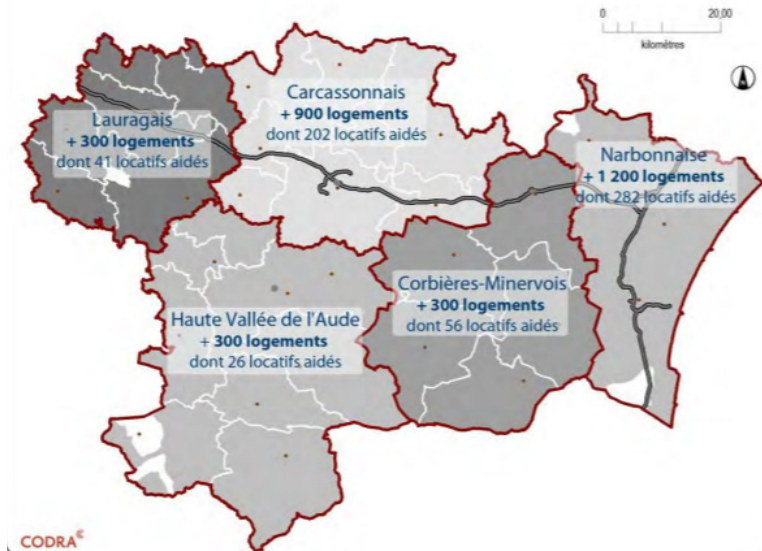
### Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

Le Plan Départemental de l'Habitat de l'Aude, approuvé en 2013 pour la période 2013-2020, identifie un certain nombre d'enjeux pour le développement de l'Habitat sur le département :

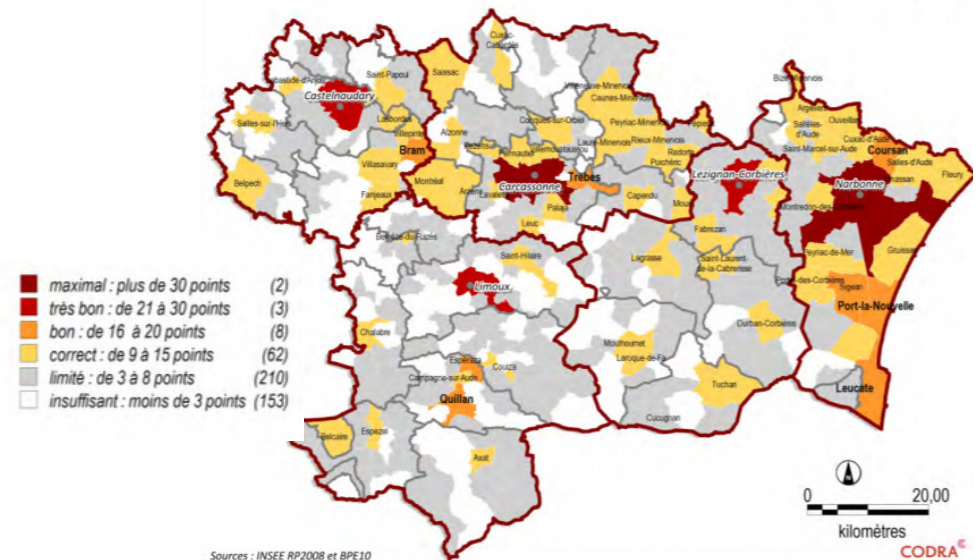
- » Penser le lien agglomération et périphérie et réfléchir à l'effet « frontière » des politiques de planification, entre EPCI dotées de démarches spécifiques et EPCI non couverts par ces démarches
- » Améliorer la cohérence entre production neuve et besoins identifiés
- » Affirmer la politique d'amélioration de l'habitat et de résorption de la vacance en optimisant l'articulation entre dispositifs départementaux et interventions locales
- » Renforcer l'observatoire de l'habitat du département, pour conforter la place de cet outil dans la mise en oeuvre et l'ajustement des politiques
- » Remettre en marché 1% du parc de logements vacants par an (270 logements annuellement).

Le PDH de l'Aude propose un objectif de construction à horizon 2020 pour le Carcassonnais. Il s'est aussi attaché à proposer une classification des communes du territoire en fonction de leur capacité à accueillir du logement social en s'appuyant sur plusieurs critères (poids démographique de la commune, présences de services, d'emplois...). Sur l'Agglo, une armature urbaine est ainsi proposée : Carcassonne, comme pôle urbain majeur, ville privilégiée d'accueil de la population ; Trèbes, pôle attractif ; les communes en périphérie de Carcassonne et les pôles de proximité des territoires alentours.

Le SCoT doit prendre en compte ces orientations dans son volet habitat.



Déclinaison de l'évaluation des besoins en nouveaux logements à horizon 2020



Score des territoires pour accueillir du développement de l'habitat, notamment social

Source : Département de l'Aude, PDH

## Les publics spécifiques

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées a été prolongé jusqu'en 2015. L'intégration d'un volet insertion pour mettre en place un Plan Département d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) est en cours. Quatre axes stratégiques ont déjà été mis en avant :

- » Développer une offre en logement et en hébergement répondant aux besoins des plus défavorisés.
- » Faciliter l'accès et le maintien dans un logement décent et adapté
- » La lutte contre l'habitat indigne
- » La lutte contre la précarité énergétique

Le Département a aussi mis en place un Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage révisé en 2011. Il prévoit notamment la réalisation (achevée) d'aires de grand passage et d'aires d'accueil sur le territoire de Carcassonne Agglo.

## A retenir...

### Atouts / Opportunités :

- Un positionnement au cœur de la nouvelle région Occitanie
- De nouvelles collaborations avec Toulouse via le dialogue métropolitain
- Une stratégie régionale en cours d'écriture
- Une forte renommée liée à son patrimoine historique et culturel (Cité, Canal du Midi, Bastide...) en lien avec des labélisations internationales
- Une accessibilité renforcée pour les touristes grâce à l'aéroport
- Une offre touristique haut de gamme
- Un développement du tourisme d'affaire autour du nouveau centre de congrès
- Une saison touristique qui s'allonge peu à peu sur l'automne et le printemps

### Faiblesses / Menaces :

- Des liens avec les métropoles toulousaine et montpelliéraine très distendus
- Une concurrence forte exercée par Narbonne
- Une offre d'hébergement touristique peu diversifiée
- Une difficulté à capter les flux touristiques et économiques
- Une proximité avec la métropole toulousaine qui capte les emplois
- Une mobilité vers Paris compliquée
- Un tourisme de passage voire d'excursion qui profite peu aux territoires en-dehors de la ville-centre



# Enjeux

- ▶ Développer la visibilité de Carcassonne Agglo en s'appuyant sur le positionnement central au sein de la nouvelle région
- ▶ Etre acteur de la stratégie de développement régionale
- ▶ Valoriser l'offre touristique en-dehors du centre-ville de Carcassonne ; en diversifiant l'offre
- ▶ Conforter le tourisme d'affaire sur le territoire







## Partie 2 : Un territoire riche de ses contrastes physiques, climatiques, biologiques et patrimoniaux



## Partie 2 : Un territoire riche de ses contrastes physiques, climatiques, biologiques et patrimoniaux

### 1. Une variété de paysages remarquables

#### 1.1 Une géomorphologie propice à une grande variété d'espaces et de paysages

Relief et géologie  
Topographie et hydrologie

#### 1.2. Une richesse qui se décline par la diversité de ses unités paysagères

Les pentes, les vallées et les sommets de la Montagne Noire  
Le Cabardès des croupes cultivées et pâturées  
Le Cabardès des piémonts  
Les plaines et collines cultivées du Lauragais  
La plaine vallonnée du Carcassès  
Les plaines viticoles et les collines sèches du Bas-Minervois  
La grande plaine viticole de l'Aude  
Le massif de la Malepère  
La vallée de l'Aude et le Limouxin  
Les petites Corbières occidentales  
La plaine du Val de Dagne  
La montagne d'Alaric  
Des disparités de développement et de préservation

#### 1.3. Une implantation humaine historique qui s'ancre dans les paysages

Typologies de groupements bâtis historiques  
Typologies de bâti local et matériaux

### 2. Une agriculture acteur majeur de la qualité paysagère

#### 2.1. Des pratiques variées liées aux ressources du territoire

La vigne – Collines et plaines  
Céréales – Plaines  
Pâturage – Massifs montagneux  
Autres cultures  
Le changement climatique et la déprise agricole : deux facteurs importants d'évolution des pratiques agricoles.

#### 2.2. Une agriculture qui façonne le paysage et son identité

Le tourisme agricole  
Les labels valorisant les productions

#### 2.3. Une agriculture au bénéfice de ses habitants ?

### 3. Une trame verte et bleue facilement identifiable mais pas toujours en bon état

#### 3.1. Des protections multiples, preuves d'un environnement de grande valeur

Les protections contractuelles : les zones Natura 2000  
Les protections réglementaires : sites inscrits ou classés  
Les protections réglementaires : l'arrêté de Biotope  
Les protections foncières : les Espaces Naturels Sensibles (ENS)  
Les protections liées à une mission d'inventaire : les Plans Nationaux en faveur des espèces (PNA)  
Les protections liées à une mission d'inventaire : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF)  
Les protections liées à une mission d'inventaire : les Zones d'Importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)

#### 3.2. Une diversité des milieux, support de la Trame verte et bleue

Définition de la Trame Verte et Bleue  
Les milieux aquatiques «stricts» : un réseau hydrographique structurant  
Les milieux humides : une complémentarité directe avec les milieux aquatiques  
Les milieux forestiers : une ressource majeure sur le territoire de Carcassonne Agglo.  
Les milieux ouverts/semi-ouverts : un équilibre à trouver avec les milieux forestiers  
Les milieux liés aux cultures pérennes  
Les milieux liés aux cultures annuelles  
Les milieux liés aux espaces urbanisés  
Bilan : les principaux enjeux liés à la Trame Verte et Bleue sur le territoire

### 4. Des conséquences fortes du changement climatique sur les ressources et les risques naturels

#### 4.1. L'expression du changement climatique sur carcassonne agglo

Analyse des températures

Analyse des précipitations  
Principales évolutions attendues

#### 4.2. L'eau, une ressource stratégique sous tension

Des outils de stratégie et de gestion existants  
Des ressources souterraines en eau limitées  
Des ressources surfaciques en eau limitées  
Une évolution des besoins à intégrer

#### 4.3. Des risques naturels de plus en plus présents

Le risque inondation  
Le risque Feux de Forêt  
Le risque Rupture de barrage  
Le risque Mouvement de terrain  
Le risque sismique  
Le risque retrait-gonflement argile  
Le risque radon

#### 4.4. Des risques et des nuisances accentués par l'action de l'homme

Des risques technologiques bien présents  
Des nuisances concentrées sur le sillon audois

### 5. Des ressources à mettre en valeur dans un objectif de développement durable

#### 5.1. Des ressources du sous-sol peu exploitées

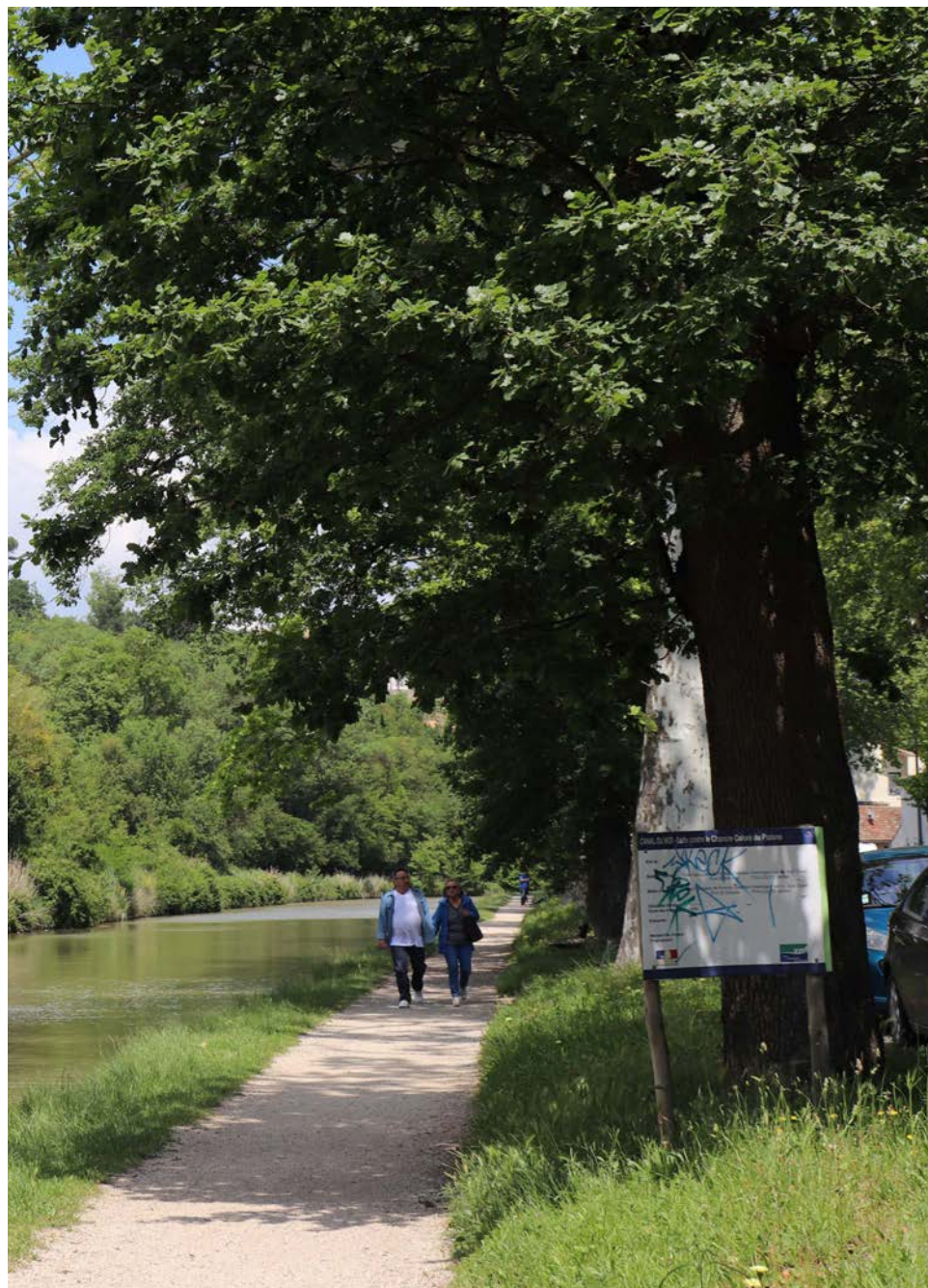
Le Schéma Régional des Carrières  
Un sous-sol exploité

#### 5.2. Un territoire en route vers la neutralité carbone

Le Plan Climat Air Energie de Carcassonne Agglo  
Des émissions de gaz à effet de serre dominées par les transports  
Les consommations d'énergie  
Un fort potentiel de développement des ENR  
Des réseaux d'énergie encore peu développés  
Un potentiel de séquestration carbone important

#### 5.3. Une gestion des déchets en pleine évolution

### A retenir... / Enjeux



# 1. Une variété de paysages remarquables

## 1.1. UNE GÉOMORPHOLOGIE PROPICE À UNE GRANDE VARIÉTÉ D'ESPACES ET DE PAYSAGES

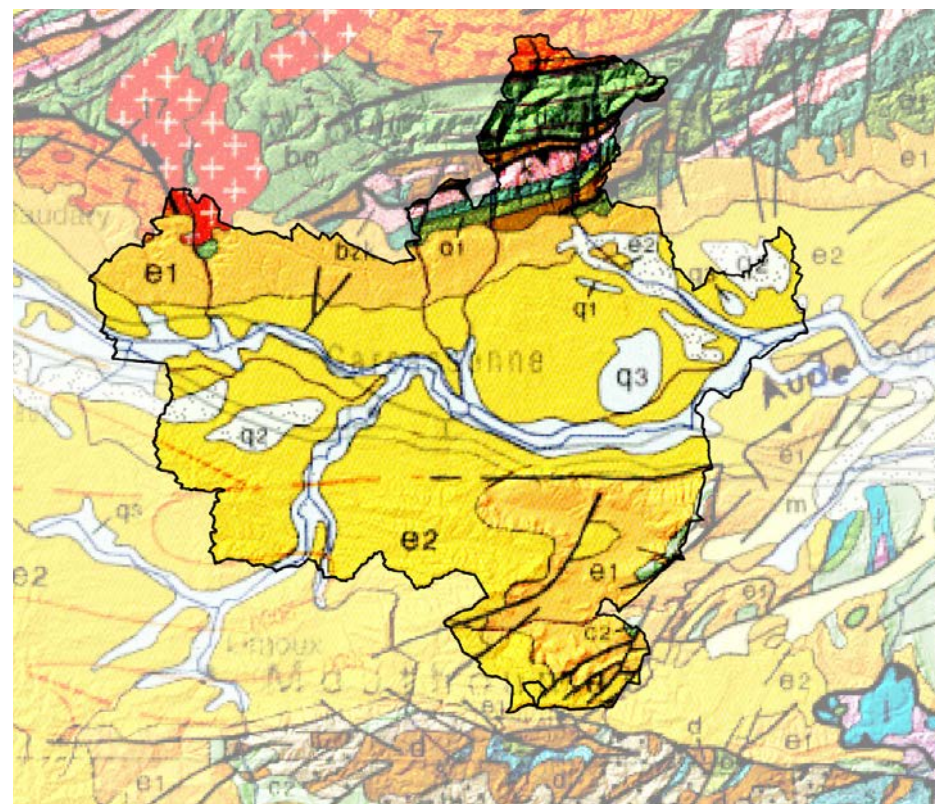
### Relief et géologie

Le territoire de Carcassonne Agglo fait la liaison entre la fin du massif central au nord avec le Montagne Noire et le début des Pyrénées au sud avec le massif des Corbières. Ces deux reliefs remarquables sont reliés par la vallée de l'Aude qui prend une forme de sillon encaissé à l'échelle du département, orienté est-ouest. Ce sillon est le lien entre le bassin aquitain et le bassin méditerranéen. Par sa géomorphologie, Carcassonne se positionne comme liaison des entités paysagères : entre la montagne et la mer, entre l'atlantique et la méditerranée.

D'un point de vue géologique, cette transition entre les différents reliefs s'exprime au sein même de son socle rocheux : le massif central étant un vieux massif paléozoïque de l'ère primaire, tandis que la chaîne pyrénéenne et ses plissements correspondent à une jeune montagne du cénozoïque de l'ère tertiaire.

La Montagne Noire offre une succession de terrains métamorphiques, plutoniques ou sédimentaires qui s'orientent d'ouest en est. A l'ouest, sur la commune de Saisac, on observe un massif de roches métamorphiques : schistes, micaschistes et gneiss. Plus à l'ouest, dans le Haut-Cabardès, il s'agit d'un massif granitique correspondant à l'ossature profonde de la Montagne Noire

La partie sud du territoire présente une majorité de dépôts sédimentaires de l'ère tertiaire (Eocène) ainsi que les terrasses alluviales du quaternaire (Vallée du Fresquel et de l'Aude). Seuls le massif de Malepère et de l'Alaric se distinguent par la présence d'affleurement détritiques (Malepère) et calcaires (Alaric).



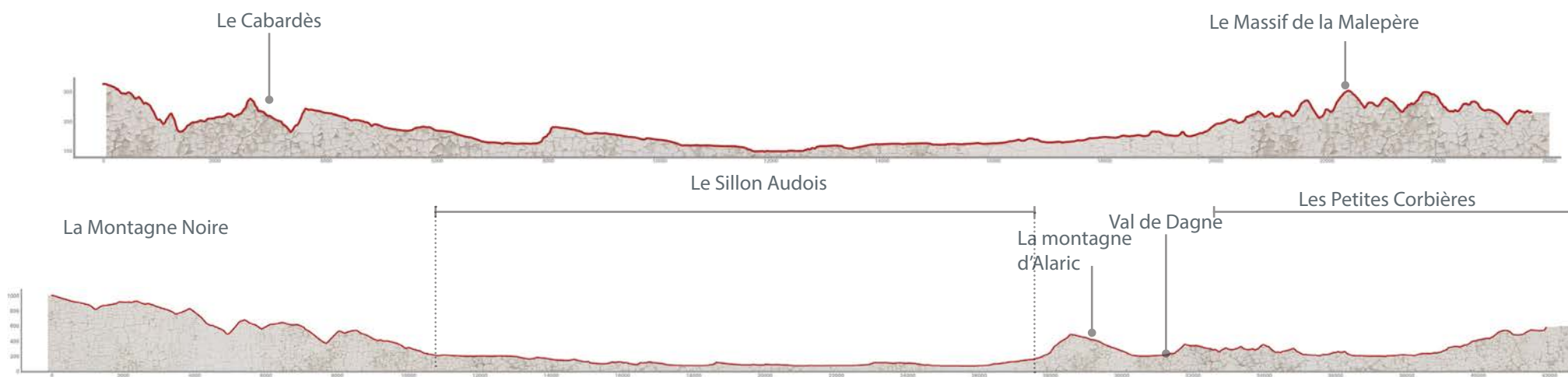
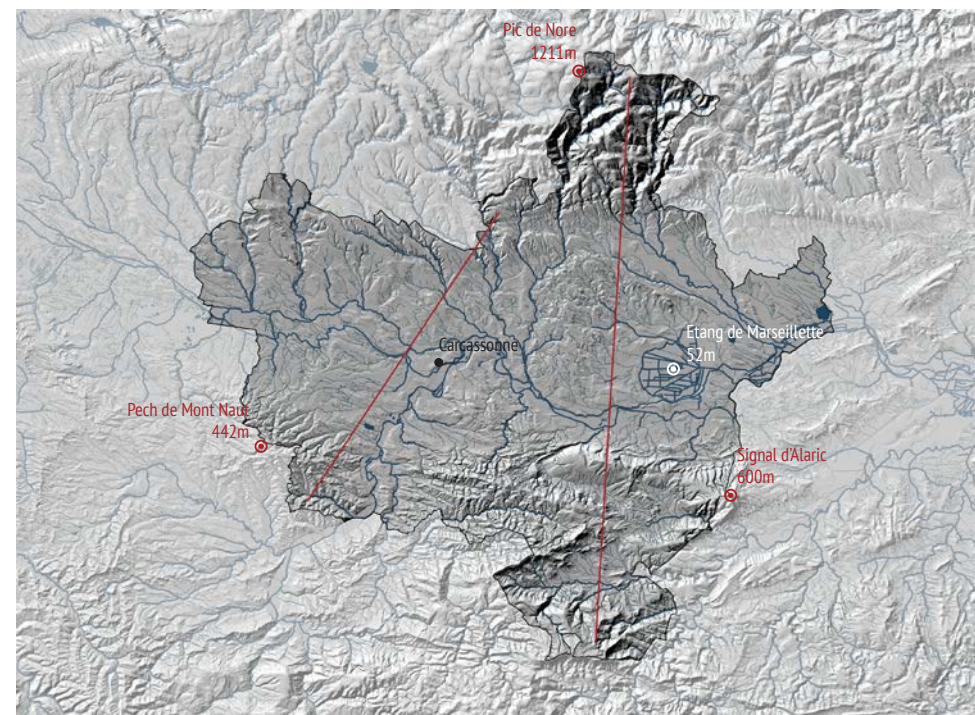
d2	Dévonien moyen et supérieur	q3	Holocène
d1	Dévonien moyen et supérieur	q2	Pléistocène moyen et supérieur
o2	Ordovicien supérieur	q1	Pléistocène inférieur
o1	Ordovicien inférieur et moyen	e2	Eocène moyen et supérieur
k	Cambrien	e1	Eocène inférieur
b2k	Briovérien	c2	Crétacé supérieur

Carte géologique

## Topographie et hydrologie

La particularité du relief de Carcassonne Agglo réside à la fois par sa diversité géologique que nous avons vue précédemment mais également par la topographie que cela crée et les points de repère que nous pouvons observer. En effet, en étant encadré par deux massifs montagnards, le sillon audois est très lisible dans le profil topographique du territoire. La co-visibilité entre les massifs est forte et de nombreux points de vue sur le grand paysage sont possibles entre les boisements. La Montagne Noire culmine au Pic de Nore à 1211 m, la montagne d'Alaric à 600m au Signal d'Alaric et le Massif de la Malepère à 442m au Pech de Mont Naut. Les points les plus bas se situent à l'est du territoire où la vallée de l'Aude descend à 40m d'altitude.

Le réseau hydrographique ruisselle et découpe les gorges dans le relief des montagnes pour continuer sa course dans le sillon audois. On peut observer les nombreuses vallées creusées par les nombreux cours d'eau plus ou moins visibles toute l'année. La rivière de l'Aude devient le point de convergence de toutes ces eaux ruisselantes créant comme une colonne vertébrale en plein centre du territoire carcassonnais.

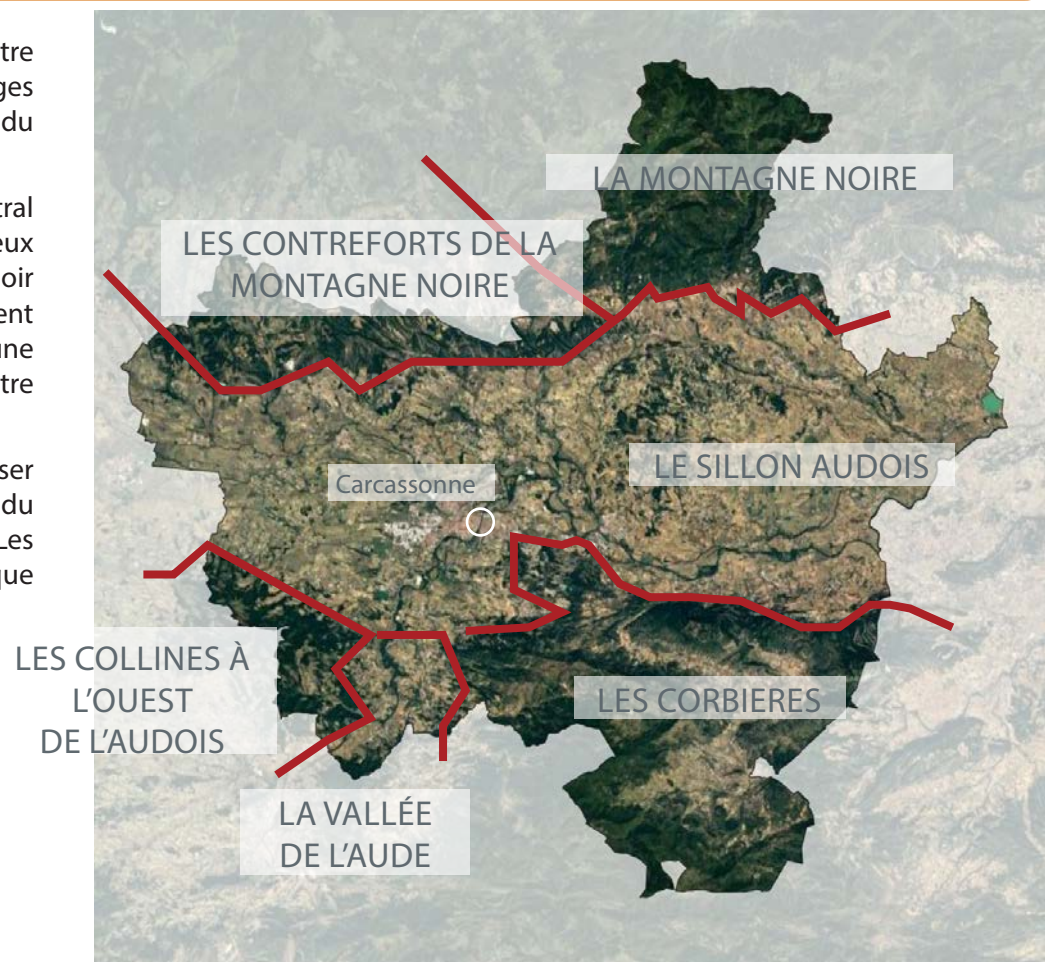


## 1.2 UNE RICHESSE QUI SE DÉCLINE PAR LA DIVERSITÉ DE SES UNITÉS PAYSAGÈRES

Le territoire du SCoT de Carcassonne Agglo est situé à la jonction de quatre grandes entités paysagères à l'échelle départementale (source Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon). Ces entités traduisent tout d'abord l'importance du sillon qui traverse le territoire.

Il est entouré de plusieurs contreforts : au nord la pointe sud du massif central qui s'exprime par le versant méridional de la Montagne noire et au sud, deux massifs pyrénéens (le massif de Malapière et la montagne d'Alaric). Le couloir est-ouest du sillon audois appuyé par ces contreforts montagnards représentent la particularité du paysage de l'agglomération carcassonnaise car ils offrent une grande diversité à la fois de paysages mais aussi de biodiversité à l'interface entre Méditerranée et Atlantique.

Ces entités sont ensuite déclinées en unités paysagères qui permettent de préciser les particularités de chaque ensemble qui compose le paysage du territoire du SCoT. Sur le territoire de Carcassonne Agglo, on peut en distinguer 12 unités. Les pages suivantes présentent les caractéristiques de chacun de ses unités ainsi que leur place dans le territoire de l'Agglomération.



Carte des entités paysagère de Carcassonne Agglo

Source : Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon

## Les pentes, les vallées et les sommets de la Montagne Noire



Communes concernées :

Cabrespine  
Castans  
Caunes-Minervois  
Citou  
Lespinassière  
Limousis  
Peyriac-Minervois  
Sallèles-Cabardès\*  
Trassanel  
Trausse  
Villeneuve-Minervois

La Montagne Noire cerne la frontière nord du territoire de l'Agglomération. Cette montagne et son point culminant, le pic de Nore (1211m) marquent la fin du massif central. Le versant sud présente une multitude de pentes abruptes qui descendent vers le sillon audois au sud et rejoignent le piémont du Cabardès à l'ouest. Le relief se caractérise également par des sommets élevés et des vallées étroites et encaissées orientées nord-sud : l'Argent-Double et la Clamoux. Ces vallées abritent les activités humaines en leur fond. La végétation des pentes boisées évolue selon les expositions : résineux, hêtres, chênes, châtaigniers, frênes et garrigue.

Cette entité est dotée d'un fort intérêt écologique souligné par la quasi omniprésence de zonages d'inventaires et/ou de protection. A noter qu'elle seule compte un arrêté de protection de biotope à l'échelle de l'agglomération.

Dans ces montagnes, l'agriculture s'est développée sous forme de jardins en lanière le long des cours d'eau dans les fond de vallée : vergers et maraîchage. Sur les crêtes, le pâturage reste présent tandis que le vignoble y est anecdotique.

Le caractère rural et naturel de ces espaces doit être conservé et valorisé notamment pour ce qui est des terrasses et des fonds de vallées parfois soumis à des dégradations (infrastructures de communication et tourisme).



Source : Atlas des paysages - DREAL Occitanie



## Le Cabardès des croupes cultivées et pâturées



Communes concernées :  
Aragon  
Conques-sur-Orbiel  
Limousis  
Montolieu  
Saint-Martin-le-Vieil  
Sallèles-Cabardès  
Villeneuve-Minervois



Les pentes schisteuses des gorges de la Montagne Noire se transforment progressivement en calcaire. Cette unité se compose majoritairement de croupes cultivées et verdoyantes qui se transforment en cuestas sèches à ses pieds s'étendant sur 40 km. Le relief accidenté favorise des vues longues vers les Pyrénées. Les prairies d'élevage et les bocages y sont très présents. Le réseau hydrographique dessine des vallons arrondis aux versants boisés.

Le périmètre de Carcassonne Agglo n'inclut qu'une partie de cette unité, mais celle-ci vient refermer la partie nord du territoire au même titre que la Montagne Noire plus à l'est.



## Le Cabardès des piémonts



Communes concernées :

Aragon  
Limousis  
Montolieu  
Moussoulens  
Pennautier  
Raissac-sur-Lampy  
Saint-Martin-le-Vieil  
Sallèles-Cabardès  
Ventenac-Cabardès  
Villegailhenc  
Villegly  
Villeneuve-Minervois

Cette unité paysagère marque la transition entre la fin des reliefs issus de la Montagne Noire et du Cabardès vers la plaine du sillon audois. Elle est composée de cuestas plus ou moins boisés qui s'étirent sur environ 35 km au pied de la montagne. Les vallons orientés nord-ouest sud-est et les plateaux arides sont propres à ce relief calcaire et s'expliquent par la position de piémont de la montagne.

Quelques villages et fermes ponctuent ce paysage rural. Le bourg le plus important est Montolieu et les quelques routes départementales descendantes du Cabardès permettent de rejoindre le cœur du sillon audois.



## Les plaines et collines cultivées du Lauragais



Communes concernées :  
Alzonne  
Raissac-sur-Lampy  
Saint-Martin-le-Vieil

A l'ouest du sillon audois, on trouve le Lauragais. Cette plaine cultivée et fertile est tournée majoritairement vers la culture de céréales (blé, colza, maïs). La partie de cette unité présente sur le territoire de l'agglomération présente des collines basses.

Le paysage de grande culture est très ouvert et permet d'accueillir les infrastructures majeures de déplacement (et ce depuis l'antiquité) comme l'autoroute A61. En tant qu'unité paysagère, le Lauragais s'étend jusqu'à Toulouse. Le canal du midi divise cette unité en deux, avec au nord les collines et au sud un paysage plus aplani.

Les formations arborées revêtent une grande importance en donnant une verticalité au damier de grandes parcelles de céréales.

Ces structures arborées, qui délimitent les champs ou accompagnent le réseau hydraulique (ripisylve), sont à maintenir présentes voire à renforcer.

## La plaine vallonnée du Carcassès



Communes concernées :  
Montirat  
Moussoulens  
Palaja  
Pennautier  
Pezens  
Roullens  
Sainte-Eulalie  
Trèbes  
Ventenac-Cabardès  
Villalier  
Villedubert  
Villegailhenc  
Villemoustaussou  
Villesèquelande  
Lavalette  
Leuc

Le cœur du sillon audois et l'unité paysagère la plus importante de Carcassonne Agglo est la plaine de Carcassès. Elle s'étend entre les reliefs du Cabardès au nord et les collines du Malepère au sud. C'est un espace de transition entre la grande plaine viticole de l'Aude à l'est et les plaines et collines céréalières du Lauragais à l'ouest.

Le relief collinaire, dessiné par de nombreux ruisseaux issus des montagnes environnantes, est le support de bois mixtes (pins d'Alep, chênes pubescents, cyprès).

L'agriculture présente alterne entre vigne et céréales et des repères végétaux viennent ponctuer l'espace agricole : ripisylve le long des cours d'eau, pins parasols remarquables dans les domaines ou encore cyprès et amandiers apportant un esprit méditerranéen à la plaine.

La ville de Carcassonne située en son centre marque le paysage par son développement urbain récent, qui s'étale dans la plaine, lié notamment à la proximité de infrastructures de déplacement. La cité historique et sa bastide sont

protégées au titre des paysages, des sites et des monuments et fait l'objet d'une Opération Grand Site (OGS). Cependant, la ville de Carcassonne subit une pression urbaine très forte qui a transformé son visage en une cinquantaine d'année : zones d'activités en entrée de ville, nappe de lotissement, continuité urbaine.

Les enjeux du Carcassès sont à travailler pour trouver une harmonie entre développement et respect du territoire existant.



## Les plaines viticoles et les collines sèches du Bas-Minervois



### Communes concernées :

Badens	Sallèles-Cabardès
Bagnoles	Trausse
Bouilhonnac	Trèbes
Caunes-Minervois	Villalier
Conques-sur-Orbiel	Villarsel-Cabardès
Laure-Minervois	Villedubert
Malves-en-Minervois	Villegly
Peyriac-Minervois	Villeneuve-Minervois
Rustiques	



Cette unité est caractérisée par un relief modeste mais marqué alternant entre plaines viticoles et petites collines couvertes de garrigue et de bois.

Ce paysage historiquement très viticole à tendance à s'enfricher à cause des arrachages massifs. Les terres les moins accessibles et les plus pauvres servait autrefois au pâturage. La mosaïque paysagère liée aux pratiques agricoles : parcelles étroites et entremêlées, vergers et friches à l'abandon, muret de pierres sèches fragilisés, doit être valorisé et reconquis au même titre que le patrimoine bâti rural que l'on peut trouver sur ce territoire. En recul des infrastructures, il constitue un espace plus confidentiel que la plaine de l'Aude et doit être préservé.

## La grande plaine viticole de l'Aude



Communes concernées :

Aigues-Vives	La Redorte
Azille	Laure-Minervois
Badens	Marseillette
Barbaira	Pépieux
Blomac	Peyriac-Minervois
Capendu	Puichéric
Comigne	Rustiques
Douzens	Saint-Frichoux
Floure	Trèbes
Fontiès-d'Aude	

Cette véritable mer de vigne s'étend dans le sillon de l'Aude avec son relief très aplani tandis que les villages sont postés sur les légers affleurements collinaires.

Ce paysage de plaine vient contrasté avec les relief plus accidentés et arides qui l'encadre.

Les marqueurs verticaux sont très lisibles dans le paysage, notamment les alignements de platane le long du canal du midi qui traversent la plaine, ou encore les peupliers qui encadrent le l'étang asséché de Marseillette.

Cette « gouttière » agricole est également à préserver tout en permettant et en intégrant le développement urbain lié à la position stratégique de la plaine.



## Le massif de la Malepère



Communes concernées :

Alairac  
Arzens  
Couffoulens  
Montclar  
Preixan  
Rouffiac-d'Aude  
Roullens



Le sud-est du périmètre de Carcassonne est cerné par versant nord du massif de la Malepère. Ce massif sous forme de pyramide culmine à 42m d'altitude au mont Naut et offre une vue panoramique sur la plaine du Carcassès et la ville de Carcassonne. Son intérêt écologique est souligné par sa désignation en zone Natura 2000 et par le zonage ZNIEFF de type 1 recouvrant l'ensemble de cette unité.

De nombreux ruisseaux modèlent les pentes molassiques, ponctuée par les prairies et des terrains labourés. Globalement boisé de feuillus, on peut observer des tâches agricoles sur les pentes et le piémont. Cependant, l'élevage y est en perte de vitesse et la viticulture subit une crise liée à une appellation d'origine protégée de faible taille.

Les enjeux de protection des boisements existants et la préservation des milieux ouverts liés à la déprise agricole sont donc importants pour le massif de la Malepère.

## La vallée de l'Aude et le Limouxin



Communes concernées :

Cavanac  
Couffoulens  
Leuc  
Pomas  
Preixan  
Rouffiac-d'Aude  
Verzeille  
Villefloure

Située entre le massif du Malepère et les petites Corbières Orientales, la rivière de l'Aude s'écoule vers le sillon audois. Au relief plutôt plat, d'environ cinq kilomètres de large, la vallée est entourée par les massifs boisés.

Le fond de vallée est marqué par la ripisylve et l'agriculture majoritairement composée de vigne mais aussi de grandes cultures et de prairies.

La plaine agricole que traverse l'Aude fait partie d'une ZNIEFF protégeant la trame verte et bleue, cependant, les risques de pollution liés aux agglomérations et leurs stations d'épuration et de pompage situées à proximité du cours d'eau restent un enjeu majeur pour cette unité paysagère.

L'usage intensif de produits phytosanitaires dans les pratiques agricoles est également une nuisance importante pour la qualité des eaux et vis-à-vis des espèces animales.



## Les petites Corbières occidentales



Communes concernées :

Arquettes-en-Val	Montirat
Carcassonne	Monze
Caunettes-en-Val	Palaja
Cavanac	Pradelles-en-Val
Fajac-en-Val	Taurize
Fontiès-d'Aude	Trèbes
Labastide-en-Val	Villar-en-Val
Leuc	Villefloure
Mas-des-Cours	Villetritouts
Mayronnes	



Cette unité paysagère reste un espace peu anthropisé. C'est un ensemble homogène de reliefs s'élevant de 400 à 600m d'altitude. Le relief s'incline en douceur au nord vers la plaine du Carcassès et la vallée de l'Aude.

La végétation alterne entre forêt de feuillus, plus ou moins denses, et des garrigues faiblement arborées. On observe une grande diversité d'espèces : hêtres, chênes, pins noirs et cèdre de l'Atlas ; et les seules terres cultivées se trouvent à proximité des rares villages.

La protection de ces espaces doit passer par un maintien des espaces ouverts, ainsi qu'une sylviculture respectueuse des essences endémiques.



## La plaine du Val de Dagne



Communes concernées :

Arquettes-en-Val	Rieux-en-Val
Caunettes-en-Val	Serviès-en-Val
Fajac-en-Val	Taurize
Floure	Villar-en-Val
Fontiès-d'Aude	Villetritouts
Labastide-en-Val	
Mayronnes	
Montirat	
Montlaur	
Monze	
Pradelles-en-Val	

Cette entité est isolée de la plaine audoise par la montagne d'Alaric, rempart naturel créant un espace plus confidentiel.

Il s'agit d'une dépression à fond plat entourée de pentes boisées de feuillus. Au nord, les pentes offrent un paysage original de marnes érodées en ravines. La vigne est très présente sur les pentes arides mais les prairies dominent sur les terres plus fertiles au sud.

Les villages se sont implantés sur les piémonts des collines entourant ainsi le val et en position d'observatoire de ce paysage en creux.

Le maintien des ouvertures, la restauration des parcelles en friche et la valorisation de petit patrimoine sont les enjeux de cette unité paysagère.



## La montagne d'Alaric



Communes concernées :

Barbaira  
Capendu  
Comigne  
Douzens  
Floure  
Monze  
Val-de-Dagne



Dernière avancée nord des Corbières, la montagne d'Alaric domine la plaine de l'Aude. Elle se détache des reliefs des Corbières comme un bloc massif et offre des pentes raides tombant dans le plaine. Ses deux sommets sont le Miramont (507m) et le Signal d'Alaric (600m).

Par sa typologie rocheuse, la montagne d'Alaric accueille une végétation bien particulière de ses milieux arides et est classé en ZNIEFF de type 1. Les zones rocheuses, les éboulis, les pelouses et les garrigues rocailleuses abritent un cortège floristique varié et sont des secteurs privilégiés pour les rapaces.

Par son relief et son caractère rocheux, la montagne conserve un aspect naturel qu'il convient de protéger.

## Des disparités de développement et de préservation

Territoire de transition entre l'Atlantique et la Méditerranée, Carcassonne Agglo bénéficie d'une localisation propice à une diversité écologique. Le développement des activités et des réseaux de transports a néanmoins induit des situations disparates entre chaque entité, plus ou moins préservées.

En effet, le sillon audois par sa morphologie et son relief peu accidenté offre de nombreuses possibilités d'activités et d'infrastructures humaines. Le réseau routier y est d'ailleurs particulièrement développé et l'étalement urbain ne trouve presque pas de limite.

A contrario, les paysages de relief qui entourent le sillon ne sont pas favorable aux installations et conservent donc un caractère naturel et rural omniprésent et préservé. Les unités paysagères comme le Val de Dagne se retrouvent donc isolées par les frontières naturelles du reste des secteurs privilégiés pour le développement.

Cette disparité des paysages, et de l'emplacement des infrastructures qui y sont liées, prouve la complexité et la richesse du territoire de Carcassonne Agglo. L'enjeu du SCoT est donc de travailler la cohérence territoriale avec ces disparités de fonctionnements selon les entités paysagères et géographiques.



## 1.3. UNE IMPLANTATION HUMAINE HISTORIQUE QUI S'ANCRE DANS LES PAYSAGES

### Typologies de groupements bâtis historiques

Le territoire de Carcassonne Agglo offre une morphologie variée qui a permis à l'Homme de s'implanter de manière différente dans l'espace :

- > À proximité des ressources en eau
- > Dans les replis du relief, de manière à s'abriter du vent, s'ouvrir au soleil ou encore s'éloigner des cours d'eau capricieux
- > Sur les pechs rocheux, dans une position de défense

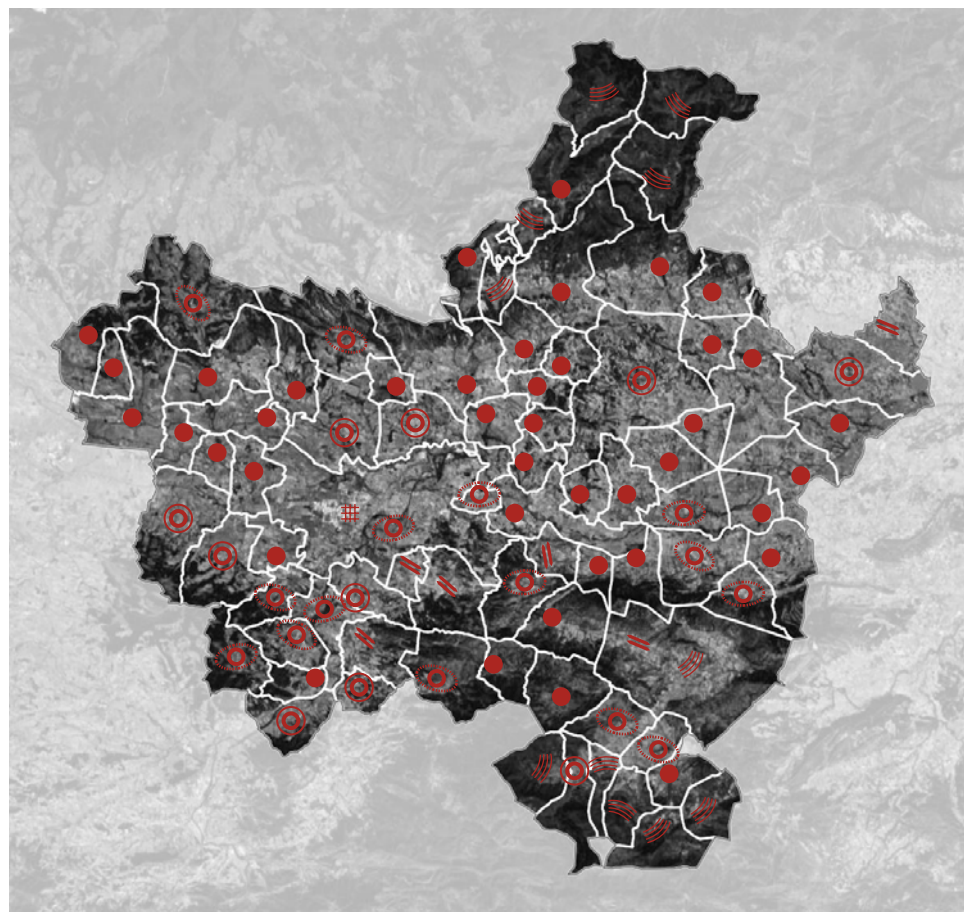
On observe différentes familles d'organisations urbaines. Les villages historiques ont de manière générale des limites franches dans un souci de préservation de l'espace rural, source nourricière. Cette organisation perdurera jusqu'au XXe siècle, mais reste encore très visible dans les morphologies urbaines. Les pages suivantes présentent les différentes typologies de forme urbaine historique observables sur le territoire de Carcassonne Agglo. On remarque trois grandes typologies de forme :

La majorité des villages sont de forme contenue, c'est-à-dire aux limites physiques franches et marquées, qui sont encore lisibles dans le paysage actuel : des fronts bâtis continus, des volumes bâtis regroupés autour d'un élément central (église ...) ... Cette allure contenue s'exprime dans différentes nuances liées au relief notamment.

Les villages de forme étagée qui semblent plus « ouverte » se trouvent majoritairement sur les versants des montagnes. Ils pouvaient néanmoins être entourés de remparts, mais s'organisaient davantage en suivant les courbes de niveau du terrain.

Enfin, la dernière particularité du territoire est la présence de la bastide de Carcassonne : implantation géométrique nettement visible dans le tracé urbain actuel.

Carte des typologies des groupements bâtis historiques



- Les villages contenus
- ⊙ Les villages contenus circulaires
- ⦿ Les villages contenus sur promontoire
- ≡ Les villages étagés dans la topographie
- || Les villages-rue
- ⦶ Les bastides

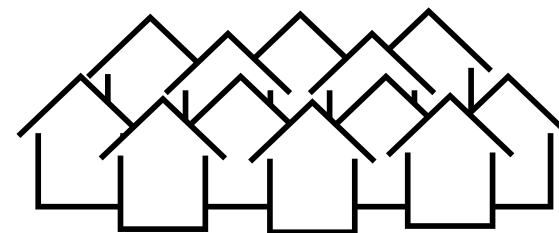
## Les villages contenus

Le XIe et le XIIe siècle sont marqués par la multiplication des châteaux seigneuriaux ; les villages s'installent et se développent autour des églises et des châteaux. Il en résulte des organisations urbaines qui s'enroulent autour de « l'élément protecteur ». Fossés ou remparts entourent souvent ses regroupements bâtis. Au XIVe et XVe siècle, la guerre de Cent Ans entraîne un climat d'insécurité qui pousse la mise en défense des villages autour des forts.

Ces formes contenues autour d'un même élément sont perceptibles dans le dessin des villes et villages actuels, car bien que les remparts aient disparu, la concentration des bâtiments forme encore ces formes caractéristiques du territoire.

Les villages contenus circulaires ou sur promontoires sont des particularités qui s'expriment dans les paysages de Carcassonne Agglo, lié notamment au relief et aux pechs.

### MALVES-EN-MINERVOIS





Les villages contenus circulaires

## PENNAUTIER



## PREIXAN

Les villages circulaires sont entourés d'un axe de circulation sous forme d'anneau entourant les bâtis les plus anciens. Ceux-ci sont ainsi concentrés et d'une densité remarquable. Au centre de ce cercle, on peut généralement observer un bâtiment patrimonial, comme l'église. Le tissu urbain plus récent s'est développé à l'extérieur de cette enclave protectrice sans suivre la forme circulaire historique, peu pratique pour circuler.





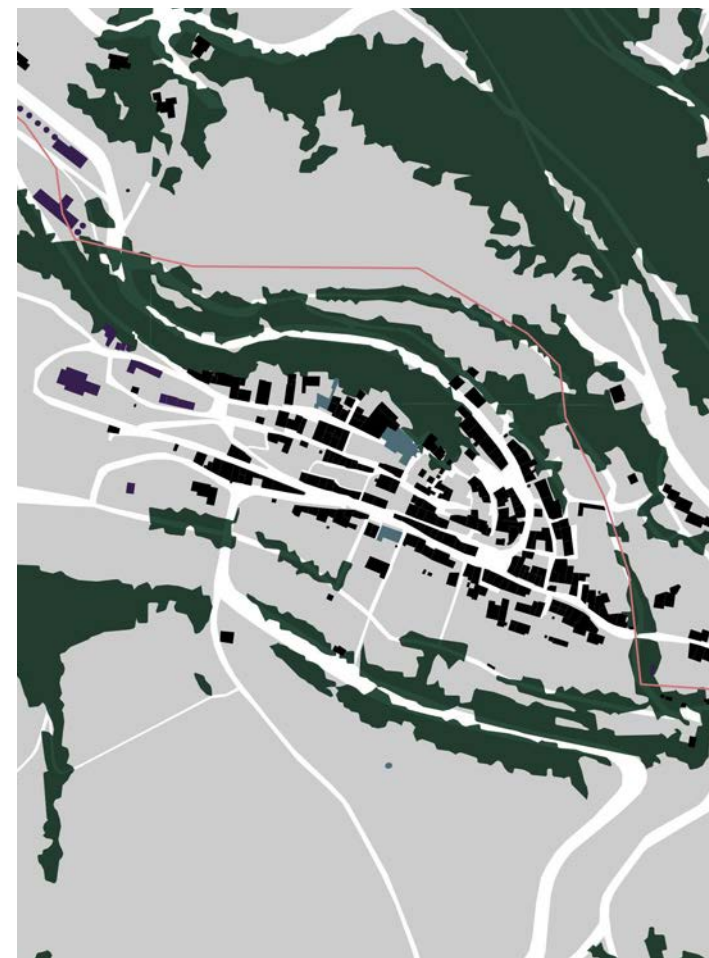
Les villages contenus sur promontoire

## ARAGON



## ARAGON

Les villages situés sur promontoire sont liés au relief bien particulier que l'on observe dans la région : les pechs. Ces promontoires de forme plats et surélevée permettait une implantation du bâti à la fois défensive et offrant un point de vu remarquable sur les territoires environnants.



## Les villages ouverts

Contrairement aux villages concentrés, les villages ouverts ne présentent pas un plan d'organisation autour d'un seul élément. La forme générale de ces villages s'intègre dans le relief sur lequel il s'est implanté. Généralement situés dans les vallons, les bâtiments se succèdent en épousant les courbes de niveau en créant des îlots plus ou moins regroupés.

Les bâtiments s'accrochent aux pentes tout en conservant une densité propre aux villages anciens où les voies de circulation restent étroites et plus difficilement praticables de nos jours.

On peut distinguer deux types de villages ouverts : les villages étagés dans la topographie, qui sont visibles depuis l'extérieur grâce aux successions des toitures qui se dessinent sur les reliefs, mais aussi les villages-rue qui eux s'étirent le long d'un axe unique majeur, souvent lié au manque de praticabilité du relief (vallées ...)

## CITOU

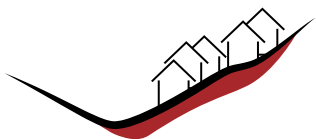


## LESPINASSIÈRE



Source : Charte architecturale, urbaine et paysagère du pays Carcassonnais

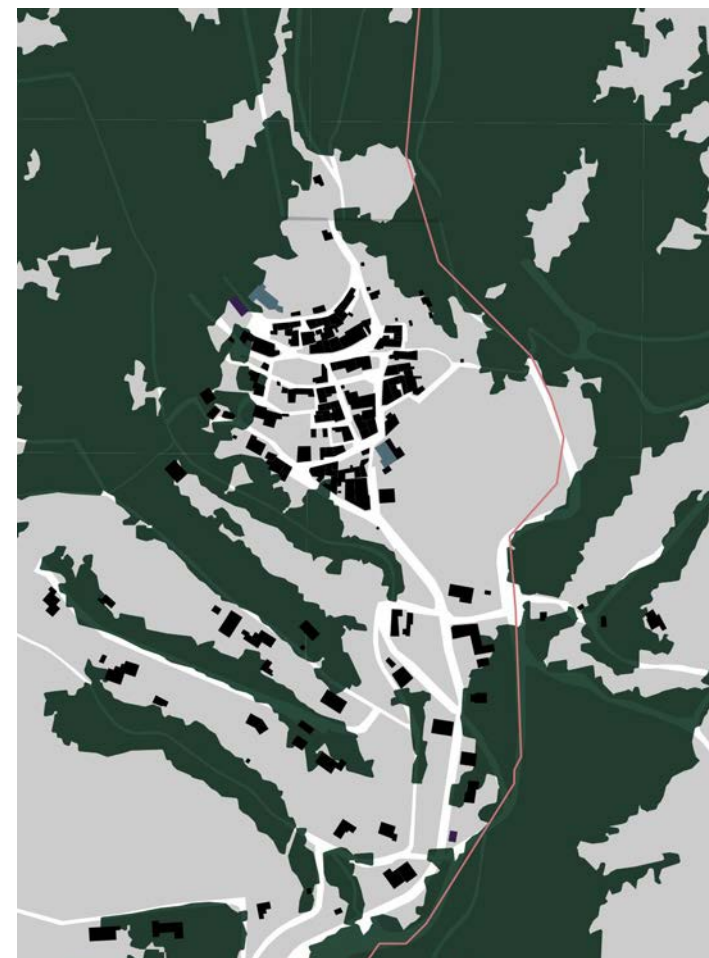
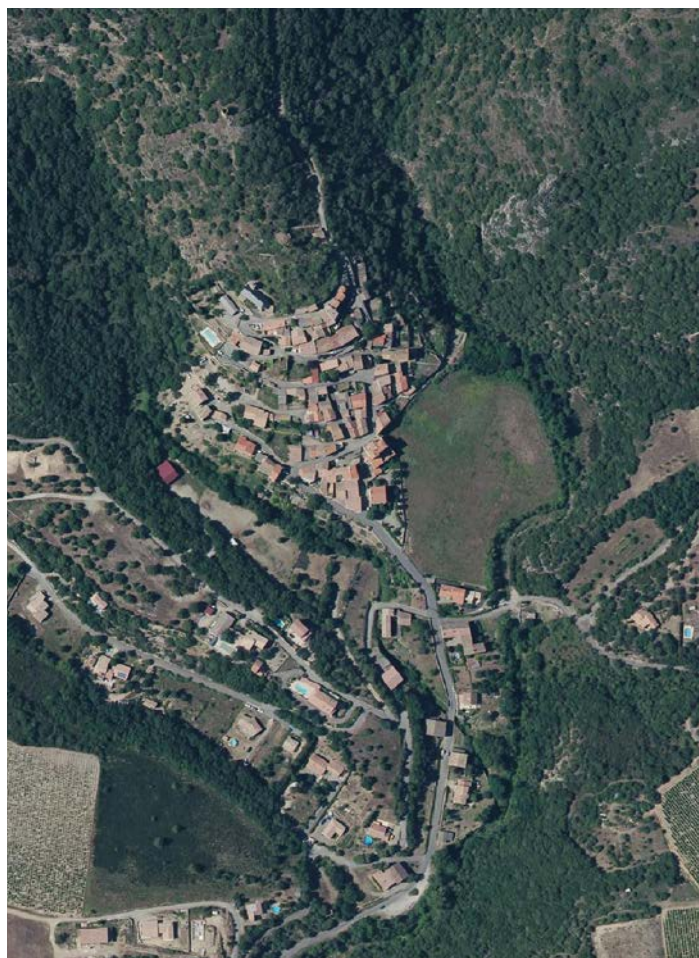




Les villages étagés dans la topographie

Situés sur les coteaux et surplombant les vallées, ces villages étagés sont particulièrement remarquables par la succession des toitures qui se succèdent en suivant les lignes topographiques. Le point culminant accueille généralement l'espace central du bourg autour duquel les habitations gravitent et s'étagent sur la pente. Le caractère naturel lié aux vallées dans lesquels s'implantent ces villages offre un écrin boisé aux habitations.

### SALLÈLES-CABARDÈS





Les villages-rue

## LEUC

Au cœur des vallées ou dans la plaine, les villages-rue s'étirent le long des axes de circulation majeur. Le cœur ancien prend une forme allongée tout en conservant une densité de bâtiment importante. Ces villages sont souvent caractérisés par un front bâti très lisible le long d'une voirie rectiligne, ce qui est rarement le cas sur le reste du territoire, à cause de la topographie plus mouvementée.





## Les bastides

### CARCASSONNE

Peu présentes sur le territoire de Carcassonne Agglo et pourtant bien connues de la région, les bastides sont une spécificité architecturale particulièrement remarquable dans leur forme urbaine. D'un plan géométrique tiré au cordeau, cette organisation se construit sur une grille orthogonale où les îlots bâtis sont répartis. Les « lots » sont plus ou moins égaux, mais définissent une trame parcellaire régulière. Une place généralement carrée s'intègre dans le dessin des îlots. L'unique exemple de bastide sur le territoire du SCoT est celle de Carcassonne, la bastide Saint-Louis. Elle fait partie de l'Opération Grand Site de Carcassonne.



## Les Faubourgs

Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les caractéristiques des villages vus précédemment ont été plus ou moins prolongées par des extensions, des faubourgs, qui ont conservé l'unité urbaine. Ces extensions sont de différentes façons :

De manière linéaire et continue, le long des voies importantes, en alignant les édifices sur l'espace public ainsi déterminé, et en préservant à l'arrière de l'édifice un espace de jardin vivrier. La taille du parcellaire est souvent supérieure à celle des parcelles du bourg enclos ;

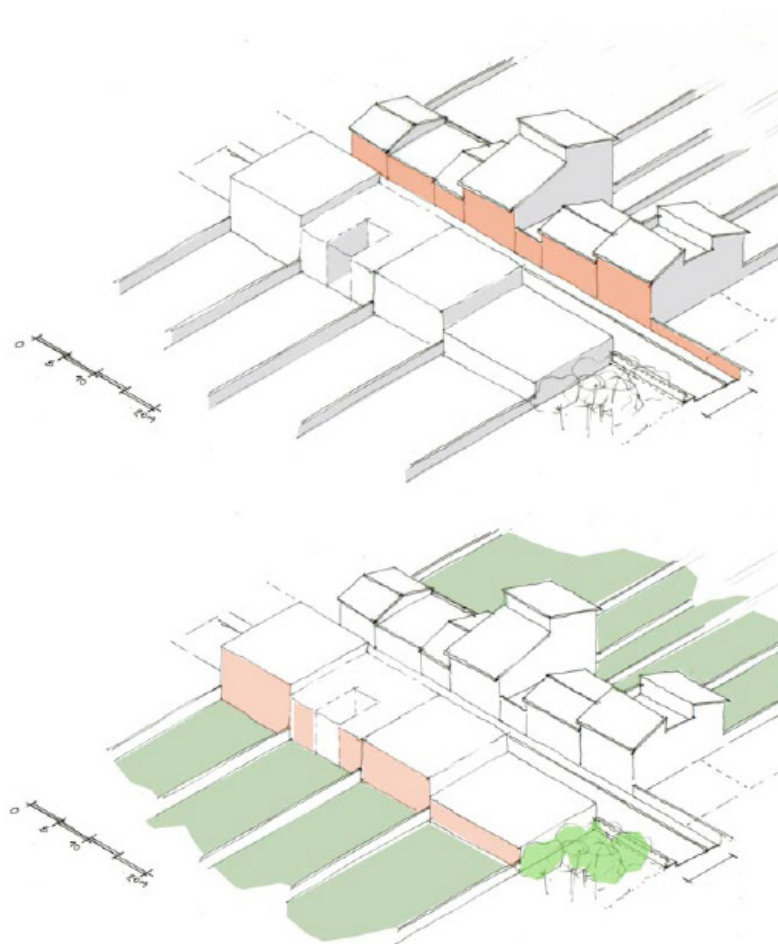
Sous forme d'îlots qui viennent s'agréger aux bâtis préexistants, le long des axes majeurs, ou en fonction des qualités du site. Quelle que soit la forme de l'extension, elle se distingue par la création d'un espace public qualifié par les alignements continus d'édifices ou de murs.

Ces extensions anciennes de qualité sont aujourd'hui en passe de s'effacer devant l'étalement des urbanisations nouvelles (par leur étendue, leur localisation, leur nature, leur forme). Les nouvelles formes urbaines créent une rupture par des implantations qui ne se coordonnent pas avec l'existant : comme l'implantation du bâti en milieu de parcelle.

## Faubourgs des villages de Laure-Minervois et Alzonne



## Caractère d'un faubourg



Source : Charte architecturale, urbaine et paysagère du pays Carcassonnais

Source : Charte architecturale, urbaine et paysagère du pays Carcassonnais

## Typologies de bâti local et matériaux

Le socle du territoire est une ressource qui a servi à travers les époques à construire le paysage d'aujourd'hui. Les matériaux que le sol livre conditionnent les savoir-faire et les méthodes pour façonner ces matières premières : pierre, sable, chaux, plâtre, terres, argiles, bois...

Le territoire de Carcassonne Agglo présente une variété de roche due aux différents massifs et vallons présents dans l'enveloppe intercommunale. Des sites sont reconnus pour ces ressources :

Les carrières de marbre de Caunes Minervois

Les ardoises de Caudebronde ...

Mais il existe aussi des lieux moins connus comme les fours à chaux, les tuileries ...

Ces matériaux se retrouvent dans les architectures locales dans tous les éléments qui composent les constructions : toitures, murs, charpentes ...

Les tuiles canal de terre cuite recouvrent les bâtiments dans les plaines et les massifs du sud tandis que sur la Montagne noire, ce sont les lauzes (dalle de pierre brute le plus souvent calcaire) et l'ardoise qui dominent les toitures.

Les murs quant à eux montrent l'abondance de la pierre et la rareté du bois dans le paysage carcassonnais. En effet, la maçonnerie de pierre est dominante, laissant souvent le matériau brut. L'utilisation du bois notamment pour les maisons à colombage est issue d'un héritage médiéval.

Les enduits recouvrant l'enveloppe extérieure des bâtiments se faisaient en chaux jusqu'au début du XXe siècle. Des bardages de lauze de schiste sont visibles sur les flancs de la Montagne Noire pour les murs exposés aux intempéries.

Le caractère « traditionnel » des bâtiments du territoire carcassonnais s'exprime dans son regroupement. En effet, la mitoyenneté est de mise et créer l'espace public par l'alignement des façades. Cette caractéristique tend à se perdre à partir du XXe siècle avec la maison détachée de la rue et flottant sur sa parcelle.

Le patrimoine architectural agricole et viticole est très présent dans le paysage du territoire du SCoT. Coopératives, fermes, hangars... participent à l'identité de

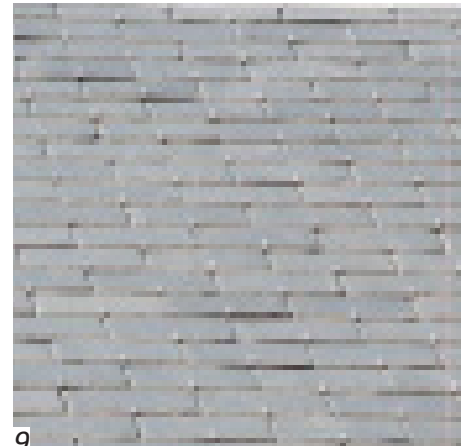
ces lieux.

Les activités de transformation et d'extraction liées aux ressources locales (filature, bâtiments des mines) constituent aussi une architecture spécifique souvent de grande qualité, parfois protégée au titre des Monuments Historiques. Ce patrimoine est aujourd'hui fragilisé et risque pour certains éléments la disparition.

1. Imbrication des volumes et des toitures
2. Exemple de toit en lauzes
3. Tuiles mécaniques et lauzes
4. Eglise Ste Marie - Rieux Minervois
5. Clocheton en ardoise
6. Couverture d'une bergerie
7. Couverture de Lauzes en pierre calcaires pour les capitelles
8. Mur en assemblage de calcaire blond et blanc
9. Toiture en ardoise posée au crochet
10. Encadrements de fenêtres et menuiseries de portes caractéristiques
11. Toit en tuiles canal
12. Cave coopérative de Moussoulens - Architecture contemporaine

Source : Charte architecturale, urbaine et paysagère du pays Carcassonnais





2. *zacs grandes dalles en rive près des murs, dalle*

3

6

9

12

1

4

7

10

5

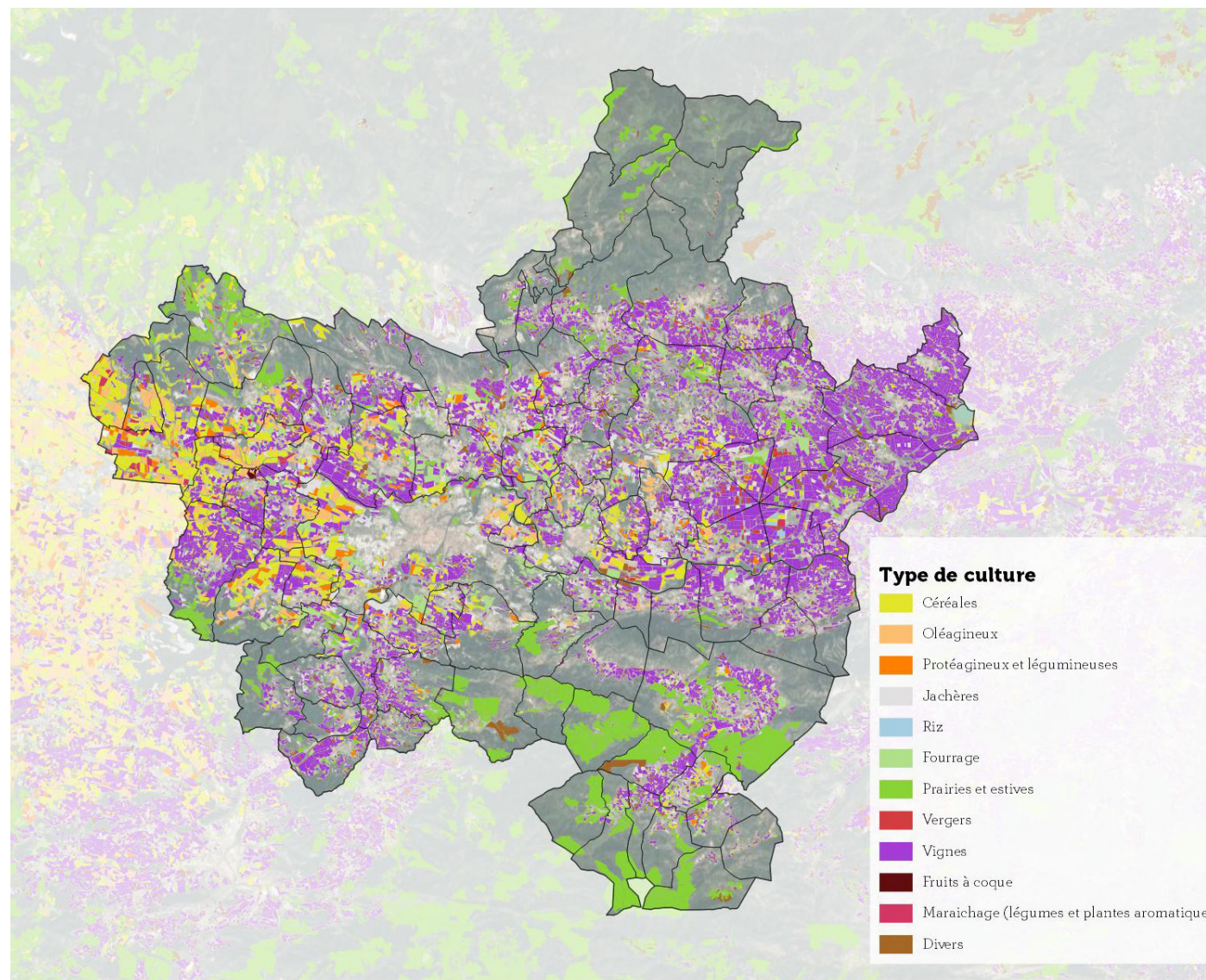
8

11

## 2. Une agriculture acteur majeur de la qualité paysagère

### 2.1. DES PRATIQUES VARIÉES LIÉES AUX RESSOURCES DU TERRITOIRE

Le territoire de Carcassonne agglo, sur sa vaste étendue, propose une diversité de paysages aux caractéristiques variées : flancs de montagne accidentés, vallées humides, coteaux ensoleillés, plaines ventées ... Cette multiplicité permet une exploitation du sol qui prend différentes formes selon les caractéristiques et les pratiques liées aux cultures. Carcassonne Agglo est caractérisé par cette diversité de pratiques agricoles qui se succèdent sur les parcelles ouvertes. Sur les 490 km<sup>2</sup> de parcelles agricoles recensées, la vigne représente près de 200km<sup>2</sup>, suivie par la céréaliculture (130km<sup>2</sup>) et par les estives (80km<sup>2</sup>). Le reste est partagé entre les multiples petites productions présentes localement.



#### Répartition des types de cultures

Source: Registre Parcellaire Graphique (2015)

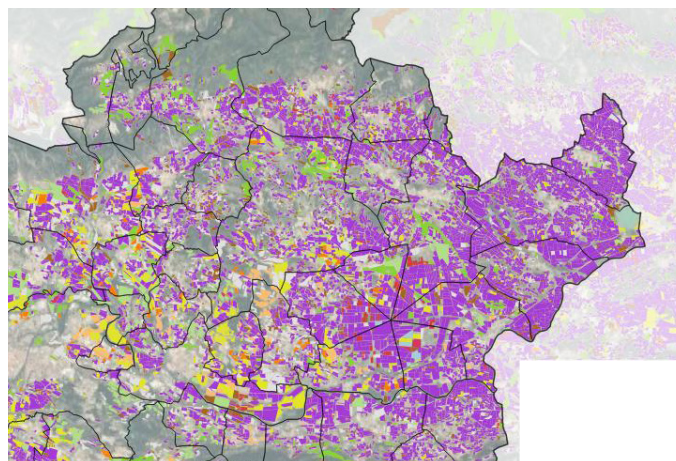
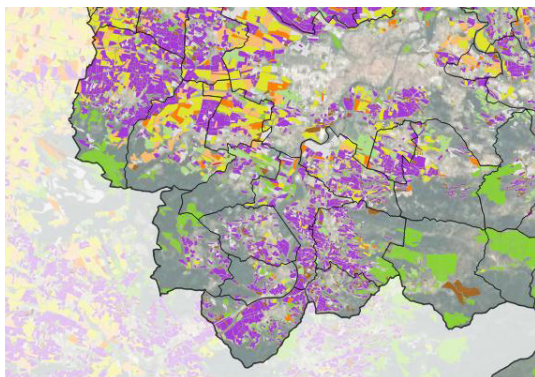
## La vigne – Collines et plaines

La vigne est omniprésente dans le sillon audois. Elle s'accroche aux collines bombées et profite de l'ensoleillement. L'Aude étant le troisième département producteur de vin, il n'est pas étonnant que le paysage de Carcassonne Agglo en soit marqué. La vigne est plus présente dans l'est du territoire du SCoT même si elle reste visible dans l'ensemble du paysage. Les lignes de pieds de vigne viennent accentuer le relief vallonné en accompagnant les pentes. La variation des couleurs au fil de saison ponctue le paysage et traduit l'importance agricole du territoire, appuyé par les bâtiments des coopératives présents aux alentours des bourgs.

L'arrivée du chemin de fer a permis le développement des vignobles audois au XIXe siècle. La vigne connaîtra de nombreuses crises sanitaires (phylloxéra, mildiou...) et une évolution de la production qui entraînera des changements de cépages : notamment l'emploi de cépages dits « bordelais » pour répondre à la demande des consommateurs.

Aujourd'hui, la vigne reste très visible dans le territoire, mais elle connaît cependant des difficultés liées aux pratiques et à une diminution de viticulteurs et de vigneronnes. En effet, des parcelles entières sont laissées en friche après l'arrachage des pieds de vignes et les cépages employés souffrent des sécheresses de plus en plus récurrentes sur le territoire.

### Les vignes des Corbières



### Vignes du Cabardès



SCEA à Capendu



Les plaines viticoles de l'Aude et du Bas-Minervois



## Céréales – Plaines

Historiquement, la plaine audoise était majoritairement productrice de céréales. La crise du marché du blé dans le Narbonnais au XIXe siècle entraîne son déclin et son remplacement par la vigne. Aujourd'hui plus présente à l'ouest du territoire, notamment avec le Lauragais, elle revient de plus en plus visible dans le Cabardès.

Les champs labourés s'étendent sur les plaines et les collines du sillon dessinant de douces ondulations cultivées. Les fermes allongées trônent sur les hauteurs des plis. Le Carcassès et le Limouxin présentent d'élégants paysages de transition entre l'est viticole et l'ouest céréalier, où s'associent, labours et vigne, auxquels s'ajoutent les bois de feuillus, dans une imbrication qui compose une agréable diversité.

Face aux changements climatiques, notamment les périodes de sécheresses plus présente, les problématiques d'irrigation restent au cœur des préoccupations agricoles du territoire.

## Pâturage – Massifs montagneux

Dans les secteurs montagneux du territoire du SCoT, les élevages permettent des paysages inattendus et rares dans la région. On peut découvrir de véritables ambiances d'alpages, avec de verts pâturages piqués de troupeaux de vaches.

Globalement, les zones de montagne sont très dépeuplées et menacées par les boisements qui referment les paysages. Les nombreuses terrasses enfrichées sur le Montagne Noire témoignent du recul de l'agriculture avec la fermeture des paysages et des vues.

L'élevage reste la principale activité qui permet d'entretenir ces espaces isolés :

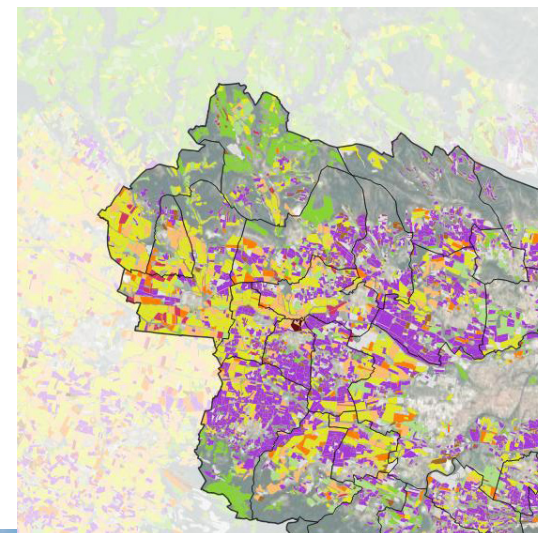
Dans la Montagne Noire l'élevage ovin et bovin extensif représente la majorité de l'activité agricole et les pâturages ouvrent de grands espaces non boisés sur les sommets. Dans les vallées, quelques petits vergers (pommiers et cerisiers) et un peu de maraîchage (oignon à Citou) occupent les fonds étroits. Les châtaigniers, bien que ne faisant plus l'objet d'une réelle exploitation agricole, sont encore bien présents sur les pentes et attirent les promeneurs à la saison des châtaignes,



### Paroles d'élus...

«Les friches sont une évolution négative des paysages de Carcassonne Agglo.»

### Les plaines céréalières à l'Ouest



### Terres labourées sur le massif de la Malepère



notamment autour de Castans (le bien nommé) ;

Dans le Cabardès, les plateaux inclinés vers le sud sont soit cultivés en céréales, soit occupés par des prairies pour l'élevage bovin et ovin. Ces surfaces non boisées ouvrent un panorama d'exception sur les Pyrénées.

## Autres cultures

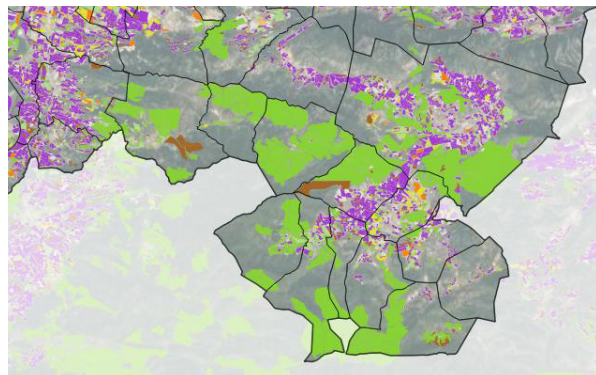
Ces cultures majeures sont aussi complétées par des pratiques moins répandues mais qui permettent la diversité à la fois des paysages et des productions. En effet, des parcelles recouvertes d'oliviers, d'arbres fruitiers mais aussi des exploitations maraîchères viennent ponctuer les étendues de vignes et de céréales. Cette diversification est un atout pour le territoire car elle permet à la fois une production locale d'un grand nombre de produits mais représente également une richesse paysagère.

## Le changement climatique et la déprise agricole : deux facteurs importants d'évolution des pratiques agricoles.

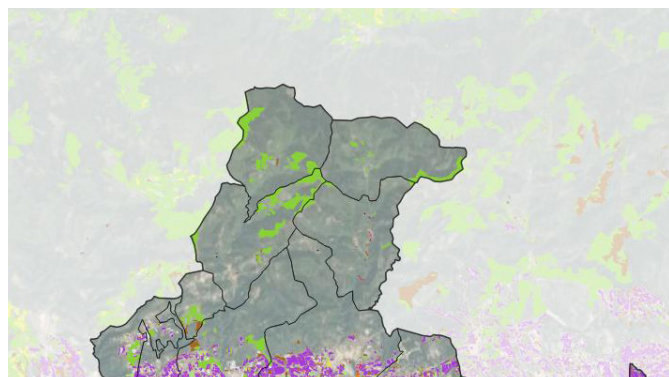
Le changement climatique impacte fortement les pratiques agricoles du territoire par l'allongement des périodes de sécheresse et l'augmentation des températures moyennes. La question de l'accès au réseaux d'irrigation est devenue un facteur-clé de sécurisation des pratiques agricoles, notamment dans le sillon audois où de nouveaux projets ont été enregistrés. L'adaptation des pratiques culturales est en cours, notamment sur le volet viticole, avec la reprise de cépages locaux historiques moins gourmands en eau que les cépages bordelais actuellement exploités.

Certaines activités de pâturage ou même de vignes, dans des secteurs en déprise ou fortement marqué par la sécheresse, sont en déclin et de nombreuses friches apparaissent, notamment dans le Minervois et le Val-de-Dagne. Carcassonne Agglo s'est engagée aux côtés de la Chambre d'Agriculture pour la mise en place d'une Charte Agricole, dont l'un des enjeux principaux est de préserver le foncier agricole et de lutter contre ces friches.

## Les pâturages du Val de Dagne



## Les pentes de la Montagne Noire



## 2.2. UNE AGRICULTURE QUI FAÇONNE LE PAYSAGE ET SON IDENTITÉ

La diversité des pratiques et des productions agricoles décrites ci-dessus se lit dans le paysage du territoire de Carcassonne Agglo mais est également un support d'une identité qui joue un rôle social et économique. En effet, la mise en valeur de l'agriculture dans un territoire comme celui du SCoT est primordiale et elle passe par plusieurs axes de développement : le tourisme agricole, les labels et protections des produits...

### Le tourisme agricole

La viticulture étant très présente dans territoire de Carcassonne, cette pratique est un moteur non négligeable d'attraction touristique. Plusieurs parcours de découvertes ont été mis en place à l'échelle du Languedoc-Roussillon autour de cette thématique. Avec l'office du tourisme du Grand Carcassonne, des balades vigneronnes sont également proposées pendant les périodes estivales, en partenariat avec les domaines et les viticulteurs qui font visiter leurs exploitations et déguster leurs produits. De nombreux événements autour des productions agricoles du territoire ont lieu tous les ans, comme :

- La fête du vin primeur à la fin du mois d'octobre.
- Les soirées Vins et Tapas chez les vigneron.
- Les Jeudis de la Malepère en été (temps de rencontre chez les vigneron)
- Vinfichason en octobre à Ventenac Cabardès
- La Fête du vin le 15 aout à Montlaur
- La fête du vin et CitéVins en octobre à Carcassonne
- Les Ampélofolies du Cabardès à Mousoulens
- Les musicales de Saint Jacques d'Albas de Laure Minervois, soirées musicales et gastronomiques

L'accueil au sein des exploitations est également en développement, ce qui crée une diversité de l'offre en terme de tourisme mais également pour les exploitants :

- Des gîtes ou B&B dans le vignoble, des séjours à thème..
- Chambres d'hôtes : Borie Neuve à Badens, Château d'Argères à Laure Minervois
- Gîtes et meublés : Domaine de Garille à Aragon, Château Canet à

Suivez nous sur : #BaladesVignerannes

Été 2017

# Balades vigneronnes



en Grand Carcassonne



**37** rendez-vous  
**19** vigneronnes

Dégustation et assiette de terroir  
☞ Wine tasting and local produce platter  
☞ Degustación de vinos y plato típico

## Découvrez le vignoble en compagnie des vigneronnes !

Discover the vineyards with the winegrowers.  
Descubra el viñedo en compañía de los viticultores.



**RÉSERVATIONS**  
Booking / Reservas

OFFICE DE TOURISME  
GRAND CARCASSONNE  
+ 33 4 68 76 34 74  
[www.grand-carcassonne-tourisme.fr](http://www.grand-carcassonne-tourisme.fr)



Rustiques, Borie Neuve à Badens, Domaine Sibille, St Jacques Albas, Château d'Argères à Laure Minervois, Domaine Calmel et Joseph à Montirat, Domaine Cantalauze à Trèbes

- Camping à la ferme La Pujade à Alzonne
- Accueil Camping-cars : domaine des pères à Trèbes, château l'amiral à Aigues Vives d'Aude, les Maillols à Villegly, les Cascals à Azille, Domaine Sibille et Domaine de Mazy à Laure Minervois

L'agriculture du territoire propose également des spécialités comme l'oignon doux de Citou, la cerise, le melon et la pomme vendus sur les marchés en circuit court ou utilisés dans les restaurants de la région.

Parmi les autres produits mis en valeurs sur le territoire, la truffe a également une grande place avec des événements spécifiques : les marchés et la Maison de la Truffe - Villeneuve Minervois par exemple.

## Les labels valorisant les productions

Plusieurs appellations, garantes de la qualité des productions viticoles, sont réparties sur le territoire de Carcassonne Agglo et permettent de dynamiser le tissu agricole.

Les aires géographiques délimitées en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) constituent pour chaque commune concernée un patrimoine unique et irremplaçable. En période économique stable, l'appellation d'origine apporte aux productions une valeur ajoutée significative qui permet un maintien des populations rurales, le développement de nombreux emplois et une préservation des espaces agricoles.

Selon les données du Recensement Général Agricole (2010), 15 % des vignobles cultivés sur le territoire appartiennent à une Appellation d'Origine Contrôlée.

Le territoire du SCoT est concerné par 8 AOC/AOP viticoles.

L'AOC **Malepère** concerne principalement les communes situées au sud-ouest du territoire (Alairac, Arzens, Villesèquelande, Caux-et-Sauzens, Carcassonne, Lavalette, Montclar, Roullens, Preixan et Couffoulens). L'encépagement fait l'originalité des vins issus de ces terroirs puisqu'il associe les cépages du Sud-Ouest (Merlot/Cabernet) aux méditerranéens tels que le Grenache Noir et le Cinsault. Pour prétendre à l'Appellation d'Origine Vin Délimité de Qualité Supérieure « Côtes de la Malepère », les vins doivent :

- Etre produits issus des parcelles délimitées constituant l'aire d'appellation
- Les vignes doivent présenter une densité de plantation d'au moins 3300 pieds/ha et sont au minimum en troisième année suivant la plantation
- Provenir de l'assemblage de raisins ou de vins issus d'au moins deux cépages, satisfaisant à la règle d'encépagement
- Présenter un titre alcoolique naturel minimum de 11%
- Le quantum à l'hectare est de 50 hl
- Le rendement annuel maximum est de 61 hl/ha



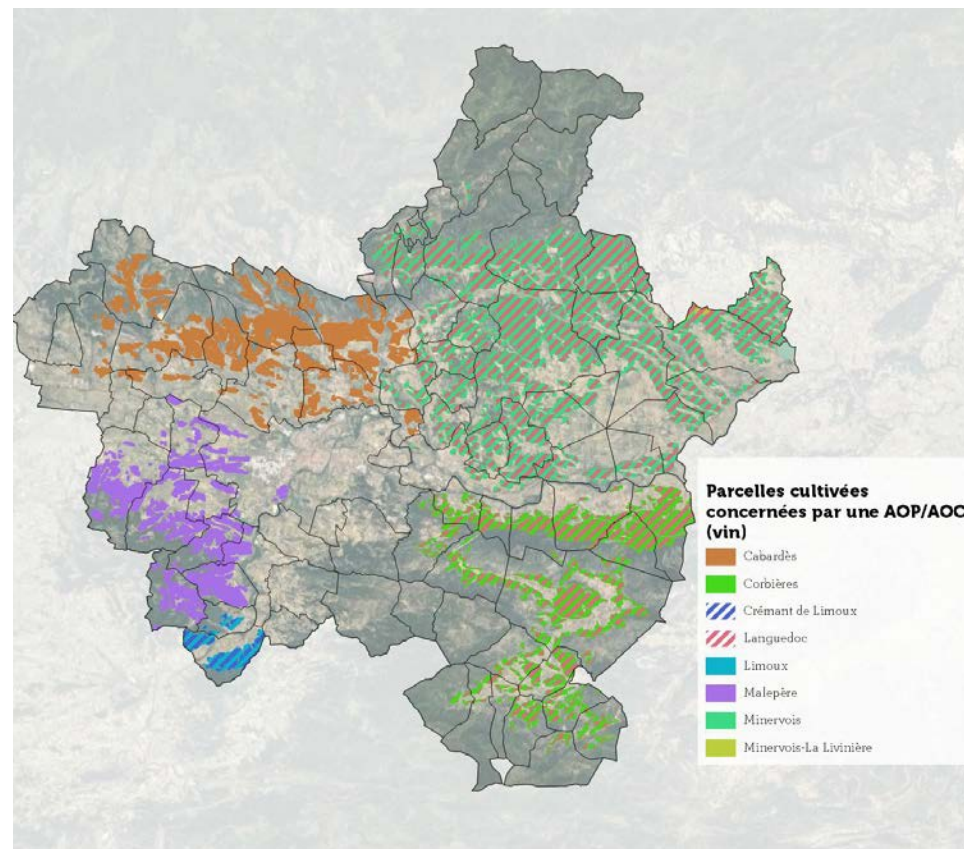
L'AOC **Minervois** concerne principalement les communes du Bas-Minervois (Aigues-Vives, Azille, Badens, Bagnols, Blomac, Bagnols, Bouilhonnac, Cabrespine, Caunes-Minervois, La Redorte, Laure-Minervois, Limousis, Malves-en-Minervois, Marseillette, Pépieux, Payriac-Minervois, Rieux-Minervois, Puichéric, Rustiques, Saint-Frichoux, Sallèles-Cabardès, Trassanel, Trausse, Trèbes, Villalier, Villarzel-Cabardès, Villegly, Villeneuve-Minervois). Pour prétendre à cette appellation, les vins doivent :

- Contenir un pourcentage en alcool d'un minimum de 11.5% volume pour les rouges et rosés ainsi que de 11% volume pour les blancs
- Une limite existe sur la quantité maximum de production par hectare : 50 hectolitres par hectare. La densité de plantation est limitée à un maximum de 3000 plants par hectare pour toute nouvelle plantation ou replantation.

L'AOC **Cabardès** concerne les communes d'Alzonne, Aragon, Conques-sur-Orbiel, Montolieu, Moussoulens, Sainte-Eulalie, Ventenac-Cabardès, Villegailhenc, Villemoustaussou, Villedubert, Pezens et Pennautier. Cette appellation est issue de l'assemblage de deux familles de cépages (les cépages atlantiques Cabernet Sauvignon, Cabernet Franc et Merlot et les cépages méditerranéens Syrah et Grenache).

L'AOC **Corbières** concerne les communes d'Arquette-en-Val, de Barbaïra, de Capendu, de Caunettes-en-Val, de Comigne, de Douzens, Dde Floure, de Fontiès d'Aude, de Labastide-en-Val, de Mayronnes, de Montirat, de Val-de-Dagne, de Monze, de Rieux-en-Val, de Serviès-en-Val, de Taurize, de Villar-en-Val et de Villetritouls. Cette appellation est issue principalement des cépages Carignan, Syrah et grenache noir pour les vins rouges et rosés. Une démarche de réencépagement a commencé en 1985. L'objectif est d'arriver à un équilibre entre Carignan et Cinsault d'une part, Syrah, Grenache noir, Lladoner pelut et Mourvèdre d'autre part. pour les vins blancs, les cépages sont principalement le bourboulenc (dit Malvoisie), la clairette blanche et le grenache blanc. Cette appellation impose certaines pratiques :

- Une densité minimum de 4000 pieds à l'hectare
- Les vins doivent présenter un titre alcoolométrique volumique naturel de 11,5 % pour les vins rouges et de 11 % pour les vins blancs et rosés
- Un rendement de base est fixé à 50 hectolitres à l'hectare



Parcelles viticoles concernées par une AOP/AOC

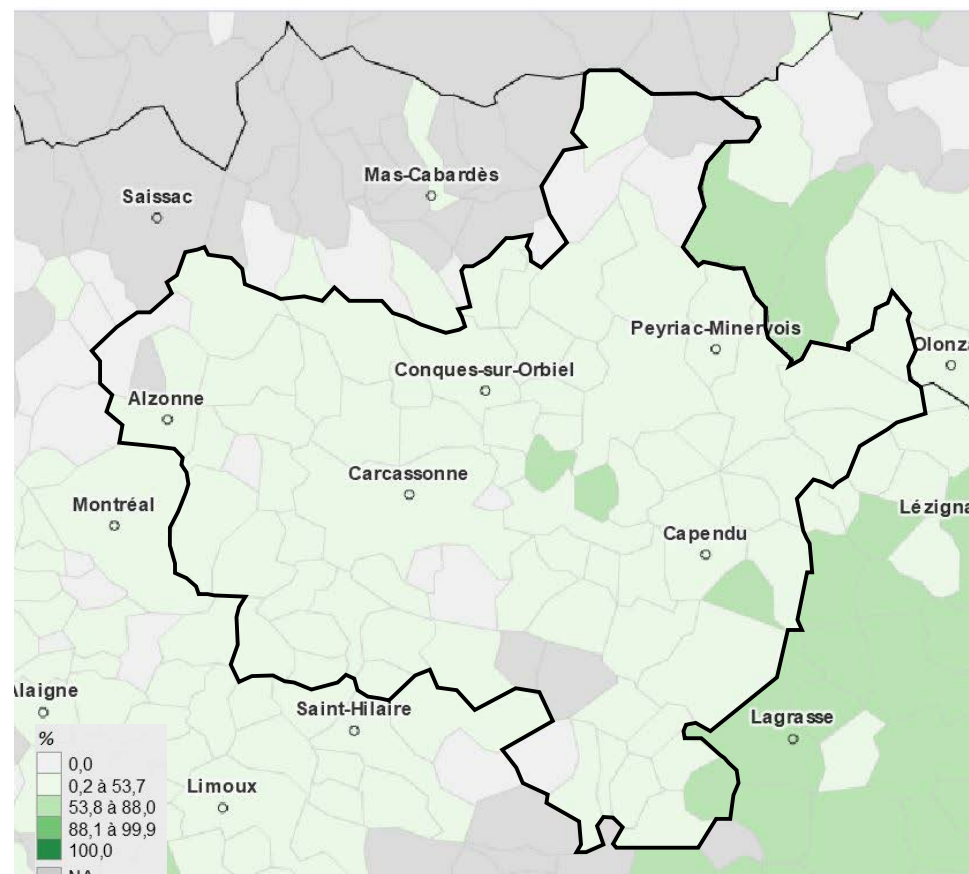
Source : INAO (2020)

L'AOC **Languedoc** regroupe la production d'une aire géographique élargie, sur une bande de 220 km de longueur et de 60km de largeur, de vignobles plantés en amphithéâtre vers la Méditerranée. Ce sont des vins principalement produits à partir de cépages Grenache, Lledoner Pelut, Syrah... Il concerne sur le territoire les communes du Minervois et du Cabardès (Aigues-Vives, Azille, Badens, Bagnols, Blomac, Bagnols, Bouilhonnac, Caunes-Minervois, La Redorte, Laure-Minervois, Limousis, Malves-en-Minervois, Marseillette, Pépieux, Payriac-Minervois, Rieux-Minervois, Puichéric, Rustiques, Saint-Frichoux, Sallèles-Cabardès, Trausse, Trèbes, Villalier, Villarzel-Cabardès, Villegly, Villeneuve-Minervois, Arquette-en-Val, de Barbaira, de Capendu, de Caunettes-en-Val, de Comigne, de Douzens, Dde Floure, de Fontiès d'Aude, de Labastide-en-Val, de Mayronnes, de Montirat, de Val-de-Dagne, de Monze, de Rieux-en-Val, de Serviès-en-Val, de Taurize, de Villaren-en-Val et de Villetritouls).

L'AOC **Blanquette de Limoux** et l'AOC **Limoux** concernent uniquement la commune de Rouffiac-d'Aude et de Pomas. Cette appellation est particulière dans la mesure où elle comprend des vins effervescents (Blanquette ou Crémant) et des vins tranquilles (rouges ou blanc). Ces vins sont issus de l'alliage des cépages Mauzac, chardonnay et Chenin.

Outre les différentes appellations d'origine présentes sur le territoire, 5 Indications Géographiques Contrôlées concernent les vignobles du territoire : les vins d'Aude (dont l'IGP Coteaux de Lastours et Côte de Prouilhe), Cité de Carcassonne, Côteaux de Peyriac, Haute Vallée de l'Aude, Pays Cathare

Les quotas et ré-encépagements imposés par les différents décrets d'Appellation d'Origine Contrôlée encadrent fortement les productions. Aujourd'hui, la recherche d'une qualité supérieure et d'une production moindre entraîne un arrachage massif de vignes qui fragilise les espaces agricoles. Une attention particulière devra être portée, au sein de ces AOC, sur les terroirs à forte valeur agronomique et paysagère.



Part de l'AOC

Source : Recensement agricole 2010



Le territoire du SCoT est aussi concerné par 3 AOC/AOP d'autres produits :

L'AOP/AOC **Lucques du Languedoc** concerne principalement le Bas-Minervois et le Cabardès et les communes d'Aigues-Vivis, Azille, Badens, Bagnoles, Blomac, Bouilhonnac, Caunes-Minervois, Floure, Laure-Minervois, Malves-en-Minervois, Marseillette, Pépieux, Peyriac-Minervois, Puichéric, Raissac-d'Aude, La Redorte, Rieux-Minervois, Rustiques, Saint-Frichoux, Sallèles-Cabardès, Sallèles-d'Aude, Trausse, Trèbes, Villarzel-Cabardès, Villegly et Villeneuve-Minervois. L'olive « Lucques du Languedoc » est une olive verte, entière, ni tailladée, ni cassée. Elle est désamérisée avec une solution alcaline et est commercialisée en saumure réfrigérée ou pasteurisée. Au niveau visuel, le fruit et le noyau sont caractéristiques: le fruit est de couleur verte, la forme est asymétrique, en croissant. La chair est de couleur claire. Le noyau est en forme de croissant de lune. L'épiderme est mince, non ridé. Il peut être légèrement bosselé.

L'AOP/AOC **Pélardon** concerne les communes des contreforts du Massif Central et du Val-de-Dagne : Aragon, Cabrespine, Caunes-Minervois, Caunettes-en-Val, Citou, Fajac-en-Val, Labastide-en-Val, Mayronnes, Montolieu, Rieux-en-Val, Sallèles-Cabardès, Taurize, Trassanel, Trausse, Villar-en-Val, Villeneuve-Minervois et Villetritouls. Le Pélardon est de forme cylindrique, à bords arrondis, d'environ 60 mm de diamètre et 25 mm de haut. Après 11 jours d'affinage, son poids avoisine 60 grammes. Il contient au moins 45 % de matières grasses.

La croûte est fine, de couleur crème, avec éventuellement des moisissures superficielles bleues ou blanches. La pâte est blanche, homogène, de texture lisse à la coupe.

Dégusté jeune, il se caractérise par une texture fondante à crémeuse, un goût de chèvre léger, des arômes de foin séché, de miel, de noisette... Plus âgé, il gagne en caractère avec une texture ferme à cassante, une croûte plus sombre, des arômes bien affirmés et une belle persistance en bouche.

Les origines du Pélardon sont anciennes, puisque Pline le naturaliste décrit déjà le «Péraldou», dont le nom dériverait de «pèbre» (poivre) de par le goût piquant du fromage.

Mentionné régulièrement à travers les siècles (Boissier de Sauvages en 1756, F. Mistral, Dictionnaire des Arts et Métiers...), il connaît un regain de popularité à partir des années 1970 lorsque de nouveaux producteurs, souvent d'origine citadine, vont développer et dynamiser la production.

Réunis en Syndicat, ils s'orientent vers l'AOC à partir de 1990. La demande reçoit un avis favorable en 1995, l'aire de production est délimitée de 1996 à 1998 et le

décret de reconnaissance en AOC paraît en août 2000.

L'AOP **Roquefort** concerne principalement les communes des contreforts du Massif Central : Castans, Lespinassière, Montolieu. Le Roquefort est un fromage au lait de brebis, à pâte persillée. La pâte est de couleur blanche à ivoire persillée de bleu de façon régulière.

Les productions locales sont aussi concernées par un certain nombre d'indication géographique protégées :

- L'IGP Rosée des Pyrénées Catalanes (Villefloure et Mayronnes)
- L'IGP Jambon de Bayonne (ensemble des communes)
- L'IGP Volailles du Lauragais (Alairac, Aragon, Arzens, Cahuzac, Caux-et-Sauzens, Lavalette, Montclar, Montolieu, Moussoulens, Pezens, Rouffiac-d'Aude, Roullens, Ventenac-Cabardès, Sainte-Eulalie, Villesèquelande)



## 2.3. UNE AGRICULTURE AU BÉNÉFICE DE SES HABITANTS ?

Le territoire s'est engagé dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial qui doit permettre de renforcer les liens entre agriculture et consommateurs et identifier les leviers pour construire des logiques de filières de proximité sur le territoire.

Avec 41% de sa SAU dédiée à la production agricole, le taux de couverture surfacique théorique de Carcassonne Agglo serait de 138% pour répondre aux besoins alimentaires de ces habitants, ce qui serait a priori largement suffisant dans une optique de recherche d'autonomie alimentaire « totale ».

Cette première approche peut être nuancée et affinée avec l'analyse ciblée de l'adéquation entre la production actuelle et les besoins pour quelques produits dédiés à l'alimentation humaine (pain, pâtes, fruits et légumes frais, yaourt, viande bovine, viande de volaille...) et à l'alimentation animale (fourrages, concentrés...).

L'agriculture du territoire est largement spécialisée avec 46% de la SAU (19 722 ha) consacrés à la viticulture. En ce sens, la production de vins du territoire (Presque 1MhL) pourrait répondre à plus de 40 fois la consommation des adultes sur le territoire de Carcassonne Agglo.

Le corollaire de cette forte spécialisation dans la viticulture, bien qu'elle connaisse un certain recul ces dernières années, est la faible offre en produits issus du territoire répondant directement aux besoins alimentaires de base des habitants. Les surfaces de production qui y sont consacrées avoisinent moins de 20% de la SAU du territoire : ce qui souligne la faible résilience alimentaire du territoire pour répondre aux besoins de ses habitants, sans tenir compte du fait que la majorité des productions actuelles sont exportées hors du territoire.

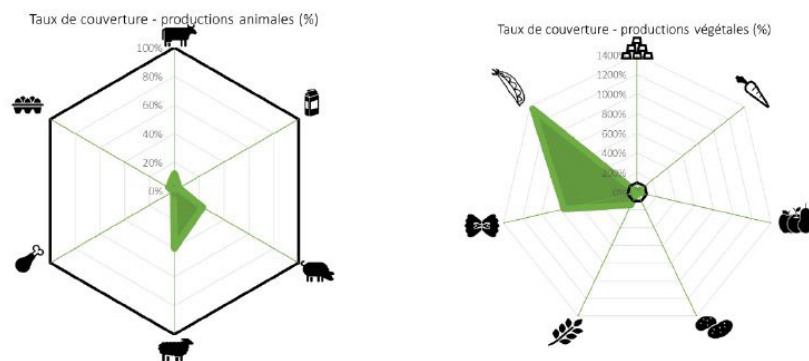
L'étude ciblée de l'adéquation offre et demande théorique révèle les productions excédentaires et déficitaires par rapport aux besoins des habitants du territoire, selon l'hypothèse où l'ensemble des habitants de Carcassonne Agglo adopteraient un régime similaire à celui observé dans la dernière étude des comportements et consommations alimentaires nationales « INCA 3 » commanditée par l'ANSES.

La production de fruits et légumes frais, les produits carnés et la part des surfaces allouées à l'alimentation des animaux d'élevage (fourrages ou oléagineux voués

à produire des concentrés) sont des productions très déficitaires par rapport aux besoins des habitants.

La production de céréales (blé dur, blé tendre) et de légumineuses couvre bien les besoins (notamment pour la filière blé-pain-farine).

La même approche effectuée avec selon l'hypothèse où l'ensemble des habitants de Carcassonne Agglo adopteraient un régime moins émetteur de gaz à effet de serre (allant vers une réduction des protéines consommées dont celles animales et une augmentation des protéines végétales) réduit considérablement les besoins en produits carnés à destination de l'alimentation humaine. A titre d'exemple, cela nécessiterait 2 fois moins de brebis (en nombre de têtes).



Taux de couverture surfacique théorique pour plusieurs produits végétaux et produits animaux (modélisation de l'effet d'un régime alimentaire type « INCA3 » pour l'ensemble des habitants)

Source : PAT de Carcassonne Agglo





## 3. Une trame verte et bleue facilement identifiable mais pas toujours en bon état

### 3.1. DES PROTECTIONS MULTIPLES, PREUVES D'UN ENVIRONNEMENT DE GRANDE VALEUR

Certains espaces naturels remarquables ou présentant un intérêt naturel, paysager ou historique montrent une qualité ou un intérêt qui se traduit par une reconnaissance au niveau européen, national ou régional (voire un niveau plus local). Ces sites peuvent alors faire l'objet de classements ou d'inventaires, voire de « labels », qui contribuent à leur préservation à long terme.

Bien que tous ces zonages n'aient pas obligatoirement une portée réglementaire, ils doivent néanmoins être pris en compte par le SCoT afin de définir un projet de territoire qui permette :

- la pérennité d'un cadre de vie de qualité,
- une meilleure prise en compte des incidences potentielles liées au développement économique du territoire.

Sur le territoire de Carcassonne Agglo sont répertoriés :

- 50 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), réparties en 39 ZNIEFF de type I et 11 ZNIEFF de type II,
- 6 sites Natura 2000,
- 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope,
- 36 Sites Classés et/ou Inscrits,
- 48 Zones humides inventoriées.

#### Les protections contractuelles : les zones Natura 2000

Le réseau Natura 2000 correspond à un ensemble de sites naturels, terrestres et marins permettant d'assurer la survie à long terme des espaces et des habitats menacés et à fort enjeux de conservation à l'échelle de l'Europe. Ce réseau a pour objectif de préserver la diversité biologique du patrimoine naturel, par le maintien et le rétablissement des habitats et des espèces via une connaissance précise de leurs caractéristiques ; mais également d'assurer une prise de conscience des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que les particularités régionales en assurant une compatibilité entre les projets d'aménagement et les enjeux de préservation.

On distingue deux types de zonage dans le réseau Natura 2000 :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour la conservation des habitats naturels et d'espèces figurant aux annexes I et II de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, dite Directive « Habitats »
- Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) pour la conservation des habitats des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil de 2 avril 1979, dite Directive « Oiseaux », ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue est régulière.

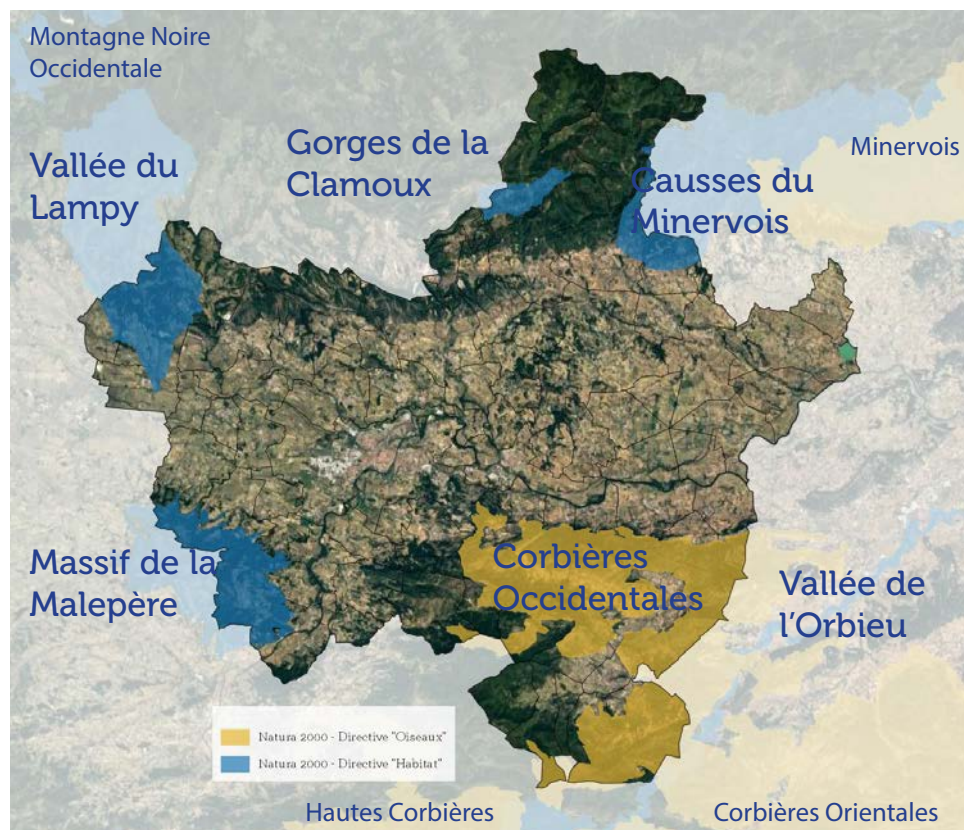
Carcassonne Agglo recense 6 sites Natura 2000. Ils se situent de part et d'autres de l'Aude dans le sillon où l'urbanisation, les infrastructures de transport et l'activité agricole sont très présents.

Les enjeux de protection y sont donc très importants. La surface des sites Natura 2000 dans Carcassonne Agglo représente 19,2% du territoire.



Ces 6 sites sont dotés aujourd'hui d'un document d'objectif (DOCoB), fixant les objectifs de préservation des espèces animales et végétales et des habitats d'intérêt européen.

Le SCoT devra anticiper, éviter ou réduire les impacts du projet sur ces sites d'importance. Au-delà des surfaces incluses dans le périmètre opérationnel de l'Agglomération, il faudra aussi anticiper ses impacts sur les parties extérieures au territoire et sur les zones Natura 2000 situées à proximité (Minervois, Corbières Orientales, Montagne Noire Occidentale, Hautes Corbières et Oiège et collines du Lauragais).



Carte des sites Natura 2000 sur le territoire de Carcassonne Agglo  
Source DREAL Occitanie



Le massif de la Malepère, Site Natura 2000



## Caractéristiques des sites Natura 2000 du territoire de Carcassonne Agglo.

Sites	Surface	Description
Les Causses du Minervois (SIC) FR9101444	1252 ha soit 6% de la zone (21 805ha) soit 1,1% de CA	Ensemble d'habitats méditerranéens rupestres avec une alternance de systèmes géologiques siliceux et calcaires renforçant son originalité. Les petits causses sont entaillés de profondes gorges abritant une faune aquatique diverse et remarquable. Les falaises et les escarpements rocheux qui les dominent sont renommés pour la richesse de leurs populations en chauves-souris. Le Causse fait partie à ce titre de l'un des 12 sites majeurs pour les chauves-souris du Languedoc-Roussillon.
Gorges de la Clamoux (SIC) FR9101451	709 ha Soit 82% de la zone (861 ha) soit 0,4% de CA	Zone de collines calcaires particulièrement intéressantes par la quantité de cavités et les réseaux souterrains (dont la Grotte du Gaougnas) qui en font un site majeur pour la conservation des Chiroptères en Languedoc-Roussillon. Elle abrite en effet, à différentes étapes de leur cycle biologique, 7 des 11 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire recensées dans le domaine méditerranéen.
Vallée du Lampy (SIC) FR9101446	2 918 ha soit 31% de la zone (9 555ha) soit 2,7% de CA	Le site inclut les vallées et bassins versants de 2 cours d'eau descendant des contreforts de la Montagne Noire, le Lampy et la Vernassonne. La partie basse de la Vallée, est dominée par l'agriculture céréalière et la viticulture. Cependant, une mosaïque de milieux est encore bien présente avec la présence de forêts de Chêne blanc, de Chêne vert, quelques plantations de Pin noir, landes, pâtures et pelouses méditerranéennes à Brachypode rameux.
Massif de la Malepère (SIC) FR9101452	3 088 ha soit 53% de la zone (5 873ha) soit 2,7% de CA	Ensemble de collines et de vallons boisés formant la forêt de la Malepère, où les boisements de feuillus prédominent. Y nichent deux espèces de rapaces forestiers : l'Aigle botté et le Circaète Jean-le-Blanc. Dans les prairies et lisières, il est possible d'observer la Mélitée des Linaires, un papillon dont les populations sont très localisées et peu abondantes. Ce site constitue aussi l'habitat de plusieurs espèces de chauves-souris.
Corbières occidentales (ZPS) FR9112027	13225 ha soit 58 % de la zone (22 912 ha) soit 12,3% de CA	Relief de collines culminant en moyenne à 400 m d'altitude, de substrat varié. Le climat méditerranéen y est bien marqué, même si la sécheresse estivale est moins importante que dans la partie plus orientale. La diversité de la végétation et le relief peu élevé, mais marqué de barres rocheuses propices à la nidification des espèces rupicoles contribuent à la richesse de ce territoire.
Haute vallée de l'Orbieu (SIC) FR9101489	2,7 ha soit 0 % (17 763 ha) soit 0% de CA	Intérêts multiples liés à la rivière Orbieu et aux sommets de la haute vallée de l'Orbieu avec des influences climatiques conjuguées atlantiques et méditerranéennes. On note la présence de pelouses à Genêt de Villars d'une très grande richesse floristique et des contacts chênaie verte / hêtraie.



Espèces Emblématiques	Principaux enjeux	Gestion du site
Petit Murin, Rhinolophe euryale, Vespertilion de Capaccini (chauve-souris la plus menacée d'extinction en France)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)</li> <li>• Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)</li> </ul>	DOCOB validé et animé par le PNR du Haut-Languedoc
Plus important site français pour le Minioptère de Schreibers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien et amélioration de l'état de conservation des gîtes de chiroptère</li> <li>• Maintien, entretien et réhabilitation des ripisylves et autres milieux connexes des cours d'eau</li> <li>• Entretien et restauration des milieux ouverts et semi-ouverts</li> </ul>	DOCOB validé et animé par Carcassonne Agglo
Barbeau méridional, Bouvière, Lamproie de Planer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien et développement du pastoralisme extensif pour le maintien des prés et prairies de fauche</li> <li>• Préservation des cours d'eau, et des zones humides en général, d'une détérioration de leur état et d'une destruction directe ou indirecte</li> <li>• Promouvoir une gestion sylvicole compatible avec l'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire</li> </ul>	DOCOB validé et animé par Carcassonne Agglo
Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Aigle botté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien ou amélioration de l'état de conservation des chiroptères</li> <li>• Restauration et entretien des habitats herbacés pour préserver les habitats à vocation agricole ou pastorale</li> <li>• Maintien en bon état de conservation des forêts à Chêne vert</li> </ul>	DOCOB validé et animé par Carcassonne Agglo
Aigle Royal, Faucon Pèlerin, Grand-duc d'Europe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre la fermeture des milieux ouverts</li> <li>• Réduction et compensation des impacts négatifs des activités touristiques et industrielles</li> </ul>	DOCOB validé
Barbeau méridional et Desman des Pyrénées en limite nord Loutre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques de fermeture des milieux ouverts par abandon des pratiques pastorales</li> </ul>	DOCOB validé et animé par la Communauté de Communes du Massif de Mouthoumet

## Caractéristiques des sites Natura 2000 voisins au territoire de Carcassonne Agglo.

Sites	Surface totale	Description
Minervois (ZPS) FR9112003	24 820 ha	Zone de transition entre la plaine viticole du Languedoc et les zones plus montagneuses du haut Languedoc. Secteur de collines de faible hauteur, le substrat est en général acide. Le Minervois est connu d'une part par des vestiges romains, d'autre part par ses vignobles dont plusieurs crus sont très réputés (Saint Chinian,...).
Corbières Orientales (ZPS) FR9112008	25 371 ha	Partie la plus orientale du massif des Corbières audoises . Le substrat essentiellement calcaire combiné aux influences méditerranéennes très marquées accentuées encore par la fréquence des vents secs, crée des conditions de milieu favorables aux espèces les plus méditerranéennes. Toutefois, l'abandon déjà ancien des parcours a conduit à une fermeture généralisée des milieux. Ce site est complémentaire des autres ZPS désignées sur l'ensemble du massif des Corbières. Le site inclut, dans sa partie la plus orientale, le couloir de migration majeur du littoral languedocien, d'où la présence régulière d'espèces en étape migratoire.
Montagne Noire Occidentale (SIC) FR7300944	1 915 ha	Région naturelle qui forme la terminaison méridionale du Massif Central, dans le prolongement des Cévennes. Ce site est à la limite entre deux domaines biogéographiques : 62 % de son territoire se trouve sur le domaine atlantique et 38 % sur le domaine continental. Le site est constitué d'une alternance de vallées dominées par la forêt de feuillus et de plateaux sur substrat calcaire dominés par des pelouses sèches et des prairies bocagères ; l'altitude varie de 250 à 792 m. Tous les ruisseaux (Orival à l'ouest, Baylou, Taurou et Sant à l'est) se jettent dans le Sor, affluent de l'Agout, lui-même affluent du Tarn.
Hautes Corbières (ZPS) FR9112028	28 398 ha	Secteur de moyenne montagne où les reliefs culminent en moyenne à 600 m. d'altitude. Exposé au premier plan aux perturbations atlantiques, il bénéficie d'une humidité importante. Ces conditions contribuent à l'originalité de ce territoire, marqué par de vastes pâtures qui maintiennent le milieu ouvert.
Piège et collines du Lauragais (ZPS) FR9112010	31 216 ha	Zone de collines très largement exploitées par l'agriculture, en particulier la céréaliculture. De fortes influences océaniques marquent ce territoire situé dans la partie la plus occidentale de la région Languedoc-Roussillon.



Espèces Emblématiques	Principaux enjeux	Gestion du site
Aigle de Bonelli Aigle Royal Busard Cendré Faucon Pèlerin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des projets de centrale éoliennes</li> <li>• Evolution des pratiques agricoles</li> <li>• Développement des activités de plein air (escalade)</li> </ul>	Pas de plan de gestion validé
Passereaux méditerranéens Espèces rupicoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des projets de centrale éoliennes</li> <li>• Evolution des pratiques agricoles</li> <li>• Développement des activités de plein air (escalade)</li> </ul>	Pas de plan de gestion validé
Loutre, Chiroptères, Orchidées, Lys des Pyrénées Hêtre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien et développement du pastoralisme extensif pour le maintien des prés et prairies de fauche</li> </ul>	DOCOB validé
Busards, Aigle Royal, Circaète Jean-le-blanc, Passereaux, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu Vautours Fauves et Moines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des projets de centrale éoliennes</li> <li>• Evolution des pratiques agricoles</li> </ul>	Pas de plan de gestion validé
Aigle Royal, Faucon Pèlerin, Vautour Fauve	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des pratiques agricoles</li> </ul>	Pas de plan de gestion validé



## Les protections réglementaires : sites inscrits ou classés

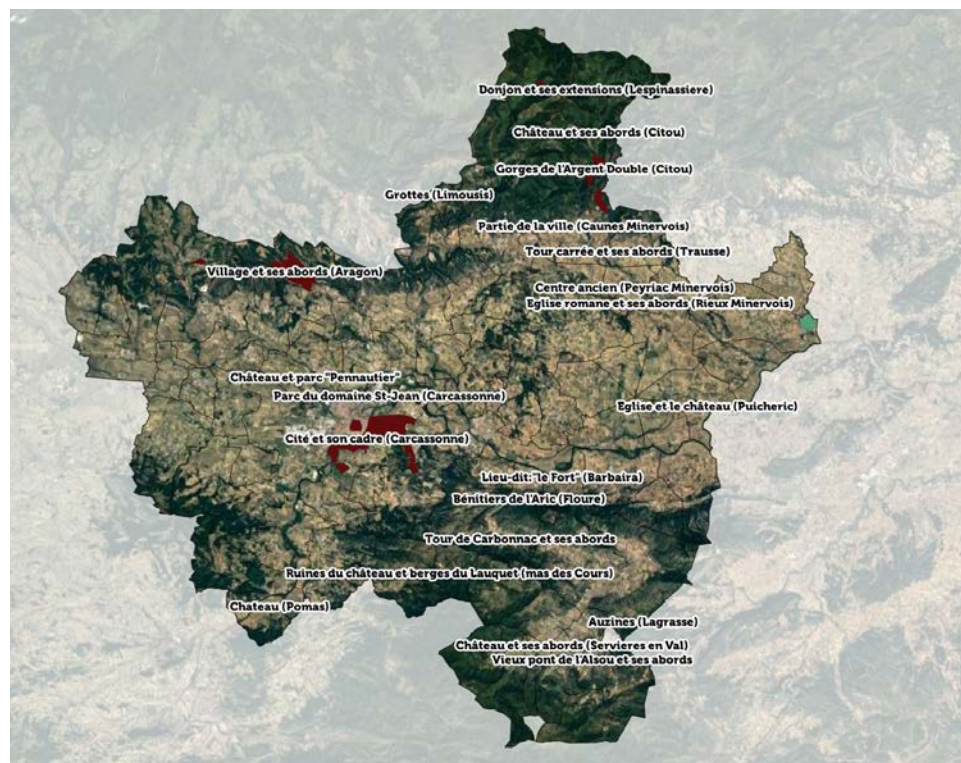
Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel représente la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

L'objectif est de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général d'un point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire.

Le territoire de Carcassonne Agglo compte au total 36 Sites Inscrits et 4 Sites Classés qui sont, pour la grande majorité, des sites patrimoniaux d'un point de vue culturel. Les sites qui présentent également un intérêt écologique particulier sont généralement concernés par d'autres zonages d'inventaire ou de protection (ZNIEFF, Natura 2000, etc.).

Outre le canal du midi, qui constitue un Site Classé s'étendant d'ouest en est, ces sites sont des éléments plus ponctuels sur le territoire de l'agglomération.

La commune de Carcassonne concentre 6 sites dont notamment les Sites Classés et Inscrits liés à la Cité de Carcassonne, également inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces sites restent très localisés sur le territoire, et ne représentent ainsi que près de 2% de la surface de l'agglomération.



Sites classés ou inscrits en 2020

Source DREAL Occitanie



## Les protections réglementaires : l'arrêté de Biotope

Sur le territoire de Carcassonne Agglo, on trouve seulement un seul Arrêté Préfectoral de Biotope (APPB). Il s'agit de la grotte de Gaougnas localisée à Cabrespine. L'APPB fut adopté le 13 août 1996. Il a pour but de « garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, au repos et à la survie du Grand Rhinolophe, du Grand Murin et du Minioptère de Schreibers » (arrêté préfectoral n°96-1773) sur une superficie totale de 7 hectares.

Le site considéré par l'APPB recoupe deux autres zonages environnementaux : le site Natura 2000 des Gorges de la Clamoux, et la ZNIEFF de type 1 du Massif du Roc de l'Aigle.

L'arrêté fixe les mesures qui doivent permettre la conservation des biotopes. La réglementation édictée vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent. L'APPB de la grotte de Gaougnas restreint selon des modalités particulières la circulation et les travaux sur site, et interdit les sources de pollutions de toutes natures. En effet, les manifestations sportives et les activités de plein-air type bivouac, camping et dérivés y sont par exemple strictement interdits.

Tout document de planification doit être compatible avec les prescriptions et/ou interdictions fixées par les APPB.

### Site de la grotte de Gaougnas (Cabrespine)



## Les protections foncières : les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

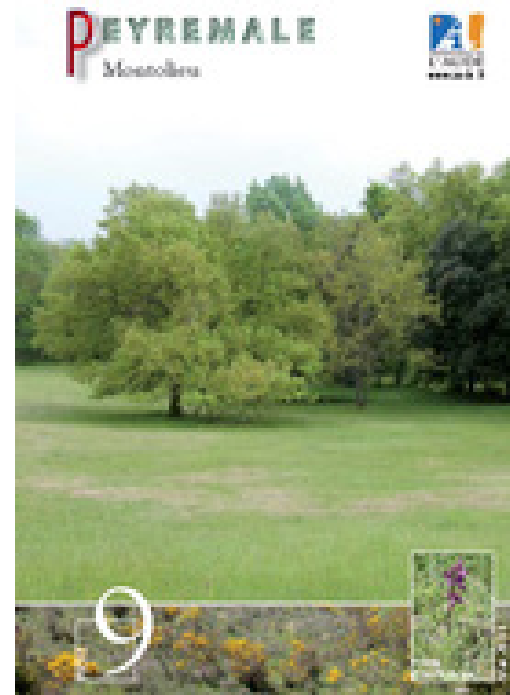
Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites reconnus pour leurs patrimoines naturels accueillant une faune et une flore diversifiées ou remarquables.

Ces sites sont recensés et valorisés par le Département de l'Aude qui en a la charge.

Un espace naturel sensible présente les caractéristiques suivantes :

- il possède une valeur écologique et patrimoniale en relation avec le règne animal et végétal,
- il présente une forte identité paysagère,
- il est ouvert au public dans la mesure où les caractéristiques du milieu le permettent,
- il est stratégique au regard des politiques de prévention du risque inondation, de la stabilité des sols, de lutte contre les incendies,
- il contribue à la protection des ressources en eau, des populations et du développement durable,
- il est fragilisé, menacé ou rendu vulnérable par des pressions extérieures, la fermeture des milieux, la déprise agricole ou l'absence de sylviculture durable.

Le territoire est concerné par un seul espace naturel sensible situé sur la commune de Montolieu. Le domaine de Peyremale couvre 70ha et appartient à un agriculteur dont le mode de gestion peu intensif a permis de maintenir et de développer une biodiversité exceptionnelle à l'échelle régionale voire nationale. Dix habitats naturels d'intérêt européen selon la directive « Habitats, faune, flore » dont quatre prioritaires et cinq espèces végétales protégées au niveau national ont été recensés sur ce site.



Le domaine de Peyremale à Montolieu, un des 11 espaces naturels sensibles de l'Aude

Source : Département de l'Aude

## Les protections liées à une mission d'inventaire : les Plans Nationaux en faveur des espèces (PNA)

### Les Plans Nationaux d'Actions en faveur des espèces (PNA)

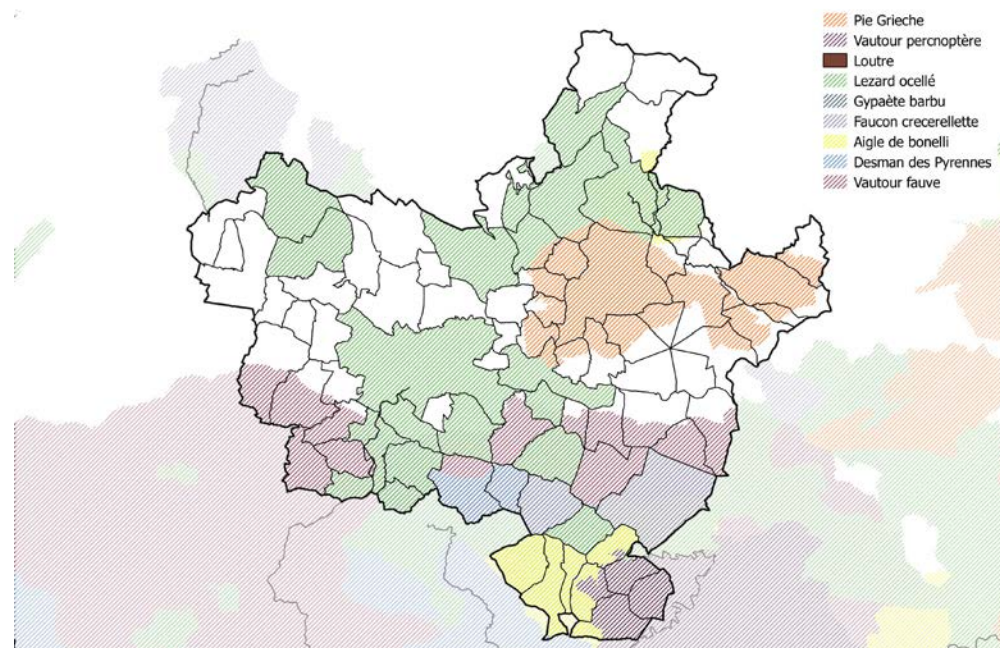
« Les plans nationaux d'actions sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CE du 21 mai 1992) qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. » Source INPN

Le territoire de Carcassonne Agglo se situe sur un grand nombre de périmètre de PNA pour les espèces suivantes.

Les PNA mettent en place des objectifs et une stratégie qui se décline en différents modes d'action visant à permettre la conservation des espèces :

- Connaître : L'une des priorités des plans nationaux d'actions est d'étendre les connaissances disponibles sur l'espèce et son habitat, lorsqu'elles sont insuffisantes pour permettre de définir des mesures de protection et de conservation efficaces.
- Gérer et restaurer : les actions de gestion et de restauration sont complémentaires et se trouvent au cœur des plans en faveur des espèces menacées. Elles visent à assurer ou rétablir un bon état de conservation de ces dernières.
- Protéger : Les actions de protection stricte des espèces et des espaces naturels doivent être réalisés en parallèle des mesures de gestion et de restauration. Elles sont essentielles à la conservation des espèces menacées.
- Sensibiliser et former : ces actions permettent de donner une visibilité à la fois aux espèces concernées par les plans nationaux d'actions, aux plans eux-mêmes et aux actions qu'ils préconisent.

## Carte des PNA sur le territoire de Carcassonne Agglo



Source DREAL Occitanie



## Liste des espèces visées par un PNA sur le territoire de Carcassonne Agglo

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie	Plan National d'action
Reptiles	Lezard ocellé	Timon lepidus	Vulnérable	2012-2016 (prolongation 2017)
Oiseaux	Aigle de Bonelli	Aquila fasciata	En danger	2014-2023
Oiseaux	Butoir étoilé	Botaurus stellaris	Vulnérable	2008-2012
Oiseaux	Faucon crecerellette	Falco naumanni	Vulnérable	2010-2015
Oiseaux	Gypaète barbu	Gypaetus barbatus	En danger	2010-2020
Oiseaux	Pie grièche à tête rousse et méridionale	Lanius senator Lanius meridionalis	NT, Vulnérable	En cours de validation
Oiseaux	Vautour Fauve	Gyps fulvus	LC	2017-2026
Oiseaux	Vautour percnoptère	Neophron pernopterus	En danger	2015-2024
Oiseaux	Chiroptère	PNA 2009-2013 34 espèces – PNA 2016-2025 19 espèces	CR, En danger, Vulnérable, RT	(2009-2013 puis évaluation) 2016-2025
Mammifères	Loutre d'Europe	Lutra lutra	LC	(2010-2015 puis évaluation) nouveau PNA 2018-2027
Mammifères	Desman des pyrennes	Galemys pyrenaicus		2010-2015
Insectes	Maculinéa	Maculinea alcon, M. arion, M. nausithous, M. teleius	Vulnérable/NT/LC	(2011-2015 puis évaluation) Nouveau PNA 2018-2022
Insectes	Odonate	Coenagrion mercuriale, C. ornatum, C. caeruleum, Macromia splendens, Oxygastra curtisii, Gomphus graslinii, G. flavipes, Ophiogomphus cecilia, Leucorrhinia pectoralis, L. caudalis, L. albifrons, Coenagrion lunulatum, Nehalennia speciosa, Aeschna ca	LC/NT/ Vulnérable/En danger	(2011-2015 puis évaluation) Nouveau PNA 2018-2022

LC : Préoccupation mineure (risque de disparition en France faible)

NT : quasi menacé (proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)



## Les protections liées à une mission d'inventaire : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est le principal inventaire national du patrimoine naturel. Il a pour objectif d'identifier et de décrire les secteurs aux fortes capacités biologiques et en bon état de conservation.

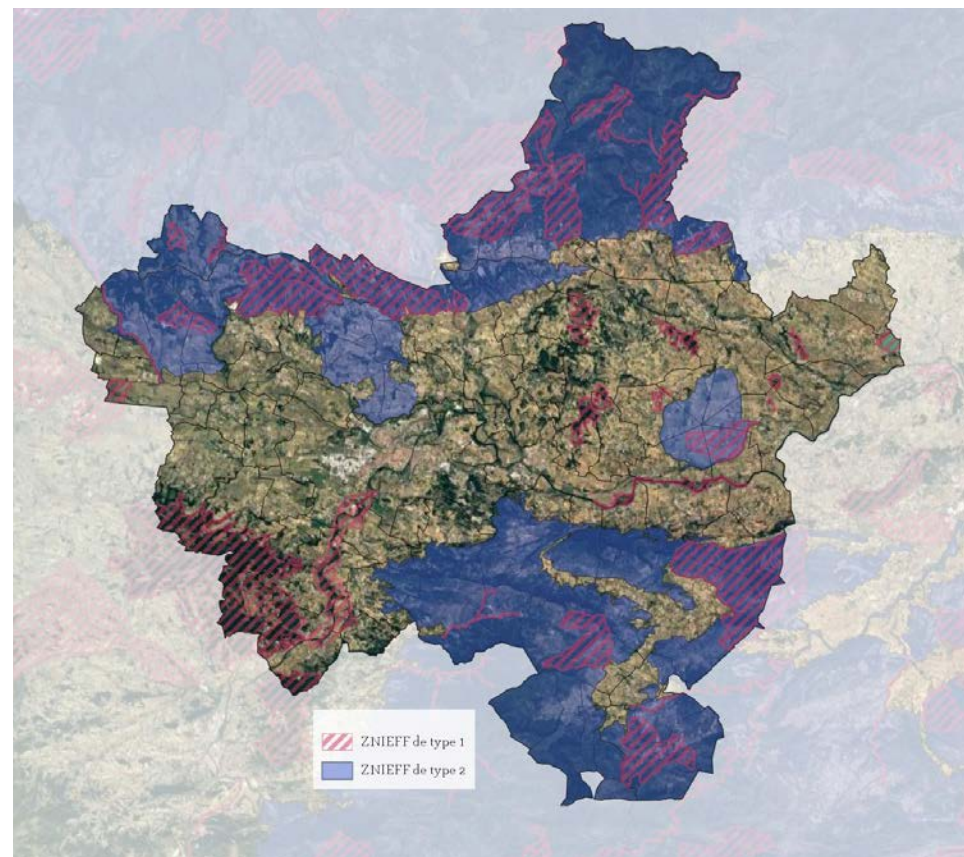
Amorcée en 1982, l'identification sur le territoire français (métropole et DOM) de ces zones est progressivement devenue un élément majeur de notre connaissance du patrimoine naturel et une base objective pour la mise en œuvre de la politique de protection des espaces.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type 1 correspondent aux secteurs de grand intérêt biologique et écologique
- Les ZNIEFF de type 2 sont les grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes

Carcassonne Agglo compte 40 ZNIEFF de type I et 11 ZNIEFF de type II (répertoriées en annexe), intégrées pour tout ou partie sur son territoire de compétence.

Les surfaces cumulées de ces 2 types de zonage au sein de l'agglomération représentent : 14,8 % pour les ZNIEFF de type 1 et 43,8 % pour les ZNIEFF de type 2.



Carte des sites ZNIEFF sur le territoire de Carcassonne Agglo

Source DREAL Occitanie

## Liste des ZNIEFF de type 1

Code ZNIEFF	Nom	Surface totale	Surface dans le SCoT	Part de la surface du SCoT	Part de la ZNIEFF dans le SCoT
910030435	Bois du col de Saint-André et de Saux et Pradals	1290	204	0%	16%
910030437	Vallée du Rieu Sec	1468	0	0%	0%
910030438	Monts et grottes des soulans de Nore	2177	861	1%	40%
910030439	Garrigues de Jappeloup	286	284	0%	99%
910030441	Etang de Marseillette	528	528	0%	100%
910030433	Gravières et plaine de Bram	2381	148	0%	6%
910030412	Prairies du domaine de Peyremale	106	106	0%	100%
910030279	Massif du Roc de l'Aigle	533	507	0%	95%
910030295	Gorge du Cros et Causse de la Planette	1552	681	1%	44%
910008309	Crêtes de Tarigoule et du Rasés	692	0	0%	0%
910011731	Massif de la Malepère	5883	3098	3%	53%
910030416	Plaine de l'Aude à Carcassonne	1130	1130	1%	100%
910030418	Rivière de la Lauquette et ruisseau d'Escaux	32	32	0%	100%
910011738	Pelouses et landes du pic de Nore	271	10	0%	4%
910011745	Crête rocheuse du Pic San-Marti	293	293	0%	100%
910011746	Crête rocheuse de la Bourrasse	398	175	0%	44%
910030422	Pechs et vallées autour de Mayronnes	902	902	1%	100%
910030449	Etang de Jouarres	111	98	0%	88%



Code ZNIEFF	Nom	Surface totale	Surface dans le SCoT	Part de la surface du SCoT	Part de la ZNIEFF dans le SCoT
910030450	Coteaux marneux des Salices	55	55	0%	100%
910030451	Coteaux marneux du plateau de Fabas	160	160	0%	100%
910030452	Coteaux marneux de Villarlong	255	255	0%	100%
910030453	Garrigues de Vallouvière	1566	1427	1%	91%
910030473	Garrigues de Saint-Martin	564	564	1%	100%
910030506	Cours aval du ruisseau du Lampy	37	33	0%	88%
910030467	Moyenne vallée du Sou et de l'Orbieu	233	17	0%	7%
910016005	Montagne d'Alaric	2953	2104	2%	71%
910030455	Vallon du ruisseau de la Valette	309	309	0%	100%
910030456	Plaines de Moussoulens et de Montolieu	1041	1041	1%	100%
910030458	Plaine de la Bitarelle et Pech Nègre	262	262	0%	100%
910030459	Coteaux marneux de la Métaierie Neuve	273	273	0%	100%
910030317	Gorges de la Dure et du Linon	205	58	0%	28%
910030318	Vallée de l'Orbiel	45	2	0%	5%
910030274	Crête rocheuse de Fount-Ferrouzo	220	136	0%	62%
910030319	Rivière de la Clamoux et ruisseau du Cros	5	5	0%	100%
910030320	Rivière l'Argent Double	27	27	0%	100%
910030460	Coteaux marneux de Lagardie	43	43	0%	100%

Code ZNIEFF	Nom	Surface totale	Surface dans le SCoT	Part de la surface du SCoT	Part de la ZNIEFF dans le SCoT
910030461	Coteaux marneux de Saint-Aunay	10	10	0%	100%
910030462	Cours moyen de l'Aude à Marseillette	237	237	0%	100%
910030466	Serre du Picou	734	734	1%	100%
910016016	Etang de l'Estagnol à La Redorte	42	42	0%	100%





## Liste des ZNIEFF de type 2

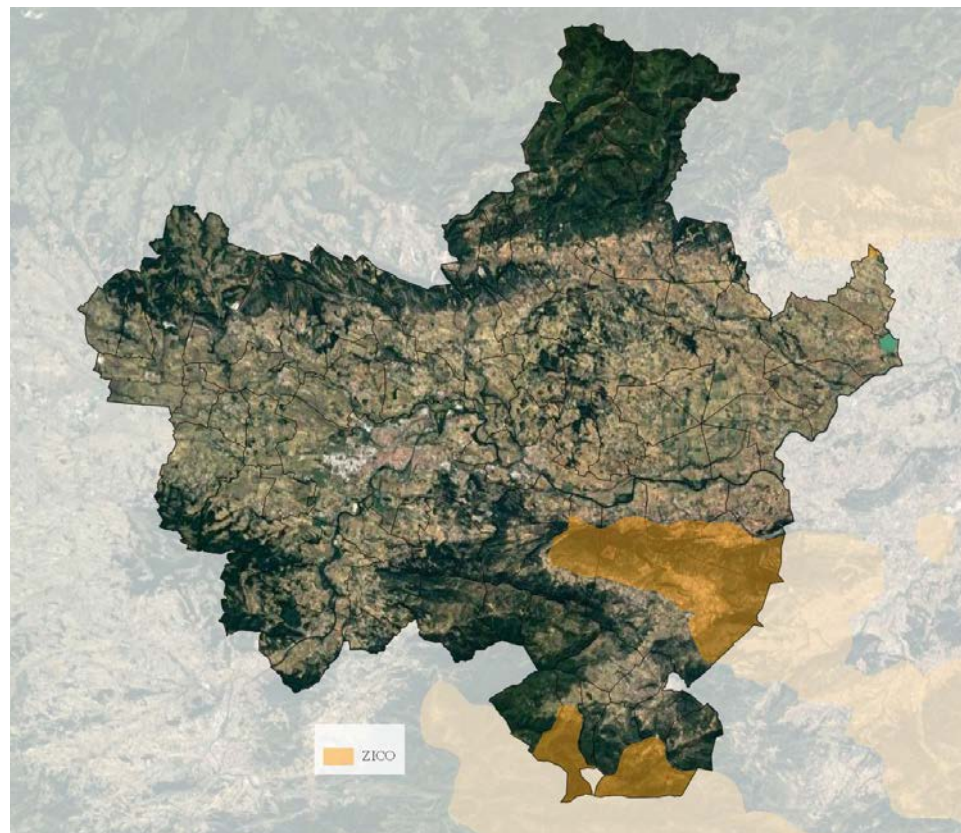
Code ZNIEFF	Nom	Surface totale	Surface dans le SCoT	Part de la surface du SCoT	Part de la ZNIEFF dans le SCoT
910009323	Montagne noire centrale	34724	5	0%	0%
910009423	Montagne Noire occidentale	24257	1437	1%	6%
910008270	Haut Minervois	21605	1479	1%	7%
730010009	Montagne Noire (versant Nord)	31971	35	0%	0%
910011702	Massif d'Alaric	8316	5273	5%	63%
910011720	Corbières occidentales	59005	11933	11%	20%
910011770	Causses du piémont de la Montagne Noire	8830	8283	8%	94%
910030613	Ancien étang de Marseille	2070	2070	2%	100%
910030626	Zone agricole du nord Carcassonnais	2661	2661	2%	100%
910030630	Corbières centrales	68810	2971	3%	4%
910030631	Crêtes et piémonts de la Montagne Noire	27188	11129	10%	41%



## Les protections liées à une mission d'inventaire : les Zones d'Importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Les ZICO ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979. Ce sont des sites qui ont été identifiés comme importants pour certaines espèces d'oiseaux (pour leur aires de reproduction, d'hivernage ou pour les zones de relais de migration) lors du programme d'inventaires scientifiques lancé par l'ONG Birdlife International. Les ZICO n'ont pas de statut juridique particulier. Les sites les plus appropriées à la conservation des oiseaux les plus menacés sont classées totalement ou partiellement en Zones de Protection Spéciales (ZPS). Ces dernières, associées aux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) constituent le réseau des sites Natura 2000 (cf. fiche sur les sites Natura 2000).

Le site des Hautes Corbières, recouvert en partie par une ZPS (en-dehors du périmètre de l'agglomération), concerne principalement les espèces : Busards, Aigle Royal, Circaète Jean-le-blanc, Passereaux, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu Vautours Fauves et Moines;..



Les ZICO du territoire de Carcassonne Agglo

Source DREAL Occitanie

## 3.2. UNE DIVERSITE DES MILIEUX, SUPPORT DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

### Définition de la Trame Verte et Bleue

#### Les enjeux définis par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour tous les 6 ans et suivi conjointement par le Conseil régional et l'État en association avec un Comité régional trame verte et bleue (CRTVB). Le contenu des SRCE est fixé par le code de l'environnement aux articles L. 371-3 et R. 371-25 à 31 et précisé dans les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Les objectifs du SRCE se traduisent par :

- une logique de conservation de la nature emblématique à un réseau écologique intégré aux territoires ;
- la préservation et la restauration d'un réseau écologique ;
- la recherche de l'émergence d'un modèle plus harmonieux d'aménagement du territoire ;
- la cohérence des actions de conservation et restauration de la biodiversité.

Le plan d'action stratégique du Schéma Régional de Cohérence Écologique Languedoc-Roussillon a été défini pour chaque enjeu identifié dans le diagnostic. Ce plan d'action a pour ambition d'approfondir la connaissance des points de rupture au sein de la trame verte et bleue pour cibler les actions de restauration et de gestion sur des secteurs à enjeux. Par ailleurs, il a vocation à permettre une intégration des enjeux dans les documents de planification et d'orientation stratégique aux échelles pertinentes.

Les grands enjeux traités dans le plan d'action sont :

- L'intégration des continuités écologiques dans les politiques publiques
- Ménager le territoire par l'intégration de la trame verte et bleue dans les décisions d'aménagement
- La transparence des infrastructures pour le maintien et la restauration des continuités écologiques
- Des pratiques agricoles et forestières favorables au maintien et à la restauration des continuités écologiques
- Les continuités écologiques des cours d'eau et des milieux humides
- Des milieux littoraux uniques et vulnérables

#### Une diversité de milieux à prendre en compte pour l'élaboration de la Trame Verte et Bleue

La Trame Verte et Bleue est un outil structurant pour le territoire en terme de stratégie environnemental.

Elle répond à des objectifs de préservation de la biodiversité, mais a également pour but de :

- S'intégrer dans une stratégie globale qui valorise les atouts du territoire et atténue les faiblesses identifiées (gestion durable des ressources en eau, spatiales, paysagères, maîtrise des risques naturels...)
- Constituer un outil permettant une organisation du développement qui s'articule avec les autres orientations du diagnostic territorial, quel que soit le secteur considéré (économie, développement urbain...)

La Trame Verte et Bleue de la communauté d'agglomération de Carcassonne a été réalisée à partir des éléments définis dans le cadre de la détermination de la Trame Verte et Bleue Languedoc-Roussillon (suivant les recommandations de la loi portant Engagement National pour l'Environnement, dite « Loi Grenelle 2 »),



composante du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Cette élaboration repose également sur la détermination de sous-trames de milieux naturels et semi-naturels. Les milieux doivent être représentatifs de ceux rencontrés au sein de la communauté d'agglomération de Carcassonne.

Pour ce territoire, 6 sous-trames ont été identifiées:

- Les milieux forestiers,
- Les milieux humides,
- Les milieux ouverts / semi-ouverts,
- Les cultures annuelles,
- Les cultures pérennes,
- Les milieux aquatiques stricts.

## Méthodologie de construction de la Trame Verte et Bleue sur Carcassonne Agglo

Le territoire de Carcassonne Agglo est support d'une biodiversité importante, en lien avec son réseau hydrographique dense, qui s'exprime par un réseau plus ou moins continu de trames végétales et hydrauliques.

Pour représenter cette richesse écologique, de maillage de la trame verte et bleue distinguent plusieurs éléments: les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les éléments fragmentants.

- Les réservoirs de biodiversité :

Ce sont les pôles majeurs d'accueil de la biodiversité à l'échelle du territoire. Ils sont identifiés grâce aux zonages environnementaux vus précédemment (réglementaire et d'inventaire).

Ces zonages ont été analysés à partir des données disponibles pour détecter ceux qui pourront être sélectionnés comme réservoirs de biodiversité pour une ou plusieurs sous-trame(s). Les données habitats disponibles (INPN, bordereaux, relevés de terrain, ...) ont été utilisées pour qualifier chaque zonage selon les habitats qui le caractérisent en qualité (milieux boisés, humides, ...) et en quantité (pourcentage).

Ces zonages de patrimoine naturel sont également complétés par une évaluation des potentialités écologiques des espaces naturels. Les espaces agricoles et

naturels qui ne sont pas inventoriés par des zonages environnementaux mais qui participent au fonctionnement écologique du territoire sont donc également pris en compte.

Les potentialités écologiques sont évaluées pour chaque ensemble continu d'espaces naturels selon les critères suivants :

- la naturalité : niveau d'influence des activités humaines,
- l'hétérogénéité : diversité des milieux qui composent les ensembles continus d'espaces naturels,
- la surface – compacité : évaluation de la surface et de la forme des ensembles continus d'espaces naturels,
- la connectivité : possibilités d'échanges avec d'autres espaces naturels proches,
- la fragmentation : quantité d'éléments fragmentants.

- Les corridors écologiques :

Les corridors sont les axes de déplacement privilégiés par les espèces, leur permettant notamment de naviguer entre les réservoirs de biodiversité. Ils sont déterminés pour chaque sous-trame, à partir de l'occupation des sols et des zones relais. Les corridors mis en évidence relient les réservoirs deux à deux, en empruntant le chemin le plus court et en utilisant au maximum les milieux constitutifs de la sous-trame étudiée. Par exemple, pour la sous-trame « Milieux Forestiers », les corridors écologiques identifiés sont les chemins les plus courts traversant un maximum de zones boisées, voire de zones-relais boisées.

Ces corridors sont essentiels pour la trame verte et bleue car ils permettent de mettre en avant notamment les points potentiels de conflit entre les continuités écologiques et les futurs développements urbains, afin de réfléchir au maintien du bon état écologique du territoire.

- Les éléments fragmentants :

L'identification des éléments fragmentants permet de déterminer le niveau de potentialité des liaisons écologiques. Il s'agit des éléments du territoire faisant barrières au déplacement des espèces : axes routiers, voies ferrées, voies d'eau canalisées ... Une gradation des niveaux d'impact de ces éléments fragmentants permet d'affiner le travail sur les corridors écologiques.



## Les milieux aquatiques «stricts» : un réseau hydrographique structurant

### Caractéristiques des milieux aquatiques stricts : un réseau hydrographique dense

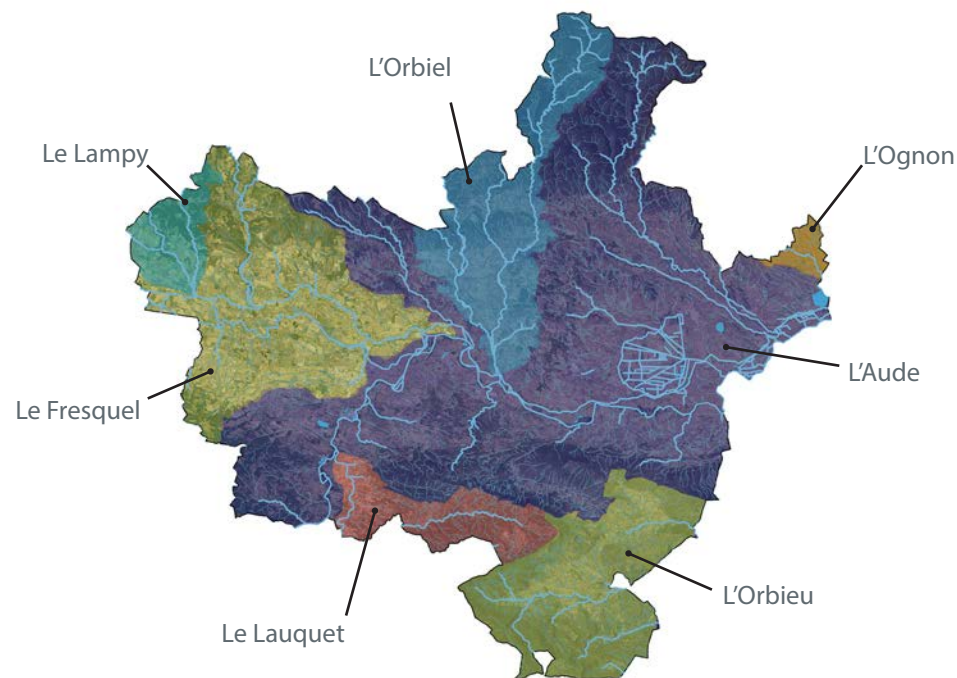
L'eau est structurante dans le paysage de Carcassonne Agglo, notamment par l'Aude et son sillon, colonne vertébrale du territoire. Elle prend cependant différentes formes : visible, invisible, canalisées, captée, entretenue, oubliée... Les cours d'eau et les plans d'eau constituent cette trame liées aux milieux aquatiques dits «stricts».

Le réseau hydrographique du territoire s'organise de part et d'autre du fleuve Aude au niveau de son bassin médian. Il reçoit à ce niveau les eaux du Fresquel et des rivières de la Montagne Noire.

Le **fleuve Aude** est une ressource en eau stratégique pour le territoire puisqu'il lui permet de couvrir la majorité de ses besoins (eau potable, agriculture...). Néanmoins, le cours d'eau connaît des altérations sur le plan qualitatif (pollutions domestiques ; rejets de substances toxiques ; pollutions diffuses par le phosphore, l'azote et les pesticides). Au-delà, le fleuve a également largement été aménagé en particulier dans la traversée de Carcassonne où il est morphologiquement contraint.

Le bassin-versant du **Fresquel** couvre 940 km<sup>2</sup> correspondant approximativement au Lauragais audois et à la partie sud de la Montagne Noire. Il jouxte la ligne de partage des eaux entre les bassins méditerranéens et atlantique. Après un parcours de 60 km, le Fresquel rejoint l'Aude en aval de Carcassonne. Le Fresquel n'intéresse le territoire de Carcassonne que sur son extrême partie aval et par le sous-bassin de la Rougeanne et partiellement du Lampy. Ses principaux affluents sont le Treboul et, descendant de la Montagne Noire, l'Argentouire, le Lampy et la Dure.

Le développement économique du bassin repose d'une part sur l'agriculture, tournée vers les cultures irriguées depuis les années 70 et, d'autre part, sur le Canal



### Le réseau hydrographique et bassins versants

Source : Carcassonne Agglo

du Midi qui, depuis son classement en 1996 au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, connaît un nouvel essor lié au tourisme fluvial.

La singularité de ce bassin-versant réside dans le fait qu'il fait partie intégrante d'un système de ressources en eau artificielles reliant la Montagne Noire aux piémonts des Pyrénées, intéressant les bassins Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne. Avec comme point de départ la réalisation du Canal du Midi, il a fallu 4 siècles d'aménagements hydrauliques pour instaurer un système complexe de maîtrise des eaux visant à satisfaire les différents usages (AEP, irrigation, tourisme fluvial, hydroélectricité, industrie agro-alimentaire, ...) dans un bassin naturellement dépourvu de ressources importantes. A cela s'ajoute l'opération d'aménagement des cours d'eau lancé dans les années 70 en vue de dynamiser le développement agricole des campagnes françaises et qui est à l'origine de l'artificialisation par chenalisation de la plupart des cours d'eau du territoire.

Cet historique se traduit aujourd'hui par un bassin-versant devant composer un fonctionnement hydraulique complexe où le débit d'étiage des cours d'eau dont le Fresquel dépend des modalités de gestion de ce système hydraulique. Au-delà d'une gestion particulière des débits, cet historique se traduit également par l'artificialisation et la banalisation des écoulements de son réseau hydrographique, un déficit en transport solide et la disparition des faciès d'écoulements et, également, la suppression totale ou ponctuelle de la végétation rivulaire.

La mise en oeuvre d'un SAGE à l'échelle de ce bassin-versant permet de viser une gestion quantitative de la ressource qui intègre également les milieux ainsi que la qualité des eaux et la qualité physique des cours d'eau. Les efforts engagés se traduisent depuis ces deux dernières années par un débit minimum assuré dans le Fresquel permettant de garantir le maintien des écosystèmes aquatiques.

En 2017, le syndicat mixte Aude Centre a été créé suite à la fusion des quatre syndicats de rivières existants sur le territoire, simplifiant la gestion des bassins versants. En outre, depuis le 1er janvier 2018, le syndicat applique la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dite Gemapi, issue de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et de la loi NOTRe du 7 août 2015, qui ont entériné le transfert obligatoire de cette compétence aux intercommunalités et agglomérations à fiscalité propre.

Le Syndicat Mixte Aude Centre a intégré le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Bassin Versant du Fresquel et est

en charge de la gestion de ce bassin-versant. Il regroupe 101 communes dont 15 appartiennent à Carcassonne Agglo (20,5 % des communes du territoire). En concertation, le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) est opérateur du SAGE.

La majorité des rivières de la Montagne Noire concernant le territoire est issue de son versant minervois qui les singularise du versant Cabardès par leur régime méditerranéen marqué (alternance de crues et sécheresse estivale). Ce sont ainsi 2 principaux bassins versants qui se succèdent d'est en ouest :

- **l'Argent-Double et le Rivassel** : ce bassin-versant tout en longueur couvre une superficie de 144 km<sup>2</sup> pour un linéaire de cours d'eau principaux de 139 km. L'Argent double est un cours d'eau particulièrement impétueux. Sur certains secteurs vulnérables, chaque inondation est pour lui l'occasion de déplacer son lit mineur et remodeler ses berges. En réponse, de nombreuses protections ont été mises en place en vue de maîtriser ce cours d'eau : épis, gabions, enrochements, digues... mais le vieillissement des protections et le désengagement des riverains dans l'entretien des berges se traduit par d'importants désordres lors des crues.
  - Le bassin de l'Argent-Double a une vocation rurale marquée par la prédominance de la viticulture sur les activités agricoles. La question de l'eau est une problématique récurrente à l'échelle de ce bassin où de nombreux conflits d'usage s'observent entre le monde agricole, les ASA d'irrigation de jardins privés, la pêche, les captages AEP sans parler des besoins minimums pour le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.
  - Le déficit de ressource en eau étant marqué sur ce bassin, il ne peut supporter de prélèvement à l'étiage.
  - Ce bassin-versant est géré par le Syndicat Mixte Aude Centre qui a intégré en 2017 le SIAH du Bassin d'Argent-Double (SIAHBAD), regroupant 11 communes, une seule n'appartenant pas au territoire de Carcassonne Agglo (soit 13,6% des communes du territoire).
  - Aude Médiane a lancé une étude sur la gestion quantitative à l'échelle du bassin. Ces deux actions s'inscrivent dans la démarche d'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en



Eau à l'échelle du bassin de l'Aude portée par le SMMAR.

- **Clamoux – Orbiel – Trapel** : ce bassin-versant, d'une superficie de 400 km<sup>2</sup>, présente 130 km de cours d'eau principaux. Il est également géré par le Syndicat Mixte Aude Centre qui a intégré par le Syndicat de Bassin Clamoux – Orbiel – Trapel. Ce bassin-versant rassemble trois cours d'eau aux régimes et morphologies très différentes :
  - la Clamoux présente un régime typiquement méditerranéen et torrentiel et dont la physionomie du bassin est similaire à celui de l'Argent-Double (vocation rurale et prédominance de la viticulture),
  - l'Orbiel présente un régime méditerranéen avec une influence océanique. L'historique minier (mine d'Or de Salsigne) de ce bassin-versant a profondément marqué l'Orbiel aussi bien par la dégradation de la qualité de l'eau (pollution à l'arsenic) que l'altération durable des milieux aquatiques associés. De surcroît, l'absence d'assainissement des villages en amont de Conques-sur-Orbiel vient aggraver les altérations sur la qualité de l'eau ;
  - le Trapel est un cours d'eau de plaine connaissant un enfoncement de son lit en raison d'un endiguement sévère, et un abaissement significatif de son débit du fait de l'approvisionnement en eau potable de la commune de Villegailhenc s'ajoutant à de nombreux pompages agricoles.

Le SIAH COT a également intégré le Syndicat Mixte Aude Centre. Il a engagé de nombreuses actions visant la restauration morphodynamique de ce bassin par l'arasement de digues et la réouverture de champs d'expansion de crue ainsi que la restauration et un entretien adapté de la ripisylve. Ces efforts se traduisent aujourd'hui par une nette amélioration du fonctionnement des cours d'eau du bassin. Il reste des problématiques de conflits d'usage principalement lié à la question du partage de la ressource en eau en période d'étiage (irrigation de jardins familiaux). La question de la gestion quantitative de la ressource est également prégnante par une surexploitation de la nappe du Trapel.

Enfin, ce bassin-versant reste marqué par des problèmes de pollution (pollution minière de Salsigne sur l'Orbiel, pollutions diffuses liées à la viticulture sur l'ensemble des cours d'eau). Ce sont sur ces deux dernières thématiques que les efforts sont désormais à mener.

A l'opposé de la Montagne Noire, le Massif de l'Alaric présente sur son flanc Nord de petits ruisseaux temporaires, ravines parfois profondes. Le Lauquet prend naissance sur ce massif pour rejoindre l'Aude au niveau de la commune de Couffoulens. Ce petit bassin-versant couvre une superficie de 173 km<sup>2</sup> et présente un peu moins de 40 km de cours d'eau principaux. Il présente un régime méditerranéen.

Aux franges périphériques du territoire, d'autres unités hydrographiques apparaissent :

- à l'Est : le bassin-versant de l'Ognon appartenant également au versant minervois de la Montagne Noire et au régime hydraulique proche de celui de l'Argent-Double ou de la Clamoux ;
- au Sud-ouest : le bassin-versant du Sou.

Le canal du Midi et ses ouvrages d'alimentation constituent un système hydraulique majeur qui structure la plaine de l'Aude dans laquelle s'inscrit la Communauté de Communes. Il est le résultat de l'imagination et de la réalisation de Pierre-Paul Riquet dans la deuxième moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle qui va ingénieusement utiliser la ligne de partage des eaux entre les bassins Atlantique et Méditerranéen au seuil de Naurouze (en dehors du territoire de la Communauté de Communes). Depuis son point d'origine, à la prise d'eau d'Alzeau, la rigole de la Montagne Noire récupère les eaux des rivières du versant sud de la Montagne Noire pour les faire transiter jusqu'au barrage réservoir de Saint-Ferréol. Le barrage du Lampy vient alimenter les canaux de jonction et de la Robine. Au XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, d'autres ouvrages sont construits pour compléter le système d'alimentation du canal : le barrage des Cammazes en 1956 et le barrage de la Galaube en 2001. De plus, l'ASA de Carcassonne ouest dispose d'une retenue de 1.3 million de m<sup>3</sup>, dont 300 000 m<sup>3</sup> sont réservés pour une sécurisation en eau potable de la ville-centre en cas de problème qualitatif d'eau.



## Des protections multiples

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée a pour objectif d'améliorer la connaissance, la préservation et la gestion des milieux aquatiques. Cela constitue l'essentiel de l'orientation fondamentale 6 du SDAGE 2022-2027 : « Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides ».

Le SRADDET reprend à son compte cette objectifs dans son rapport d'objectifs : l'objectif thématique 2.8 reprend cet enjeu « Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides ».

- Classement des cours d'eau en lien avec la continuité écologique

Le classement des cours d'eau est un outil qui contribue à la préservation et à la restauration de la continuité écologique aquatique.

L'article L.214-17 du Code de l'Environnement réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la Directive Cadre eau déclinés dans les SDAGE. Le nouveau classement (arrêté n°13-251 du 19 juillet 2013) fait apparaître deux listes distinctes :

- Une liste 1, établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, des cours d'eau en très bon état écologique et des cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (alose, lamproie marine, anguille, ...). L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques.
- Ainsi, pour les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant dans cette liste, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières.
- Une liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). Tout ouvrage faisant obstacle à la

continuité écologique doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de 5 ans après publication des listes.

Sur le territoire, plusieurs cours d'eau sont ainsi classés :

- en liste 1 : l'Aude, le Fresquel, le Lauquet, le Lampy, la Rougeanne, le Trapel, l'Orbiel et la Clamoux, l'Argent-Double ;
- en liste 2 : l'Aude et le Fresquel.
- Accord-cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques

Considérant l'intérêt et la nécessité de promouvoir une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, Carcassonne Agglo a décidé d'élaborer un « Accord Cadre de coopération pour une Gestion Durable de l'Eau et des Milieux Aquatiques ».

Une telle démarche est actuellement réalisée en collaboration avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Etat, le Département de l'Aude et le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude.

Le programme de coopération prévoit de développer une approche globale de la gestion de l'eau sur le territoire en intervenant sur de nombreuses thématiques liées à l'eau :

- lutte contre les pollutions domestiques et liées aux substances toxiques, gestion quantitative de la ressource en eau, préservation de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine,
- restauration physique et la préservation des milieux aquatiques, sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques





## Des espèces à enjeux

- Les poissons migrateurs

Les poissons migrateurs amphihalins (ou grands migrateurs) appartiennent à des espèces qui se déplacent entre les eaux douces et la mer afin de réaliser complètement leur cycle biologique. Sur le territoire, trois espèces principales sont inventoriées : la lamproie, l'alose et l'anguille.

Ces espèces font l'objet d'un plan de gestion, nommé le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI), élaboré à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée et annexé au SDAGE. Le dernier plan en vigueur (2016-2021) définit cinq axes stratégiques pour la conservation des poissons migrateurs qui sont : reconquérir les axes de migration, poursuivre la gestion des pêches, suivre l'évolution des populations à l'échelle du bassin, améliorer la connaissance sur les espèces et leurs habitats, sensibiliser aux enjeux et valoriser les acquis.

Ainsi, des zones d'action et des ouvrages sont définis comme prioritaires pour la restauration de la continuité écologique vitales aux espèces migratrices. Trois types de zones d'action prioritaire ont été mises en place sur le territoire intercommunal :

- les zones d'action prioritaire pour l'anguille : sur des zones le plan prévoit que la franchissabilité à la montaison et à la dévalaison sera déterminée ou confirmée. Un diagnostic à l'ouvrage devant être fait en procédant de l'aval vers l'amont pour rechercher les meilleures techniques disponibles permettant le passage des anguilles tant à la montaison qu'à la dévalaison. Sur le territoire de Carcassonne Agglo, le fleuve Aude est classé en zone d'action prioritaire pour l'Anguille.
- Les zones d'action prioritaire à long terme : les zones d'actions à long terme ont pour objectif l'amélioration de la connaissance sur le territoire. Le signalement de ces zones doit permettre aux gestionnaires d'améliorer la connaissance sur ce territoire durant le plan de gestion afin de confirmer ou pas ces zones en zones d'actions dans le prochain plan de gestion de l'anguille. Les zones d'actions prioritaires à long terme sur le territoire sont : le Fresquel, le Trapel, la Clamoux, l'Orbiel, l'Argent Double (et l'Ognon).
- Les zones d'action prioritaire pour l'alose : sur ces zones doivent se concentrer les efforts pour améliorer la continuité ou pour acquérir des connaissances. Sur le territoire de Carcassonne Agglo, le fleuve Aude est classé en zone d'action prioritaire pour l'alose.

- Les zones d'action prioritaire pour la lamproie marine : Les efforts porteront principalement sur l'acquisition de connaissance et de présence de la lamproie marine. Sur le territoire de Carcassonne Agglo, le fleuve Aude est classé en zone d'action prioritaire pour la lamproie marine.

• Les espèces faisant l'objet d'une attention spéciale  
Au-delà des poissons migrateurs, certaines espèces font l'objet d'une attention spéciale soit dans le cadre d'un PNA ou via la mise en place d'une zone Natura 2000 directive «Habitat» :

- La Loutre (mammifère semi-aquatique)
- Le Barbeau méridional (poisson)
- La Lamproie (poisson)
- La Bouvière (poisson)
- ....



Espaces fonctionnels pour l'anguille



Espaces fonctionnels pour la grande alose



Principaux axes migrateurs pour les poissons

## Des menaces qui pèsent sur les milieux aquatiques

- Les pollutions chimiques et écologiques

La Directive Cadre Eau définit le « bon état » d'une masse d'eau de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins bons.

### Etat écologique :

Pour rappel, l'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité :

- biologiques (espèces végétales et animales) ;
- hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau).

Pour chaque type de masse de d'eau, il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine.

A l'échelle du territoire, seuls les cours d'eau de tête de bassin-versant montre un bon état écologique. Cela s'explique par le fait que ces cours d'eau se trouvent en milieux pentus, encaissés, difficiles d'accès qui limitent de fait l'exploitation des terres riveraines, et par voie de conséquence la dégradation des milieux aquatiques.

L'ensemble des cours d'eau de plaine ou les portions de cours d'eau en plaine subissent des désordres liés à l'artificialisation des berges ou cours d'eau (endiguement, protection de berges...) pour faciliter l'exploitation agricole des terres ou lutter contre les inondations. Le bassin-versant du Fresquel reste néanmoins une exception à l'échelle du territoire au regard de l'historique particulière de son aménagement qui a poussé à l'extrême l'artificialisation des cours d'eau du bassin.

## Etat chimique :

Pour rappel, l'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) par le biais de valeurs-seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). 41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses (annexe IX de la Directive Cadre Eau) et 33 substances prioritaires (Décision n° 2455/2001/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2001 établissant la liste des substances prioritaires dans le domaine de l'eau et modifiant la directive 2000/60/CE).

L'Aude présente une mauvaise qualité chimique des eaux et a été déclassée en raison de la présence de polluants dont les teneurs sont incompatibles avec le respect des zones sensibles faisant l'objet d'obligations réglementaires en application de la directive eaux résiduaires urbaines. Les paramètres susceptibles d'empêcher le territoire d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau aux différents horizons (2015 à 2027) sont les pollutions diffuses et ponctuelles, les prélèvements, les altérations hydromorphologiques et l'aménagement des rivières.

A l'échelle du territoire, de nombreux efforts ont été et sont engagés par les différents syndicats de rivière que ce soit pour la restauration morphologique et écologique des cours d'eau (Fresquel, Clamoux-Orbiel-Trapel, Argent-Double) ou la gestion quantitative de la ressource (approche à l'échelle départementale, Fresquel, Argent-Double).

Il apparaît néanmoins que l'amélioration de la qualité des eaux reste un enjeu pour ce territoire en particulier pour s'assurer la pérennité des usages de prélèvement de la ressource en eau (et en priorité au niveau de la prise d'eau de Maquens). Or, il s'avère qu'une des problématiques réside dans la réduction des pollutions domestiques et diffuses.

L'ensemble des efforts entrepris par l'agglomération va dans le sens des attentes en termes d'objectifs de la DCE.

Néanmoins, deux thématiques peuvent apparaître particulièrement complexes à solutionner sur une période aussi courte pour certains bassins-versants et donc, in fine, pour le territoire de l'agglomération : la maîtrise des pollutions diffuses et la gestion quantitative de la ressource.



## Quel état écologique des masses d'eau superficielles ?

Code et Nom de la masse d'eau	Ecologique			Chimique			Arguments
	Etat écologique	Echéance	Causes du report	Etat chimique	Echéance	Causes du report	
FRDR182 L'Aude du Fresquel à la Cesse	Médiocre	2027	FT,CD	Bon	2015	/	Restauration de la morphologie : longueur du processus administratif Continuité écologique : longueur du processus administratif Restauration de l'équilibre hydrologique : longueur du processus administratif Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.
FRDR183 L'Ognon	Moyen	2027	FT,CD	Bon	2015	/	Restauration de la morphologie : longueur du processus administratif Restauration de l'équilibre hydrologique : longueur du processus administratif Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.
FRDR184 L'Argent-Double	Bon	/	/	Bon	/	/	/
FRDR185 L'Orbiel	Moyen	2027	FT,CD	Bon	/	/	Restauration de la morphologie : longueur du processus administratif Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau.
FRDR186 La Clamoux	Moyen	2027	FT,CD	Bon	/	/	Restauration de la morphologie : longueur du processus administratif Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.
FRDR187 Ruisseau Le Trapel	Mauvais	2027	FT,CD	Bon	/	/	Restauration de la morphologie : longueur du processus administratif Restauration de l'équilibre hydrologique : longueur du processus administratif Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.
FRDR3109 Canal du midi	Moyen	2027	FT	Bon	/	/	Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pression
FRDR11600 Ruisseau Le Sou	Bon			Bon			

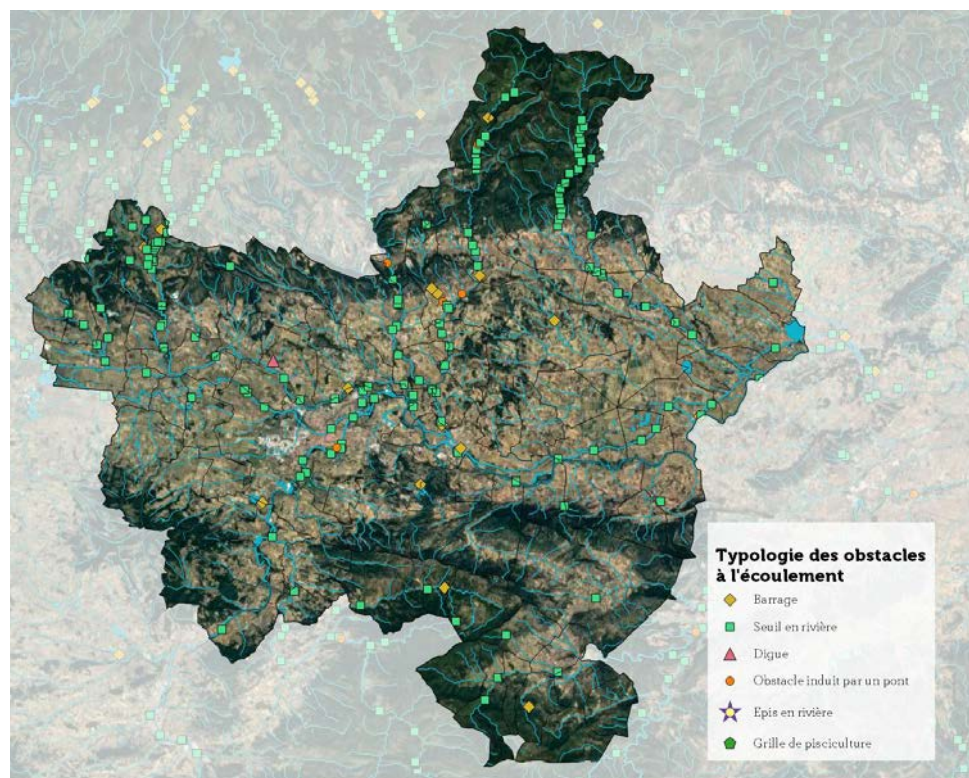


- Les obstacles à l'écoulement

Le référentiel des obstacles à l'écoulement est une base nationale qui recense l'ensemble des ouvrages portant atteinte à la circulation de la ressource et des espèces aquatiques. Sur le territoire de Carcassonne Agglo, 174 ouvrages sont ainsi recensés.

L'écrasante majorité de ces points sont liés à des seuils en rivières (152 recensés), le reste est réparti entre les barrages (15 sur le territoire), les obstacles liés à un pont (6), les digues (1).

Ils sont plus densément représentés sur les cours d'eau issus de la Montagne Noire : l'Argent-Double, la Rougeanne, le Clamoux ou encore l'Orbiel.

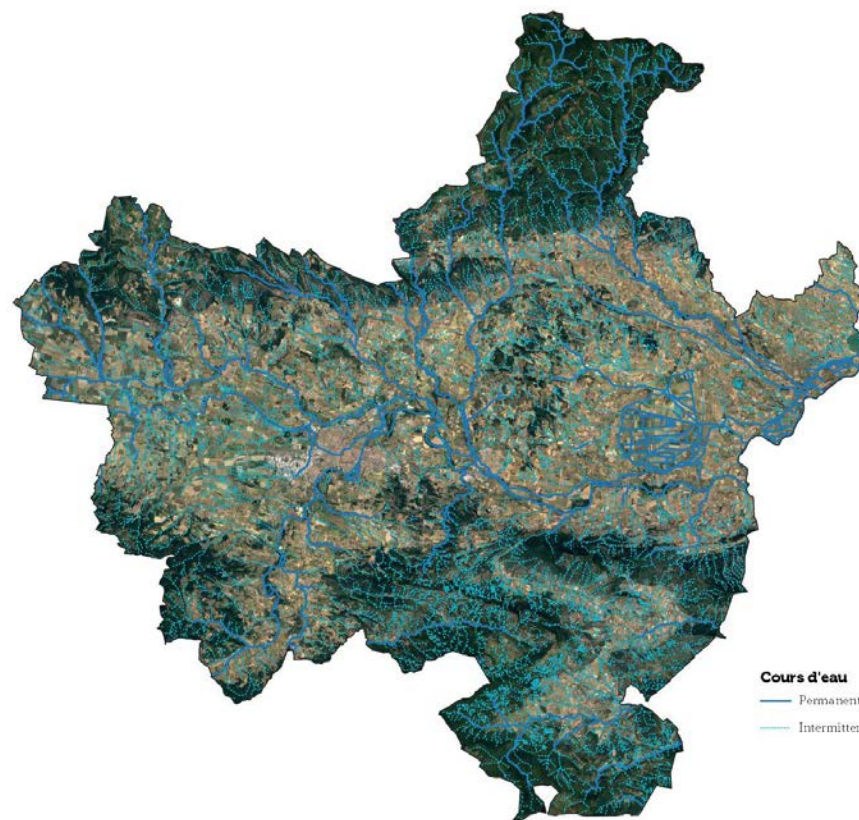


Les obstacles à l'écoulement

Source : ONEMA, ROE

- Les périodes d'étiage

Avec le réchauffement du climat, les périodes de sécheresse se sont allongées, prolongeant les séquences d'étiage de certains cours d'eau et provoquant des baisses de niveaux très notables et inhabituels sur d'autres. Ces phénomènes nouveaux impactent fortement la circulation des espèces et provoquent des discontinuités saisonnières fragilisant la pérennité des milieux.

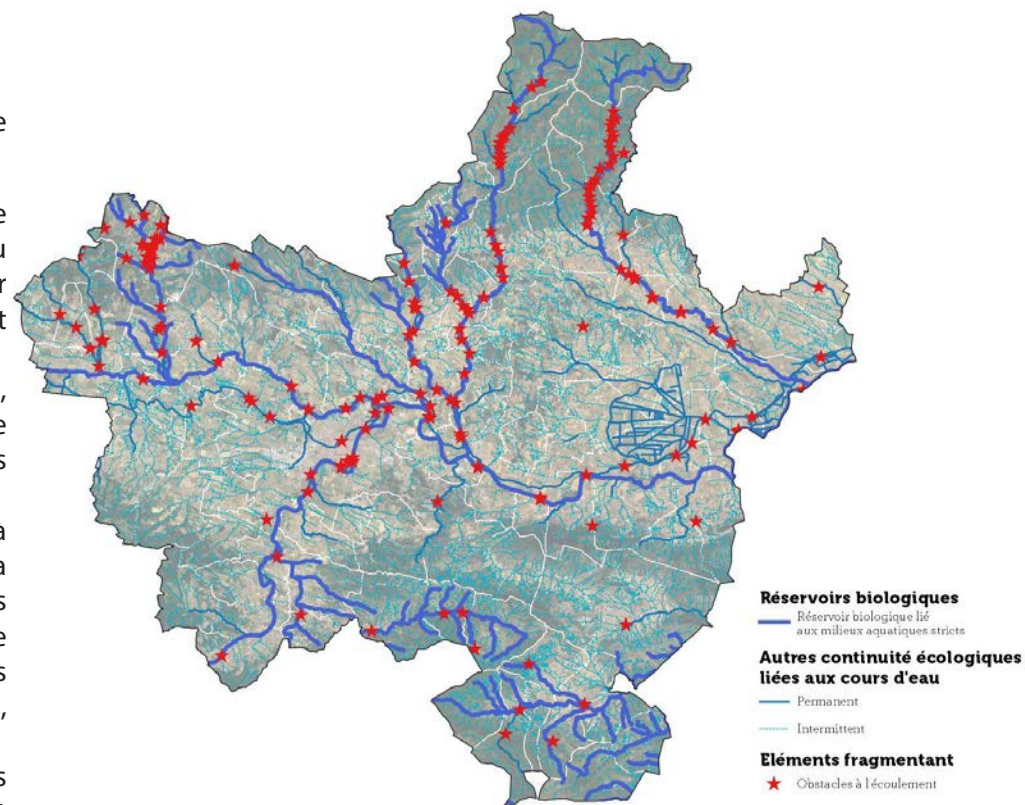


Cours d'eau permanents et intermittents

## Bilan des enjeux et perspectives d'évolutions pour les milieux aquatiques stricts

En lien avec les enjeux identifiés avec le SRCE, plusieurs enjeux peuvent être soulevés :

- La qualité des eaux. Celles-ci s'est nettement améliorée sur le territoire même s'il reste encore quelques points de difficulté (Orbiel). C'est un enjeu important, travaillé avec les différents usagers (agriculteurs, SMARR), car la pollution en amont a des conséquences sur l'ensemble du réseau aval et notamment sur les autres milieux humides
- La quantité d'eau. La ressource en eau est très sollicitée sur le territoire, d'autant plus avec les conséquences du changement climatique. Le prolongement des périodes d'étiage menace la continuité de certains corridors écologiques.
- L'antropisation des berges. Celle-ci conduit à créer des obstacles à l'écoulement néfaste à la circulation des espèces et peut aussi conduire à la destruction de certains milieux (importance de la ripisylve pour les espèces semi-aquatiques...). Sur le territoire, suite aux inondations dévastatrices de 2018 avec la crue de l'Orbiel, certaines communes se sont engagées dans la restauration des continuités latérales (zones d'expansion des crues, ripisylve...)
- Les usages anthropiques. Au-delà des aménagements, certains usages des cours d'eau mettent en péril certaines continuités écologiques, que ce soit pour l'exploitation agricole (pastoralisme...), pour les usages touristiques (aménagement des abords...) ou encore pour les usages économiques (hydroélectricité, ponction d'eau pour l'agriculture et l'eau potable...)



SOUS-TRAME DES MILIEUX HUMIDES STRICTS

## Les milieux humides : une complémentarité directe avec les milieux aquatiques

### Caractéristiques des milieux humides : des milieux fragiles en complémentarité du réseau hydrographique

La loi sur l'eau définit les zones humides comme «les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Dans le cadre de l'inventaire départementale de 2004 et qui sert de base à la plupart des politiques de préservations des zones humides, sur le territoire de Carcassonne Agglo, ont ainsi été recensées 49 zones humides couvrant environ 3% du territoire intercommunal. Rattachées d'un point de vue fonctionnel aux principaux cours d'eau traversant le territoire, les zones humides recensées sont majoritairement constituées des ripisylves de l'Aude, du Fresquel, de l'Orbiel ainsi que de leurs affluents. A l'est, en limite avec le Grand Narbonne, se concentrent plusieurs étangs dont celui de Marseillette. A l'inverse, les surfaces retenant peu les eaux au sud-est, nord et sud-ouest du territoire, correspondant respectivement aux Corbières Occidentales, à la Montagne Noire et au Massif de Malepère, sont peu ou pas propices à l'installation de ce type de milieu.

**L'étang asséché de Marseillette** : plusieurs millions d'années avant notre ère, les eaux recouvrait la région jusqu'aux flancs de la Montagne Noire. A l'ère tertiaire, la mer se retire peu à peu et laisse derrière elle 2 000 hectares d'eau stagnante hérissés de roseaux et de salicornes : l'étang de Marseillette. Cette cuvette fermée reçoit les eaux d'un bassin-versant de 15 000 ha et de trois gros ruisseaux : le Ruchol, la Resclause et l'Aigues-Vives, provoquant des surcharges en eau en automne et à la fin du printemps, suivies par une forte sécheresse en été.

Au Moyen-âge, les populations riveraines sont décimées par les maladies propagées par les eaux saumâtres et les moustiques. La nécessité d'assécher l'étang devient donc une évidence.

Ainsi dès le XIIIe, se succèdent les tentatives infructueuses d'assèchement de l'étang. Il faudra attendre 1808 et l'intervention de Marie Anne Coppinger pour



### Les zones humides du territoire de Carcassonne Agglo

Source DREAL Occitanie

définitivement assécher l'étang et débiter sa mise en culture. Mais Marie Anne Coppinger ruinée voit ses biens saisis par la Caisse Hypothécaire vers 1840. La Caisse finance alors la construction d'un tunnel de 2 km qui permet d'utiliser une partie des eaux de l'Aude pour irriguer l'étang. Par la suite, l'étang sera divisé entre plusieurs propriétaires, dont Joseph Camman qui concevra l'usine hydroélectrique de Naudy qui alimente tout l'étang et permet le labourage à l'électricité des gigantesques champs qu'il faut défricher et défoncer. Il perfectionne ensuite la mise en culture, l'irrigation et les infrastructures (chemins, ponts, etc.) sur tout le domaine. Aujourd'hui l'ASA de Marseillette gère ce périmètre de 2000 ha, où sont cultivés de la vigne, des arbres fruitiers, le riz...

Ainsi, cet étang asséché constitue une entité complexe très spécifique du Minervois et forme aujourd'hui une plaine inondable drainée par de multiples canaux et fossés. Aujourd'hui, on le parcourt sur des routes étroites bordées de

roseaux, où de multiples rigoles et canaux sillonnent vignes et vergers, bassins de pisciculture et rizières.

## Des milieux méconnus qui font l'objet de nombreuses protections

Les zones humides constituent une richesse patrimoniale sur les plans de la biodiversité, du paysage, de la préservation de la ressource en eau, et de la lutte contre les inondations. Sur le département de l'Aude, un inventaire des zones humides (lancé en 2004) permet de mettre en place les objectifs nationaux et régionaux.

Les nombreuses fonctions jouées par les zones humides, ont justifié la mise en place de nombreuses politiques publiques en faveur de leur préservation, dont notamment, le [plan national d'actions en faveur des zones humides](#) du 2 février 2010.

Le [Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée](#) a pour objectif d'améliorer la connaissance, la préservation et la gestion des zones humides. Cela constitue l'essentiel de l'orientation fondamentale 6 du SDAGE 2022 -2027 : « Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides ».

Le [SRADDET](#) reprend à son compte cette objectifs dans son rapport d'objectifs : l'objectif thématique 2.8 reprend cet enjeu « Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides ».

## Des espèces à enjeux

Les zones humides sont autant des milieux d'habitat pour des espèces fragiles, notamment au sein des ripisylves, principalement les petits mammifères amphibie ou les amphibiens, que des milieux d'alimentation pour des espèces de passage ou voisins, notamment pour l'avifaune et les chiroptères du fait de la forte présence d'insectes.

Certaines espèces font l'objet d'une attention spéciale soit dans le cadre d'un PNA ou via la mise en place d'une zone Natura 2000 directive «Habitat» ou d'une ZNIEFF :

- La Loutre (mammifère semi-aquatique)
- Les Chiroptères
- Les phanérogames (flore)
- ...

## Les principales menaces qui pèsent sur les zones humides

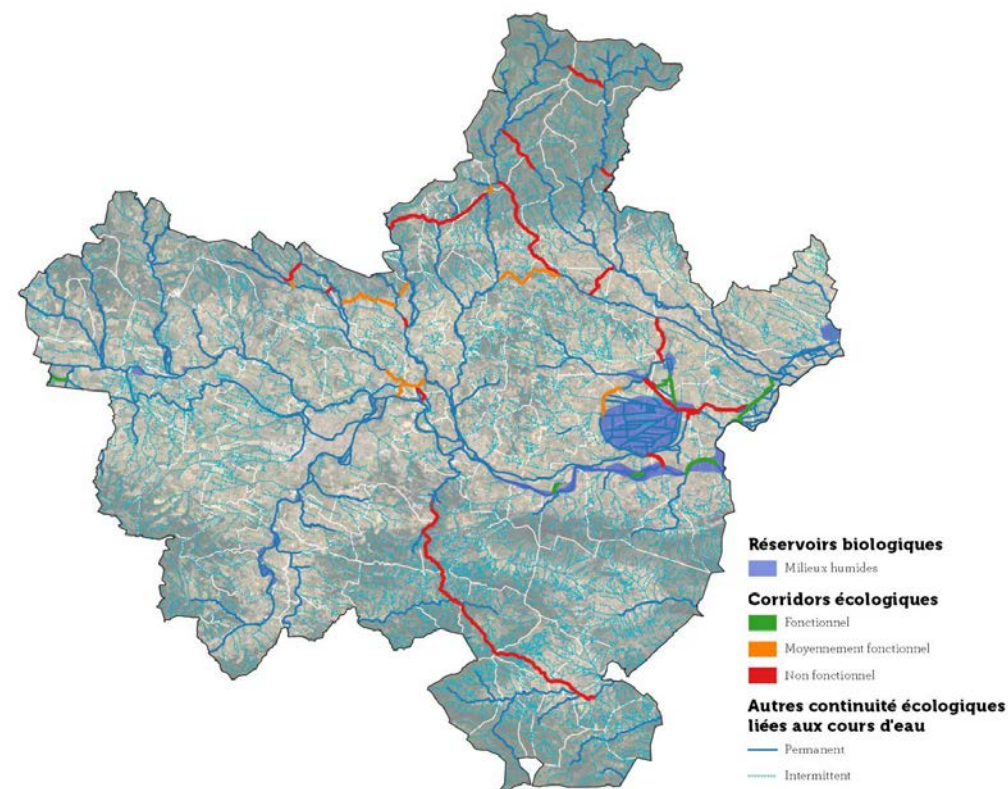
Du fait des fortes interactions entre les milieux aquatiques et les zones humides, les menaces qui pèsent sur les milieux sont sensiblement les mêmes : la qualité des eaux des cours d'eau impactent les zones humides liées ; l'artificialisation et l'assèchement des zones humides ; le changement climatique et l'allongement des périodes d'étiage estival.



## Bilan des enjeux et perspectives d'évolutions pour les milieux humides

En lien avec les enjeux identifiés avec le SRCE, plusieurs enjeux peuvent être soulevés :

- La qualité des eaux. Les zones humides sont les réceptacles des eaux des bassins versants situés en amont et donc des pollutions éventuelles. Le SRCE pointe notamment la qualité des eaux et des sols de l'ancien étang de Marseillette, fortement pollué du fait de l'usage intensif de pesticides sur les exploitations viticoles voisines.
- La quantité d'eau. La ressource en eau est très sollicitée sur le territoire, d'autant plus avec les conséquences du changement climatique. Le prolongement des périodes d'étiage menace la pérennité de certains milieux.
- L'artificialisation des sols. Par méconnaissance des milieux ou par facilité de nombreuses zones humides sont asséchées pour l'urbanisation ou l'agriculture. Or, ces milieux ont un rôle primordial dans la gestion des risques liés au ruissellement en offrant des débouchés naturels aux eaux de ruissellement.



SOUS-TRAME DES MILIEUX HUMIDES

## Les milieux forestiers : une ressource majeure sur le territoire de Carcassonne Agglo.

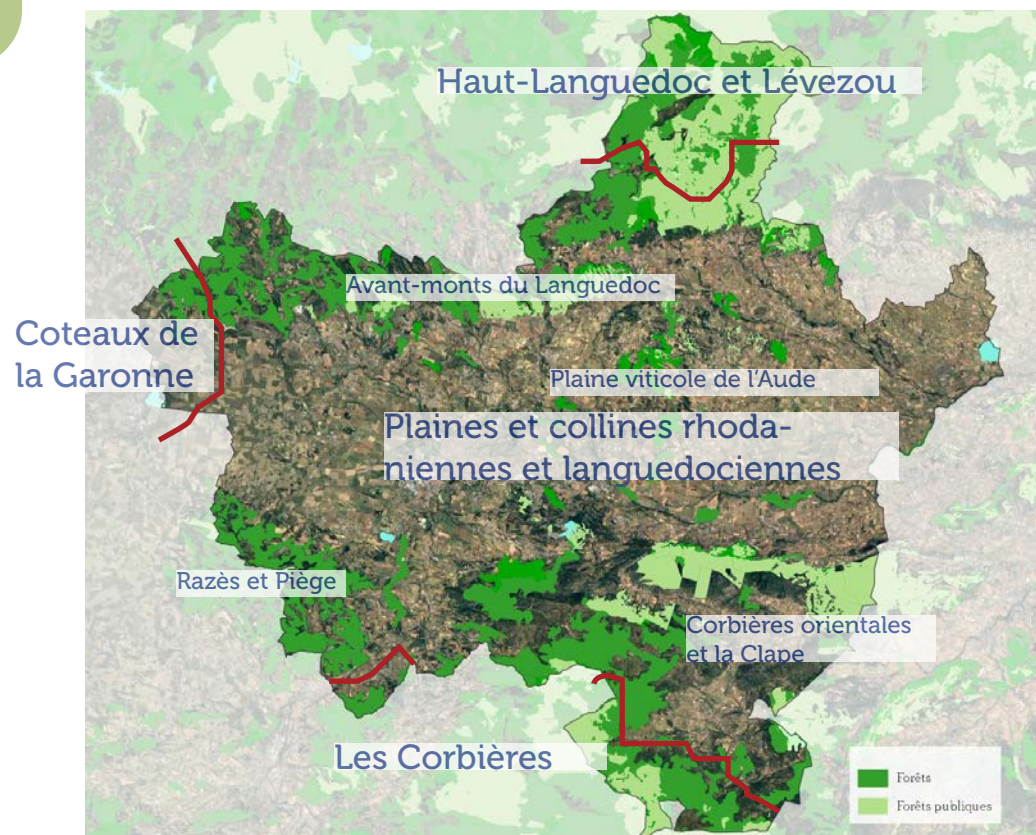
### Caractéristiques des milieux forestiers : Carcassonne Agglo, carrefour de 4 grandes régions écologiques

Les forêts couvrent près du quart de Carcassonne Agglo (environ 25 900ha). Elles se concentrent principalement sur les contreforts des principaux massifs, de la Montagne Noire au Nord ou des Corbières et de la Montagne d'Alaric au Sud.

- Caractéristiques des milieux : à la croisée de 4 grandes régions écologiques

Carcassonne Agglo se trouve au carrefour de 4 grandes régions écologiques aux propriétés très différentes : du côté de la Montagne Noire, on retrouve les caractéristiques des forêts du Massif Central ; du côté des plaines du Lauragais, on retrouve les caractéristiques des forêts des coteaux de Garonne, rattachée à l'influence du sud-ouest atlantique ; au Sud, on retrouve les forêts des Corbières, caractéristiques des massifs pyrénéens; et enfin la plaine de l'Aude qui s'inscrit dans une dynamique méditerranéenne.

La **plaine de l'Aude** est le secteur le plus urbanisé et le plus exploité par l'agriculture, la forêt y occupe donc une place relativement minoritaire. On observe néanmoins 4 ensembles : les avants-monts du Languedoc au Nord, sur le piémont de la Montagne Noire, les Corbières orientales au Sud-Ouest au niveau du Val-de-Dagne et du Mont d'Alaric, l'ensemble Razès et Piège au niveau du massif de la Malepère et enfin la plaine viticole de l'Aude. La plaine de l'Aude est quasiment exclusivement viticole et laisse peu de places à quelques arbres épars. Les Corbières orientales sont marquées par la forte présence de landes, de taillis et de forêts ouvertes : la tradition pastorales en recul laisse la place à des friches agricoles mais le climat de plus en plus sec limite l'expansion de la forêt au profit de landes. Les avants-monts du Languedoc offrent le même type de paysages. Enfin l'ensemble Razès et Piège se caractérise d'abord par des taillis. Cet ensemble forestier est très fragile face aux conséquences du réchauffement climatique dont les périodes de sécheresse augmentent massivement le risque incendie.



### Sylvoécorégions de Carcassonne Agglo

Source : BD Topo, CLC Land Cover, IGN inventaire forestier

L'ensemble des **Coteaux de la Garonne**, et plus précisément du Lauragais se caractérise par un climat méditerranéen et, à l'image de la plaine de l'Aude, par une faible présence de la forêt. Elle se distingue cependant du reste de l'ensemble forestier par une plus grande diversité des massifs : la forêt y est essentiellement constituée de feuillus mais l'on retrouve aussi quelques conifères.

Les **forêts des Corbières** au sud du territoire sont principalement marquées par la présence de mélange de taillis et de futaie de feuillus. Quelques futaies de conifères ont été mise en place lors de politiques reboisement organisées dans les années 1980 avec l'aide de fonds européens. La flore est fortement liée aux caractéristiques humides du climat et du sol, cette caractéristique l'expose fortement au réchauffement climatique et des landes apparaissent sur certains secteurs sur le modèle de ce qui s'observe dans les Corbières orientales.

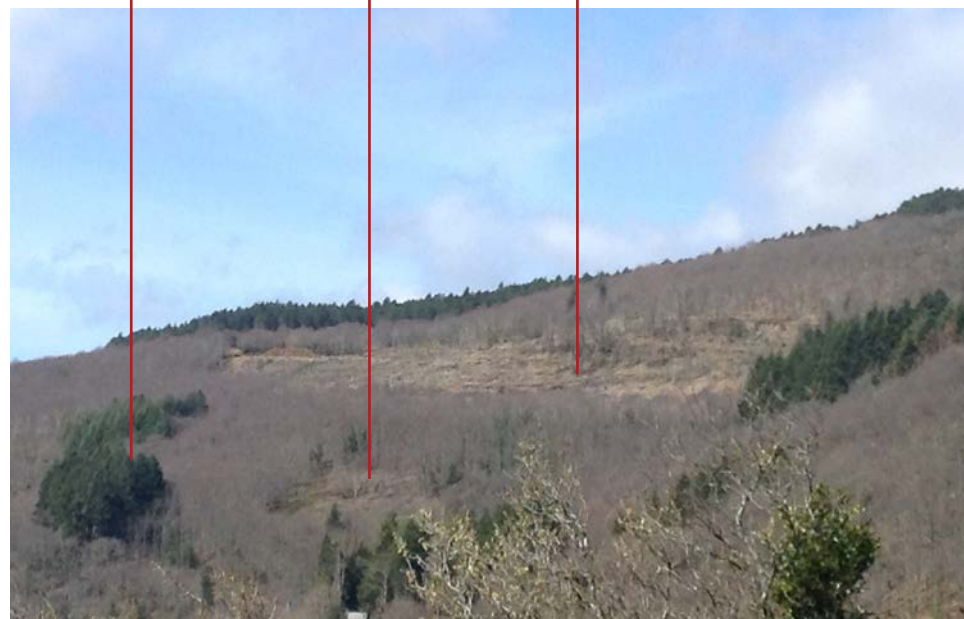
Les **forêts du Haut-Languedoc et Lézou** bénéficient d'un climat favorable au développement de la forêt même si leurs sols souvent acides et pauvres retiennent peu l'eau. Elles sont des massifs relativement jeunes. La Montagne Noire, autrefois région agricole et d'élevage, a bénéficié d'importantes aides du Fonds forestier national de 1960 à 1975 afin de reboiser les terres délaissés, principalement en épicéa commun et en douglas. Ces massifs dénotent avec les traditionnels feuillus présents sur les massifs notamment les châtaigniers exploités sur les pentes, les chênes ou les hêtres. Ces forêts sont aussi régulièrement ouvertes par des landes, exploitées pour la pâture ou laissées en friches.

- Une forte présence de la maîtrise publique dans les montagnes

Les forêts carcassonnaises se caractérisent par une forte emprise publique qu'elle soit domaniale ou non. Celle-ci se concentre d'abord dans les principaux massifs : la Montagne Noire et les Corbières. L'ONF intervient donc dans le plan de gestion de ces forêts. Cela explique notamment le fort impact des campagnes de reboisement des années 1970-1980 dans le paysage de ces reliefs.

Un **programme régional de la forêt et du bois** a été élaboré pour la période 2019-2029. Il fixe les objectifs de préservation et de mise en valeur de la forêt par grande région écologique. Il définit les grandes lignes du contenu du programme régional qui « fixe, par massif forestier, les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs. Il définit des critères de gestion durable et multifonctionnelle et des indicateurs associés et fixe les orientations de gestion forestière durable dont celles relatives aux itinéraires sylvicoles dans lesquelles

Conifères issus des reboisements des années 1970-1980  
Feuillus (châtaigniers, chênes)  
Landes pastorales



Les forêts de la Montagne Noire en Novembre (Castans)

s'inscrivent les directives, schémas et documents de gestion des bois et forêts. Il identifie les massifs forestiers à enjeux prioritaires pour la mobilisation du bois. Il précise les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique ».

Son plan d'action s'organise autour de 5 axes :

- Faire évoluer la gestion forestière pour faire face aux changements globaux (impacts du changement climatique, dilatation/rétractation des massifs, gestion du renouvellement des massifs)
- Assurer un approvisionnement durable pour développer la filière forêt-bois (infrastructures et services)
- Valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie (développement de la filière bois)
- Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus (biodiversité, gestion des risques, captation carbone)
- Conforter une filière forêt-bois moteur et dynamique (réseau d'acteurs)

## Des milieux fortement encadrés, supports d'une forte diversité biologique

Les milieux forestiers font l'objet d'une attention particulière, notamment via la réglementation du [Code Forestier](#).

Dans le cadre de l'action 4.1 du [PRFB](#), « Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts », une stratégie régionale pour la biodiversité est en cours d'élaboration.

Les milieux forestiers du territoire, notamment au niveau de la Montagne Noire et des Corbières sont aussi les supports de nombreux périmètres de protections et d'inventaires. 4 zones Natura 2000 couvrent ainsi des zones principalement forestières : le Massif de la Malepère (enjeu pour les chiroptères), les Causses du Minervois (chiroptères), les gorges de Clamoux (chiroptères) et les Corbières occidentales (rapaces).

## Des espèces à enjeux

Les forêts du Carcassonnais ne sont pas forcément des secteurs à fort enjeu de biodiversité. Cependant, les massifs s'étendant sur les reliefs font l'objet de plusieurs protections, notamment en lien avec les populations de rapaces et de chiroptères :

- Faucon Crécerellette
- Vautour Fauve
- ...

La ressource forestière constitutive des ripisylve est aussi un fort enjeu de biodiversité notamment pour le maintien des milieux favorables aux espèces semi-aquatiques (loutre, amphibiens...).

Enfin, bien qu'ils ne soient pas protégés pour l'instant, les forêts sont fortement impactées par les conséquences du changement climatique et par les maladies. Le PRFB de la Région Occitanie pointe ainsi certaines espèces en danger :

- Le châtaignier (sécheresse et maladie)
- Le pin d'Alep (maladie et sécheresse)
- L'épicéa (maladie)
- Le Chêne vert (sécheresse et maladie)



	Enjeux Chiroptères	Enjeux Oiseaux	Enjeux Coléoptères saproxyliques	Vielles Forêts Matures
Corbières	Moyen : Importance de la forêt en tant que territoire de chasse principalement	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie.	Moyen : Populations de Rosalie des alpes	Faible : potentiel faible a priori
Gascogne et Garonne	Fort : Populations remarquables de Murin de Bechstein dans les vieux arbres à cavités.	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie.	Fort : Sur la partie Gascogne avec des noyaux de population de Pique prune et connaissance de stations de Taupin violacé dans la plaine de la Garonne.	Moyen : Potentiel moyen estimé à quelques centaines d'hectares (<1% surface forestière)
Haut-Languedoc et Levezou	Fort : Populations remarquables de Grande Noctule	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie	Moyen : Population de Rosalie des alpes	Faible : potentiel faible a priori
Plaines et collines rhodaniennes et languedocienne	Moyen : Importance de la forêt en tant que territoire de chasse principalement	Moyen : Cortège de pics et rapaces forestiers d'intérêt mais assez répandu en Occitanie	Moyen : Population de Rosalie des alpes	Faible : Potentiel faible a priori

### Principaux enjeux écologique par grandes régions

Source : PRBF Occitanie 2019-2029



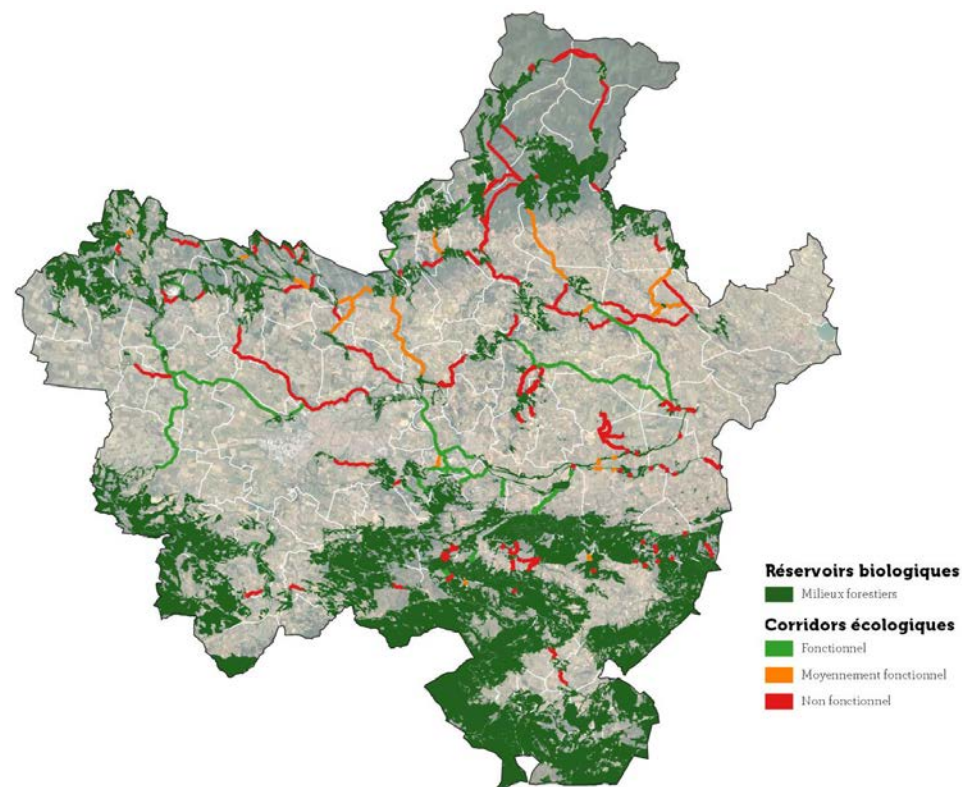
## Bilan des enjeux et perspectives d'évolutions pour les milieux forestiers

En lien avec les enjeux identifiés avec le SRCE, plusieurs enjeux peuvent être soulevés :

- Le changement climatique. Les périodes de sécheresse ainsi que l'augmentation des températures impactent directement les espèces d'arbres présentes dans les massifs. Deux phénomènes se combinent : le dépérissement de certaines par manque d'eau et l'exposition à de nouvelles maladies. De plus, les périodes de sécheresse renforcent le risque incendie, notamment sur les reliefs.
- La fragmentation des massifs. La forêt carcassonnaise est aussi exposée au risque de fragmentation liés aux aménagements (infrastructures...) même si les massifs des reliefs sont souvent peu accessibles et gérés par le Public.
- La fréquentation humaine. La diversification des usages de la forêts, notamment en faveur du tourisme peut aussi troubler les espèces présentes.

Le SRCE note aussi des enjeux spécifiques à certaines régions écologiques :

- La Montagne Noire et ses contreforts : problématique liée au dépérissement des épicéas plantés dans les années 1970-1980 avec un enjeu d'anticipation et de gestion des peuplement ; une filière bois à consolider pour permettre une meilleure gestion du massif ; des problématiques d'infrastructures pour l'entretien de la forêt
- Les Corbières et le Massif de la Malepère : enjeu de préservation des forêts matures et régénération des forêts pour lutter contre le risque d'érosion ; la nécessité de rétablir des continuités entre les deux massifs



SOUS-TRAME DES MILIEUX FORESTIERS

## Les milieux ouverts/semi-ouverts : un équilibre à trouver avec les milieux forestiers

### Caractéristiques des milieux ouverts et semi-ouverts : des milieux caractéristiques des contreforts des massifs de la Montagne Noire et des Corbières.

Les milieux ouverts/semi-ouverts correspondent aux pelouses, pâturages naturels, landes et garrigues et à la végétation arbustive en mutation. Ils sont principalement liés aux activités agropastorales présentes dans les milieux de moyenne montagne. Ils se positionnent ainsi souvent en complémentarité des milieux forestiers.

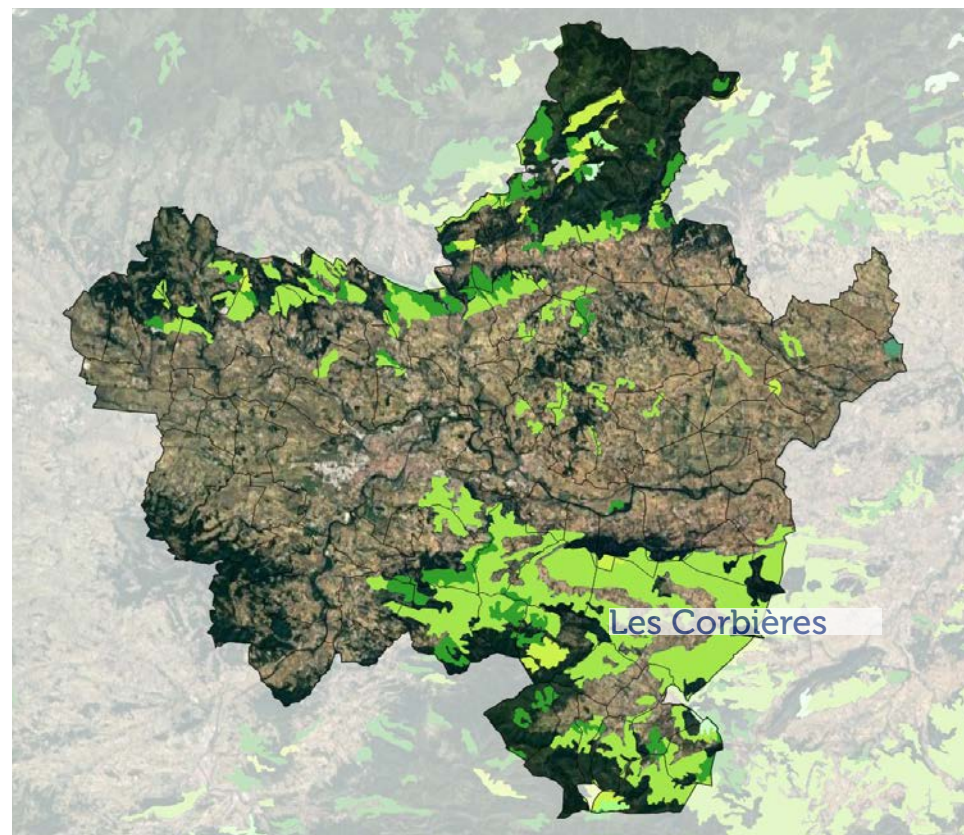
Ils sont ainsi essentiellement présents dans les Corbières (Montagne d'Alaric et surtout dans le Val-de-Dagne) mais aussi dans une moindre mesure sur les contreforts de la Montagne Noire. Ces milieux jouent un rôle écologique majeur pour certaines espèces, notamment pour l'avifaune (rapaces...).

Les milieux ouverts et semi-ouverts sont soumis à une double-dynamique : le recul de l'activité pastorale sur les reliefs entraîne l'apparition de friches agricoles qui peut amener à une fermeture des milieux par reboisement mais le réchauffement climatique et notamment la sécheresse fragilise certains boisements au profit de l'apparition de landes.

Enfin, certains milieux ouverts à proximité des villages sont recréés afin de préserver les habitations du risque incendie.

### Des espaces protégés

En complément des milieux forestiers, les milieux ouverts et semi-ouverts sont couverts par de nombreux périmètres de protection et d'inventaire. Les principales zones Natura 2000 du territoire couvrent ainsi milieux forestiers et milieux ouverts. La zone Natura 2000 des Corbières occidentales, couvre l'essentiel du massif sur son versant Carcassonnais et est la seule zone issue de la directive Oiseaux. Cela fait écho avec le rôle essentiel en matière de nidification, de reproduction et de chasse de ces milieux pour les oiseaux à commencer par les rapaces.



Milieux ouverts et semi-ouverts de Carcassonne Agglo

Source : CLC Land Cover

## Des espèces à enjeux

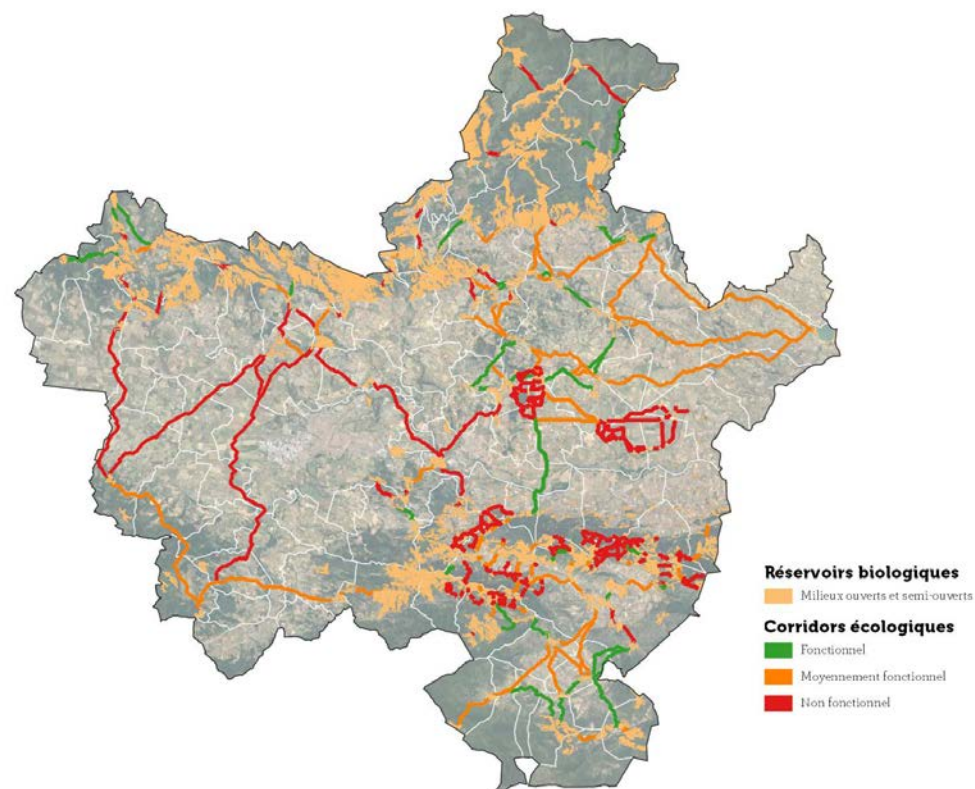
Les milieux ouverts et semi-ouverts sont principalement protégés en lien avec l'avifaune, notamment les population de rapaces :

- Faucon Crecerellette
- Vautour Fauve
- ...

## Bilan des enjeux et perspectives d'évolutions pour les milieux ouverts et semi-ouverts

En lien avec les enjeux identifiés avec le SRCE, plusieurs enjeux peuvent être soulevés :

- La déprise agricole. Le recul de l'activité agricole entraine l'apparition de friches voire des reboisements. La fermeture des milieux menace certaines continuités écologiques. Carcassonne Agglo s'est engagée pour limiter ces friches agricoles par la mise en place d'une charte à l'échelle intercommunale.
- Les projets d'énergie renouvelable. Ces espaces sont les premiers ciblés pour les projets éoliens et de photovoltaïques au sol, peu compatibles avec la présence de l'avifaune.
- Le changement climatique. Les périodes de sécheresse et l'augmentation des températures, combinées avec l'apparition de friches agricoles augmentent le risque d'incendie.



SOUS-TRAME DES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS



## Les milieux liés aux cultures pérennes

### Caractéristiques des milieux liés aux cultures pérennes : la forte présence de la viticulture dans le sillon audois

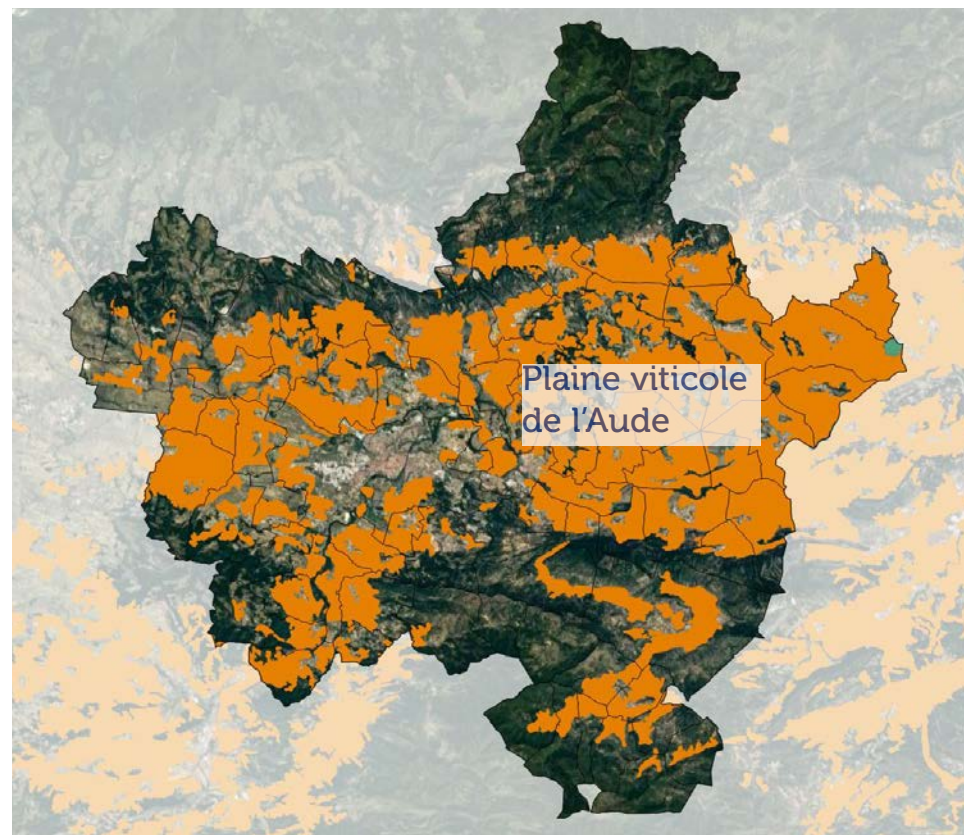
Le Carcassonnais est fortement marqué par la vigne, notamment dans le sillon audois qui constitue un socle agricole essentiel pour le territoire. C'est le milieu le plus menacé par l'activité humaine et le réchauffement climatique sur le Carcassonnais.

La diminution de la ressource en eau a plusieurs conséquences pour la viticulture et ainsi pour la préservation de ces milieux. Les cépages actuels sont peu adaptés aux périodes de sécheresse. Certains agriculteurs choisissent de faire évoluer leur production vers des cépages ou productions mieux adaptées à ces nouvelles caractéristiques du climat. D'autres s'inscrivent collectivement dans l'aménagement de maillage d'irrigation afin de maintenir leur culture actuelle. Enfin, notamment dans les secteurs les plus montagneux, certains abandonnent la culture et de nouvelles friches agricoles apparaissent.

D'un autre côté, la forte présence humaine dans le sillon audois en fait un milieu particulièrement fragmenté (infrastructures de transport, urbanisation...) et menacé (étalement urbain).

### Des espaces protégés

Du fait de la forte pression humaine et de leur importante fragmentation, les milieux liés aux cultures pérennes font l'objet de peu de protections liés aux enjeux environnementaux. On peut néanmoins noter la présence du Maculinéa (papillon) dans le Minervoïs qui fait l'objet d'un PNA.



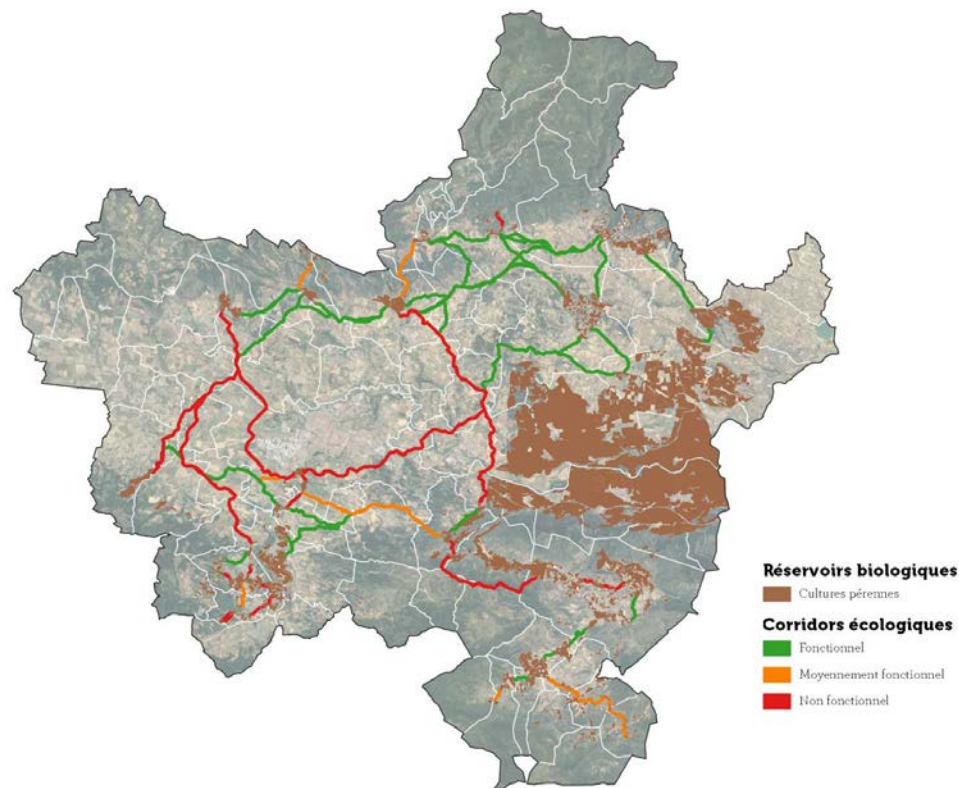
Milieux liés aux cultures pérennes de Carcassonne Agglo

Source : CLC Land Cover

## Bilan des enjeux et perspectives d'évolutions pour les milieux liés aux cultures pérennes

En lien avec les enjeux identifiés avec le SRCE, plusieurs enjeux peuvent être soulevés :

- La déprise agricole. Le recul de l'activité agricole entraîne l'apparition de friches voire des reboisements. La fermeture des milieux menace certaines continuités écologiques. Carcassonne Agglo s'est engagée pour limiter ces friches agricoles par la mise en place d'une charte à l'échelle intercommunale.
- La fragmentation des milieux en lien avec les infrastructures de transport et l'étalement urbain.. Le sillon audois subit une forte pression humaine et les différents aménagements successifs ont fortement altéré le bon fonctionnement de ces milieux. Du fait de son faible relief et de la présence de Carcassonne, il est aussi sujet à une forte pression liée à l'étalement urbain que ce soit à destination de l'habitat mais aussi économique sur le cœur d'agglomération.
- Les modes de gestion agricole. La viticulture est fortement consommatrice de produits phytosanitaires ce qui altère les milieux et a des conséquences sur les milieux aquatiques et humides voisins (étang de Marseillette).
- L'absence de protections institutionnelles. Ces espaces fortement anthropisés sont très peu protégés à l'instar d'autres milieux naturels.



SOUS-TRAME DES CULTURES PERENNES

## Les milieux liés aux cultures annuelles

### Caractéristiques des milieux liés aux cultures annuelles : la plaine du Lauragais

La plaine cultivée du Lauragais et les collines de la Piège abritent les principales surfaces en terres arables au niveau régional. Les exploitations agricoles du Lauragais sont orientées vers la production intensive de céréales et d'oléagineux et présentent peu voire pas d'infrastructures écologiques (haies, fossé à nu, ripisylves).

Le Lauragais et les collines de la Piège sont des territoires de grandes cultures (colza, tournesol, céréales). Ce territoire constitue un point de passage important entre les contreforts de la Montagne Noire et les Pyrénées. Des enjeux de continuité entre le Lauragais et les collines de la Piège sont donc présents.

### Des espaces protégés

Du fait de la forte pression humaine et de leur importante fragmentation, les milieux liés aux cultures annuelles font l'objet de peu de protections liés aux enjeux environnementaux. On peut néanmoins noter la présence du Lézard ocelé qui fait l'objet d'un PNA.



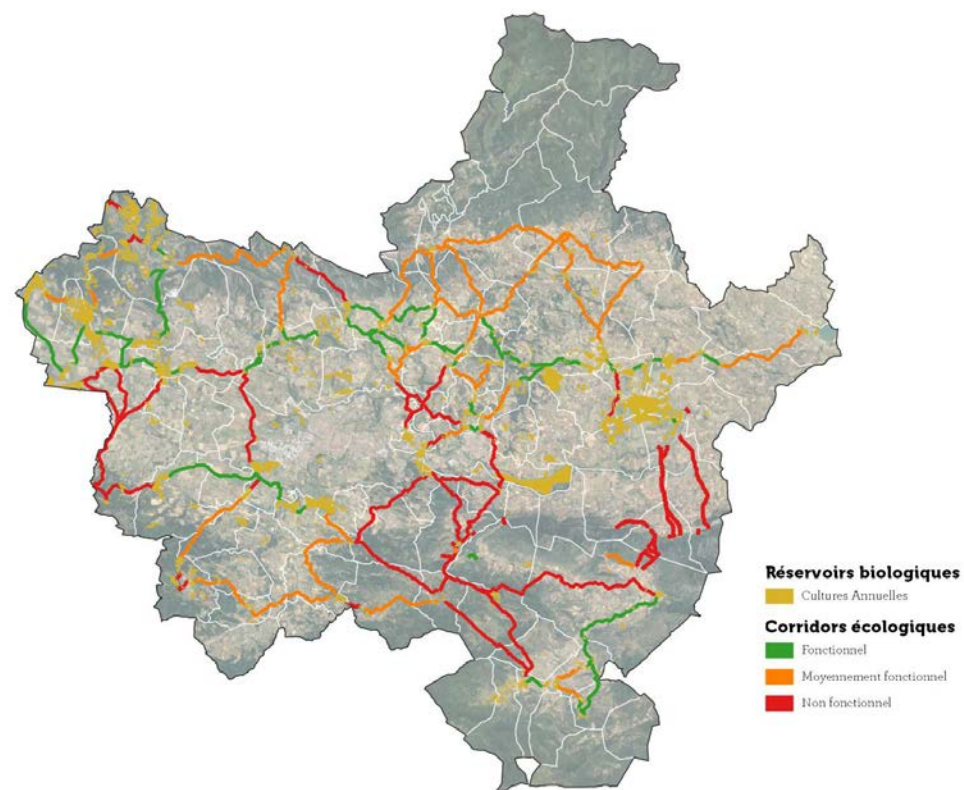
Milieux liés aux cultures annuelles de Carcassonne Agglo

Source : CLC Land Cover

## Bilan des enjeux et perspectives d'évolutions pour les milieux liés aux cultures annuelles

En lien avec les enjeux identifiés avec le SRCE, plusieurs enjeux peuvent être soulevés :

- La fragmentation des milieux en lien avec les infrastructures de transport et l'étalement urbain.. Le sillon audois subit une forte pression humaine et les différents aménagements successifs ont fortement altéré le bon fonctionnement de ces milieux. Du fait de la proximité de Carcassonne, il est aussi sujet à une forte pression liée à l'étalement urbain que ce soit à destination de l'habitat mais aussi économique sur le cœur d'agglomération.
- Les modes de gestion agricole. L'exploitation intensive des sols amène une utilisation massive de produits phytosanitaires qui altèrent les qualités du milieu et polluent les milieux aquatiques et humides
- L'absence de protections institutionnelles. Ces espaces fortement anthropisés sont très peu protégés à l'instar d'autres milieux naturels.



SOUS-TRAME DES CULTURES ANNUELLES

## Les milieux liés aux espaces urbanisés

Grâce aux jardins, aux espaces publics ou encore aux parcs, les espaces urbanisés constituent aussi des milieux écologiques. La nature présente en milieu urbain offre de nombreux services : espaces de loisirs, amélioration du cadre de vie, contribution à la qualité de l'air, réduction de l'effet îlot de chaleur.

Les espaces urbanisés constituent des espaces attractifs pour certaines espèces du fait de la présence de nourriture ou d'îlots de chaleur. Cependant, ils restent pauvres en matière de biodiversité.

De plus, ces espaces sont des sources de pollutions (eau, sol, air) et de nuisances (bruit, vibrations...) mais aussi de risques (départ d'incendie) pour les milieux limitrophes.

### Bilan des enjeux et perspectives d'évolutions pour les milieux liés aux espaces urbanisés

En lien avec les enjeux identifiés avec le SRCE, plusieurs enjeux peuvent être soulevés :

- La préservation de la nature en ville.. Les espaces de nature présents dans les espaces urbanisés peuvent jouer le rôle de refuge pour certaines espèces mais aussi le rôle de corridors. Les ripisylves le long des cours d'eau ou les cours d'eau eux même en sont de bons exemples. Ces espaces contribuent en outre à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.
- L'encadrement de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain. La destruction des milieux périurbains constitue la principale menace actuelle sur les espèces. Il s'agit aussi de préserver les continuités écologiques en zone urbaine, à commencer par les ripisylves et les jardins non-artificialisés.
- La remise en état des espaces en friches ou de chantiers. S'ils n'ont plus vocation à accueillir une activité spécifique, ces espaces constituent des zones de risques pour les milieux naturels (incendie, pollution...). Leur remise en état est un préalable au bon maintien des milieux alentours.



Zones de végétation sur la commune de Carcassonne

Source : BDTopo, GoogleEarth

## Bilan : les principaux enjeux liés à la Trame Verte et Bleue sur le territoire



### Paroles d'élus...

« Des espèces animales et végétales disparaissent : chêne vert, ormeau, abeilles, grenouilles... »

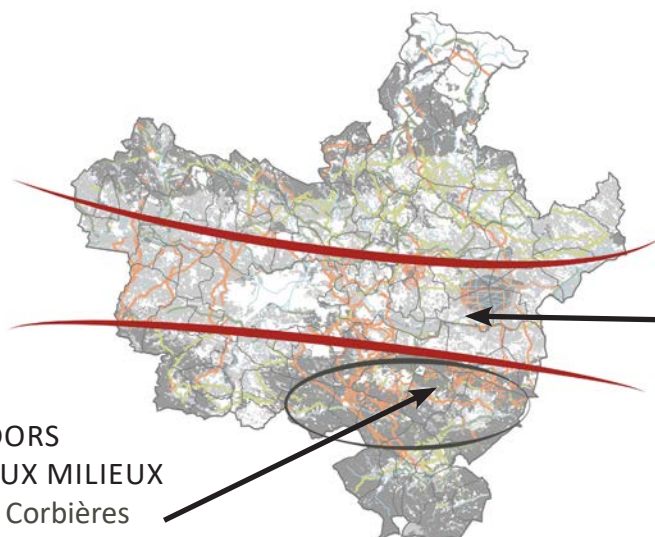
### Enjeux généraux

• Reconstituer les continuités écologiques Nord-Sud du sillon Audois  
Exceptée la trame des milieux humides, toutes les trames sont principalement réparties de part et d'autre de l'axe formé par la vallée de l'Aude, témoignant de l'importance du sillon audois dans la structuration des milieux et paysages du territoire. En effet, la concentration des infrastructures de déplacement et équipements, au cœur du sillon, a repoussé les milieux naturels sur les extrémités du territoire. La vallée de l'Audois, en privilégiant l'urbanisation, a favorisé une certaine banalisation des milieux s'accompagnant de discontinuités écologiques (éléments fragmentants très présents).

La préservation et/ou la reconstitution des corridors reliant le nord et le sud sont donc des enjeux importants car ils permettent les échanges entre les réservoirs nord et sud, ils sont en outre souvent constitués de milieux boisés associés aux cours d'eau (ripisylve), reconnus pour leur grande biodiversité en raison de leur interface entre milieux aquatiques, zones humides et milieux terrestres.

• Préserver les ressources en eau et les zones humides  
Il convient de préserver les ressources en eau dans leur ensemble afin de conserver les capacités de réponse à l'ensemble des besoins et de maintenir les continuités écologiques liées aux cours d'eau ou aux ripisylves.

Le maintien des réservoirs humides (étangs, prairies humides et zones se développant en marge des cours d'eau) et des corridors associés constitue un enjeu fort au regard des nombreux services rendus par ces milieux naturels : régulation hydraulique (lutte contre les inondations, soutien à l'étiage des cours d'eau), filtre naturel des eaux, composante du patrimoine paysager... Mais leur pérennité à long terme dépasse les intérêts propres au territoire. En effet, la protection des zones humides est une des orientations du SDAGE Rhône-Méditerranée. Le projet de développement du SCoT doit donc être particulièrement attentif quant à cet enjeu.



COUPURE DES CORRIDORS  
ÉCOLOGIQUES LIÉES AUX MILIEUX  
OUVERTS // Massif des Corbières

ZONE DE COUPURE DE TVB LIÉE À  
L'URBANISATION // Sillon audois  
Éléments fragmentants les plus importants  
(autoroute, villes ...)

- Réduire l'impact des obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau

Du fait de leur forme et de leurs interconnexions, les cours d'eau sont à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. L'un des principaux enjeux de la trame aquatique est la libre circulation des populations piscicoles (notamment des poissons grands migrateurs présents que sont la Grande alose et l'anguille) sur l'ensemble des cours d'eau principaux du territoire.

Les obstacles à l'écoulement se retrouvent de manière généralisée sur les cours d'eau qui descendent de la Montagne Noire avec pour certaines têtes de bassin-versant une forte concentration (Argent-Double, Clamoux). Ces ouvrages sont généralement des seuils en rivière de taille modeste mais suffisante pour permettre une rétention locale des eaux et empêcher toute circulation piscicole compartimentant ainsi les populations entre l'amont et l'aval d'un même bassin-versant.

Il est à rappeler qu'au regard du classement des cours d'eau, plusieurs ouvrages apparaissent non conformes et devront faire l'objet d'aménagement à savoir :

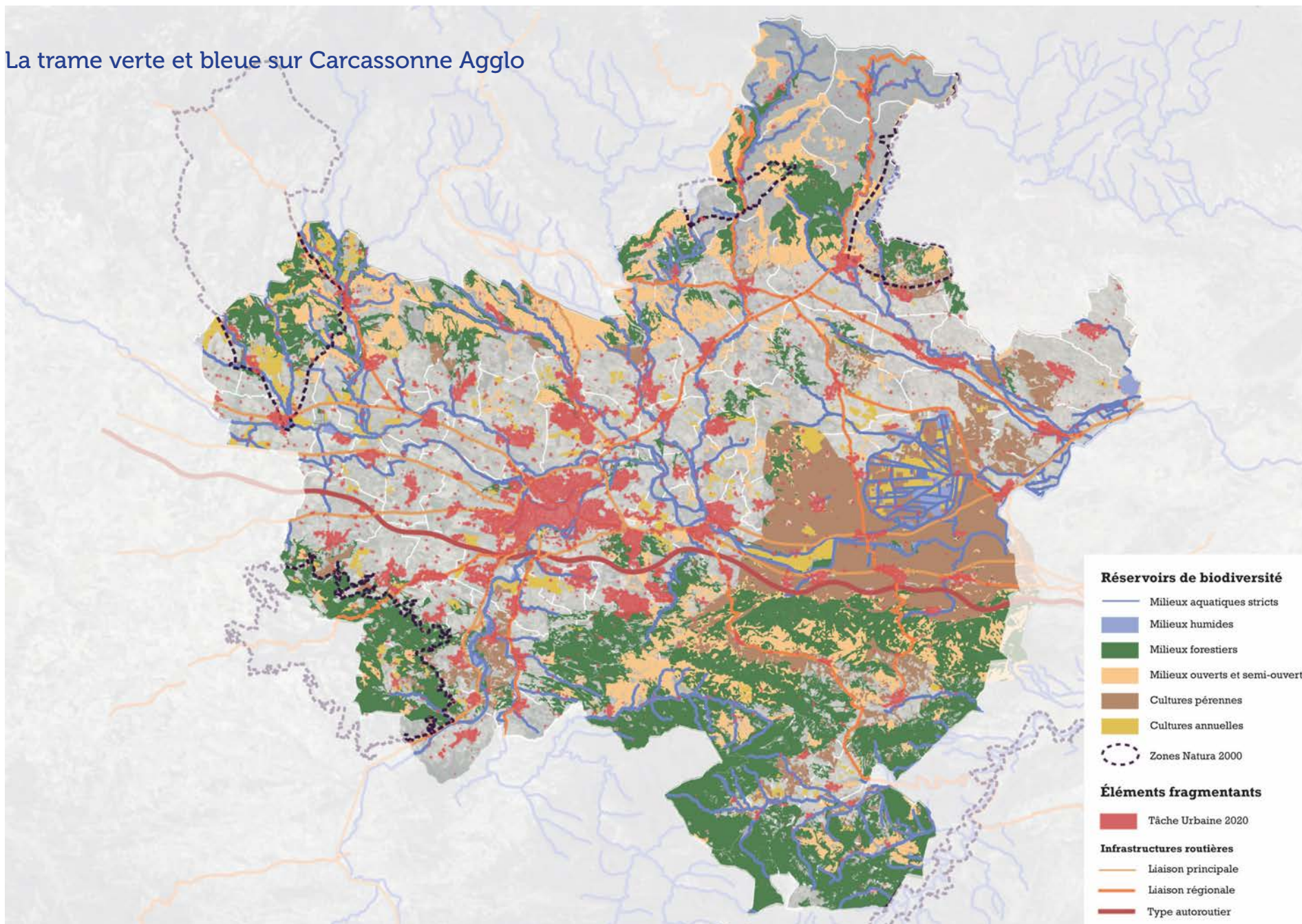
- Sur l'Aude : barrage de Maquens, barrage de Païcherou et ses annexes, barrage de Villedubert
- Sur le Fresquel : barrage de Pezens, barrage de Pennautier, barrage du Pont de la Chau, barrage du Moulin du Pont Romain.

- Accompagner les évolutions de l'agriculture

L'une des principales menaces qui pèsent sur les milieux écologiques du territoire est celle de l'évolution de l'activité agricole entre déprise et adaptation au réchauffement climatique. La multiplication des friches, notamment dans le Minervois et le Val-de-Dagne fragilise les continuités écologiques locales avec un risque de fermeture des milieux ouverts. Carcassonne Agglo s'est engagée dans la lutte contre les friches agricoles notamment via la Charte Agricole de Territoire. Elle développe aussi les projets pour agrandir le réseau d'irrigation afin de soutenir l'activité viticole dans le sillon audois.

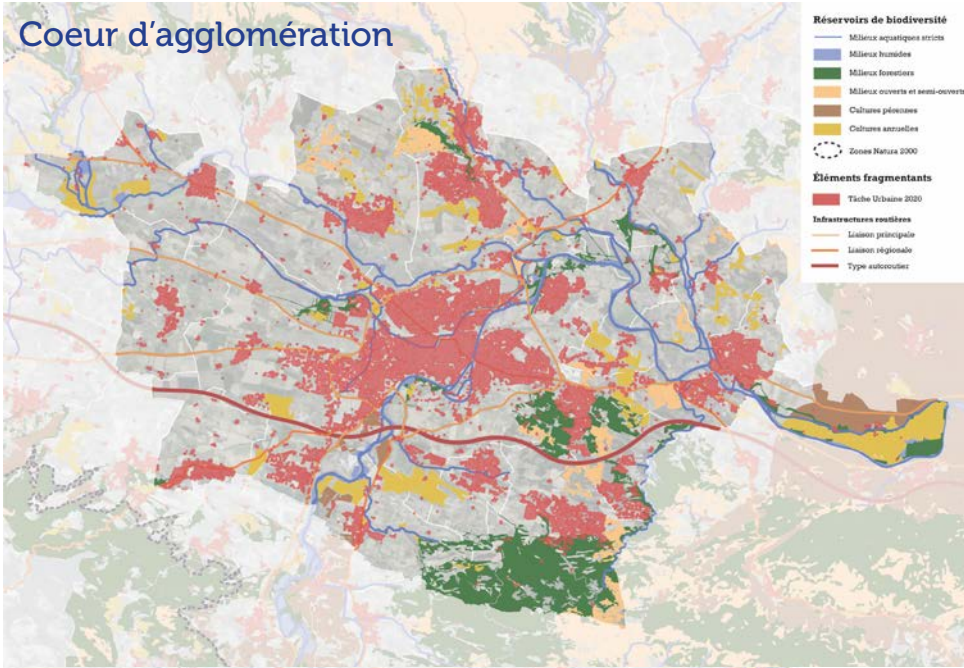


## La trame verte et bleue sur Carcassonne Agglo

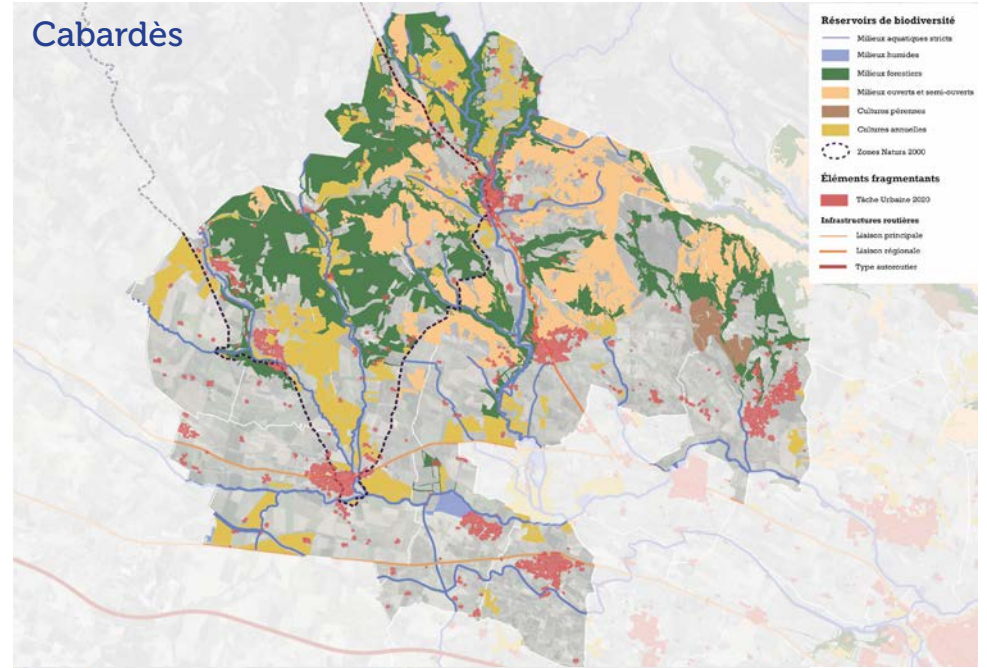




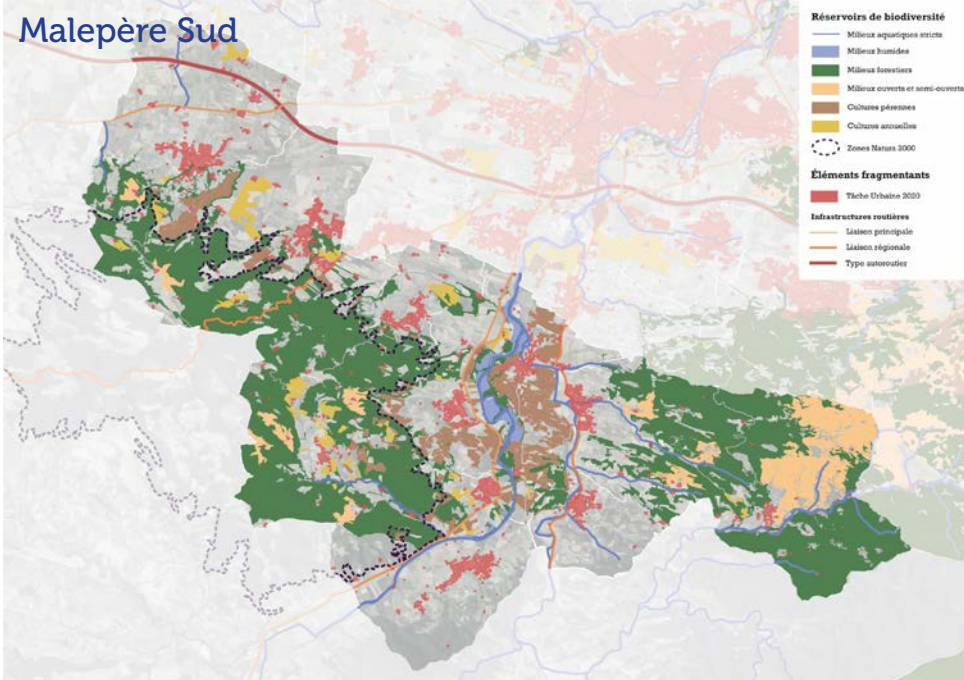
## Coeur d'agglomération



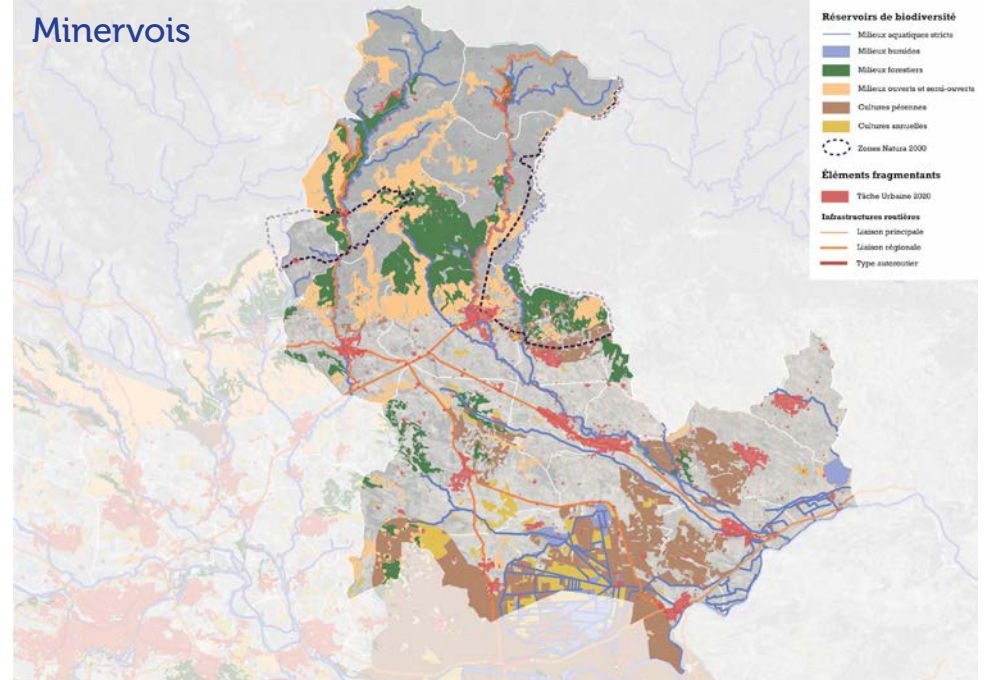
## Cabardès



## Malepère Sud

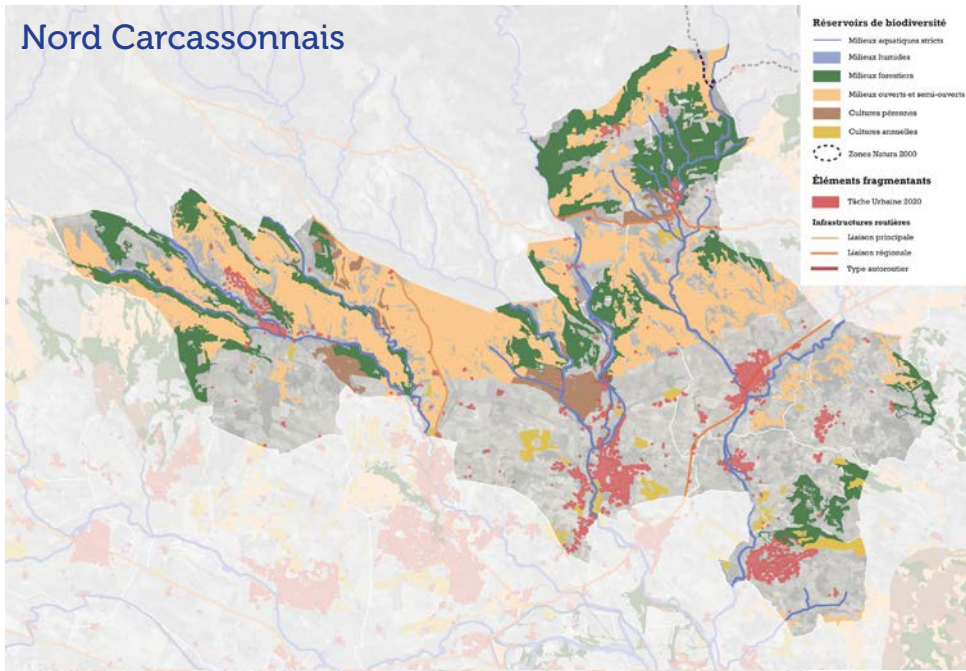


## Minervois

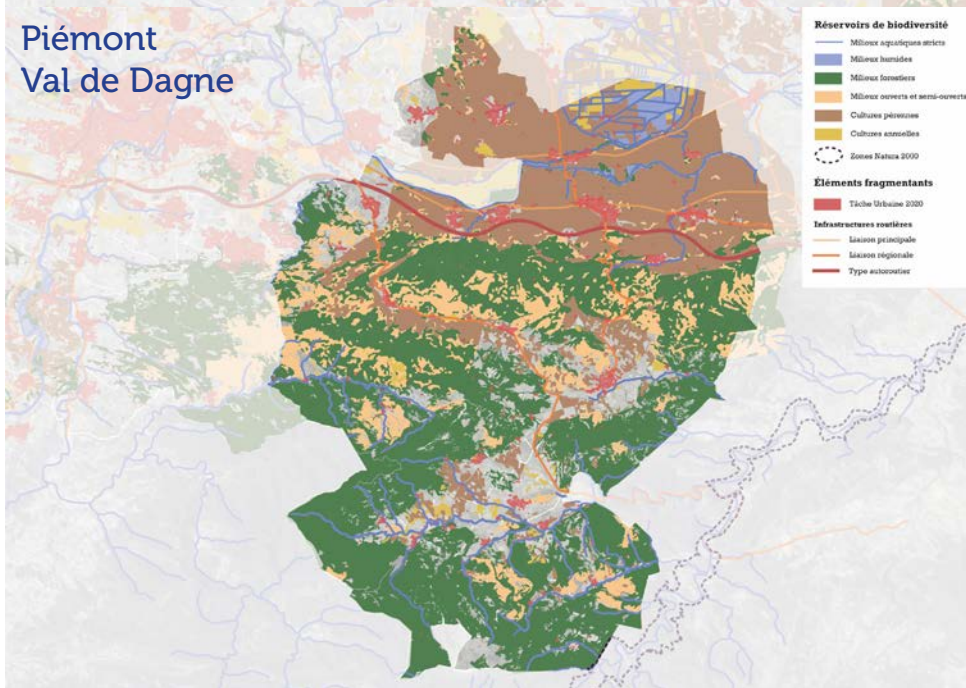




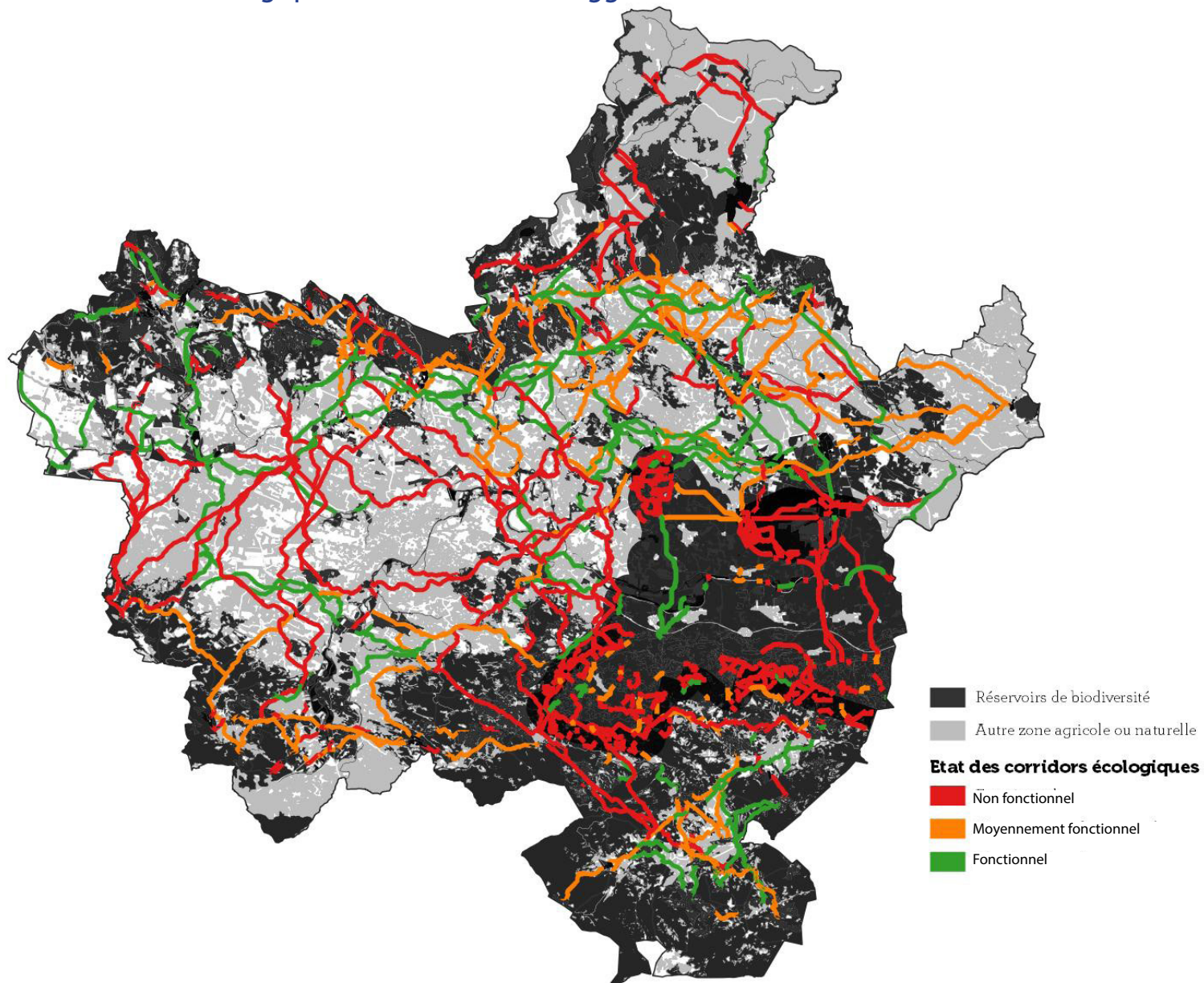
## Nord Carcassonnais



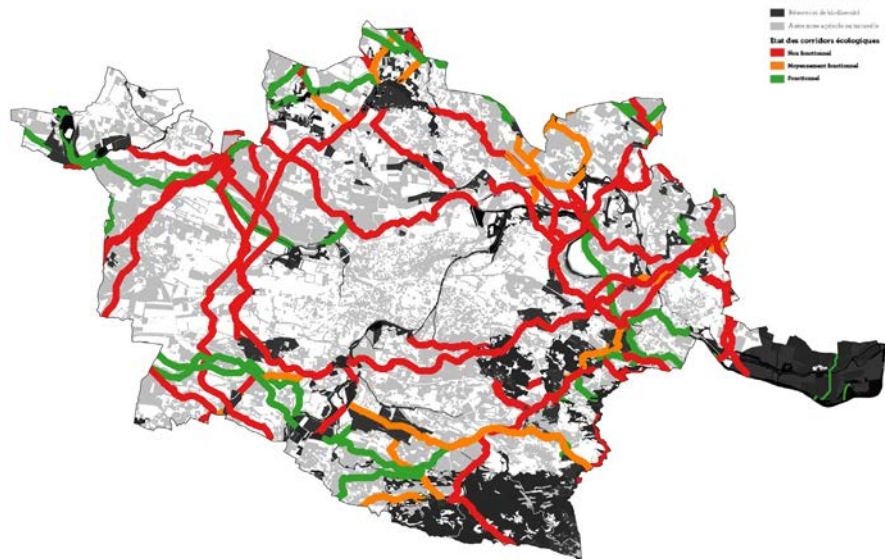
## Piémont Val de Dagne



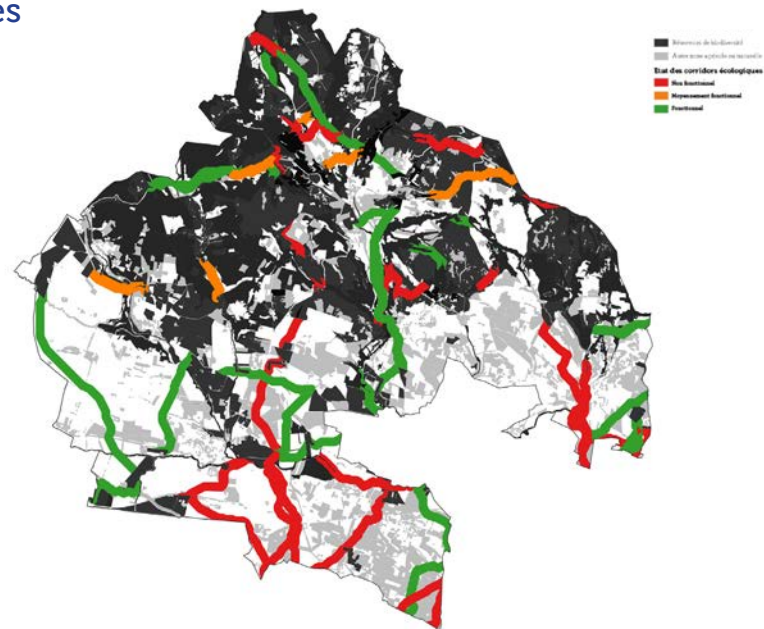
## Etat fonctionnel des corridors écologiques de Carcassonne Agglo



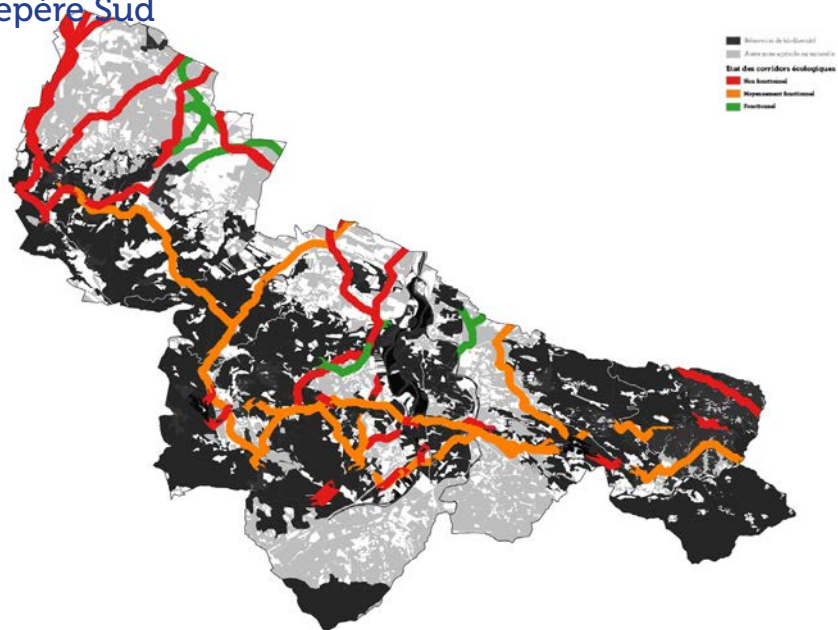
## Coeur d'agglomération



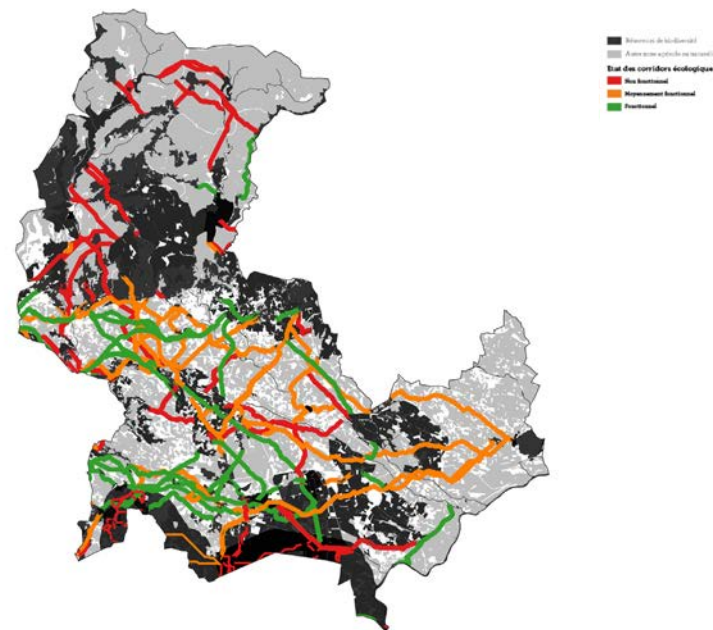
## Cabardès



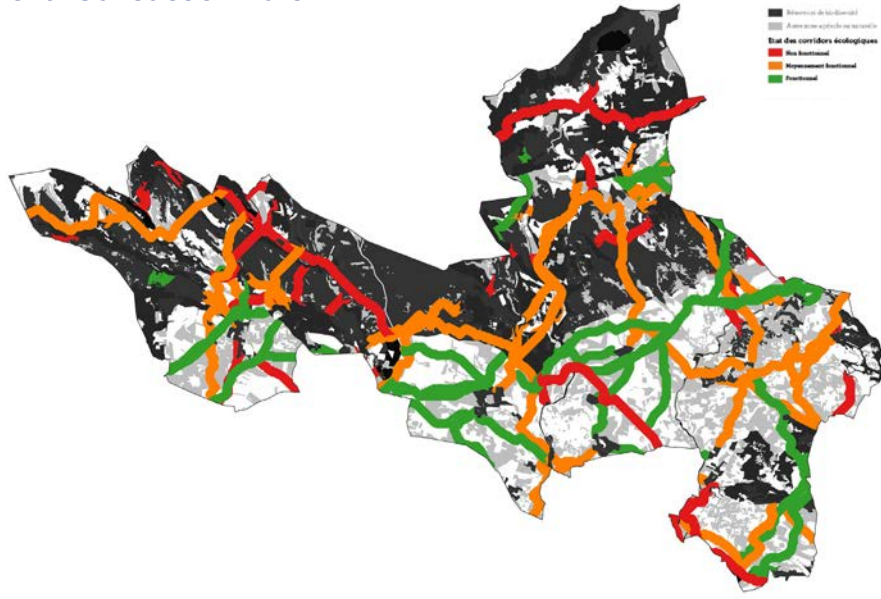
## Malepère Sud



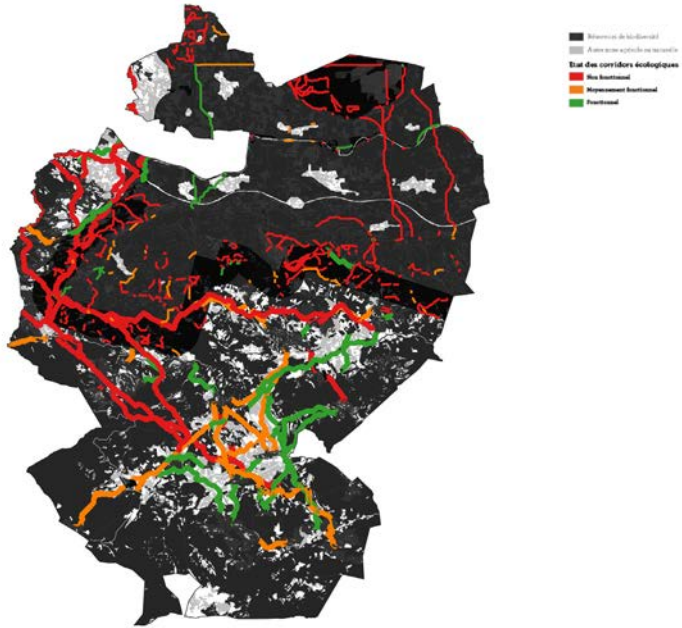
## Minervois



## Nord Carcassonnais



## Piémont Val de Dagne



## Enjeux par grands ensemble paysagers

- Le sillon Audois

La forte présence humaine et l'importance de la présence d'éléments fragmentants (infrastructures de transport notamment) en font un espace aux enjeux environnementaux réduits. La présence de la nature en ville est donc un enjeu particulier pour ces espaces fortement anthropisés.

Cependant, plusieurs milieux ressortent :

- > Les milieux agricoles qui constituent d'importantes continuités écologiques, notamment dans les terres viticoles du Minervois. Par contre, la plaine du Lauragais se distingue avec une forte fragmentation des milieux agricoles
- > Des paysages remarquables avec la Cité de Carcassonne et le Canal du Midi
- > L'importance des cours d'eau et des canaux avec leur ripisylves qui constituent des continuités écologiques de premier plan, souvent objet de protection.

Le sillon audois constitue pourtant un corridor important pour l'avifaune entre le Massif Central et les Pyrénées.

Le SRCE identifie en outre deux enjeux localisés forts :

- Le premier autour de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques entre Carcassonne et Narbonne : ces milieux sont peu protégés dans la plaine et soumis à de fortes pressions des activités humaines. La préservation des ripisylves et des zones humides sont essentielles pour garantir la qualité des milieux et la mobilité de la faune à travers le sillon audois.
- Le second autour de l'étang de Marseillette qui abrite des milieux et des espèces rares et constitue un refuge pour de nombreuses espèces aviaires. La forte pression de l'activité agricole sur le milieu menace la qualité et son bon fonctionnement écologique.



Carte des entités paysagère de Carcassonne Agglo

Source : Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon

- Les contreforts de la Montagne Noire (Cabardès)

Ces espaces montagneux assurent la transition entre les montagnes au Nord et la plaine de l'Aude au Sud. Cet ensemble présente une importance écologique forte, notamment autour de la Vallée de Lampy, qui fait l'objet d'une protection au titre de la directive «Habitat» des Natura 2000, et d'une partie du Minervois pour les rapaces.

Le SRCE identifie plusieurs enjeux sur le Cabardès :

- Le risque de fermeture des milieux avec le recul de l'activité agripastorale
- La perte de qualité des eaux des cours d'eau qui irriguent le Cabardès du fait des activités agricoles et des pratiques d'assainissement.

- Les collines de l'ouest audois

Ces espaces collinaires, principalement constitué du massif de la Malepère sur Carcassonne Agglo, font la transition entre la plaine et le massif pyrénéen. Majoritairement boisé, le massif de la Malepère se distingue du reste de cette unité paysagère par une faible connectivité et conservation des milieux agricoles.

Du fait de son caractère très rural et relativement isolé, c'est un ensemble qui subit peu la pression humaine. Les milieux sont moins bien préservés à mesure que l'on se rapproche de la plaine audoise. Ce sont ces derniers espaces qui font l'objet d'une vraie attention par le SRCE du fait de la forte pression périurbaine de Carcassonne. Pour le reste, le massif de la Malepère est relativement préservé.

- Les Corbières

Elles sont constituées autour de 3 ensembles sur le territoire de Carcassonne Agglo :

- Les petites Corbières occidentales forment des vallons boisés occupés par une grande variété d'essences : Pins noirs, Cèdres de l'Atlas, mais aussi hêtres, chênes, peupliers et érables.
- La plaine viticole du Val de Dagne est isolée de la vallée de l'Aude par la montagne d'Alaric. Ses pentes érodées aux teintes rouges forment un des paysages remarquables de ce grand ensemble paysager.
- La montagne d'Alaric, extrême avancée nord des Corbières, domine la plaine de l'Aude de près de 500 m. Elle est couverte par une végétation rase de garrigue. C'est un milieu important d'endémisme au niveau régional pour les rapaces. Le milieu est fortement menacé par la déprise agricole et la fermeture des milieux.

C'est un espace à forts enjeux environnementaux comme en témoignent les nombreux périmètres de protection et d'inventaire. Le SRCE distingue plusieurs enjeux pour la préservation des milieux locaux :

- L'encadrement du développement des activités de production d'énergie et d'exploitation des sols
- Le maintien des milieux ouverts face aux milieux forestiers
- La préservation de la qualité des cours d'eaux et de leurs milieux annexes
- La préservation voire protection par les documents d'urbanisme locaux des éléments du paysage et des milieux naturels qui participent à la mosaïque de milieux et de paysage qui fait la richesse écologique des Corbières : ripisylves, petits bois, mares, milieux secs, rocheux et cavités...



- La Moyenne Vallée de l'Aude

Elle est caractérisée par un relief de plaine, coincé entre le massif de la Malepère et les Corbières. Elle est irriguée par un réseau hydrographique dense d'affluents de l'Aude. C'est autour de lui que le SRCE identifie les principaux enjeux pour cette unité paysagère. L'urbanisation diffuse et l'agriculture mettent en effet en péril la qualité des cours d'eau et la continuité de leurs abords (ripisylve).

- La Montagne Noire

D'une manière générale, le territoire est dominé par la présence de vallées en V peu urbanisées et propices à l'agriculture : vignes, vergers et céréales à Cabrespine, vergers et oignons à Citou, cultures à la Grave, vignes de Sallèles et de Limousis... La Montagne Noire est majoritairement recouverte de grandes forêts aux essences diverses : Chêne, Châtaignier, Epicéa, Pin laricio de Corse ou Douglas.

La diversité écologique se base sur le réseau hydrographique dense et sur les secteurs de haute altitude qui abritent une mosaïque d'habitat diversifiés.

Le SRCE identifie plusieurs enjeux majeurs pour la biodiversité :

- La fermeture des milieux avec l'évolution des pratiques pastorales
- Le développement de l'énergie éolienne au détriment des espèces (avifaune et chiroptères)





## 4. Des conséquences fortes du changement climatique sur les ressources et les risques naturels

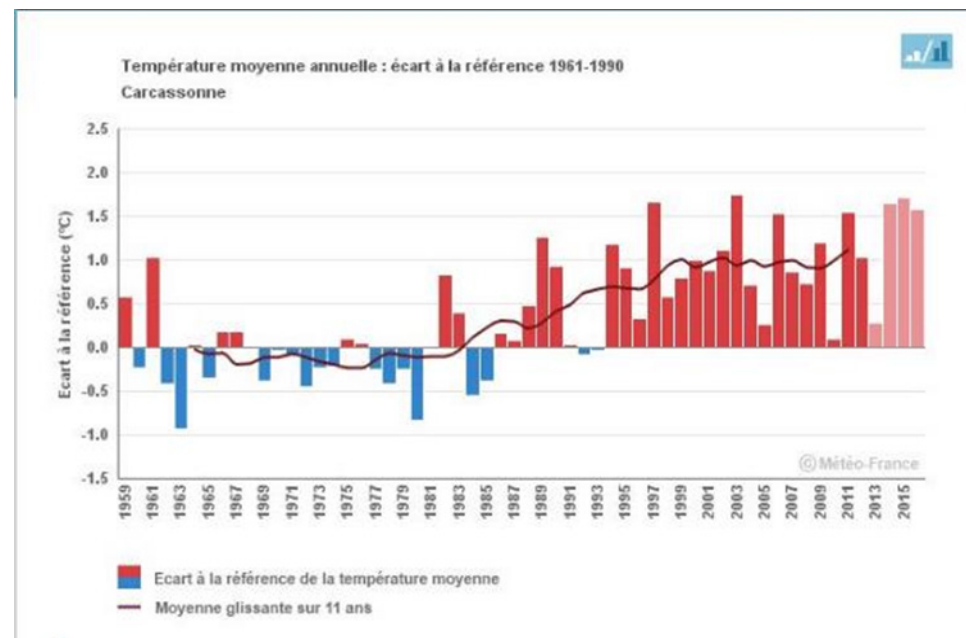
### 4.1. L'EXPRESSION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR CARCASSONNE AGGLO

#### Analyse des températures

Le climat variant naturellement d'une année à l'autre, les climatologues se servent de moyennes standard de la température sur 30 ans pour mettre dans une perspective historique l'ampleur du phénomène actuel de réchauffement climatique. La période officielle de référence est toujours la période de 1961 à 1990. L'écart par rapport à la moyenne de la période de référence 1961-1990 est majoritairement négatif jusque dans les années 1980 ; puis l'écart est systématiquement positif depuis 1988. La décennie 2001-2010 a été plus chaude de 0,2°C que la décennie 1991-2000 et se situe 1°C au-dessus de la moyenne 1961-1990. L'année 2014, avec une température moyenne supérieure de 1,9°C à la moyenne 1961-1990, se classe au premier rang parmi les années les plus chaudes depuis 1900.

Le nombre de journées chaudes est aussi en croissance constante depuis les années 60, frôlant ces dernières années la centaine de journées chaudes contre environ 70 dans les années 1960.

De la même façon, le nombre de jour de gel s'est réduit ces dernières années. Le nombre de jour de gel se situe globalement aux alentours de 20 depuis les années 1990, sauf exception pour 2005 et 2010. Pour la période antérieure à 1990, on se situait entre 20 et 40 jours de gel.



#### Évolution des température relevées, Carcassonne

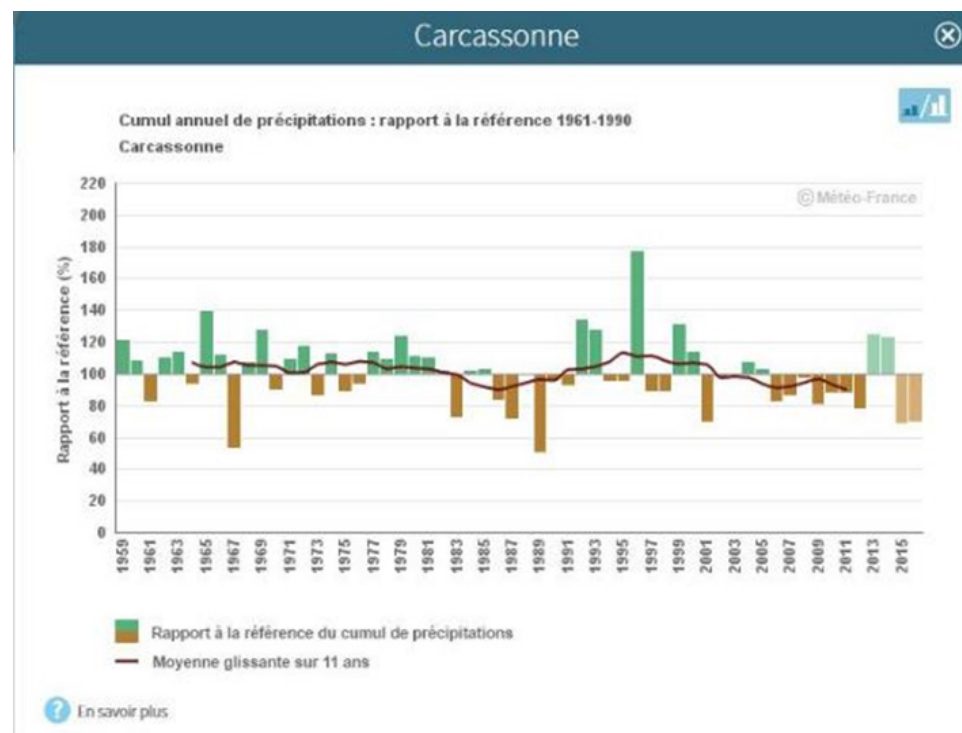
Source : Carcassonne Agglo, Diagnostic du PCAET

## Analyse des précipitations

Depuis les années 2000, on constate une baisse significative des cumuls de précipitations annuelles relevés.

## Principales évolutions attendues

- Des conséquences sur la santé liées à des épisodes caniculaires plus chauds et plus longs : les températures chaudes diurnes et nocturnes pèsent sur les organismes, notamment parmi les plus âgées. Avec une population fortement vieillissante, Carcassonne Agglo est très sensible à ce phénomène. L'autre élément lié à la santé est le risque de contamination de l'eau (eutrophisation, concentration accrue des pollutions d'origine anthropique du fait de la diminution de la quantité d'eau...) pouvant impacter ses usages domestiques, agricoles mais aussi environnementaux.
- Des conséquences sur le bâti liées à ces mêmes épisodes caniculaires. L'assèchement des sols rend plus vulnérable au risque de retrait-gonflement d'argile. Un certain nombre de communes y sont déjà exposées, ce phénomène devrait se renforcer dans les années à venir. Sur la commune de Carcassonne, au tissu urbain très dense et très artificialisé, le phénomène des «îlots» de chaleur devrait s'affirmer dans certains quartiers.
- Des conséquences fortes sur l'agriculture. Le SDAGE identifie notamment le territoire comme en déficit quantitatif pour son bassin hydrographique principal. Cependant, la qualité des sols diminue la sensibilité de l'agriculture à ce manque d'eau. La principale conséquence devrait être pour la viticulture. En 2006, Garcia de Cortazar a monté un modèle pour quantifier les conséquences du réchauffement climatique sur le rendement des vignes. Sur le Languedoc, il identifie une perte de rendement entre 15 et 35 % liée à la chaleur et au stress hydrique.
- Des conséquences sur les milieux naturels avec une modification progressive des caractéristiques de la biodiversité. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) a travaillé plus spécifiquement sur le niveau de vulnérabilité des milieux aquatiques et ouverts. Le bassin versant de Carcassonne est considéré comme étant dans une situation de vulnérabilité importante. La multiplication des épisodes de sécheresses et



## Évolution des Précipitations relevées, Carcassonne

Source : Carcassonne Agglo, Diagnostic du PCAET

d'occurrence des catastrophes naturelles contribuera à une mutation de la faune et la flore audoise impliquant une migration conjointe des espaces et des espèces. En premier lieu, les services de régulation seront affectés : la hausse des températures pourrait entraîner un dysfonctionnement des écosystèmes, occasionnant un manque d'adaptation voire la disparition de certaines espèces locales au profit d'espèces invasives. De plus, cette plante pourrait intégrer une résistance induite aux herbicides à l'avenir. En agriculture, une modification des calendriers saisonniers des plantes cultivées, sauvages et des espèces animales est à prévoir. Un fort risque de dissociation entre proies et prédateurs, ou entre espèces animales et végétales (pollinisation) peut apparaître, ainsi qu'une forte accélération des changements d'aires de répartition des espèces et une perturbation des cycles de reproduction : ces changements modifieront la qualité des services d'approvisionnement. De plus, certaines espèces invasives colonisent le milieu urbain (lien évaluation environnementale). En effet, les villes ont un effet homogénéisant sur la faune et la flore. Les ressources alimentaires sont abondantes et certains prédateurs naturels sont absents. Les déplacements des véhicules entraînent un déplacement des graines. De ce fait, certaines espèces exotiques s'implantent en ville et envahissent le milieu urbain, entraînant la mise en place de mesures de gestion pouvant s'avérer draconiennes

- Des conséquences sur la ressource en eau. Les impacts attendus du changement climatique influant sur le risque d'eutrophisation sont le réchauffement de l'eau et la baisse des débits, qui créeront plus de conditions propices à l'eutrophisation. Un territoire y sera davantage sensible si la morphologie des cours d'eau est plus propice à des blooms algaux (à pression polluante équivalente) : pente, débit, ensoleillement, obstacles à l'écoulement, etc. Par ailleurs, la qualité de cette ressource pourrait se dégrader du fait des faibles débits d'étiage en amont entraînant notamment la diminution de la ressource disponible et l'altération de la continuité biologique des milieux. La baisse de la ressource disponible pour l'alimentation en eau potable du fait de sécheresses (hausse des températures, diminution de la pluviométrie) plus importantes augmenterait la pression sur la ressource.
- Des conséquences sur les milieux forestiers. Une augmentation de la température entraînera une réduction du potentiel de stockage en carbone de la biomasse et des sols forestiers. De plus, ces forêts sont aussi de zones présentant un risque d'incendie. L'indice forêt météo (IFM) est

une estimation du risque d'occurrence d'un feu de forêt calculé par Météo France. La DRIAS calcule l'évolution de ce paramètre dans les prochaines années en faisant l'hypothèse de différents scénarii de concentrations de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère et d'où en découlent les évolutions des températures atmosphériques. La DRIAS estime que l'IFM du territoire pourrait plus que quadrupler sur le territoire à horizon 2100 par rapport à la période de référence (1989-2008), sur la base d'un scénario sans régulation de la concentration atmosphérique de CO<sub>2</sub>, et passer de 8-10 (période 1989-2008) à 13-16 à horizon 2050-2070 sans politique climatique.



## 4.2. L'EAU, UNE RESSOURCE STRATEGIQUE SOUS TENSION

### Des outils de stratégie et de gestion existants

#### Le SDAGE du Bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027 : un document cadre d'application de la Directive Cadre Eau pour la planification du territoire

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales.

Le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 a été arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin le 31 mars 2022. Ils fixent la stratégie 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée pour l'atteinte du bon état des milieux aquatiques ainsi que les actions à mener pour atteindre cet objectif.

Les orientations du nouveau SDAGE sont de :

- s'adapter aux effets du changement climatique ;
- privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- concrétiser la mise en oeuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques ;
- prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau ;
- renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux ;
- lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
- préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
- atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
- augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

La Communauté d'Agglomération s'inscrit au sein de l'unité « Côtiers Languedoc-

Roussillon » du SDAGE, et plus précisément au niveau des sous-bassin « Aude Amont », « Fresquel » et « Affluents de l'Aude médiane ».

#### Plan de Bassin d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau - Bassin Rhône-Méditerranée (Mai 2014)

En juillet 2011, la ministre de l'écologie a lancé un plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Il a pour objectif de proposer des mesures concrètes et opérationnelles en vue de préparer la France à faire face et à tirer parti de nouvelles conditions climatiques. Ce plan national porte sur la période 2011 – 2015.

Ce plan national aborde l'ensemble des mesures à lancer, tant en termes de connaissance que d'actions à conduire sur les différents secteurs potentiellement touchés par la question du changement climatique (eau, agriculture, santé, risques naturels, biodiversité...).

En déclinaison au plan national, le plan de bassin d'adaptation au changement climatique sur le Bassin Rhône –Méditerranée a été approuvé en mai 2014. Il reprend les objectifs du plan national et traite des enjeux spécifiques à la gestion de l'eau au niveau du bassin Rhône-Méditerranée. Il vient en complément des différents Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) et des Plans Climat Energie Air Territoriaux (PCAET) qui doivent inclure des études de vulnérabilité et des initiatives d'adaptation dans différents secteurs.

Le plan de bassin aborde la question du changement climatique en trois étapes :

- un bilan des connaissances scientifiques sur les impacts du changement climatique sur le bassin et en particulier les phénomènes ayant une incidence sur la gestion de l'eau ;
- une étude sur la vulnérabilité des territoires au changement climatique ;
- des mesures de gestion permettant l'adaptation.

Il ressort de ce plan de bassin que le bassin-versant de l'Aude médiane fait partie des bassins vulnérables nécessitant :

- des actions fortes d'adaptation au changement climatique au regard des enjeux suivants :
  - disponibilité en eau ;
  - bilan hydrique des sols pour l'agriculture ;
  - capacité d'autoépuration des cours d'eau ;
- des actions génériques au changement climatique pour l'enjeu biodiversité c'est-à-dire l'aptitude des territoires à conserver la biodiversité remarquables de leurs milieux aquatiques et humides.

Dans le cadre de cette étude, la vulnérabilité des territoires a été caractérisée pour différents enjeux : la disponibilité en eau, le bilan hydrique des sols, la biodiversité, le niveau trophique des eaux et l'enneigement. L'exercice a confronté les résultats de plusieurs modèles scientifiques sur l'évolution climatique à des facteurs de sensibilité des territoires.

Concernant le territoire, il ressort que :

- La vulnérabilité liée à la disponibilité en eau, déterminée par la tendance à la baisse des débits d'étiage croisée avec la pression des prélèvements actuels sur la ressource superficielle (cours d'eau et nappes associées), est qualifiée de modérée. Elle varie cependant d'un sous-bassin à un autre ; le PGRI de l'Aude montre que la vulnérabilité est plus forte sur le cours d'eau de l'Argent-Double. Cela nécessite la mise en œuvre d'actions génériques d'adaptation au changement climatique :
  - optimiser les usages domestiques de l'eau – eau potable et assainissement
  - généraliser les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable
  - sécuriser les approvisionnements pour satisfaire l'usage en eau destinées à la consommation humaine en privilégiant la diversification
  - poursuivre la baisse des consommations
  - développer des solutions alternatives économiquement acceptables à l'utilisation de l'eau potable en période de sécheresse
  - optimiser les usages économiques de l'eau – agriculture, tourisme, énergie

- généraliser le pilotage de l'irrigation
- soutenir économiquement les pratiques agricoles adaptées aux zones humides, sans aucun rejet ni prélèvement
- développer la gestion multi-usages des ouvrages hydroélectriques
- ...

- La vulnérabilité liée au bilan hydrique des sols, déterminée par l'aggravation de l'assèchement des sols liée au changement climatique croisée à la réserve utile des sols agricoles, est qualifiée de modérée. Des mesures génériques sont à prendre également en sus des précédentes pour l'optimisation des usages économiques de l'eau : mise au point et diffusion d'itinéraires techniques permettant de résister au risque de sécheresse, dans le cadre des systèmes d'exploitation agricoles actuels
- La vulnérabilité pour la biodiversité, déterminée par la baisse attendue des débits d'étiage croisée avec l'existence de zones d'intérêt écologique, est qualifiée de forte et nécessitant des actions fortes d'adaptation au changement climatique. De surcroît, le secteur du Piémont d'Alaric fait partie des bassins méditerranéens sur lesquels il est recommandé de mener des études plus précises sur la sensibilité de la biodiversité déjà fortement contrainte par des conditions climatiques sévères. Les actions structurantes à envisager sont :
  - optimiser les usages économiques de l'eau – agriculture, tourisme, énergie : réduire l'assèchement des sols.
  - repenser l'occupation de l'espace :
    - > restaurer l'hydrologie fonctionnelle, la connectivité et la morphologie des cours d'eau ;
    - > réimplanter une ripisylve pour limiter l'échauffement des eaux superficielles ;
    - > maintenir les surfaces de prairies, voire les augmenter dans les secteurs à enjeux (zones humides, zones d'expansion des crues...) ;
    - > favoriser la rétention d'eau en privilégiant la réinfiltration ;
    - > la vulnérabilité liée au niveau trophique des eaux, déterminée par la baisse attendue des débits d'étiage croisée avec les facteurs de sensibilité des cours d'eau à l'eutrophisation, est qualifiée de modérée.



## Etablissement Public Territorial de Bassin, en charge de la gestion des eaux du bassin versant de l'Aude : le SMMAR (syndicat mixte des milieux et des rivières)

La gestion du risque inondation dans le périmètre du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, a débuté après la crue de novembre 1999. Avant cet événement, il n'existait que quelques actions ponctuelles, sporadiques, limitées aux communes ayant les moyens financiers pour assumer des travaux. La crue de 1999, outre l'aspect traumatisant, a été l'élément fondateur de la politique de prévention et a servi de « retour d'expérience », ayant permis de bâtir le dispositif de gestion actuel.

Suite à cet épisode, une réflexion a été engagée par le Département de l'Aude afin d'expliquer, au-delà de l'épisode pluvieux, les dysfonctionnements à l'origine des dégâts :

- L'absence d'une cohérence de bassin.
- Des structures intercommunales inadaptées, non solidaires et manquant de moyens.
- La complexité de la politique entre les différents partenaires financiers qui ne facilitait pas l'action.

Ce retour d'expérience et les conclusions de ces analyses ont conduit à l'organisation d'une gestion globale, solidaire et partenariale du risque inondation sur l'ensemble du territoire, avec le SMMAR comme vecteur de cette politique.

Ce dispositif, mis en place depuis 2002, repose donc sur trois principes fondamentaux :

- Une maîtrise d'ouvrage forte assurée par les syndicats de rivières regroupant toutes les communes par bassins versants.
- Une fédération des maîtres d'ouvrage au niveau du SMMAR EPTB, pour garantir la cohérence des actions.
- Une maîtrise d'ouvrage solidaire, dotée de règles de répartition financière équitables (clé de répartition des charges pondérée, qui a été adoptée par le SMMAR et par chacun des adhérents, basée sur la surface, la population et le potentiel fiscal des adhérents).

L'objectif est de mener une action cohérente de l'amont à l'aval du bassin versant. Les principales missions du SMMAR consistent à :

- Assister ses membres par le biais notamment des techniciens : assistance administrative, technique, juridique et financière.
- Garantir une gestion globale, cohérente et solidaire des bassins versants.
- Dynamiser et coordonner les actions locales.
- Animer le cadre financier d'intervention (PAPI, comité de programmation...).
- Assister les communes au lancement et à la réalisation de leurs plans communaux de sauvegarde ainsi qu'à la pose de repères de crues.
- Entretenir la mémoire des inondations par des actions de formation, de sensibilisation et de communication.
- Animer les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
- Assurer une coordination inter-SAGE sur le bassin de l'Aude.
- Contribuer activement à la réalisation du programme de mesures du SDAGE.
- Porter des actions transversales à l'échelle du bassin versant de l'Aude : étude relative à la gestion quantitative, définition des espaces de mobilité des cours d'eau, inventaires des zones humides...

Les actions du SMMAR s'inscrivent dans l'objectif de la politique définie par le département de l'Aude (Audevant) en termes de gestion des milieux aquatiques et de prévention contre les inondations en réalisant le Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) et en animant et coordonnant les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).



## Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Fresquel

Un SAGE est un outil local de planification qui organise une gestion globale et équilibrée de l'eau dans l'intérêt général. Élaboré à l'échelle d'un bassin hydrographique formant une unité cohérente, un SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau d'un périmètre défini : eaux superficielles et souterraines, écosystèmes et zones humides.

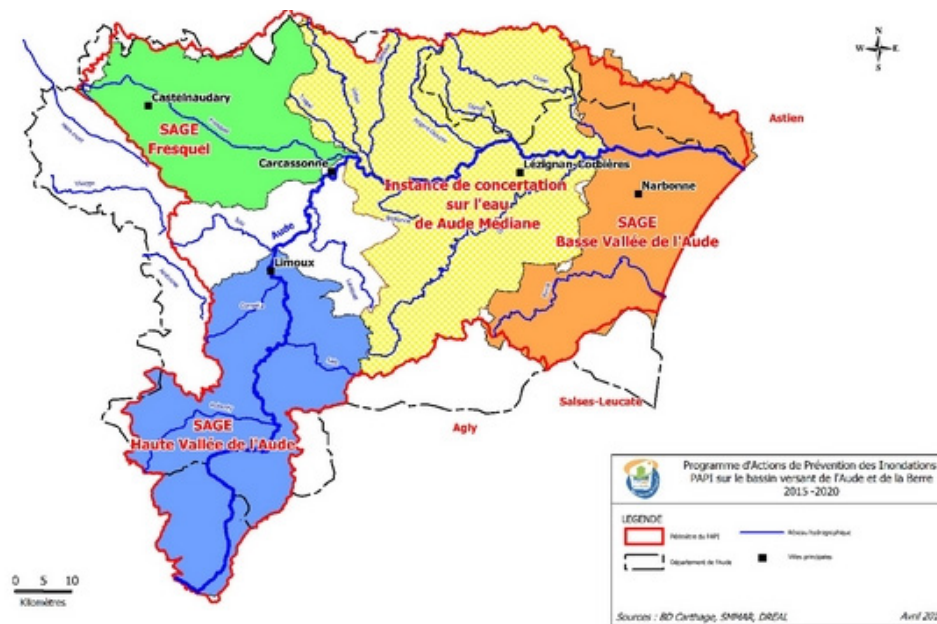
Le SAGE du Fresquel est le seul SAGE approuvé sur Carcassonne Agglo.

Le bassin du Fresquel est caractérisé par :

- une forte majorité de communes rurales et de terrains agricoles,
- de vastes surfaces présentant des intérêts écologiques (Montagne Noire), parcourues de cours d'eau de très bonne qualité,
- l'artificialisation importante de certains cours d'eau et des milieux aquatiques très dégradés,
- des transferts hydrauliques conséquents et une profonde artificialisation des écoulements visant à satisfaire les nombreux usages (navigation sur le Canal du Midi, irrigation, adduction d'eau potable).

Les enjeux essentiels du SAGE

- Améliorer la qualité des eaux.
- Les fonctionnalités environnementales du Fresquel et de l'ensemble de son bassin versant.
- La protection des zones à risque contre les crues.
- Trouver un équilibre entre les usages afin de mieux les garantir, dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques.



## SAGE et gestion concertée de l'eau

Source : DREAL, SMMAR

## Des ressources souterraines en eau limitées

### Des ressources disparates et des interconnexions eaux souterraines – eaux superficielles

Sur le territoire, sont recensés 7 masses d'eau souterraines à l'affleurement et 1 masse d'eau sous couverture « Gravier, grès et calcaires éocènes – secteur de Castelnaudary »(code 6216). Toutes ces masses d'eau dépassent largement le périmètre du SCoT.

Sur le territoire, 6 types de masses d'eau se distinguent. Il s'agit de masses d'eau :

- de socle : « Formations de socle zone axiale de la Montagne Noire dans le BV de l'Aude » (code 6603),
- intensément plissées : « Formations plissées du Haut Minervois, Monts de Faugères, St Ponais et Pardailhan » (code 6409).

Ces deux types de masses d'eau correspondent aux marges montagnardes sur substrats cristallins ou métamorphiques concernant le Nord du territoire.

- à dominante sédimentaire : calcaires éocènes du Massif de l'Alaric (code 6110), du Cabardès (code 6207) et du Minervois (code 6203) ; des « graviers, grès et calcaires éocènes – secteur de Castelnaudary » (code 6216) ; ces masses d'eau correspondent aux zones de piémont caractérisés par une forte perméabilité et des secteurs karstiques ;
- alluviales : alluvions de l'Aude (code 6310). Cette masse d'eau regroupe les alluvions quaternaires de la vallée de l'Aude et de ses affluents, d'épaisseur limitée sur le territoire de Carcassonne Agglo (6 m en moyenne) ;
- imperméables localement aquifères : « Formations tertiaires du BV de l'Aude et alluvions de la Berre », masse d'eau prédominante à l'échelle du territoire puisqu'elle en couvre environ 60% de la superficie de l'agglomération. Elle montre une organisation géologique complexe se traduisant par des aquifères très différents tant en termes de lithologie que d'épaisseur. Des systèmes originaux tels que la dépression éolienne de Marseillette y sont en relation.
- Les calcaires éocènes de l'Alaric : les ressources aquifères se concentrent essentiellement dans les calcaires très fissurés et diaclasés et localement karstifiés. Il s'agit d'une entité très compartimentée avec des ressources difficilement mobilisables. Peu exploitée, elle est susceptible de présenter

des ressources intéressantes pour une desserte locale et de faible ampleur. Elle permet notamment aujourd'hui l'alimentation en eau potable de Capendu.

Le territoire comporte une spécificité hydrogéologique à savoir des échanges entre eaux souterraines et superficielles au niveau des bassins-versants de l'Orbiel, de la Clamoux et de l'Argent-Double (sources : Conseil Général de l'Aude, Hydrogéologue départemental).

En effet, sur le flanc Sud de la Montagne Noire, les cours d'eau coulent généralement du Nord vers le Sud. Ils recoupent successivement trois unités calcaro-dolomitiques karstifiées, orientées Est – Nord-Est / Ouest – Sud-Ouest, séparées par des formations schisto-gréseuses plutôt imperméables décrivant un système d'écoulement des eaux souterraines particulier.

Des expériences réalisées en 1972 ont montré qu'il existe des interconnexions entre les cours d'eau, au passage des unités calcaires, notamment entre les vallées de l'Argent-Double, de la Clamoux et de l'Orbiel. Des transferts d'eau ont ainsi été repérés dans le domaine des nappes du Minervois :

- les pertes de la Clamoux à Cabrespine ressortent à la source du Pestril dans la vallée de l'Orbiel à Lastours ;
- les pertes du ruisseau de Pujol de Bosc, affluent de l'Argent-Double, ressortent à la source de Pitche Roc, sur la Clamoux ; les pertes du ruisseau de l'Ondivieille, affluent de l'Argent-Double, ressortent à la source de Villeneuve-Minervois sur la Clamoux, dans les calcaires dolomitiques du Dévonien inférieur.

D'une manière générale, les transferts se font de l'Est vers l'Ouest : l'Argent-Double alimente la Clamoux qui, elle, alimente l'Orbiel. Hormis le transfert de la Clamoux à Cabrespine vers l'Orbiel, qui est prouvé dans la mesure où la grotte de Cabrespine recoupe sur plusieurs kilomètres la rivière souterraine coulant en direction de la vallée de l'Orbiel, ce schéma reste assez approximatif. Il pourrait également exister des transferts d'eau parallèlement aux rivières.



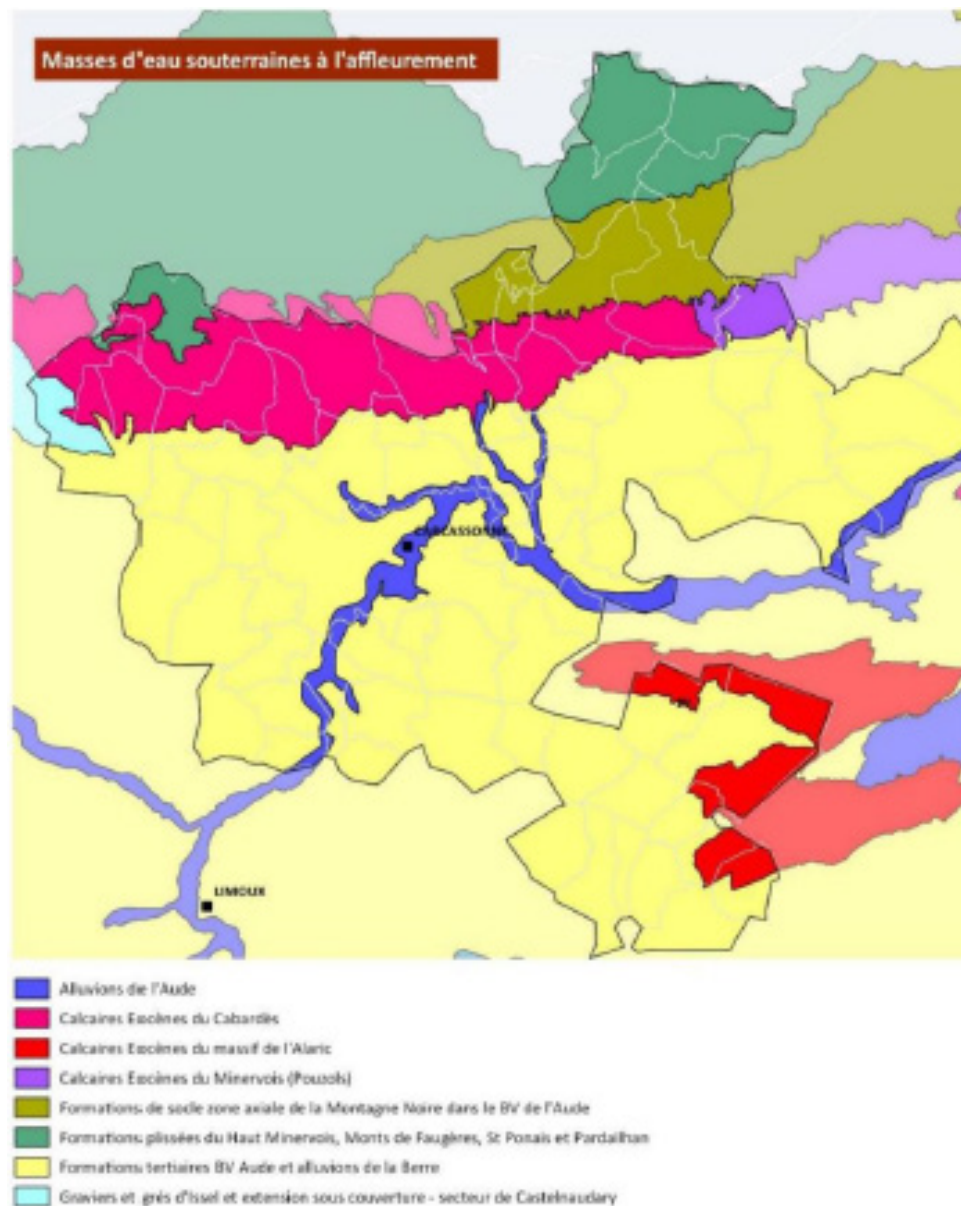


## Des aquifères aux potentialités d'exploitation plutôt limitées

Il est présenté ici de manière qualitative les ressources qu'offrent ces masses d'eau souterraines par ordre d'importance de recouvrement de ces dernières à l'échelle du territoire :

- Les formations tertiaires du BV de l'Aude : prédominante à l'échelle du territoire, Les formations géologiques de cette masse d'eau offrent généralement des ressources médiocres. Localement, les calcaires peuvent donner naissance à quelques sources donnant un débit non négligeable mais déjà exploitées pour l'alimentation en eau potable de petites communes. Il reste à signaler que la structure profonde – et par voie de conséquence leurs potentialités d'exploitation - de cette masse d'eau reste méconnue.
- Les calcaires éocènes du Cabardès : correspondant aux terrains tertiaires reposant sur le socle de la Montagne Noire, cette masse d'eau est structurée autour d'une alternance de marnes et calcaires. Les ressources aquifères concernent seulement les niveaux calcaires et sont partiellement réalimentées par des pertes sur les rivières. La productivité y est faible (< 10 m<sup>3</sup>/j) et par voie de conséquence son intérêt économique modeste (desserte locale).
- Les formations plissées du Haut-Minervois : ces formations constituent des systèmes complexes plissés offrant de nombreuses ressources compartimentées et souvent peu explorées. Il s'y rencontre des niveaux très karstifiés (bassin-versant de l'Argent-Double, Clamoux) dans les calcaires du Dévonien et du Cambrien (Grotte de la Caugnasse, la Grotte du Roc d'Agnel ou encore Gouffre de Cabrespine) d'où émergent quelques sources importantes, de débits moyens à élevés. Certaines de ces sources sont utilisées pour l'alimentation en eau potable des collectivités locales. La productivité qualifiée moyenne de ces aquifères résulte du débit moyen de ces sources qui reste insuffisant. Ces formations karstiques font l'objet d'une réalimentation par les rivières. Pour la zone axiale de la Montagne Noire, le socle métamorphique est un lieu de rencontre de nombreuses petites sources, mais dont le débit d'étiage reste très faible et souvent inférieur à 1 ou 2 m<sup>3</sup>/h. Des petites nappes très localisées circulent dans les arènes de surface. L'eau, très peu minéralisée, peut s'avérer agressive. En définitif, la productivité de ces systèmes aquifères est mauvaise. La ressource principale correspond aux alluvions récentes de la masse d'eau « Alluvions

## Localisation des masses d'eau à l'affleurement au sein de Carcassonne Agglo



de l'Aude » : malgré une épaisseur réduite (entre 4 et 10 m), elles offrent une perméabilité de l'ordre de 10-3 m/s et peuvent être sollicitées à un débit dépassant les 10 m<sup>3</sup>/h. La nappe contenue dans ces alluvions est libre et la porosité varie généralement entre 1 et 5%. Des débits supérieurs à 50 m<sup>3</sup>/h (Aude médiane, bassin-versant de la Clamoux ou Argent-Double) et jusqu'à 90 m<sup>3</sup>/h (Aude médiane bassin-versant de l'Argent-Double) peuvent être obtenus surtout lorsqu'il y a réalimentation par les rivières. Les nappes alluviales récentes à comportement libre et en équilibre hydrodynamique avec les cours d'eau représentent ainsi des systèmes aquifères de bonne productivité.

- Les calcaires éocènes de l'Alaric : les ressources aquifères se concentrent essentiellement dans les calcaires très fissurés et diaclasés et localement karstifiés. Peu exploitée, elle est susceptible de présenter des ressources intéressantes pour une desserte locale et de faible ampleur. Elle alimente principalement des communes se situant hors du territoire de Carcassonne Agglo.
- Les calcaires éocènes du Minervois : cette masse d'eau est constituée de trois réservoirs dont l'aquifère principal est constitué par les calcaires lacustres de Ventenac, très fissurés et karstifiés. Cet aquifère est d'ailleurs exploité pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation par des communes hors du territoire de Carcassonne Agglo (Pouzols-Minervois, Sainte-Valière, Mailhac, Bize-Minervois). Les débits d'exploitation de cet aquifère sont de 90 à 140 m<sup>3</sup>/h, suivant le degré de karstification.
- La masse d'eau « graviers et grès (...) – secteur de Castelnaudary » : cet aquifère multicouche renferme des nappes captives aux ressources limitées sous la couverture des molasses du secteur Carcassonne – Castelnaudary.

Deux de ces masses d'eau sont qualifiées de ressources stratégiques d'après la Directive Cadre Eau : les « calcaires éocènes du Minervois » et les « Alluvions de l'Aude ».

### Quel état écologique des masses d'eau souterraines ?

Le tableau suivant indique l'objectif d'état global, l'état chimique, les pressions et l'intérêt économique (SDAGE Rhône-Méditerranée) pour les masses d'eau souterraine du territoire. A noter que les alluvions de l'Aude, particulièrement sollicitées pour l'alimentation en eau potable, présentent un mauvais état aussi bien chimique que quantitatif.

### Des ressources superficielles en eau limitées

Cf partie 3.2

Code et nom de la masse d'eau	Etat quantitatif	Objectif de bon état	Etat chimique	Objectif de bon état (Motifs du report)	Pressions importantes	Intérêt économique et ressources
FRDG110 Calcaires éocènes du massif de l'Alaric	Bon	2015	Bon	2015	Pas de pression à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour cette masse d'eau	Ressource d'intérêt économique modeste local pour l'alimentation en eau potable.
FRDG207 Calcaires éocènes du Cabardès	Bon	2015	Bon	2015	Pas de pression à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour cette masse d'eau	Ressource d'intérêt économique local pour l'alimentation en eau potable des communes présentes sur la masse d'eau.
FRDG366 Alluvions de l'Aude amont	Bon	2015	Bon	2015	Pas de pression à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour cette masse d'eau	Intérêt économique pour l'alimentation en eaux des communes environnantes (Cépié, Rouffiac d'Aude et Pomas, ainsi que Preixan et partiellement l'agglomération de Limoux).
FRDG409 Formations plissées du Haut Minervois, Monts de Fau gères, St Ponais et Pardailhan	Bon	2015	Bon	2015	Pas de pression à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour cette masse d'eau	Ressource d'intérêt économique régional majeur pour l'alimentation en eau potable. Il s'agit d'aquifères exploités et à potentialités encore importantes mais en cours d'identification. Ils pourraient permettre d'alimenter en eau potable une grande partie de l'arrière pays du département de l'Hérault.
FRDG530 Formations tertiaires BV Aude et alluvions de la Berre	Bon	2015	Bon	2015	Pas de pression à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour cette masse d'eau	Peu d'intérêt économique car les ressources en eau restent limitées et difficilement mobilisables à l'exception des zones ponctuellement productives.



Code et nom de la masse d'eau	Etat quantitatif	Objectif de bon état	Etat chimique	Objectif de bon état (Motifs du report)	Pressions importantes	Intérêt économique et ressources
FRDG203 Calcaires éocènes du Minervois (Pouzols)	Bon	2015	Bon	2015	Pas de pression à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour cette masse d'eau	L'aquifère principal présente un intérêt stratégique majeur pour l'alimentation en eau potable. C'est la principale ressource en eau pour assurer un développement du secteur Aude Nord Est (la ressource en eau des alluvions de la Cesse étant en limite d'utilité). Il s'agit d'un aquifère patrimonial. Les aquifères du secteur nord et ouest présentent un intérêt local majeur (desserte AEP des communes du piémont sans autre ressource fiable). Ces aquifères présentent un intérêt naturel pour l'activité viticole en pied de versant sud (La livignière, Felines minervois).
FRDG603 Formations de socle zone axiale de la Montagne Noire dans le BV de l'Aude	Bon	2015	Bon	2015	Pas de pression à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour cette masse d'eau	Ressource d'intérêt local pour l'alimentation en eau potable
FRDG216 Graviers et grès éocènes - secteur de Castelnaudary	Médiocre	2021 Déséquilibre Prélèvements/ Ressource	Bon		Pas de pression à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état pour cette masse d'eau	Ressource d'intérêt économique local majeur pour le secteur de Castelnaudary

## Une évolution des besoins à intégrer

- Un document commun de gestion de la ressource en eau

### L'instauration de zones de répartition des eaux résultant d'une sollicitation forte de la ressource au sein de la plaine de l'Aude

Afin de retrouver une gestion durable de la ressource en eau, le décret 94-354 du 29 avril 1994 (modifié par le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003) instaure les Zones Répartition des Eaux (ZRE), dans les secteurs présentant une insuffisance autre qu'exceptionnelle des ressources en eau par rapport aux besoins.

L'Aude médiane a fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral de classement en ZRE (arrêté n°2010-11-1321 du 10 août 2010). En effet, aucun SAGE ne couvre ce territoire et aucune ébauche de structure de gestion unique collective de l'irrigation n'y est instaurée. Toutefois plusieurs organisations de gestion collective d'irrigation existent, telles que l'union d'ASA Aude Médiane ou les SA de Marseillette et Puichéric.

La ZRE concerne les eaux superficielles du bassin-versant de l'Aude médiane, à savoir l'Aude depuis la confluence du Fresquel jusqu'à Moussan, ses affluents ainsi que les nappes d'eau souterraines qui sont liées aux cours d'eau (nappes alluvionnaires). Est concerné aussi sur ce périmètre le Canal du Midi.

Dans ce contexte, le SMMAR a engagé et anime un Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Bassin Aude (PGRE). Ce PGRE vise :

- Le rééquilibrage d'ici 2021 du déficit de 37 millions m<sup>3</sup> - à éviter le classement du Bassin Versant de l'Aude en ZRE (Zones de Répartition des Eaux : «zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins» - art R211-71 du code de l'environnement);
- À atteindre un DOE (Débit d'Objectif d'Etiage) à Moussoulens de 4,4 m<sup>3</sup>/s en moyenne mensuelle
- Le déclassement, à terme, de l'Aude Médiane de ZRE.

### La mise en œuvre du PGRE pour gérer la ressource en eau

Le Plan de gestion de la ressource en eau a élaboré une série de mesures pour mieux gérer l'eau potable disponible, réparties dans les quatre axes suivants:

- 1) clarification des usages et fin du gaspillage
- 2) amélioration de l'organisation collective par une généralisation des organismes de gestion collective
- 3) utilisation optimale des réservoirs notamment par une mutualisation des volumes stockés non utilisés
- 4) utilisation de ressources de substitution et via des solutions d'interconnexions à d'autres ressources pour les périodes de pointe.

(source: PGRE du Bassin de l'Aude et de la Berre, 26 janvier 2017).

- Une alimentation en eau potable qui se structure

### L'instauration de zones de répartition des eaux résultant d'une sollicitation forte de la ressource au sein de la plaine de l'Aude Les captages d'alimentation en eau potable

Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est donc de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.

Les périmètres de protection de captage sont définis dans le Code de la Santé Publique (article L-1321-2). Ils ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau du 03 janvier 1992.

Cette protection mise en œuvre par les Agences Régionales de Santé comporte trois niveaux :

- le périmètre de protection immédiate (PPI) : site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.



- le périmètre de protection rapprochée (PPR) : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets ...). Son objectif est de prévenir la migration des polluants vers l'ouvrage de captage.
- le périmètre de protection éloignée (PPE): facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin-versant dans certains cas.

Sur le périmètre d'étude, il est recensé 51 points de prélèvement d'eau pour l'alimentation en eau potable. 10 d'entre eux font d'études hydrogéologiques en vue de l'instauration des périmètres de protection. Les autres captages disposent de périmètres de protection définis par arrêté préfectoraux de déclaration d'utilité publique. Depuis 2020, c'est le syndicat mixte Réseau Solidarité Eau11 dit « RéSeau11 » qui assure la réalisation de ces procédures de protection sur le périmètre de Carcassonne Agglo au travers de sa compétence « Protection des points de prélèvements d'eau ».

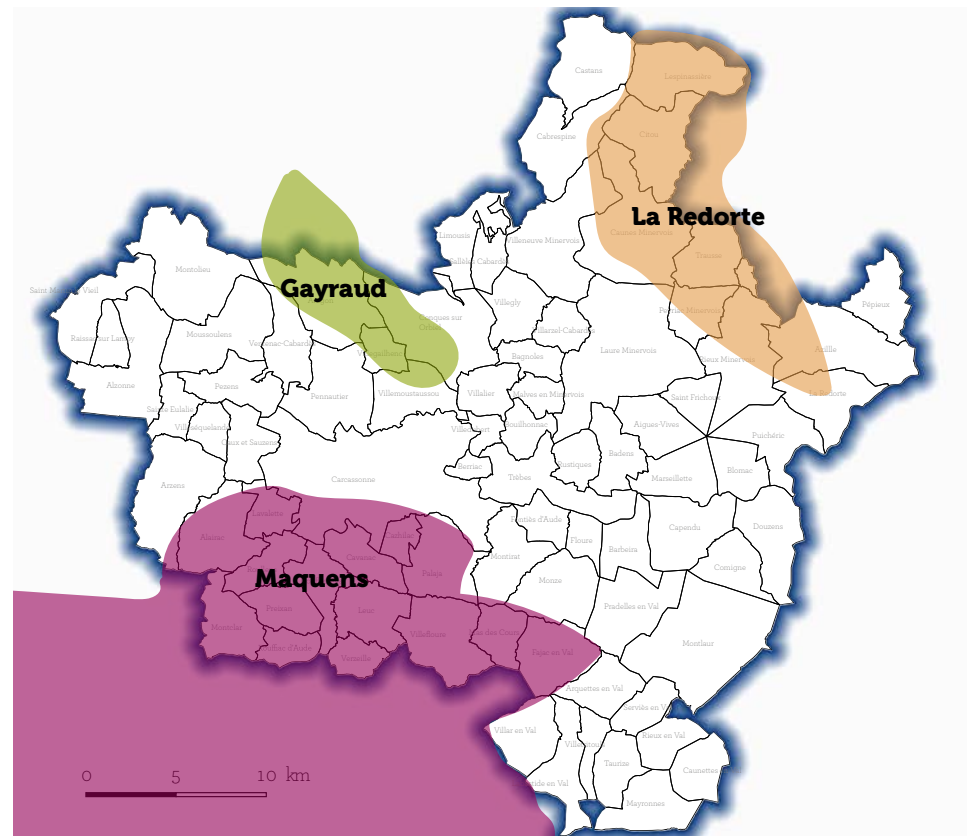
Afin d'assurer la préservation de la ressource, il convient de poursuivre à la protection des captages AEP exploités sur le territoire.

L'engagement 101 du Grenelle de l'environnement, pris en 2006 par le gouvernement, prévoyait la protection effective des 500 captages d'eau destinée à la consommation humaine parmi les plus menacés vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et pesticides).

507 captages « Grenelle » ont été retenus à la suite d'une concertation locale des services de l'Etat sur la base de trois critères : l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides ; le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie, enfin la volonté de reconquérir certains captages abandonnés.

Sur le territoire, 5 captages Grenelle (prioritaires) sont identifiés :

- 1 captage Grenelle de priorité 1 : il s'agit du Puits communal « Darre l'Hort » sur la commune de La Redorte. Il a fait l'objet le 15/07/2013 d'un arrêté inter-préfectoral n°2013043-0004 relatif à la délimitation d'une Zone de Protection au sein de l'Aire d'Alimentation du Captage (ZPAAC). Cette



**Bassins d'alimentation des captages AEP prioritaires**

Source : Carcassonne Agglo

ZPAAC couvre une superficie de 1 1700 ha. La problématique liée à ce captage concerne les pesticides.

- 2 captages de priorité 2 : la prise d'eau de Maquens à Carcassonne et le captage de Gayraud à Villemoustaussou. Les études relatives à la délimitation de l'AAPC de ces deux captages ont été terminées en 2015.
- 1 puits à Capendu (puits Station, La Garrigue et Saint Maurice)
- 1 puits à Raissac-sur-Lampy (sources Bondouire Haute et Basse).

Le territoire dispose en outre de trois zones de sauvegarde : Alaric (délimitée), Minervoises (délimitée) et Alluvions de l'Aude (à délimiter).

### Vers une couverture du territoire en schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement

Carcassonne Agglo se couvre peu à peu de schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Ce sont de véritables outils de programmation et de gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Un Schéma Départemental de résorption des déficits d'alimentation en eau potable couvre l'ensemble des communes de Carcassonne Agglo

A l'échelle locale un schéma existe sur les 24 communes de l'ancien périmètre de Carcassonne Agglo. Un autre est en cours de finalisation sur l'ancien périmètre de la Communauté de Communes du Piémont d'Alaric. Enfin une étude vient d'être lancée sur le secteur du Minervoises.

### Un réseau d'eau potable fonctionnel

Le rendement du réseau d'eau potable est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé et, d'autre part le volume mis en distribution pendant la période de relève. Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau. Ainsi en 2015, le rendement du réseau d'eau potable est de 79.2%.



(source: RPQS Eau potable 2019 Carcassonne Agglo)



- Une ressource de plus en plus sollicitée

Près de 90 % de l'eau utilisée sur le territoire (eau potable, industrie, irrigation...) provient des ressources superficielles. Depuis quelques années, les deux ressources connaissent une pression supérieure du fait des périodes de sécheresse plus nombreuses qui impactent fortement l'agriculture.

Cette eau est issue soit des captages d'eau présents sur le territoire soit d'achats d'eau à des collectivités voisines ou des syndicats d'adduction d'eau potable. Le territoire exporte aussi ses ressources en eau issues du forage de Montlaur dans de faibles proportions.

Sur l'ancien périmètre de Carcassonne Agglo, le rendement de réseau était de 65 %, avec un volume gaspillé sur une année d'eau correspondant environ à 15 % du total, et près de 20 % dédiées pour la gestion du service et non facturés (nettoyage du réseau, essais incendie...).

Concernant la sollicitation de la ressource en eau, au-delà du territoire de Carcassonne Agglo, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau est en phase de mise en oeuvre et se traduit par différentes études visant à déterminer les volumes prélevables à l'échelle départementale. Si ces travaux permettent de donner une tendance quant à l'évolution des besoins, ils n'offrent pas la possibilité de disposer d'une photographie réelle en termes de bilan besoins-ressources pour le territoire de Carcassonne Agglo.

De fait, si la lecture des besoins vis-à-vis de l'alimentation en eau potable est claire en raison de la compétence portée par Carcassonne Agglo, il apparaît difficile de préfigurer la répartition des prélèvements sur les ressources en eau selon les différents usages recensés sur le territoire.

Ce défaut de visibilité ne permet pas d'anticiper les besoins à moyen terme et donc de construire une stratégie de gestion de la ressource en retour à l'heure actuelle.

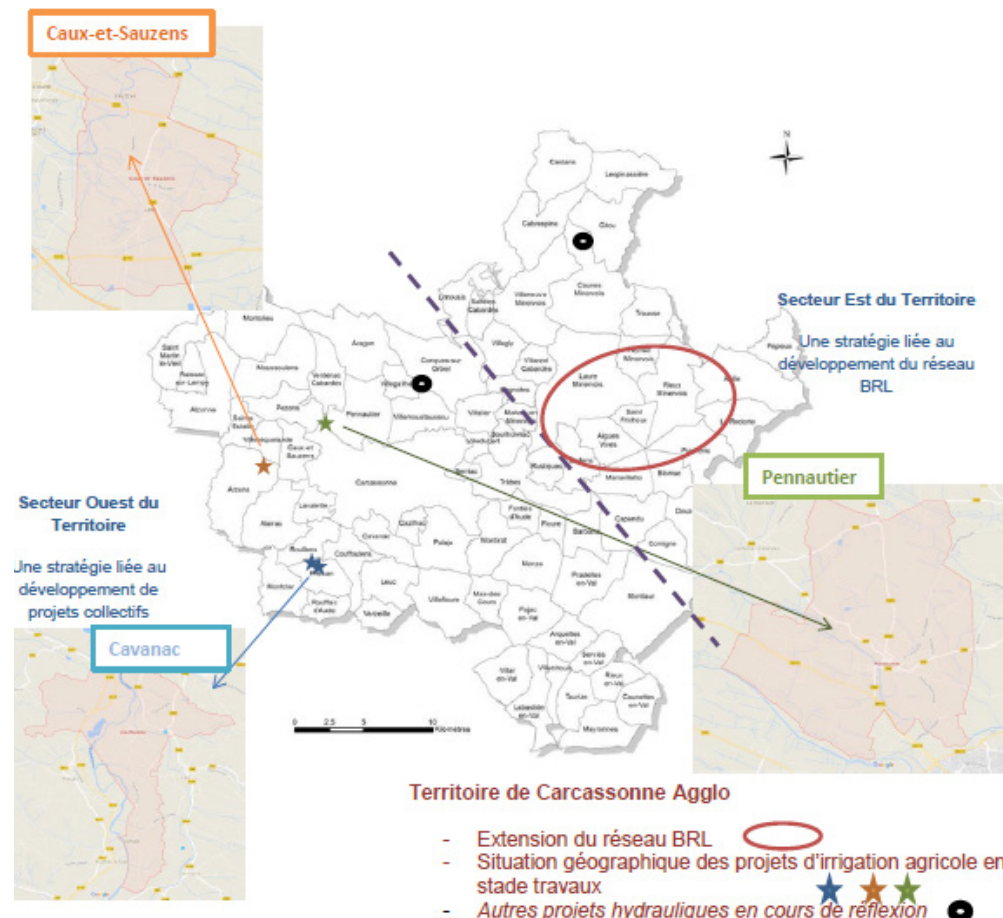
Les besoins de l'agriculture sont de plus en plus fort du fait des périodes de sécheresse. Carcassonne Agglo a choisi de développer les réseaux d'irrigation agricoles conformément au Plan de Gestion de la Ressource Eau (PGRE) :

- A l'Est, le projet « Maillon Minervois » sur la partie aval de l'Argent Double et en amont, les études prospectives de création de forages en nappe profonde aux abords de la commune de Citou (Zone de répartition des



## Paroles d'élus...

« Ne faut-il pas prévoir des réserves d'eau ? Mettre en place des barrages ? »



## Les projets d'ouvrages d'irrigation

Source : Carcassonne Agglo



Eaux - ZRE). Enfin, sur le secteur Cabardès, le projet de mobilisation de l'eau du lac de La Prade, porté par la cave du Triangle d'or, actuellement en phase d'étude de définition de projet.

- A l'Ouest, les projets de prélèvements compensés dans le Fresquel au niveau de Pennautier, dans l'Aude au niveau de Cavanac et dans le Canal du Midi au niveau de Caux-et-Sauzens. Pour ces trois projets, les études de définition préalables sont achevées, les demandes de création des structures collectives, sont soit en cours d'instruction par les services de l'Etat (Pennautier), soit en cours de finalisation préalable (CAVANAC et Caux-et-Sauzens).

Le Département de l'Aude a mis en place le plan ALDAE pour anticiper l'évolution du climat et anticiper les problématiques croissantes liées aux périodes de sécheresse. Il se développe sur 3 axes principaux :

- encourager les économies,
- protéger les captages en luttant contre les pollutions et en améliorant les procédés de traitement
- garantir la qualité de l'eau

- Des capacités d'assainissement dégradées

Le territoire dispose d'un relativement bon accès au réseau d'assainissement collectif. En effet, près de 78 stations d'épuration maillent le territoire et répondent à la plupart des besoins. Elles sont relativement récentes avec seulement une vingtaine d'entre elles qui datent d'avant 1980 et avec des velléités de mise aux normes. Cependant, elles présentent parfois des problèmes de non-conformités qui fragilisent le réseau.

Ces menaces se répercutent aussi sur le réseau, long de plus de 800km de linéaires : de nombreux tronçons présentent des signes d'usure avancés et la présence d'eaux claires (apports parasites d'eau extérieure) demeure une problématique majeure pour la gestion du réseau.

Pour la gestion de l'assainissement individuel, le taux de conformité des installations sur le territoire reste faible, aux alentours de 65 %.

## 4.3. DES RISQUES NATURELS DE PLUS EN PLUS PRÉSENTS

### Le risque inondation

- Un risque très présent sur Carcassonne Agglo et qui se renforce en lien avec le réchauffement climatique et l'urbanisation

Les secteurs potentiellement inondables sont prédominants sur le territoire. Les zones inondables les plus conséquentes se retrouvent le long de l'Aude et de ses principaux affluents en secteur de plaine.

Sur les secteurs de montagne, elles prennent principalement la forme de crues torrentielles, à la suite d'orages localisés très intenses, conséquences d'une montée des eaux très rapides. C'est ce phénomène qui a frappé tragiquement le territoire en octobre 2018, détruisant en partie une vingtaine de villages et provoquant la mort d'un certain nombre d'habitants.

En plaine, ce phénomène est accentué par le ruissellement provoqué par l'artificialisation des sols.

Le réchauffement climatique, en concentrant les épisodes de pluie intenses, lors des phénomènes « méditerranéens », accentue la violence de phénomènes déjà connus et ainsi leurs conséquences en matière de ruissellement. Ces phénomènes sont d'autant plus forts qu'ils se déroulent après des épisodes rallongés de sécheresse qui ralentit la capacité d'absorption des sols.

L'impact de l'activité humaine n'est pas négligeable : les obstacles à l'écoulement naturel des cours d'eau sont autant d'éléments qui viennent alimenter la vitesse des torrents et l'artificialisation des sols provoque un phénomène de ruissellement qui converge vers des cours d'eau déjà saturés. De plus, la destruction de certaines protections naturelles : zones d'expansion de crues, haies, zones humides... accentue l'exposition à cet aléa.

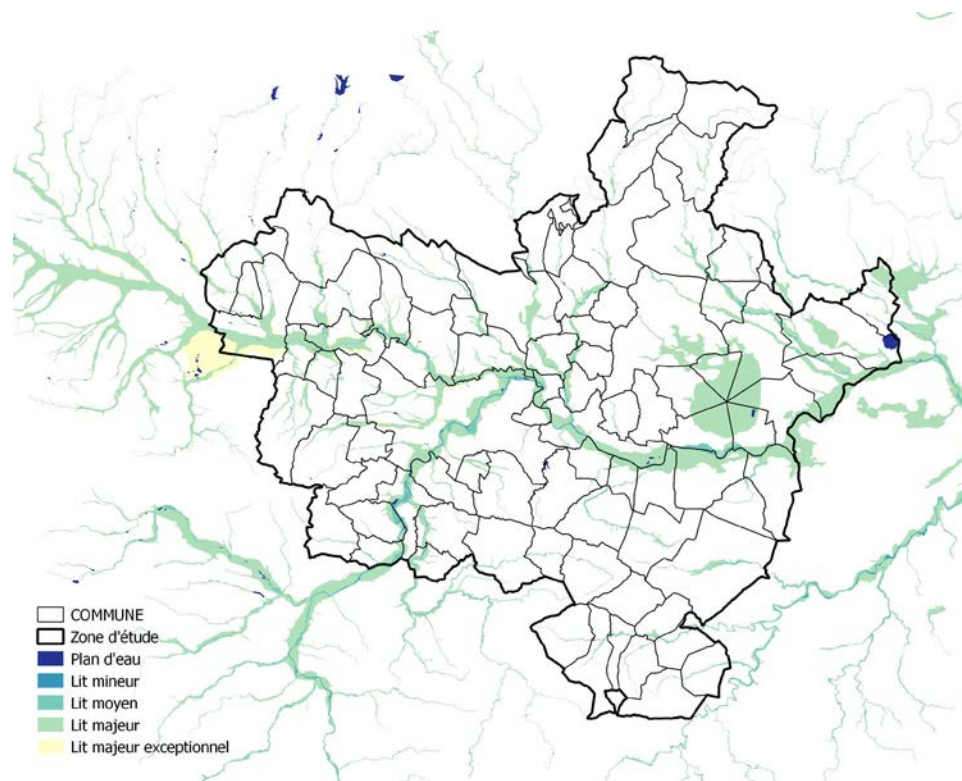
- Des documents cadres pour la gestion du risque inondation

Le **Plan de Gestion du Risque Inondations (PGRI)** du Bassin Rhône-Méditerranée décline localement la directive nationale inondation. Elle vise ainsi 5 grands objectifs et identifie des Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI). Les 5 axes principaux sont :



### Paroles d'élus...

« Les risques sont une vraie problématique sur le territoire : inondations, sécheresse, incendies, épisodes cévenols, vents violents... »



Lit majeur, lit mineur des cours d'eau de Carcassonne Agglo

Source : DREAL

- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation (notamment en améliorant la connaissance de la vulnérabilité du territoire, en réduisant la vulnérabilité des territoires et en respectant les principes d'un aménagement du territoire en intégrant les risques d'inondation)
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
- Améliorer la résilience des territoires exposés
- Organiser les acteurs et les compétences
- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Carcassonne Agglo est concerné par un **Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI)** qui concerne les communes de Carcassonne, de Berriac, de Cazilhac et de Trèbes, situées à la confluence de l'Aude, du Fresquel, du Fount-Guilhem et du Palajanel. Ce document identifie les principales localisations des risques inondation et cherche à anticiper et réduire l'impact de ces aléas dans des secteurs densément peuplés.

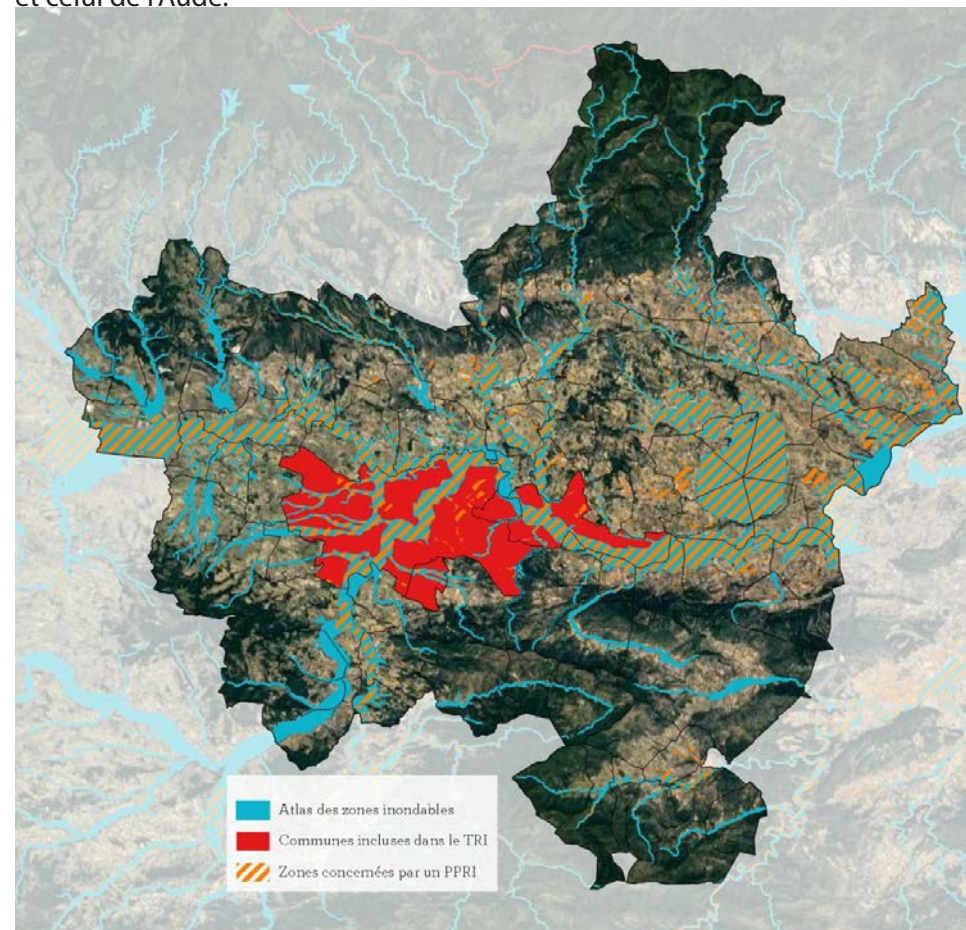
Le SMMAR a regroupé dans sa Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations sur les bassins la vision des plans d'actions mis en œuvre localement.

Le **Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)** a été renouvelé pour la période 2015-2020 sur l'ensemble du département de l'Aude. Ils se déclinent en 7 axes :

- Surveillance et prévisions des crues
- Alerte et Gestion de Crise
- Risque Inondation et urbanisme (intégration des documents cadres, prise en compte du ruissellement dans les aménagements, préservation des espaces naturels de gestion des crues)
- Réduction de vulnérabilité
- Ralentissement des écoulements (restauration physique des cours d'eau, zones humides, ripisylve...)
- Gestion des ouvrages de protection

L'ensemble des communes de l'agglomération est concerné par un risque de crue. 48 communes sur 82 voient ainsi s'appliquer l'un des 13 Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRi) approuvés sur leur territoire. Pour 4 d'entre elles (Rieux Minervois, Conques-sur-Orbiel, Villalier, Villemoustassou), se sont même 2 PPRi qui sont en vigueur, les communes étant à cheval sur 2 bassins-versants différents.

2 Atlas des zones inondables sont aussi en vigueur : le bassin versant du Fresquel et celui de l'Aude.



### Connaissance du risque inondation

Source : COVADIS, DREAL



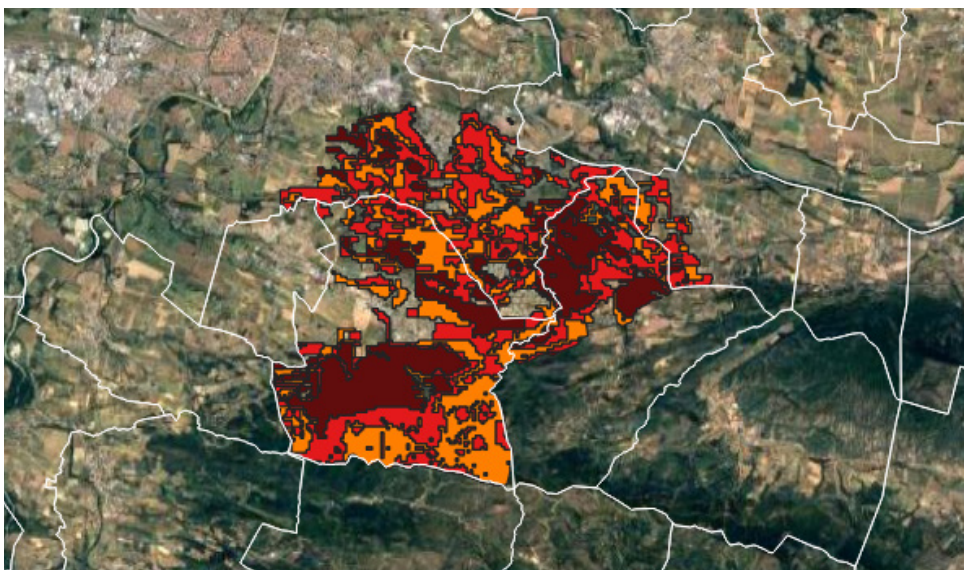
## Le risque Feux de Forêt

L'ensemble des communes du territoire est concerné par le risque lié au feu de forêt. Ce risque pourrait s'accroître dans le futur si la déprise agricole s'intensifie dans les zones les moins peuplées et avec l'allongement des périodes de sécheresse dues au réchauffement climatique.

Un plan de prévention des risques incendies de forêts de la Cavayère concerne 4 communes : Carcassonne, Fontiès d'Aude, Montirat et Palaja.

Entre les années 2000 et 2017, seules 10 communes ont échappé aux incendies de forêt, il s'agit de Blomac, Caunettes en val, Caux et Sauzens, Fajac en val, Lavalette, Pezens, Preixan, Sainte Eulalie, Villar en val, Villesèquelande. Depuis les années 2000, le nombre d'incendies est en croissance constante, passant d'une dizaine à près de 50 départs de feu.

En 2018, les importants incendies qui ont touché le territoire ont amené à structurer encore davantage la connaissance et la réponse à l'aléa par la mise en place d'un plan de massif dès 2019.



Périmètre du PPRN «Risque Incendie»

Panneau indiquant un risque d'embrasement dans le Val-de-Dagne



## Le risque Rupture de barrage

Les communes traversées par le fleuve Aude sont concernées par un risque de rupture de barrage en lien avec les installations de Puyvalador et Matemale. En effet, l'onde de submersion du barrage de Puyvalador (Pyrénées-Orientales), combinée à celle du barrage de Matemale en cas de rupture brutale pourrait les atteindre.

D'autres barrages font peser un risque sur le territoire : le barrage de Laprade en amont de l'affluent de l'Aude de la Dure qui menace quelques communes du Cabardès et le barrage de Lampy qui menace les communes traversées par le Lampy.

## Le risque Mouvement de terrain

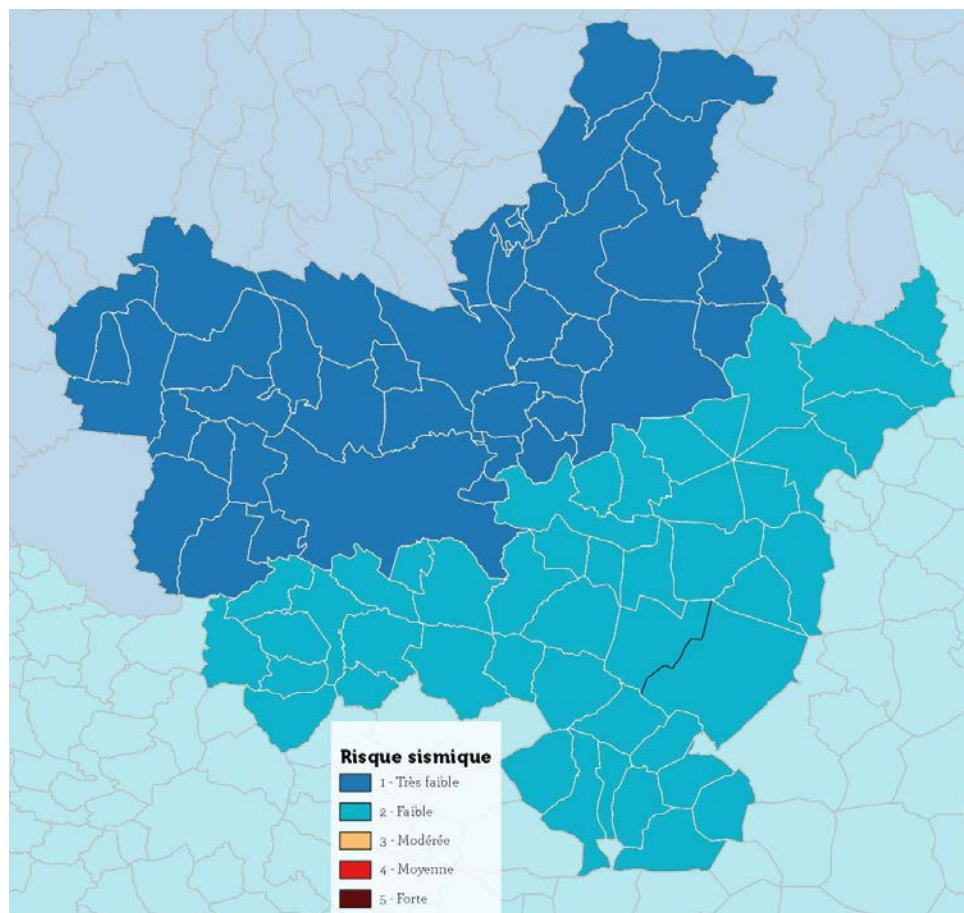
Le terme "mouvement de terrain" manifeste un déplacement, plus ou moins brutal de la surface du sol. Ce terme regroupe une grande variété de phénomènes dont l'apparition est liée aux conditions géologiques et morphologiques d'une part et à des déclencheurs tels que les précipitations, les séismes ou la réalisation de travaux de terrassements par exemple.

Les effondrements de berges se cantonnent aux abords de certains cours d'eau que sont l'Orbiel, la Clamoux, l'Argent Double en rive gauche de l'Aude, et le Lauquet en rive droite.

## Le risque sismique

Carcassonne Agglo est peu concerné par le risque sismique, qui ne dépasse pas le niveau «faible» sur le territoire.

Cependant, même dans les communes à risque «Faible», les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et ponts « à risque normal » définies par l'arrêté du 22 octobre 2010.



Connaissance du risque sismique

Source : DREAL

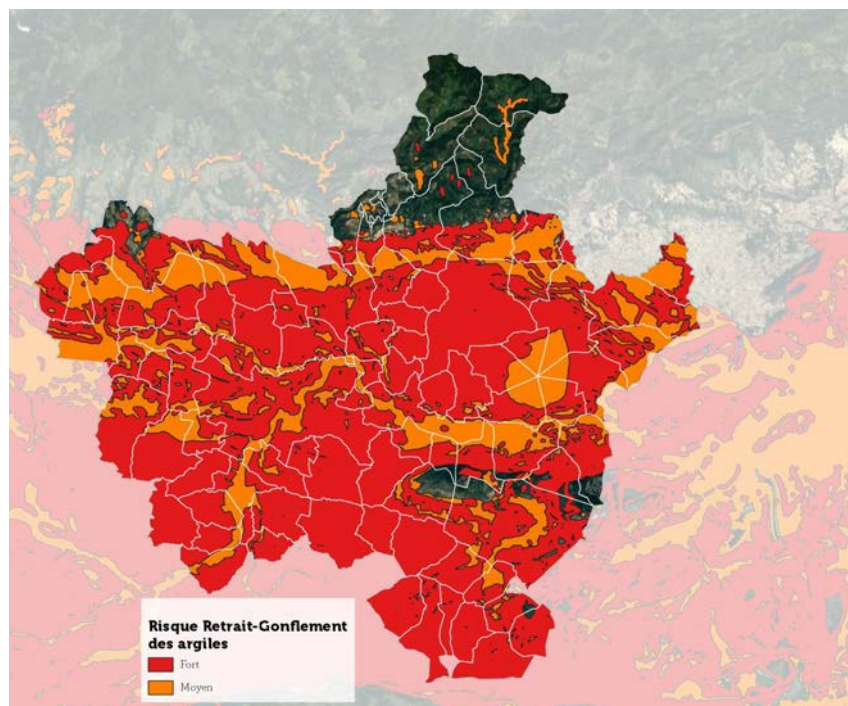
## Le risque retrait-gonflement argile

Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques.

Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent au retour des pluies lorsqu'ils sont de nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »).

Ces variations sont lentes, mais elles peuvent atteindre une amplitude assez importante pour endommager les bâtiments localisés sur ces terrains.

Avec les importantes différences entre les étés très secs et les automnes très humides, le réchauffement climatique accentue l'exposition du territoire à ce risque.



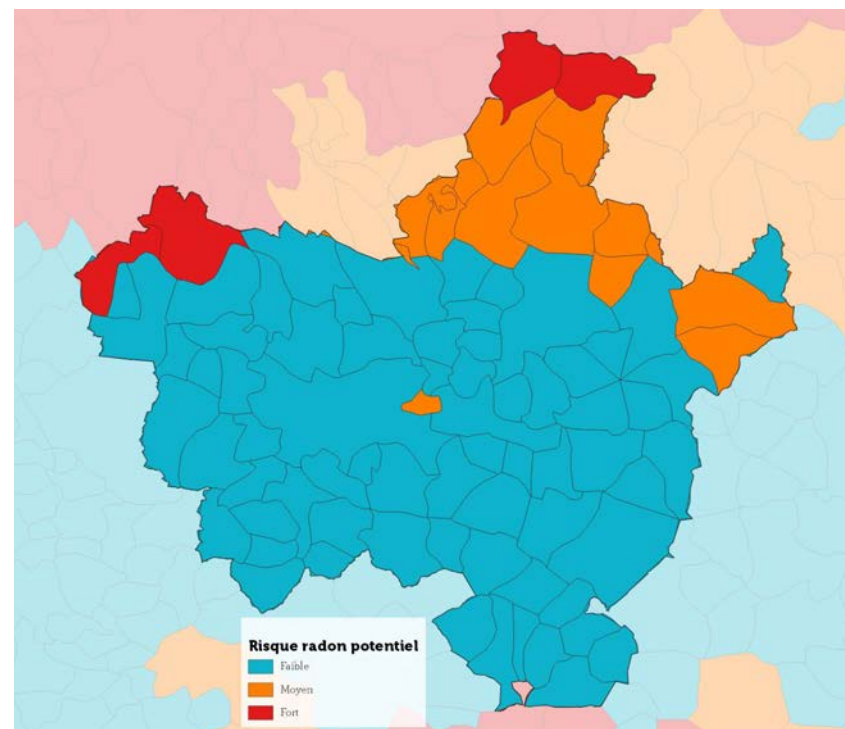
Connaissance du risque Retrait-Gonflement des Argiles

Source : DREAL

## Le risque radon

Le risque radon est lié à la radioactivité naturelle des sols qui peut avoir des conséquences sur la santé des habitants. Le territoire est divisé en 3 catégories selon le potentiel d'exposition, du plus faible au risque avéré.

Sur le territoire, le risque radon concerne principalement les contreforts du massif central, sur les communes de la Montagne Noire. Pour ces communes, les bâtiments devront prendre en compte l'exposition au risque et prévoir les aménagements nécessaires.



Connaissance du risque Radon

Source : DREAL

## 4.4. DES RISQUES ET DES NUISANCES ACCENTUÉS PAR L'ACTION DE L'HOMME

### Des risques technologiques bien présents

#### Des risques industriels concentrés autour du réseau de transport et distribution de gaz

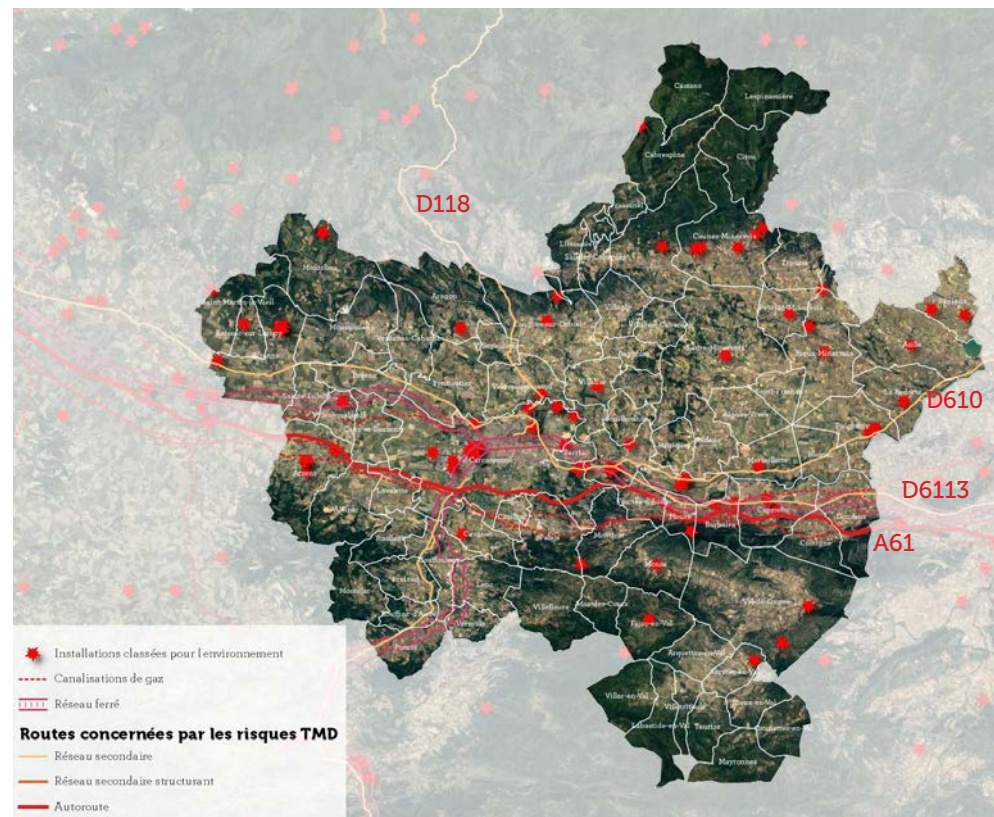
Du fait de son profil économique très peu industriel, le territoire de Carcassonne Agglo n'est concerné par aucun établissement industriel présentant un risque technologique associé à un risque industriel retenu à l'échelle départementale. Aucun PPRT n'est ainsi en vigueur localement.

72 installations industrielles sont cependant classées sur le territoire sans qu'aucune de relève d'un statut SEVESO. Elles sont principalement concentrées à proximité des principaux pôles et dans les secteurs d'agriculture intensive (viticulture et céréaliculture). En effet, près de la moitié de ces sites correspondent à des unités d'élevage, de stockage (caves et silos) et de transformation agroalimentaire (distilleries). Une dizaine d'entre eux correspondent aux activités de carrières présentes sur le territoire. Le reste est partagé entre le traitement des déchets, les casses automobiles et quelques entreprises chimiques.

#### Des axes structurants impliquant du Transport des Matières Dangereuses

La circulation des véhicules transportant des matières dangereuses est particulièrement importante dans le département de l'Aude : de nombreux axes routiers et la voie ferrée sont concernés. Les principaux axes sont : l'A61, la RD610, la RD6113 et la RD118.

En outre, plusieurs départs et arrivées de canalisation de gaz convergent vers la station de compression de Barbaira, ce qui explique que plusieurs communes du territoire se voient associées à ce risque. Le réseau de gaz (TEREGA) donne notamment lieu à des servitudes d'utilité publique et de servitude de passage «non aedificandi» de 4 à 10 mètres axée sur les ouvrages. Conformément à la réglementation, les contraintes associées à ces servitudes doivent être prise en compte.



#### Risques technologiques

Source : DREAL, SNCF, BD Topo

# Bilan des risques majeurs par commune

Source:DDTM,Dossier départemental sur les risques majeurs,,2017

COMMUNE	RISQUES NATURELS											RISQUES TECHNOLOGIQUES				AUTRES		Total de risques	
	Inondation			Feu de Forêt	Mouvement de terrain				Sismique			Industriel	Minier	Rupture de barrage	Rupture de digue	TMD	Ra-don		
	Crue rapide	Inondation de plaine	Submersion marine	Présence	Argile moyen à faible	Argile fort	Effondrement	Glissement	Chute de bloc	Très faible	Faible	Modéré	Présence	Présence	Nom de l'ouvrage	Présence	Nom de la voie		Potentiel
Aigues-Vives	X			X	X			X		X								1	6
Alairac	X			X	X		X	X	X								A61	1	8
Alzonne	X			X		X	X	X	X					Lampy / Laprade	X		RD6113 et SNCF	1	11
Aragon	X			X		X	X	X	X								RD118	1	9
Arquettes-en-Val	X			X	X		X	X		X								1	8
Arzens	X			X	X		X	X	X								A61	1	8
Azille	X			X	X		X	X	X						X		RD610	2	9
Badens	X			X	X		X	X		X								1	7
Bagnoles	X			X	X		X	X	X						X			1	9
Barbaira	X			X	X		X	X		X		X		Matemale-Puyvalor	X		A61 et RD6113 et SNCF	1	12
Berriac	X			X	X		X	X	X					Matemale-Puyvalor			SNCF	2	9
Blomac	X			X		X	X			X				Matemale-Puyvalor			RD610	1	8
Bouilhonnac	X			X	X		X	X	X					Matemale-Puyvalor	X			1	9
Cabrespine	X			X	X		X	X	X						X			2	9
Capendu	X			X	X		X	X		X		X		Matemale-Puyvalor			A61 et RD6113 et SNCF	1	11





COMMUNE	RISQUES NATURELS											RISQUES TECHNOLOGIQUES				AUTRES		Total de risques
	Inondation			Feu de Forêt	Mouvement de terrain				Sismique			Industriel	Minier	Rupture de barrage	Rupture de digue	TMD	Ra-don	
	Crue rapide	Inondation de plaine	Submersion marine	Présence	Argile moyen à faible	Argile fort	Effondrement	Glissement	Chute de bloc	Très faible	Faible	Modéré	Présence	Présence	Nom de l'ouvrage	Présence	Nom de la voie	
Carcassonne	X			X	X		X	X	X					Matemale-Puyvalor		A61 et RD6113 et RD 624 et SNCF	2	10
Castans	X			X			X	X	X								3	6
Caunes-Minervois	X			X		X	X	X	X						X		2	9
Caunettes-en-Val	X			X		X	X	X		X							1	8
Caux-et-Sauzens	X			X	X			X	X					Laprade		SNCF	1	8
Cavanac	X			X	X		X	X	X					Matemale-Puyvalor			1	9
Cazilhac	X			X	X			X	X								1	6
Citou	X			X	X		X	X	X								2	8
Comigne	X			X	X		X	X		X						A61	1	9
Conques-sur-Orbiel	X			X	X		X	X	X						X	RD118 et RD620	1	10
Couffoulens	X			X	X		X	X	X					Matemale-Puyvalor		RD118	1	9
Douzens	X			X	X		X	X		X				Matemale-Puyvalor		A61 et RD 6113 et SNCF	1	10
Fajac-en-Val	X			X		X	X	X		X							1	8
Floure	X			X	X		X	X		X				Matemale-Puyvalor		A61 et RD 6113 et SNCF	1	10
Fontiès-d'Aude	X			X	X		X	X		X				Matemale-Puyvalor		A61 et RD 6113 et SNCF	1	10
La Redorte	X			X		X	X	X		X				Matemale-Puyvalor	X	RD610	2	10



COMMUNE	RISQUES NATURELS											RISQUES TECHNOLOGIQUES				AUTRES		Total de risques	
	Inondation			Feu de Forêt	Mouvement de terrain				Sismique			Industriel	Minier	Rupture de barrage	Rupture de digue	TMD	Ra-don		
	Crue rapide	Inondation de plaine	Submersion marine	Présence	Argile moyen à faible	Argile fort	Effondrement	Glissement	Chute de bloc	Très faible	Faible	Modéré	Présence	Présence	Nom de l'ouvrage	Présence	Nom de la voie		Potentiel
Labastide-en-Val	X			X	X		X	X	X		X					X		1	9
Laure-Minervois	X			X	X		X	X	X	X						X		1	9
Lavalette	X			X	X				X	X							A61	1	7
Lespinassière	X			X	X		X	X	X	X								3	8
Leuc	X			X	X		X	X	X	X				Matemale-Puyvalor	X			1	10
Limousis	X			X		X	X	X	X	X			X				RD101	2	10
Malves-en-Minervois	X			X	X			X	X	X					X			1	8
Marseillette	X			X	X			X	X		X			Matemale-Puyvalor			RD610	1	9
Mas-des-Cours	X			X	X		X	X	X	X								1	8
Mayronnes	X			X	X		X	X	X		X							1	8
Montclar	X			X	X			X	X		X							1	7
Montirat	X			X	X		X	X	X		X							1	8
Montolieu	X			X	X		X	X	X	X				Laprade				3	9
Monze	X			X	X		X	X	X		X							1	8
Moussoulens	X			X	X		X	X	X	X				Laprade			RD6113	1	10
Palaja	X			X	X		X	X	X	X							A61	1	9
Pennautier	X			X	X		X	X	X	X				Laprade	X		RD6113 et SNCF	1	11
Pépieux	X			X	X				X		X							1	6
Peyriac-Minervois	X			X	X		X	X	X	X					X			2	9
Pezens	X			X		X	X	X	X	X				Laprade	X		RD6113 et SNCF	1	11
Pomas	X			X	X			X	X		X			Matemale-Puyvalor			RD118	1	9

COMMUNE	RISQUES NATURELS											RISQUES TECHNOLOGIQUES				AUTRES		Total de risques
	Inondation			Feu de Forêt	Mouvement de terrain				Sismique			Industriel	Minier	Rupture de barrage	Rupture de digue	TMD	Ra-don	
	Crue rapide	Inondation de plaine	Submersion marine	Présence	Argile moyen à faible	Argile fort	Effondrement	Glissement	Chute de bloc	Très faible	Faible	Modéré	Présence	Présence	Nom de l'ouvrage	Présence	Nom de la voie	
Preixan	X			X		X	X	X		X				Matemale-Puyvalor		RD118	1	9
Puichéric	X			X	X			X		X				Matemale-Puyvalor		RD610	1	8
Raissac-sur-Lampy	X			X		X	X	X	X					Lampy	X		1	10
Rieux-en-Val	X			X		X	X	X		X							1	8
Rieux-Minervois	X			X	X		X	X		X					X		1	8
Rouffiac-d'Aude	X			X	X			X	X					Matemale-Puyvalor		RD118	1	9
Roullens				X	X			X		X							1	5
Rustiques	X			X	X			X		X							1	6
Sainte-Eulalie	X			X	X		X	X	X					Laprade	X	RD6113 et SNCF	1	10
Saint-Frichoux	X			X	X			X		X							1	6
Saint-Martin-le-Vieil	X			X		X	X	X	X					Lampy			1	9
Sallèles-Cabardès	X			X		X	X	X	X								2	8
Serviès-en-Val	X			X	X		X	X		X							1	8
Taurize	X			X	X		X	X		X							1	8
Trassanel	X			X	X		X	X	X								2	8
Trausse	X			X	X		X	X	X								2	7
Trèbes	X			X	X			X	X			X		Matemale-Puyvalor	X	A61 et RD6113 et RD610 et SNCF	1	11
Val-de-Dagne	X			X	X		X	X		X							1	8
Ventenac-Cabardès	X			X		X	X	X	X					Laprade		RD6113	1	10
Verzeille	X			X	X			X		X							1	7



COMMUNE	RISQUES NATURELS											RISQUES TECHNOLOGIQUES				AUTRES		Total de risques	
	Inondation			Feu de Forêt	Mouvement de terrain				Sismique			Industriel	Minier	Rupture de barrage	Rupture de digue	TMD	Ra-don		
	Crue rapide	Inondation de plaine	Submersion marine	Présence	Argile moyen à faible	Argile fort	Effondrement	Glissement	Chute de bloc	Très faible	Faible	Modéré	Présence	Présence	Nom de l'ouvrage	Présence	Nom de la voie		Potentiel
Villalier	X			X		X	X	X	X	X					Matemale-Puyvalor	X		1	10
Villar-en-Val	X			X		X	X	X	X		X							1	8
Villarzel-Cabardès	X			X		X	X	X	X									1	8
Villedubert	X			X	X			X	X	X					Matemale-Puyvalor	X		1	9
Villefloure	X			X	X		X	X	X		X							1	8
Villegailhenc	X			X	X		X	X	X	X							RD118	1	9
Villegly	X			X	X		X	X	X	X						X		1	9
Villemoustaussou	X			X	X		X	X	X	X					Matemale-Puyvalor	X	RD118	1	11
Villeneuve-Minervois	X			X		X	X	X	X	X						X		2	9
Villesèquelande	X			X	X			X	X						Laprade	X	SNCF	1	9
Villetritouls	X			X	X		X	X	X		X							1	8



### Les risques perçus par les communes

Quels sont les risques de nuisances qui vous préoccupent le plus pour votre commune ?

- 1) Sécurité (77 %)
- 2) Friches agricoles (63 %)
- 3) Inondation (54 %)
- 4) Pollution des sols (39 %)
- 5) Pollution des eaux (38 %)

## Des nuisances concentrées sur le sillon audois

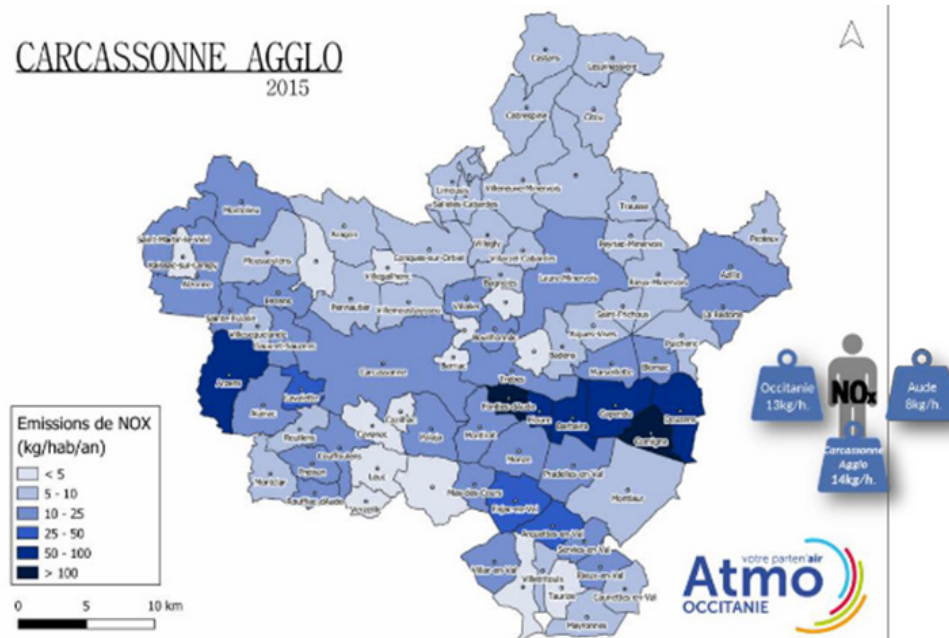
- Une qualité de l'air qui s'améliore

De façon générale les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire sont en baisse régulière depuis 2010, sauf les émissions d'ammoniac qui sont en hausse. La diminution des émissions de NOx est de l'ordre de 18% entre 2010 et 2015. Les émissions de PM10 diminuent de 14% entre 2010 et 2015.

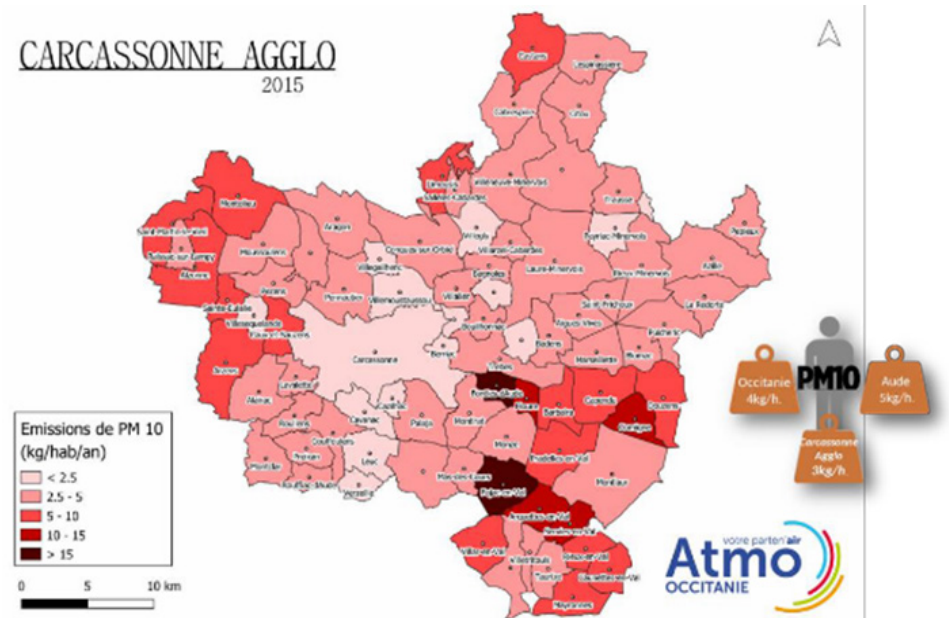
Le trafic routier est le principal contributeur des émissions de polluants sur Carcassonne Agglo. Ce secteur émet à lui seul près de 80% des dioxyde d'azote sur le territoire. Les émissions issues du secteur du transport participent grandement à la réaction et l'augmentation des concentrations d'ozone. La contribution des axes routiers sur le territoire est majeure relativement aux émissions polluantes totales (prenant en compte NOx et PM10).

De plus, en 2015, selon ATMO Occitanie, « un quart des GES émis sur le territoire peuvent être directement liés au trafic tous véhicules confondus sur l'A6 » (extrait du diagnostic PCAET-qualité de l'air- Carcassonne Agglo- 06/2018).

Le secteur résidentiel est un fort contributeur aux émissions de particules PM10/PM2.5. Il émet aussi ¼ des GES estimés sur le territoire. Le secteur agricole contribue aussi significativement aux émissions de NOx et PM10, avec respectivement 18% et 8.4% des émissions totales de ces polluants sur le territoire



Emissions de NO2

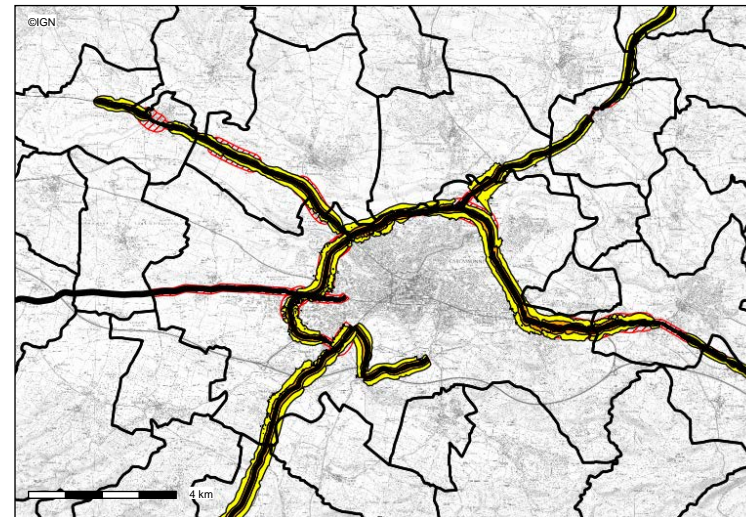


Emissions de PM10

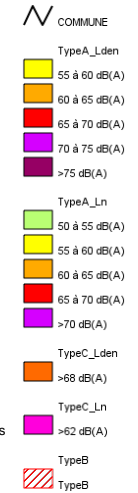
Source : Atmo

## Exposition au bruit sur la ville-centre liée aux routes départementales

Carte de bruit stratgique rseau routier Dpartemental



Conception : DDTM 11  
Date d'impression : 02-03-2018



### Description :

- \_ Type A - Lden localisant les zones exposées au bruit, l'aide de courbes isophones en Lden (Level day evening night) par pas de 5 en 5, de 55 dB(A) supérieur 75 dB(A).
- \_ Type A - Ln localisant les zones exposées au bruit, l'aide de courbes isophones en Ln (Level night) par pas de 5 en 5, de 50 dB(A) supérieur 70 dB(A).
- \_ Type B localisant les secteurs affectés par le bruit tel que désignés par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres.
- \_ Type C - Lden > 68 dB(A) présentant les zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden (Level day evening night) dépasse 68 dB(A).
- \_ Type C - Ln > 62 dB(A) présentant les zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln (Level night) dépasse 62 dB(A).

NB : sur certains secteurs il n'y a pas de carte C de classement des valeurs limites Ln>62

Le dB(A) est une unité de mesure exprimant un niveau d'intensité (décibel) pondéré en fonction des caractéristiques physiologiques de l'oreille humaine.

Carte publiée par l'application CARTELIE  
Ministère de l'égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie  
S6/SPSS/PSI/PSI1 - CP21 (DOMETER)

Sète conformément à l'arrêté n°2014072-0001.

- L'aéroport de Carcassonne : le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport s'applique plus particulièrement aux communes d'Arzens, de Carcassonne, de Caux-et-Sauzens, de Pennautier et de Villesèquelande. Il limite les droits à construire sur les sites les plus exposés au bruit.

- Peu de pollutions des sols

Deux bases sont utilisées pour évaluer les risques de pollutions des sols:

- La base BASIAS recense les sites pollués ou susceptibles de l'être de façon systématiques. Il s'agit donc de sites présentant une pollution potentielle qu'il faudra prendre en compte à l'occasion d'un futur aménagement. 684 sites ont été identifiés par la base sur Carcassonne Agglo.
- La base BASOL identifie les sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics en termes d'expertise et de dépollution. Seulement 2 sites font l'objet d'un tel classement.

Le « Centre EDF / GDF Services Vallée de l'Aude » : il a accueilli une usine fabricant du gaz à partir de distillation de la houille. Actuellement, il est utilisé pour le stationnement des services de Carcassonne Agglo qui en est désormais propriétaire. Aucune restriction d'usage n'est associée à ce site.

« Le parc » : cette zone a accueilli en 1948 des installations de stockage de liants hydrocarbures exploitées par les Ponts et Chaussées devenu DDE et DDTM. Depuis, le site a évolué : les installations de 1948 ont été supprimées, d'autres en lien avec l'entretien des véhicules ont été mises en place, dont une station services. Trois restrictions d'usages sont afférées à ce site, liées à l'occupation du sol (urbanisme), du sous-sol (fouille) de la nappe.

Enfin, l'activité minière de Salsigne a pollué pour très long terme tous les abords de l'Orbiel avec des taux d'arsenic très au-dessus des seuils tolérés.

## Des nuisances liées au bruit importantes sur les grandes infrastructures

- Les infrastructures routières : le département de l'Aude a mis à jour son classement sonore des infrastructures routières des transports terrestres. L'A61 est concerné par un niveau sonore de plus de 81 dB et nécessite une prise en compte de 300m de part et d'autres comme secteurs exposés au bruit. Les secteurs les plus impactés se situent au sein du sillon Audois
- Les infrastructures ferroviaires : Un périmètre de 300m doit être intégré dans les documents d'urbanisme autour de la voie ferroviaire Bordeaux-

# 5. Des ressources à mettre en valeur dans un objectif de développement durable

## 5.1. DES RESSOURCES DU SOUS-SOL PEU EXPLOITEES

### Le Schéma Régional des Carrières

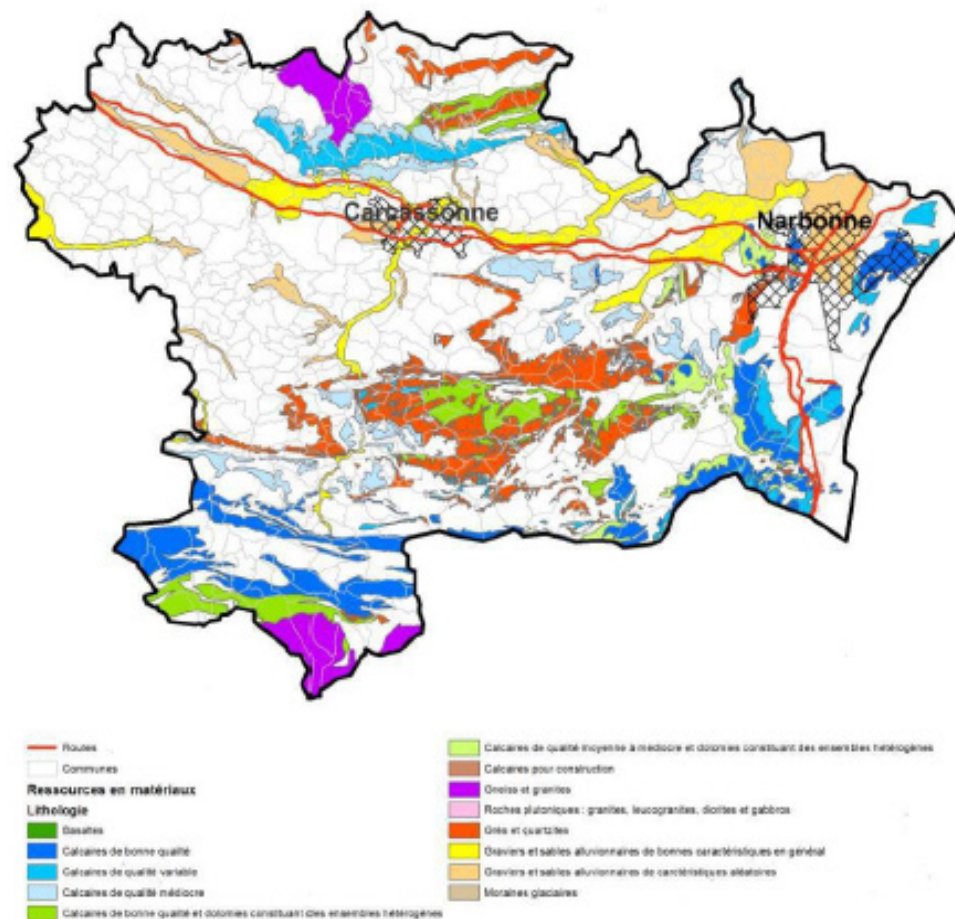
Le SCoT doit être compatible avec le Schéma Régional des Carrières d'Occitanie. Celui-ci est en cours d'élaboration.

Un Schéma Départemental des Carrières existe pour le département de l'Aude. Il date de 2000. Il donne les principales orientations pour l'exploitation des matériaux des sous-sols :

- Une utilisation rationnelle et économe des matériaux, notamment des matériaux d'origine alluvionnaire
- Un approvisionnement local en priorité afin de limiter le transport et d'éviter le gaspillage
- Un recyclage des matériaux dans les chantiers dès que cela est possible
- Un respect de l'environnement des carrières : milieux naturels et agricoles, zones d'habitation, paysages...
- Une réduction systématique des nuisances liées aux activités de l'exploitation
- Une anticipation du devenir du site suite à l'arrêt des activités de carrières (remise en état des sites).

Le Schéma Régional devrait actualiser ce diagnostic et proposer de nouvelles orientations qui viendront s'imposer au SCoT.

### Ressources en matériaux



## Un sous-sol exploité

En termes de ressources en matériaux, deux secteurs s'individualisent à l'échelle du territoire :

- les piémonts : riches en roches massives essentiellement d'origine calcaire
- le sillon audois : secteur privilégié pour l'approvisionnement en matériaux alluvionnaires, ressource très importante à l'échelle départementale.

L'estimation des besoins courants en granulats et de la production à l'échelle régionale aux horizons 2015 et 2020 font néanmoins apparaître un déficit de la ressource.

Il est également à signaler que pour le secteur de Carcassonne, un approvisionnement dans un rayon de 40 km ne pourrait satisfaire que 31% de la demande de l'arrondissement d'ici 2020.

Actuellement, 11 carrières sont recensées par le Schéma Régional des Carrières, principalement située sur les communes de Carcassonne et de Caunes-Minervois.



Carrières en exploitation sur Carcassonne Agglo

Source : DREAL



## 5.2. UN TERRITOIRE EN ROUTE VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

### Le Plan Climat Air Energie de Carcassonne Agglo

- Une ambition régionale : une Région à Energie Positive à Horizon 2050

En 2015, la Région Occitanie s'est dotée d'un objectif ambitieux de passer à l'autonomie énergétique à horizon 2050. En 2015, ce ratio était de 19,4%. Pour ce faire, la Région souhaite investir massivement dans le développement des énergies renouvelables (production photovoltaïque x12, éolien x5, biogaz x40...) mais aussi accompagner l'ensemble des usages pour réduire de 40 % les consommations actuelles.

Ce scénario constitue la base du volet énergie du SRADDET à retranscrire dans le SCoT :

Objectif général : Devenir une Région à Energie Positive

Objectif thématique 1.7 : Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 (par la rénovation énergétique des bâtiments, par des bâtiments à énergie positive, par l'encadrement des dispositifs de climatisation)

Objectif thématique 1.8 : Baisser de 40 % la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises d'ici 2040 (par le développement du numérique, par le développement des modes actifs, par le développement de motorisation plus respectueuses de l'environnement...)

Objectif thématique 1.0 : Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 (par la participation citoyenne, par le développement de la filière ENR, par l'identification des potentiels locaux)

- Une traduction locale de l'ambition régionale : le Plan Climat Air Energie Territorial de Carcassonne Agglo

Le PCAET de Carcassonne Agglo ambitionne de s'inscrire directement dans la lignée de l'ambition régionale en visant l'autonomie énergétique à horizon 2050.

Il se décline en 6 axes stratégiques qui seront déclinés au sein du plan d'action arrêté en 2022 :

- Axe 1 : Développer des bâtiments résilients et performants, .
- Axe 2 : Préserver les ressources pour garantir la qualité de vie des habitants,
- Axe 3 : Produire des énergies renouvelables locales respectueuses de l'environnement et des paysages
- Axe 4 : Agir sur la santé en développant les mobilités alternatives et en améliorant la qualité de l'Air
- Axe 5 : Devenir un territoire résilient au changement climatique,
- Axe 6 : Installer la gouvernance du PCAET pour assurer la pérennité du PCAET,

Le PCAET comprend un programme d'actions établi pour 4 ans. Il se compose de 21 actions réparties en 6 orientations stratégiques. Il doit permettre d'atteindre les objectifs ambitieux d'un territoire à énergie positive (TEPOS) dont la réduction des consommations énergétiques (-52%), l'augmentation de la production des énergies renouvelables (X6), la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (-72%) et la mise en œuvre de la stratégie de résilience territoriale (en faveur de la réduction des vulnérabilités du territoire)



## Des émissions de gaz à effet de serre dominées par les transports

Les émissions d'origine énergétique sont estimées en kteqCO<sub>2</sub>/an sur le territoire : 459 kteqCO<sub>2</sub>/an. Soit une émission de 4.1tCO<sub>2</sub>e par habitant, contre 5.3 tCO<sub>2</sub>e en Région Occitanie. Cet écart s'explique essentiellement par le fait que le tissu industriel est peu présent localement et donc peu énergivore en comparaison à l'échelon régional.

Les principales sources d'émissions de GES sont :

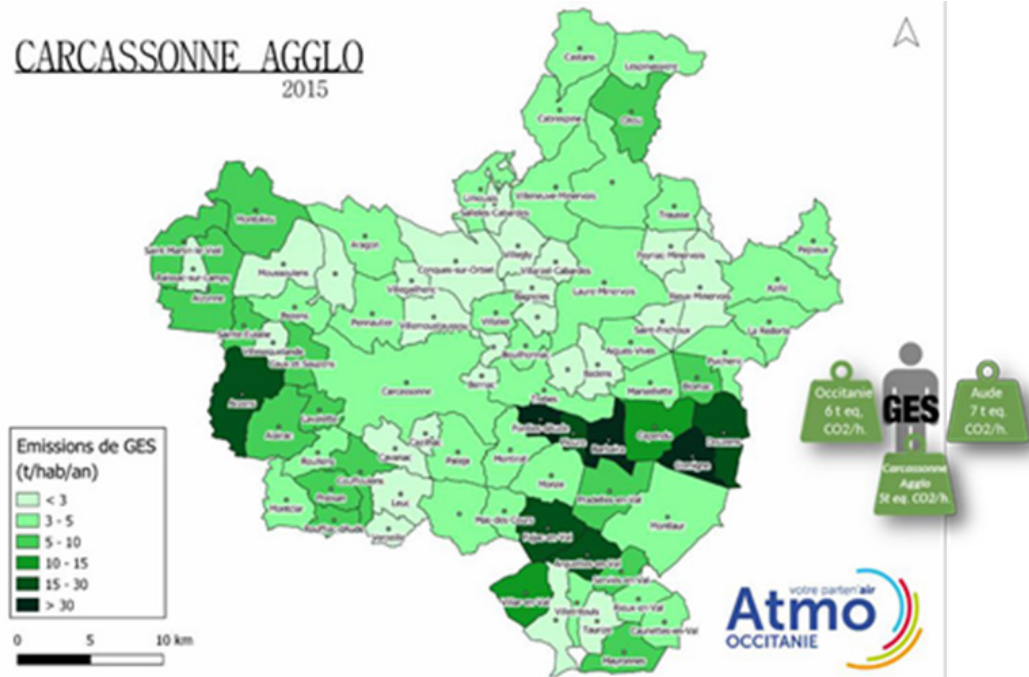
- Le secteur des transports (66% des émissions contre 57 % à l'échelle régionale)
- Le secteur résidentiel (21 % contre 22% à l'échelle régionale)
- Le tertiaire (8 % au même niveau qu'à l'échelle régionale)
- L'agriculture (4 % contre 5 % à l'échelle régionale)
- L'industrie (1% contre 8 % à l'échelle régionale)

Ces émissions sont principalement liées à l'usage de combustibles d'origine fossile que ce soit le pétrole (71%), l'électricité (11 %) ou le biogaz (18%).

## Une qualité de l'air en voie d'amélioration

En 2022, dans un contexte de reprise des activités humaines, la qualité de l'air en Occitanie reste meilleure qu'elle ne l'était avant la crise sanitaire.

Dans Carcassonne Agglo, les mesures de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) montrent que la valeur limite est respectée et que la situation est similaire à celle des autres agglomérations de la région. Des secteurs habités sont exposés au dépassement l'objectif de qualité pour les particules fines (PM<sub>2.5</sub>) . Concernant l'ozone (O<sub>3</sub>), polluant non directement émis par l'homme, l'été caniculaire a favorisé sa formation. Tous les habitants de la région sont exposés à un dépassement de l'objectif de qualité. Pour la troisième année consécutive, aucun épisode de pollution n'a touché le département. L'enjeu principal est de mettre en œuvre les actions du PCAET, d'assurer un suivi de ce PCAET et de poursuivre les mesures de pesticides dans l'air sur un site en milieu péri-urbain à dominante viticole (source : synthèse annuelle ETU 2020-099).



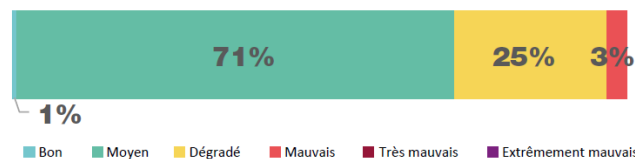
### Répartition des émissions de gaz à effet de serre

Source : Atmo

#### Exposition ponctuelle (nombre d'épisodes de pollution)

TOTAL	0	5	0	0	0
PM <sub>10</sub>	0	2	0	0	0
O <sub>3</sub>	0	3	0	0	0
	2018	2019	2020	2021	2022

#### Indices de qualité de l'air (distribution annuelle)



Source : Atmo -Synthèse annuelle ETU2023-18 (2023)

## Les consommations d'énergie

En 2015, les consommations énergétiques de Carcassonne Agglo se sont élevées à 2 335 GWh, soit environ 21 MWh par habitant, dans les moyennes régionales. Le premier poste de consommation est le transport routier (48% de la consommation énergétique) qui grève le bilan territorial, suivi du résidentiel (35 %), du tertiaire (11%), de l'agriculture (4 %) et de l'industrie (2%).

Aujourd'hui cette consommation est principalement fondée sur des énergies d'origine fossile (54 % des consommations), suivie par l'électricité, à usage principalement résidentiel (24%) puis par le gaz naturel (16 %) et enfin la biomasse (6 %).

- Les consommations liées au secteur des transport

Carcassonne Agglo dispose d'un bilan énergétique très négatif en matière de transport lié à la forte présence d'infrastructures structurantes sur son territoire : l'aéroport et l'A61, dont les flux dépassent largement le territoire.

Les flux internes sont typiques de ceux d'un territoire rural et périurbain. Quelque soit le motif de déplacement, la voiture individuelle demeure le mode de déplacement privilégié : 70 % des déplacements se font en voiture (source : EMD). Carcassonne concentrant les emplois, les commerces et les services, la majorité des flux pour les besoins du quotidien dans l'agglomération sont polarisés par la ville centre. Malgré l'existence d'un réseau de transport en commun, la voiture reste dominante.

Le PCAET s'appuie sur la stratégie déclinée par le Plan Global de Déplacements de l'agglomération afin de limiter les déplacements en voiture individuelle carbonés.

- Les consommations liées au secteur résidentiel

Le chauffage représente 71 % de l'énergie consommée par les ménages. Dans un parc relativement ancien, la question de la performance énergétique de l'habitat est centrale. C'est un des axes centraux développés dans le cadre de la mise en place du nouveau programme local de l'Habitat. A noter que le réchauffement climatique et le renouvellement du parc avec une forte dynamique de la construction neuve et de la rénovation thermique a permis déjà de faire diminuer

	Transport Routier	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Agriculture	Total
Consommation (GWh)	1 126	823	248	55	82	2 335
Répartition de la consommation locale	48%	35%	11%	2%	4%	100%
Poids dans la consommation régionale	2,40%	2,00%	1,80%	0,30%	1,80%	1,90%

### Consommation par secteur en 2015

Source : OREO

	Électricité	Gaz naturel	Produits Pétroliers	Biomasse	Total
Consommation (GWh)	571,0	369,0	1 265,0	130,3	2 335
Répartition de la consommation locale	24%	16%	54%	6%	100%
Poids dans la consommation régionale	1,70%	1,90%	2,20%	1,30%	1,90%

### Consommation par source d'énergie en 2015

Source : OREO



de près d'un tiers les consommations liées au chauffage depuis 1990.

L'électricité courante représente le deuxième poste de consommation (15%). Avec le numérique et le déploiement des solutions individuelles de climatisation, c'est un poste qui a explosé depuis 1990 : + 45 %. Le territoire doit donc aussi s'engager sur des actions en faveur de la sobriété énergétique.

- Les consommations liées au secteur tertiaire

Les postes de dépense du secteur tertiaire sont relativement proches du résidentiel - le premier poste est celui du chauffage (44 % des consommations) - mais avec un poids renforcé liés aux usages spécifiques (numérique et climatisation) qui s'élèvent à 37 % des consommations.

Le principal enjeu est d'accompagner à la rénovation énergétique des locaux les plus anciens et au développement des énergies renouvelables sur les locaux adaptés.

- Les consommations liées à l'agriculture

Le territoire a une agriculture peu portée sur l'élevage ce qui explique un poids relativement faible de la consommation liée à l'agriculture sur le territoire. Les consommations y sont principalement liées à l'utilisation des véhicules agricoles ou utilitaires. Il existe donc un vrai enjeu de valorisation des productions locales en circuit-court afin de limiter la consommation énergétique liée au transport.

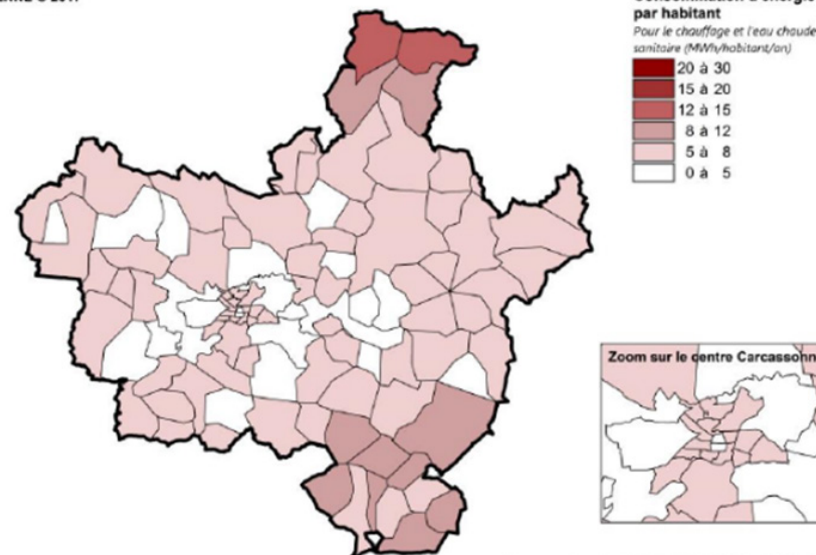
- Les consommations liées à l'industrie

Le territoire a peu développé de tissu industriel, ce qui explique le faible poids de ce secteur dans le bilan énergétique du territoire.

- La facture énergétique du territoire

La facture énergétique du territoire est estimée à 258 millions d'euros par, ce qui représente un impact d'environ 500€ par an et par ménage. Il est à noter que l'essentiel de cette facture « sort » du territoire. Ces sorties représenteraient près de 94% de la facture. Etant essentiellement basée sur des énergies dites conventionnelles, la collectivité est également soumise à une importante vulnérabilité des évolutions des prix de l'énergie

AXENNE © 2017

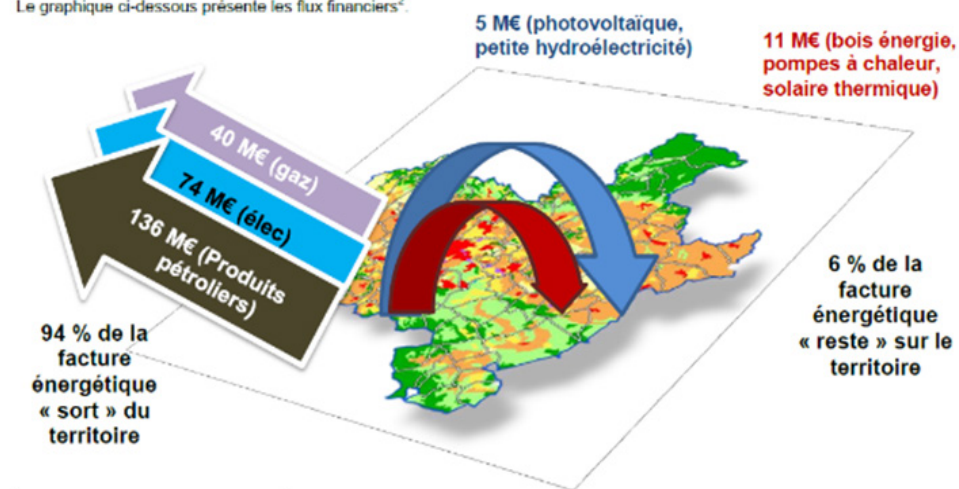


Source : Axceleo 2017 (INSEE RGP 2013, CEREN)

### Répartition communale de la consommation d'énergie par habitant

Source : AXENNE 2017

Le graphique ci-dessous présente les flux financiers<sup>2</sup>.



<sup>2</sup> L'écart constaté entre ce graphique et le précédent provient du fait qu'une partie de la production renouvelable (solaire thermique, petite hydroélectricité, photovoltaïque, part renouvelable des pompes à chaleur, etc.) est comptabilisée mais n'apparaît pas dans la facture énergétique, car il s'agit d'une économie qui reste sur le territoire. Par exemple, la production solaire thermique entraîne des économies d'énergie qui apparaissent sur la figure ci-dessus, mais ne peuvent pas apparaître sur la facture énergétique. D'autre part, les retombées économiques des parcs éoliens ne sont pas prises en compte car elles concernent des développeurs privés nationaux voir internationaux.

### Facture énergétique du territoire (PCAET)



## Un fort potentiel de développement des ENR

- Une production d'énergies renouvelables encore discrète

La production d'énergies renouvelables est d'environ 243 MWh par an à la fin 2014, ce qui ne représente que 10,4 % de la consommation finale.

Le bois énergie représente aujourd'hui la principale source d'énergie (plus de la moitié de l'énergie produite, suivie pratiquement à égalité par le photovoltaïque, l'hydroélectricité et l'aérothermie.

En 2017, une étude départementale avait montré le relatif retard du territoire en matière de consommation d'énergie renouvelable, principalement du fait du poste des transports : la part des énergies renouvelables représentaient 8 % de la consommation locale de l'agglomération contre 19 % en moyenne dans l'Aude et 14 % à l'échelle nationale.

- Un fort potentiel de production identifié

D'après l'étude départementale menée par AXENNE en 2017, le potentiel énergétique du territoire s'élève à 1914 GWh par an (hors aérothermie estimé à 752 GWh et récupération de chaleur estimé à 92 GWh), soit plus de 80 % des consommations actuelles d'énergie finale.

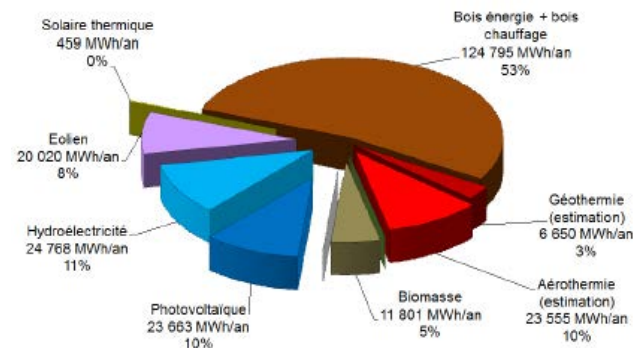
Les principaux gisements identifiés sont liés au solaire photovoltaïque et thermique, à la géothermie et au bois-énergie.

- Concernant le solaire, le potentiel est évalué à 1 057 GWh sur le territoire à partir des surface des bâtiments du territoire (contre 28 en 2017). L'étude départementale de 2017 distingue cependant 4 types de gisements : les secteurs où l'implantation est très difficile (secteur sauvegardé), soit 3 % des gisements ; les secteurs où l'implantation est difficile (sites classés et ZPPAUP), soit 0,5 % du gisement ; les secteurs où l'implantation est délicate (sites inscrits et périmètre des monuments historiques), soit 23 % du gisement ; les secteurs où l'implantation ne présente pas a priori de limite soit 73 % du gisement. A noter que le précédent SCoT couvrant l'ancien périmètre de Carcassonne Agglo s'était engagé dans la définition d'un schéma photovoltaïque pour identifier les secteurs privilégiés pour le déploiement de ces installations.
- Concernant le bois-énergie, le potentiel est évalué à 506 GWh (contre 124



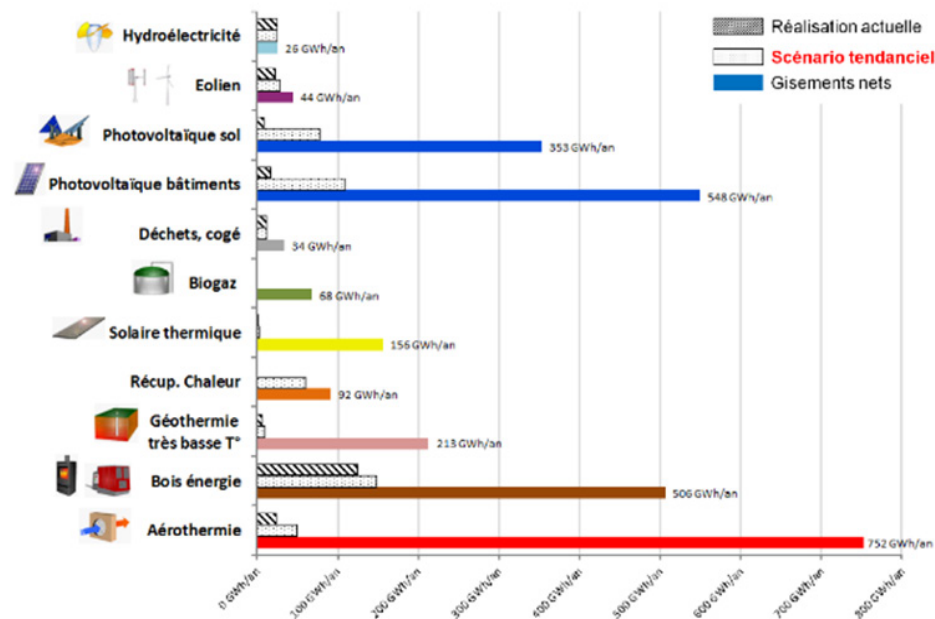
## Paroles d'élus...

«CarcassonneAgglopourraitêtreunexempleàl'échelle nationaleentermes d'énergie renouvelable : un territoire innovant.. »



## Production des filières renouvelables en 2014 (MWh/an)

Source : Axenne 2016



## Potentiel de production ENR

Source : Axenne 2017



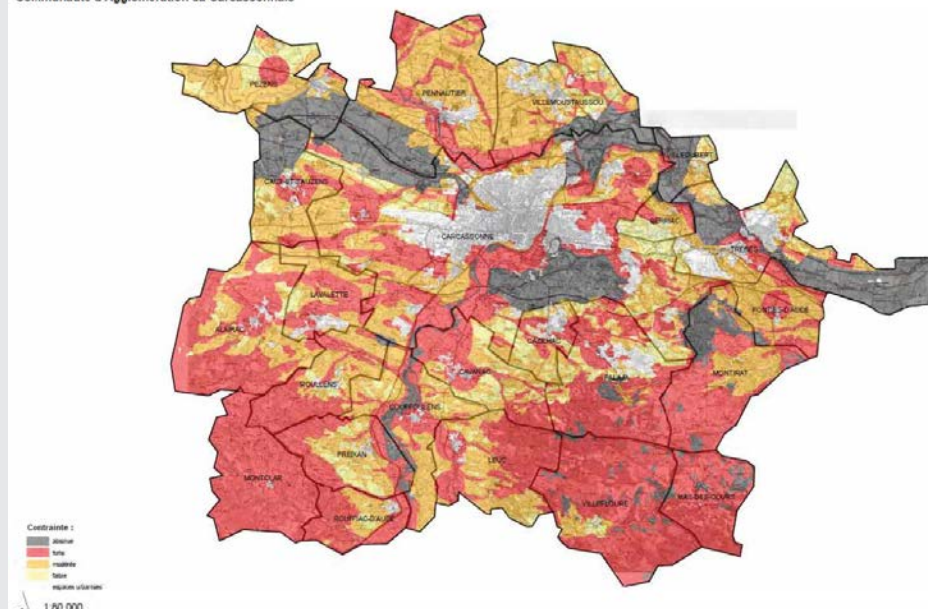
en 2017). Sa mobilisation va de pair avec la consolidation des filières liées à l'exploitation de la ressource sylvicole locale.

- Le biogaz représente un potentiel de 68 GWh (contre 11 en 2017), principalement en lien avec les déchets et la valorisation des délaissés de l'agriculture. En l'absence d'une activité d'élevage intensif, le potentiel reste limité
- L'hydroélectricité constitue le gisement historique sur le territoire. Il représente une puissance de 26 GWh en 2017. Aucun nouveau potentiel n'est identifié sur le territoire, en-dehors de celui, négligeable liée aux pico-centrales. A noter que ces développements doivent pouvoir se faire en cohérence avec la remise en état des cours d'eau.
- L'éolien représente un potentiel de 44 GWh (contre 22 en 2017). Du fait des fortes contraintes qui s'exerce sur son implantation, la puissance envisagée reste limitée sur le territoire.
- La géothermie représente un potentiel de 213 GWh (contre 7 en 2017). C'est une source d'énergie adaptée au territoire. Les seuls contraintes se concentrent sur quelques secteurs du Val de Dagne et du Minervois liés aux risques naturels (mouvement de terrain, remontées de nappes...)
- Du fait du climat, notamment dans le sillon audois, le territoire dispose d'un fort potentiel lié à l'aérothermie : 752 GWh contre 24 exploités en 2017.
- Enfin, l'économie circulaire est encore peu développée sur le territoire mais la récupération des déperditions d'énergie pourrait représenter un potentiel de 92 GWh, aujourd'hui pas exploité.



## L'énergie photovoltaïque dans le précédent SCoT

Capacité d'accueil en matière de photovoltaïque au sol  
Communauté d'Agglomération du Carcassonnais



Source : SCoT Carcassonne Agglo, 2012

Un schéma photovoltaïque est venu renforcer en annexe les dispositions prises par le SCoT. Une analyse multifactorielle des contraintes (espaces naturels protégés, risques, patrimoine...) a permis de dresser une cartographie précise encadrant l'implantation d'installations photovoltaïques au sol. Cette cartographie devait être déclinée dans les documents d'urbanisme. Les autres installations photovoltaïques étaient autorisées sur les bâtiments (local d'activité et habitat) et sur les parkings extérieurs sous réserve d'éventuelles contraintes naturelles ou patrimoniales. Les autres énergies étaient peu traitées dans l'attente de la réalisation du nouveau PCAET.

## Des réseaux d'énergie encore peu développés

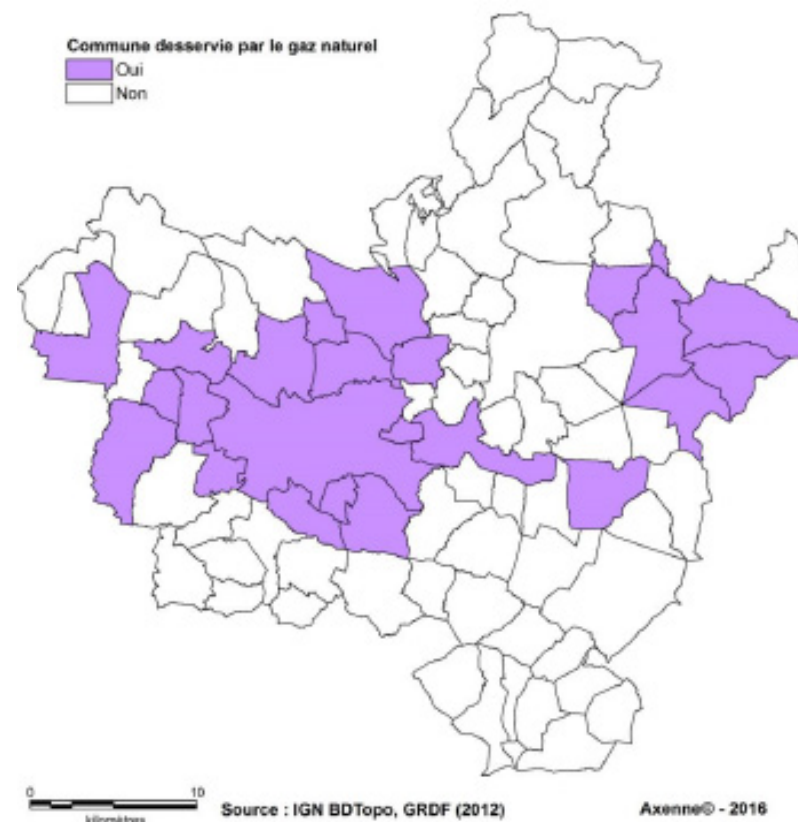
- Un réseau électrique peu adapté à la prise en charge de la production ENR

Le territoire compte 4 postes sources. Le dimensionnement de ces postes sources et leur capacité de raccordement de production seront à faire évoluer au rythme des projets du territoire. Dans l'éventualité d'un raccordement massif d'énergie renouvelable intermittente telle que le photovoltaïque, le réseau électrique devra en effet faire l'objet de travaux. En effet, l'importante production générée localement en période pic solaire peut provoquer de grandes instabilités de voltage et de fréquence sur le réseau électrique si les postes n'ont pas été dimensionnés en conséquence.

Aujourd'hui, c'est le poste de Salsigne qui se charge de la transformation des productions ENR mais il est déjà saturé. La stratégie régionale vise à faire monter en puissance afin d'anticiper l'augmentation de la production.

- Des réseaux de gaz concentrés autour du cœur d'agglomération  
En 2019, 23 communes de l'agglomération sont actuellement desservies par le gaz naturel par GRDF.

- Aucun réseau de chaleur à l'heure actuelle



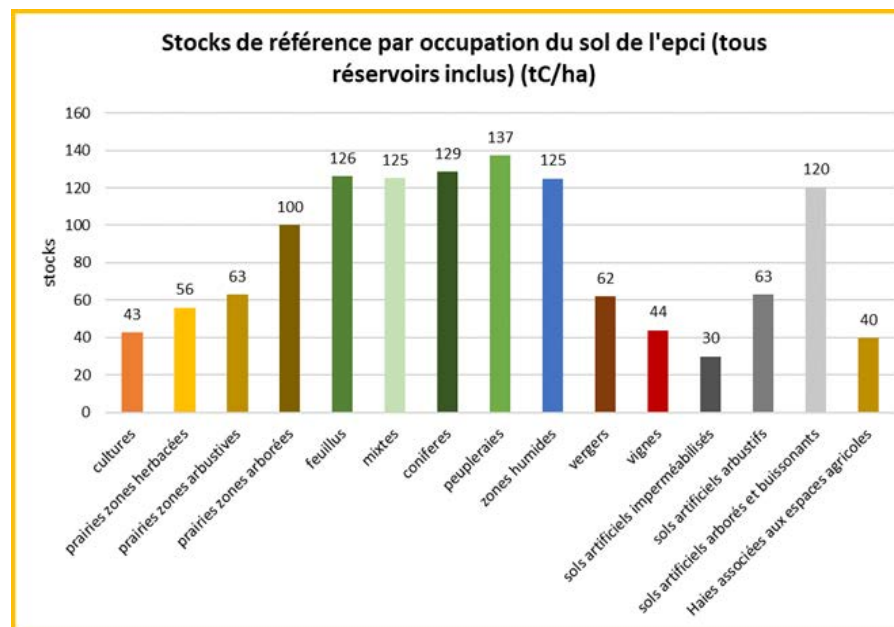
Communes desservies par le gaz naturel

## Un potentiel de séquestration carbone important

La végétation est une interface entre le stock carbone du sol et l'atmosphère à travers la photosynthèse. Cependant, tous les végétaux n'ont pas les mêmes capacités de stockage : une forêt stocke davantage qu'un terrain cultivé par exemple.

L'action humaine agit sur ce cycle naturel du carbone par la combustion de produits fossiles et par l'artificialisation des sols qui entraîne une perte nette d'un réservoir de stockage.

Ainsi, le changement d'usage des sols est un phénomène important dans la compréhension des capacités de stockage d'un territoire. Les dynamiques du territoire sont partagées entre augmentation rapide de l'artificialisation et progression des surfaces boisées aux dépens des friches agricoles sur les reliefs.



Stocks de référence par occupation du sol

Source : ALDO 2018 ADEME

		Diagnostic sur la séquestration de dioxyde de carbone	
		Stocks de carbone (tCO <sub>2</sub> eq)	Flux de carbone (tCO <sub>2</sub> eq/an)*
Forêt		11 719 351	-84 588
Prairies permanentes		5 409 793	0
Cultures	Annuelles et prairies temporaires	3 494 662	0
	Pérennes (vergers, vignes)	6 255 273	0
Sols artificiels	Espaces végétalisés	253 356	-366
	Imperméabilisés	482 518	1 871
Autres sols (zones humides)		71 759	0
Produits bois (dont bâtiments)		759 442	-2 722
Haies associées aux espaces agricoles		32	

\* Les flux de carbone sont liés aux changements d'affectation des terres, à la Foresterie et aux pratiques agricoles, et à l'usage des produits bois. Les flux liés au changements d'affectation des terres sont associés à l'occupation finale. Un flux positif correspond à une émission et un flux négatif à une séquestration.

### Résultats du diagnostic sur la séquestration CO<sub>2</sub>

Source : ALDO 2018 ADEME



### 5.3. UNE GESTION DES DÉCHETS EN PLEINE ÉVOLUTION

Les déchets sont gérés sur le territoire par le Covaldem 11 (Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude), un syndicat mixte fermé à la carte auquel les adhérents confient obligatoirement la compétence traitement et facultativement la compétence collecte.

Le territoire dispose d'une quinzaine de déchetteries réparties sur le territoire. Depuis 2014, un programme de rénovation, de sécurisation et de modernisation est en cours sur une dizaine d'entre elles.

La ville de Carcassonne accueille un des 5 centres de tri des recyclables départementaux.

Aucun centre d'enfouissement ou d'incinération n'est présent sur le territoire de Carcassonne Agglo. Le traitement des déchets s'effectuent donc en-dehors du territoire, notamment sur le centre d'enfouissement technique de Lambert à Narbonne.

Il est également précisé que les carrières peuvent être aussi des sites d'accueil pour la valorisation des déchets inertes du BTP. En effet le développement d'un nouveau dispositif «REP PMCB» pourrait être mobilisé : nouvelle filière REP des déchets du bâtiment (PMCB). Ces déchets doivent être déposés soit dans des déchetteries publiques, professionnelles privées ou éventuellement dans les remblais de carrières sous réserve de l'obtention d'un accord.



## A retenir...

### Atouts / Opportunités :

- Des paysages aux identités marquées et diversifiées
- Des gisements présents en termes de ressources (eau, sous-sol, énergies)
- Une empreinte industrielle ponctuelle
- Des nuisances concentrées
- Une capacité à aller vers l'autonomie énergétique
- Un patrimoine paysager et écologique de qualité

### Faiblesses / Menaces :

- Des disponibilités et répartitions inégales de la ressource en eau et du sol
- L'intensité et violence des crues
- La déprise agricole sur les massifs (fermeture des milieux)
- De fortes contraintes naturelles et patrimoniales sur le développement des énergies renouvelables
- Un risque de pollution des ressources
- Une aggravation des nuisances et des risques sur le sillon audois
- Une homogénéisation des milieux naturels et une aggravation du risque d'incendie sur les massifs
- Un déséquilibre des ressources entre besoins et disponibilités
- Des modification des paysages vécus




# Enjeux

- ▶ S'inscrire dans une véritable politique de transition écologique
- ▶ Réfléchir au paysage que le territoire de Carcassonne Agglo souhaite construire et valoriser dans ses futurs choix de planification et d'aménagement du territoire
- ▶ Placer l'eau (dans toutes ses composantes) comme un élément central du Projet
- ▶ Développer les énergies renouvelables mais en réfléchissant collectivement aux lieux
- ▶ Concilier développement et aménagement du territoire et respect de l'intégrité de la Trame verte et bleue
- ▶ Mieux intégrer la question du ruissellement et des risques qui en découle dans la planification urbaine





# Partie 3 : Accompagner les mutations du territoire



# Partie 3 : Accompagner les mutations du territoire

## 1. Une répartition de la population inégale et en re-composition

### 1.1. Une typologie urbaine lisible et véritable atout pour le futur

Une répartition de la population qui crée une typologie urbaine naturelle  
Une évolution démographique très inégale entre les communes du territoire

### 1.2. Un territoire attractif qui gagne de la population

Une démographie en demi-teinte dans une région très dynamique  
Des territoires où le vieillissement de la population est une réalité  
Des actifs vieillissants dont les profils évoluent peu malgré l'influence des métropoles voisines

### 1.3. Des profils de ménages en renouvellement

Des ménages moins grands...  
Et plus pauvres

## 2. Une économie éclatée où les leaders sont rares

### 2.1. Une économie éclatée qui peine à s'affirmer

Une dynamique de l'emploi au point mort  
Un tissu économique composé de petites et très petites entreprises  
Des spécificités économiques peu identifiées en-dehors du tourisme

### 2.2. Une économie prise entre deux feux

Une économie peu polarisée sous influence  
Un foncier économique peu lisible et peu attractif  
Un appareil de formation reconnu mais encore limité

### 2.3. L'agriculture en recul malgré un renouvellement des pratiques

L'agriculture, ciment de l'économie des territoires  
L'agriculture locale à la recherche de qualité et de reconnaissance

### 2.4. Le tourisme : un potentiel économique pas assez exploité ?

Une manne financière centrale mais irrégulière  
De nouvelles pratiques touristiques à intégrer

### 2.5. Le commerce : un secteur en renouvellement qui interroge la stratégie locale d'accueil

Un secteur en forte croissance  
De nouvelles logiques de distribution et de demandes à prendre en compte

## 3. La précarité, une réalité sur le territoire

### 3.1. Une pauvreté qui s'installe

Une population fragilisée dans une région en proie aux difficultés  
Un parc social peu tendu mais une demande forte  
Les quartiers politiques de la ville en plein cœur de Carcassonne

### 3.2. Une précarité énergétique à prendre en compte

Une précarité énergétique croissante  
Une accessibilité aux services qui se renforce mais des modes alternatifs à la voiture encore timides

## 4. Les communications numériques, un axe de développement pour demain

### 4.1 Un déploiement en cours des technologies

### 4.2. Des usages à développer

Le numérique, un enjeu de développement économique  
Le numérique, un outil pour développer l'accessibilité des emplois et des services

## A retenir... / Enjeux

# 1. Une répartition de la population inégale et en recomposition

## 1.1. UNE TYPOLOGIE URBAINE LISIBLE ET VÉRITABLE ATOUT POUR LE FUTUR

Une répartition de la population qui crée une armature urbaine naturelle

### Une répartition des habitants et des services qui dessine une armature

L'agglomération de Carcassonne compte plus de 113 464 habitants en 2018 dont près de 41 % sont concentrés sur la ville de Carcassonne. En-dehors de la ville-centre, la population devient de moins en moins nombreuse à mesure que l'on s'éloigne du pôle.

Pour bâtir une nouvelle structuration territoriale cohérente, une analyse détaillée des caractéristiques et des dynamiques de chaque type de communes peut apporter un éclairage intéressant en prenant en compte les spécificités et le rôle de chaque commune.

- La ville-centre, Carcassonne, se distingue par son poids démographique (41,6 % de la population) mais aussi par l'offre de services et d'emplois qu'elle représente. Elle est l'élément structurant de l'agglomération.
- Les petites villes comptent plus de 2 000 habitants et accueillent des activités diversifiées. Elles concentrent l'emploi et se présentent comme des relais de croissance et d'équipements pour la ville de Carcassonne au sein de l'agglomération.
- Les bourgs possèdent entre 1 000 et 2 000 habitants. Avec une offre de services limitées, elles assument un rôle de polarité au sein d'un petit bassin de vie.
- Les communes rurales sont les communes les moins peuplées et les moins équipées sur le territoire.



### Paroles d'élus...

« Il ne faut pas forcément baser l'armature sur l'offre commerciale, alors qu'on ne sait pas ce que sera le commerce demain.. »

### Méthode de construction de l'armature territoriale :

Une armature territoriale avait été définie à l'occasion de l'élaboration du premier SCoT à 23 communes. Cette armature se fondait sur l'organisation du territoire et la volonté de renforcer de l'« agglomération urbaine ».

A 82 communes, ce système d'organisation est remis en question. Un atelier a été organisé en décembre 2018 avec les élus pour comprendre avec eux leur vision de la structuration actuelle du territoire. Trois propositions très contrastées ont fait émerger le besoin de remettre au cœur du débat cette notion d'« armature urbaine » pour le futur projet.

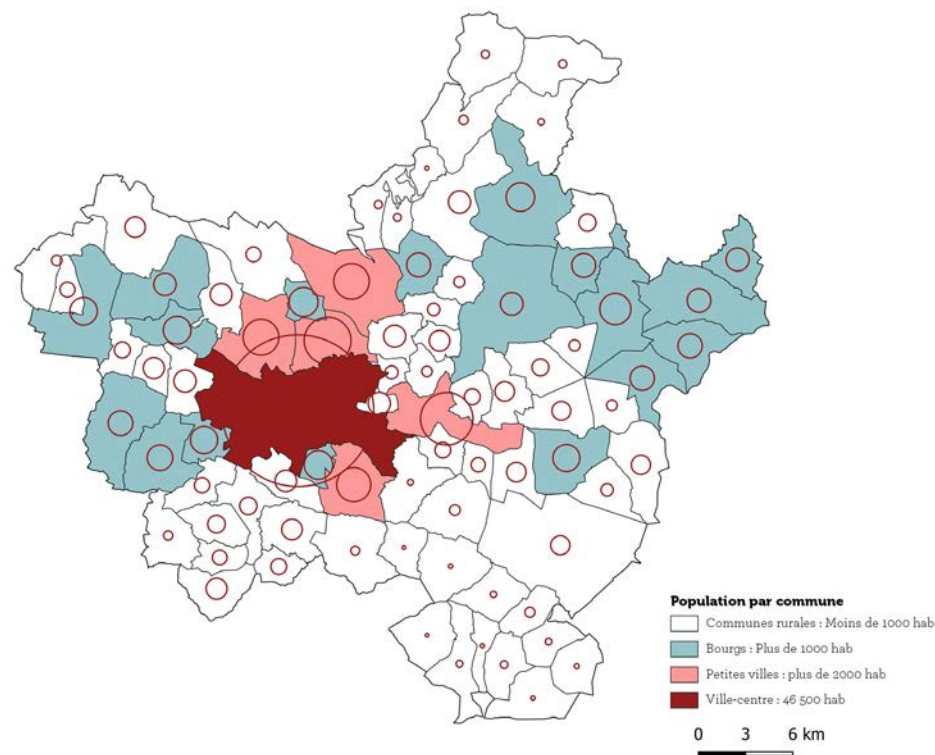
En effet, le territoire s'organise de façon assez naturelle autour de quelques pôles structurants autour de Carcassonne caractérisés par leur poids démographique et les services proposés. C'est cette armature naturelle sur laquelle s'appuie le diagnostic. Le Projet devra ensuite déterminer le rôle de chaque commune au sein d'une armature redéfinie collectivement.

Cette armature démographique est confortée par la répartition des équipements de proximité\* sur le territoire. Ces équipements (écoles, commerce de proximité, bureau de poste, banque...) sont des marqueurs de centralités et alimentent le fonctionnement de bassins de vie de taille variable. Sur le territoire, le nombre de ces équipements conforte l'armature urbaine dessinée par la répartition de la population. En effet, les communes de moins de 1 000 habitants proposent un nombre et une diversité moindre de services que leurs congénères plus peuplées. Une dizaine de communes à l'image de Villetritouls, de Villar-en-Val ou encore de Mas-des-Cours ne proposent d'ailleurs aucun service de proximité sur leur territoire. Plus on monte dans l'armature démographique et plus les communes proposent une offre de services diversifiée et d'un rayonnement supérieur.

### Des sous-territoires qui influent sur l'armature urbaine

Cette armature répond davantage à la multiplicité des bassins de vie\*\* présents sur le territoire de Carcassonne Agglo. Ce sont sept bassins de vie, dont certains dépassant les frontières de l'intercommunalité, qui se répartissent sur le territoire pour répondre aux besoins de proximité des populations.

Le territoire fonctionne aussi en s'appuyant sur une organisation en sous-territoire définis pour répondre aux particularités de chacun. Le SCoT devra questionner ce découpage au sein du PAS.



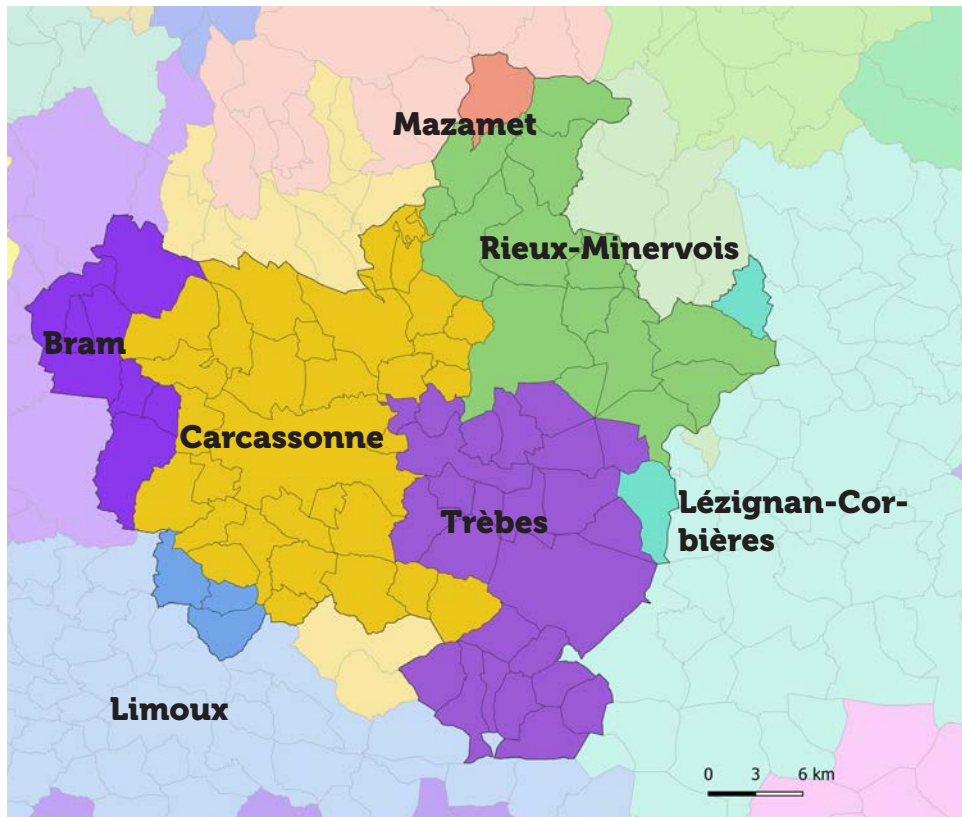
### Répartition de la population par commune

Source: Insee, Recensement de la population 2018

\*Tallandier M. & Jusseume V., « Le équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires ? », Norois, PUR, 2013

\*\*Bassins de vie : le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants (source : Insee) INSEE)





Bassins de vie Insee 2012

Source : Insee, 2012

## CARCASSONNE AGGLO Au 1<sup>er</sup> janvier 2017



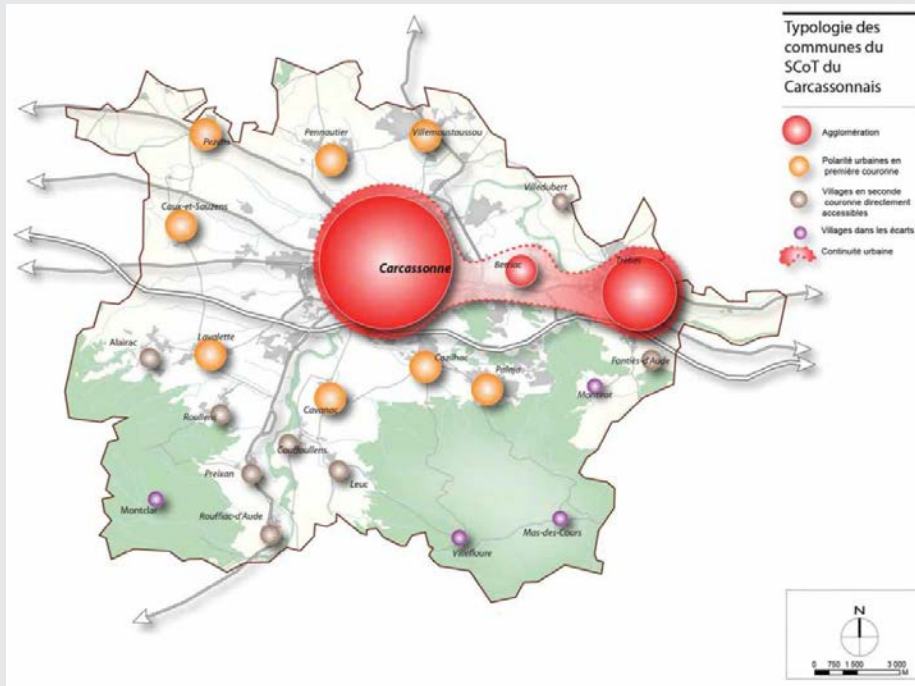
Les sous-territoires (2017) de Carcassonne Agglo

Source : Carcassonne Agglo, 2017





## L'armature urbaine dans le précédent SCoT



Source : SCoT Carcassonne Agglo, 2012

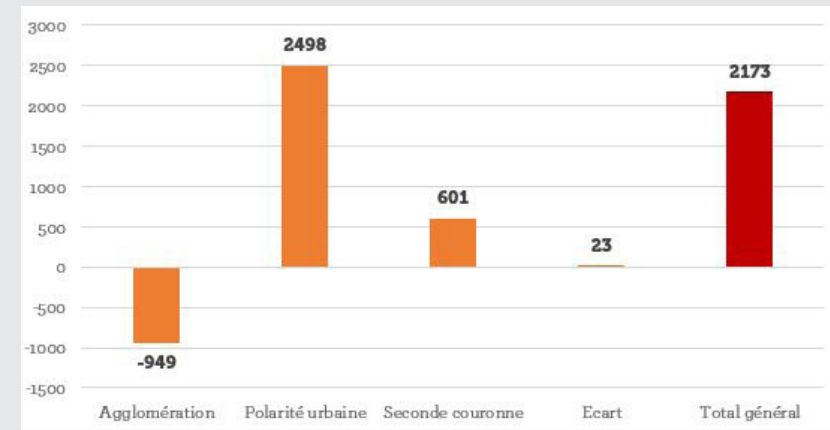
Le précédent SCoT, qui couvrait un périmètre restreint, proposait une armature urbaine centrée sur « l'agglomération » de Carcassonne (Carcassonne Berriac et Trèbes) et de ses couronnes. L'armature urbaine se fondait davantage sur des logiques de fonctionnement par rapport à la polarité centrale. L'élargissement du SCoT réinterroge sur la notion de « bassin de vie » centré sur la ville de Carcassonne.

Rappel des objectifs d'accueil de la population du précédent SCoT

- 70% environ des nouveaux habitants seront accueillis au sein de l'agglomération urbaine (Carcassonne, Berriac, Trèbes)
- 20,1 % seront accueillis dans les polarités
- 9,2 % seront accueillis dans la seconde couronne
- 0,7 % seront accueillis dans les villages des écarts.

Que s'est-il passé sur la période récente ?

Évolution de la population entre 2008 et 2018



Source : Insee, Recensement de la population, 2008-2018

Entre 2008 et 2018, la croissance démographique du territoire n'a pas suivi les objectifs du SCoT : elle a été portée principalement par les polarités urbaines qui ont compensé la perte de population de l'agglomération urbaine, sans doute par effet de transfert.

## Une évolution démographique très inégale entre les communes du territoire

La ville de Carcassonne n'a pas profité du mouvement d'exode rural observable dans d'autres territoires. Sa démographie est restée globalement stable depuis 50 ans et accuse même une légère baisse sur la dernière période (- 0,2 %/an depuis 2008). Si le SCoT a gagné près de 27 500 habitants sur cette période, ce sont les autres communes de l'agglomération qui ont concentré la croissance, avec certaines communes qui ont vu leur population plus que tripler.

Les petites villes forment la figure de proue de la croissance démographique du territoire. Ces quelques communes ont pris le relais de la ville-centre pour accueillir d'abord (années 1960) les populations issues des campagnes alentours dans un phénomène limité d'exode rurale puis, dans un second temps (années 1980-1990), les populations carcassonnaises à la recherche d'espace dans un phénomène de périurbanisation.

Ce phénomène de desserrement urbain a fini par atteindre les bourgs et les communes rurales à la fin des années 1990. Leur croissance démographique rejoint désormais les tendances observées sur les bourgs (+ 1,2 %/an pour les communes rurales depuis 2008, + 0,7 % pour les bourgs).

Aujourd'hui, ce sont les communes de la première couronne de Carcassonne ainsi que celles situées aux franges sud et ouest qui demeurent les plus attractives du territoire.

L'une des principales conséquences de cette évolution différenciée est le recul du poids de la ville de Carcassonne dans la population de l'agglomération depuis 1968 : elle n'en représente plus que 41 % contre 51 % en 1968. Cette inflexion s'est évidemment faite au profit des petites villes qui représentent désormais 15 % de la population contre 8 % en 1968 et, dans une moindre mesure, des communes-bourgs et les communes rurales (+ 2 points gagnés entre 1968 et aujourd'hui).

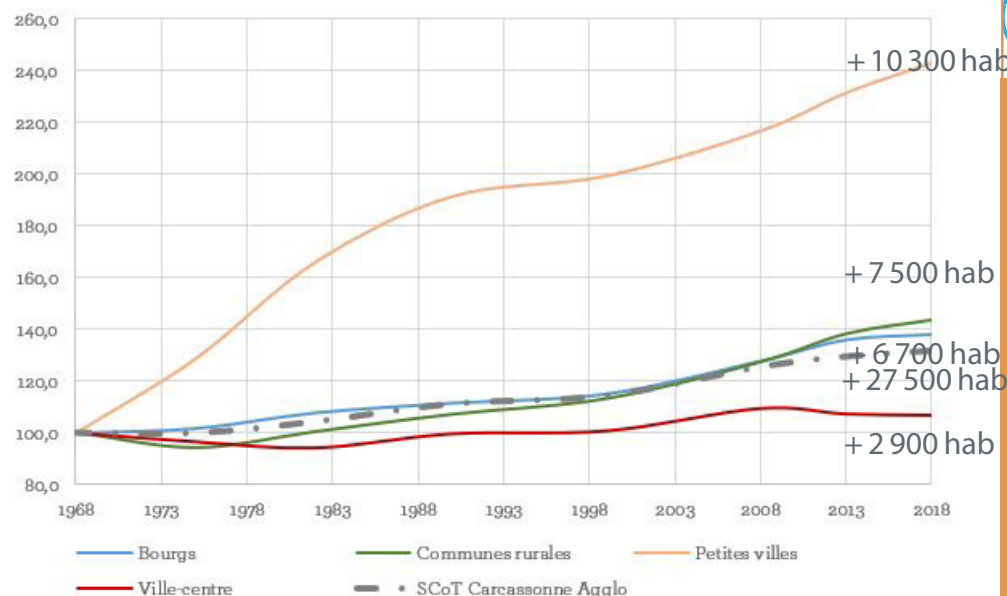
Cette évolution interroge à terme le rôle des éléments de l'armature et notamment la relation entre Carcassonne et les autres communes. Elle pose également la question des polarités secondaires et des accès aux services dans les territoires les plus éloignés du centre de l'agglomération.



### Les facteurs d'attractivité selon les communes

Quels sont les éléments qui participent à l'attractivité de votre commune ?

- 1) La qualité du paysage (60 %)
- 2) La présence d'équipements culturels, de loisirs ou de santé (46 %)
- 3) La présence de commerces et de services (44 %)
- 4) Le prix du foncier (39 %)
- 5) Une bonne accessibilité (36 %)

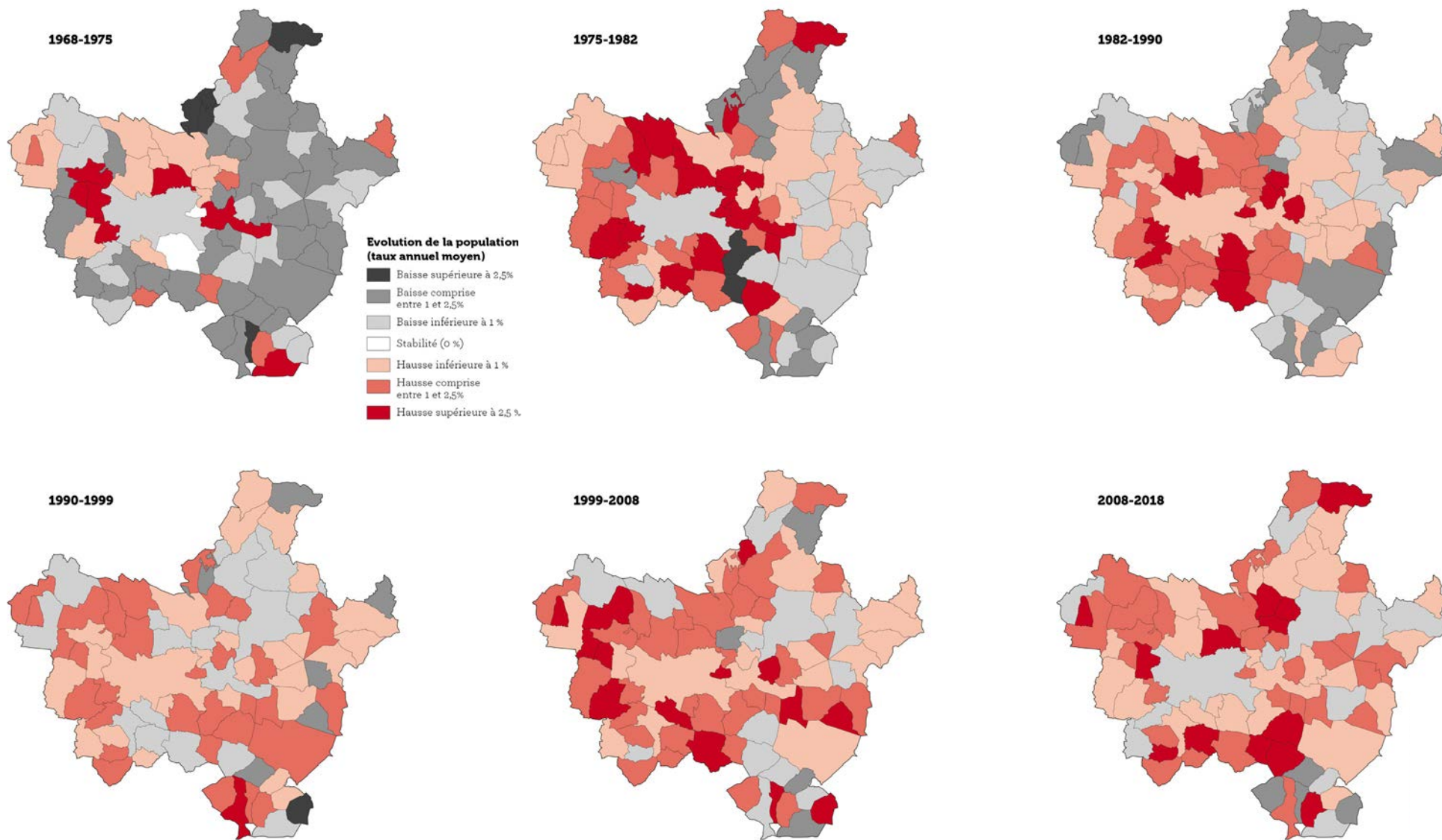


Evolution démographique depuis 1968 (base 100 : 1968)

Source : Insee, Recensement de la population 2018



## Evolution annuelle moyenne de la population depuis 1968



Source : Insee, Recensement de la population 2018

## 1.2. UN TERRITOIRE ATTRACTIF QUI GAGNE DE LA POPULATION

### Une démographie en demi-teinte dans une région très dynamique

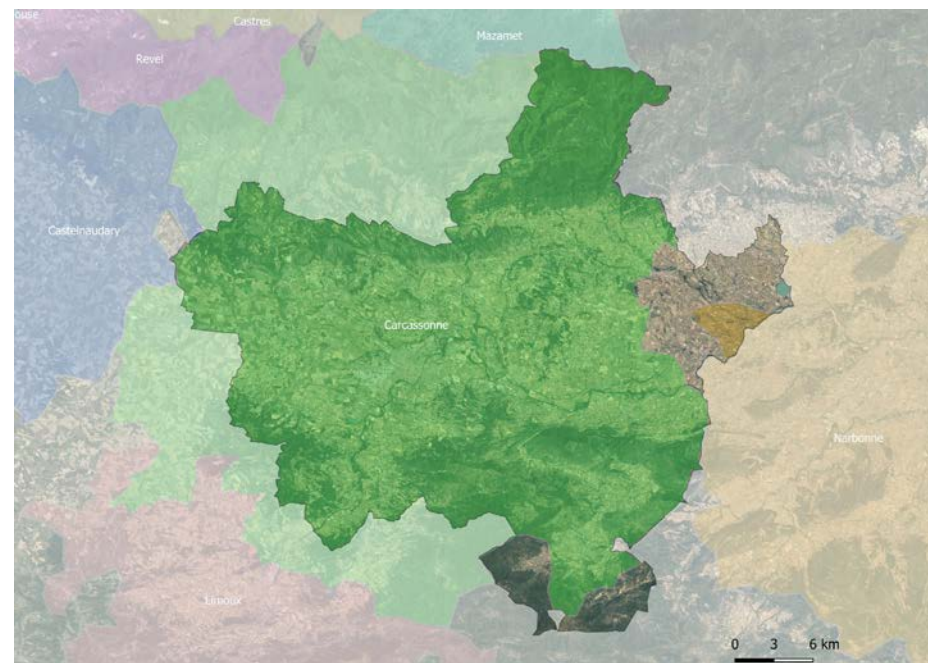
L'aire urbaine de Carcassonne fait partie des dix premières villes régionales en termes de population, en neuvième position derrière Toulouse, Montpellier, Perpignan, Béziers, Nîmes, Tarbes, Alès et Montauban. Si les effets de la métropolisation régionale autour des plus grandes agglomérations (Toulouse, Montpellier et Perpignan) s'affirment avec des taux de croissance annuelle de la population très élevés, Carcassonne se distingue puisqu'elle est la 5e agglomération occitane en matière de croissance démographique depuis la fin des années 1990. Cette dynamique lui a d'ailleurs permis de dépasser l'aire d'attraction d'Albi en termes de population.

Cependant, les dynamiques récentes alertent sur le positionnement de l'agglomération dans une région très dynamique. Depuis 2013, la région Occitanie a gagné en moyenne 0,7% de population chaque année, principalement porté par l'attractivité résidentielle du territoire. Le solde migratoire contribue ainsi pour 90 % de l'évolution démographique récente de la région.

Sur l'aire d'attraction de Carcassonne, la dynamique récente est supérieure à la dynamique régionale autour de 1,0% par an, porté exclusivement par le solde migratoire. Elle s'inscrit ainsi dans le mouvement observé sur les villes moyennes d'Occitanie où le solde naturel est quasi à l'équilibre et où la croissance de la population s'appuie désormais sur le solde migratoire. Seule Montauban, qui bénéficie directement de la dynamique toulousaine, se distingue de ce schéma.

En-dehors de Toulouse et Montpellier, les bénéfices migratoires liés aux choix de résidence concernent principalement les seniors et pèsent sur les profils démographiques des territoires. L'Insee\* prévoit ainsi qu'à horizon 2050, le solde naturel ne demeurerait positif que sur les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault, portés par le dynamisme de leurs métropoles, tandis que les autres départements continueraient de gagner de la population grâce au solde

\*Insee, « Population à horizon 2050, un accroissement des déséquilibres entre départements », Insee Analyses n°44, Juin 2017



Aire d'attraction de Carcassonne en 2020

Détail de la dynamique démographique récente (2013-2018)

Aires d'attraction	Carcassonne	Toulouse	Montpellier	Perpignan	Béziers	Montauban	Albi	Alès	Tarbes
Variation annuelle de la population (%)	+1,0	+1,3	+1,4	+0,7	+0,9	+0,8	+0,3	+0,3	+0,5
Variation due au solde naturel	-0,1	+0,6	+0,5	+0,0	+0,0	+0,2	-0,1	-0,2	-0,1
Variation due au solde migratoire	+1,1	+0,7	+1,0	+0,7	+0,9	+0,6	+0,4	+0,5	+0,15

Source : Insee, Recensement de la population 2018

migratoire tout en connaissant un phénomène de vieillissement accéléré. Dans ces départements, plus d'un tiers de la population aurait plus de 65 ans à échéance 2050.

Pour Carcassonne, cela interroge à la fois sur son attractivité résidentielle et économique mais aussi sur sa capacité à répondre aux besoins de mobilité, de services et de logements de populations de plus en plus âgées.

## Des territoires où le vieillissement de la population est une réalité

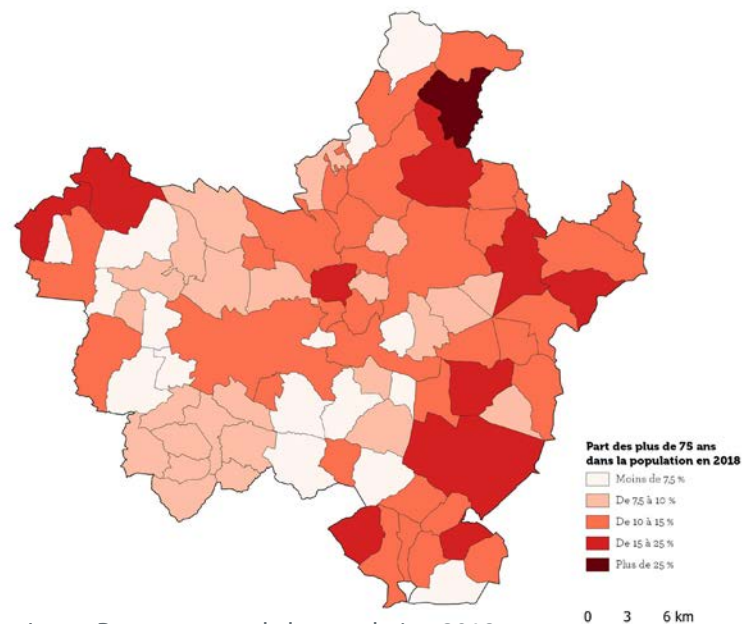
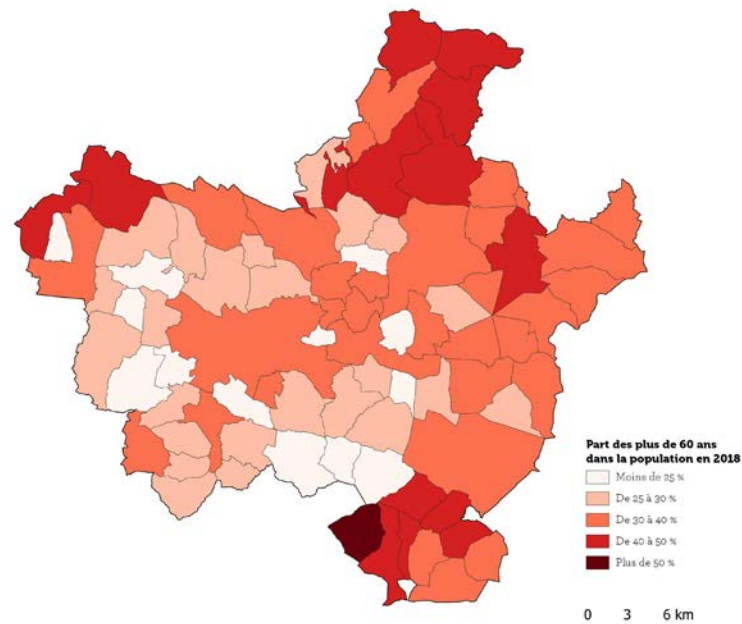
Carcassonne Agglo est déjà largement touchée par la question du vieillissement de la population. En 2018, les plus de 75 ans représentent déjà 11,3% de la population contre 10,7 % pour la région Occitanie et 9,4 % pour le reste de la France. Près de 31 % de la population a désormais plus de 60 ans sur le territoire, un chiffre très élevé au regard des moyennes françaises aux alentours de 26 %. Les revenus liés aux retraites représentent ainsi 35 % des revenus du territoire contre 28 % en France métropolitaine.

Ce vieillissement s'explique par plusieurs facteurs : l'absence de renouvellement générationnel avec le départ des jeunes vers les métropoles voisines pour les études ou le travail et la forte attractivité du territoire pour les jeunes seniors avec des prix et un cadre de vie attractifs.

Les communes les plus touchées par le vieillissement de leur population sont les communes les plus éloignées du centre de l'agglomération. Certaines communes, qui comptent peu d'habitants, sont particulièrement concernées avec des plus de 60 ans qui représentent plus de 40 % de la population. Dans ces communes, l'organisation et l'accès aux services deviennent rapidement problématiques. Le vieillissement rapide de la population interroge même parfois jusqu'à la survie de ces petites communes.

La situation des plus de 80 ans fait l'objet de politiques d'accompagnement de plus en plus structurée au sein de la politique départementale (Plan Bien Vieillir dans l'Aude) à la fois pour permettre le maintien à domicile et adoucir la transition vers les établissements spécialisés. Près de 45 % de ces seniors (des femmes pour 80 % d'entre eux) vivent seuls et 40 % en couple dans leur logement. Pour les 15 % restants, la solidarité familiale fait partie des options : 7 % d'entre eux cohabitent avec leurs enfants. Les 8 % restants sont logés au sein d'institutions spécialisées, via la quinzaine d'établissements dédiés aux seniors sur le territoire.

Part des seniors dans la population communale



Source : Insee, Recensement de la population 2018

## Des actifs vieillissants dont les profils évoluent peu malgré l'influence des métropoles voisines

Le vieillissement de la population est aussi visible parmi les actifs du territoire. Entre 2013 et 2018, les actifs de plus de 55 ans ont gagné près de 3 points dans la population active. Une fois de plus, le territoire est caractérisé par un vieillissement plus marqué (17,7%) que dans le reste de la région (16,5%) et largement supérieur aux tendances nationales (11,6%).

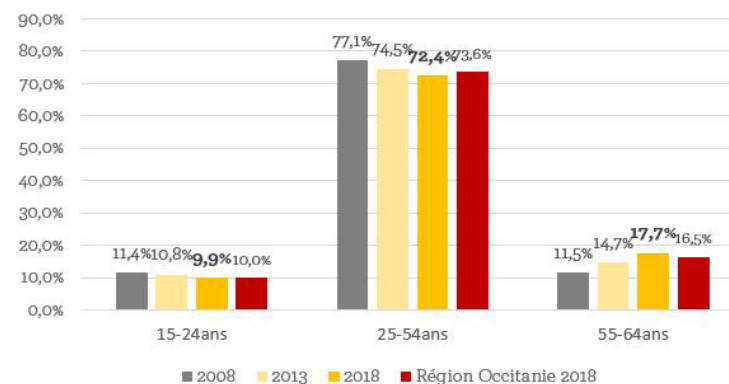
Le vieillissement de la population active fragilise le marché du travail local avec un chômage des séniors qui augmente rapidement (+ 4,6 % entre mars 2020 et mars 2021) et représente désormais 30% des demandeurs d'emplois (source : Pôle Emploi, mars 2021).

Ce vieillissement de la population va de pair avec une stabilisation des profils des actifs. Contrairement à d'autres territoires, le profil socioprofessionnel des actifs du territoire a peu évolué entre 2013 et 2018. Là où sur le reste du territoire français, on observe une baisse appuyée du nombre d'agriculteurs et d'ouvriers et une hausse significative du nombre de cadres, Carcassonne Agglo voit son nombre d'agriculteurs et de cadres se stabiliser sur la période. Seule la part des ouvriers dans la population active marque le pas.

La ville de Carcassonne se démarque du reste du territoire par la plus forte proportion de cadres et d'employés parmi ses actifs, en relation avec les caractéristiques de son tissu économique (davantage de services et d'administrations). Plus on s'éloigne de la ville-centre, plus le poids des agriculteurs et des indépendants se renforcent parmi les actifs, caractéristiques propres aux territoires plus ruraux.

La stabilisation du profil des actifs carcassonnais interroge la capacité d'attraction du territoire tant sur les profils qualifiés que sur les entreprises exogènes dont l'un des premiers critères d'implantation est désormais la qualification de la main d'œuvre.

## Répartition des actifs par classe d'âge



Source : Insee, Recensement de la population 2018

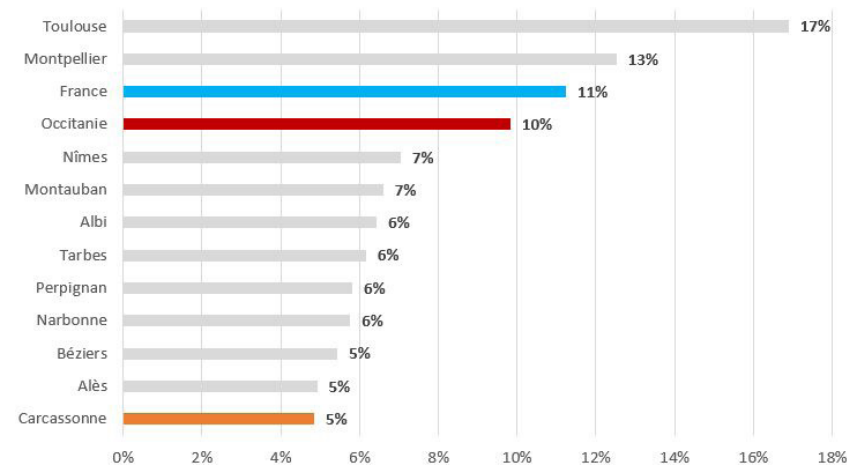
## Répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle (%)

	Agriculteurs	Commerçants, Artisans, Chefs d'entreprise	Cadres, Professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Ville-centre	0,4%	5,9%	11,0%	23,7%	36,7%	19,0%
Petites villes	1,4%	7,1%	11,0%	27,8%	33,8%	17,2%
Bourgs	3,0%	10,4%	6,9%	21,4%	32,6%	24,4%
Communes rurales	4,5%	9,1%	9,8%	23,8%	30,3%	21,6%
SCoT Carcassonne Agglo	2,0%	7,8%	9,8%	23,9%	33,9%	20,5%

Source : Insee, Recensement de la population 2018

L'analyse du poids des cadres des fonctions métropolitaines\* confirme ce constat : l'aire urbaine de Carcassonne est peu attractive pour les fonctions stratégiques. Celles-ci sont régionalement concentrées dans les métropoles toulousaine et montpelliéraine qui polarisent ces profils. Les villes moyennes placées dans leurs orbites peinent à capter ces fonctions. Carcassonne, à l'interface entre Toulouse et Montpellier, est particulièrement touchée par ce phénomène.

### Part des Cadres des Fonctions Métropolitaines\* dans les actifs des grandes aires urbaines occitanes (%)



Source : Insee, Recensement de la population 2018

\*Le concept de « cadres des fonctions métropolitaines » (CFM) vise à offrir une notion proche des emplois « stratégiques », en assurant la cohérence avec les fonctions. La présence d'emplois « stratégiques » est utilisée dans l'approche du rayonnement ou de l'attractivité d'un territoire. (Définition Insee)



## 1.3. DES PROFILS DE MÉNAGES EN RENOUVELLEMENT

### Des ménages moins grands...

Le nombre de ménages augmente plus rapidement que la population sur le territoire (+ 1,1 %/an depuis 2013 contre + 0,3 %/an pour la population). Ce phénomène s'explique à la fois par le phénomène de desserrement des ménages lié à la décohabitation générationnelle et familiale mais aussi par le vieillissement prononcé de la population.

Carcassonne Agglo est touché d'ailleurs comme les autres territoires français par la baisse de la taille moyenne des ménages. Cette baisse est particulièrement sensible sur la ville de Carcassonne qui concentre les ménages d'une seule personne (44,9 % des ménages contre 36,7 % en moyenne dans le reste du SCoT) tandis que le reste du SCoT attire davantage les familles. Cela s'explique notamment par l'offre immobilière et par les animations proposées dans la ville-centre.

Les familles de Carcassonne Agglo se distinguent d'ailleurs par la forte proportion de familles monoparentales, notamment dans la ville-centre (10,8% des ménages de l'agglomération et 11,9% de ceux de la ville-centre contre 9,6% en moyenne sur la région). La forte présence de ces familles pointe la problématique de la montée de la précarité dans la ville-centre.

Les ménages d'une seule personne et les familles monoparentales sont d'ailleurs les profils qui connaissent la plus forte croissance sur le territoire, respectivement +2,5%/an et +2,6%/an, alors même que les autres profils de ménages ont tendance à se stabiliser, voire diminuer en ce qui concerne les familles avec enfants.

Le vieillissement de la population influe sur le profil des ménages présents sur le territoire : proportionnellement, il compte davantage de couples sans enfants et de personnes seules âgées que dans le reste de la région. Les familles avec enfants représentent ainsi 33,0 % des ménages contre 34,9 % à l'échelle nationale.

### Evolution de la taille moyenne des ménages depuis 1968

	1968	1990	2008	2013	2018
Ville-centre	3,07	2,38	2,07	2,04	1,96
Petites villes	3,44	2,83	2,39	2,36	2,27
Bourgs	3,18	2,64	2,32	2,28	2,20
Communes rurales	3,26	2,70	2,37	2,33	2,24
SCoT Carcas- sonne Agglo	3,16	2,55	2,22	2,19	2,12

Source : Insee, Recensement de la population 2018



## Et plus pauvres

Le niveau de vie des ménages carcassonnais est inférieur aux moyennes nationales et régionales. Avec une médiane de 19 280 € sur le territoire, il se situe nettement en deçà des 20 740 € régionaux et de 21 730 € nationaux. Ces faibles revenus se retrouvent dans les taux de pauvreté : l'agglomération carcassonnaise compte près de 21,3 % des ménages sont en-dessous du seuil de pauvreté (contre 14,6 % à l'échelle nationale) et ce chiffre atteint 27 % dans la ville-centre.

Les écarts entre les revenus des ménages les plus riches et ceux des ménages les plus pauvres sont sensiblement les mêmes qu'à l'échelle nationale avec un rapport interdécile\* autour de 3,3. Cependant, si cet écart est dans la moyenne nationale, il est calculé sur des bases plus faibles : les 10 % des ménages les plus pauvres gagnent en moyenne 10 150 € contre 11 500 € à l'échelle nationale.

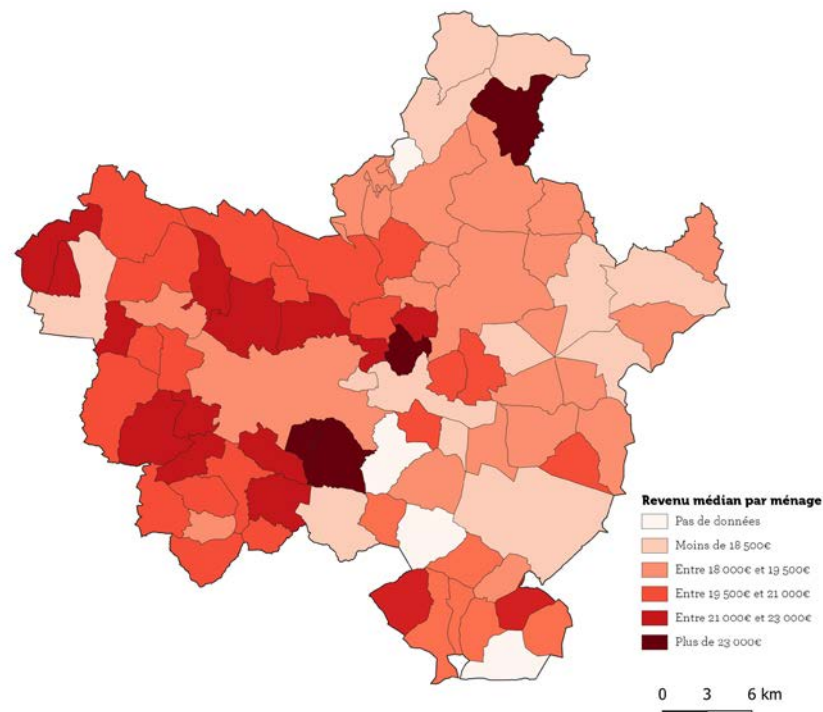
La pauvreté sur l'agglomération concerne toutes les classes d'âge et notamment les jeunes dont près du tiers vivent en-dessous du seuil de pauvreté. La richesse n'est pas répartie géographiquement de façon uniforme : les communes les plus pauvres se situent à Carcassonne et à l'est de l'agglomération.

Plus de 50 % des familles (couples avec et sans enfant et familles monoparentales) de la ville de Carcassonne disposent de « bas-revenus » (soit 982 euros par unité de consommation et par mois)\*\* en 2012. Cette proportion est d'autant plus forte au sein des Quartiers politiques de la ville du territoire qui concentrent l'offre en logements locatifs sociaux.

\*Rapport interdécile : rapport entre les revenus des 10 % les plus pauvres et ceux des 10 % les plus riches

\*\* Insee, « E, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,, les familles ne représentent qu'un quart des ménages », Insee Flash n°2, Janvier 2016

## Niveau de vie médian par commune



Source : Insee, Recensement de la population 2018

## 2. Une économie éclatée où les leaders sont rares

### 2.1. UNE ÉCONOMIE ÉCLATÉE QUI PEINE À S’AFFIRMER

#### Une dynamique de l’emploi au point mort

Avec plus de 44 900 emplois, l’aire urbaine de Carcassonne se situe sur un marché de l’emploi dimensionné de l’ordre de ceux d’Alès ou d’Albi. Bien qu’elle ait connu une croissance régulière depuis 1975, elle a subi de façon intense les effets de la crise économique dont elle peine à se relever. Si le sud-ouest fait partie des territoires qui ont le mieux résisté, l’impact territorial a été très différencié.

Les métropoles (Toulouse et Montpellier) ont concentré la croissance de l’emploi entraînant dans leur sillage les villes moyennes à proximité (Montauban, Nîmes, Béziers). Les villes les plus à l’écart de ces systèmes métropolitains sont les grands perdants de ce jeu : Tarbes, Carcassonne et Alès.

Les métropoles concentrent l’emploi productif\* qui représente 39 % de l’emploi toulousain et 29 % de l’emploi montpellierain en fin 2018 et dynamisent l’évolution de l’emploi (respectivement +2,24%/an et +2,8%/an). L’emploi sur l’aire urbaine de Carcassonne s’est construit sur un modèle présentiel\*\* avec un tissu économique davantage tourné vers le tourisme et le petit artisanat. Ce modèle a été mis à mal par la crise économique qui a entamé le pouvoir d’achat des ménages ce qui a fragilisé les territoires dont l’économie se fonde quasi exclusivement sur la consommation des ménages.

La fragilité du modèle économique carcassonnais transparaît aussi dans le poids très important de l’emploi public dans l’emploi salarié (Source : Insee, Flores en 2021). En 2018, la sphère publique concentre plus de 37 % des emplois salariés de Carcassonne Agglo, là où elle ne représente en moyenne que 26 % des emplois à l’échelle de l’Occitanie et moins de 23 % à l’échelle de la France métropolitaine. Ces dernières années, la sphère publique a servi d’amortisseur à la chute de l’emploi privé mais ce modèle est aujourd’hui à bout de souffle.

\*Sphère productive : Il s’agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère (définition Insee)

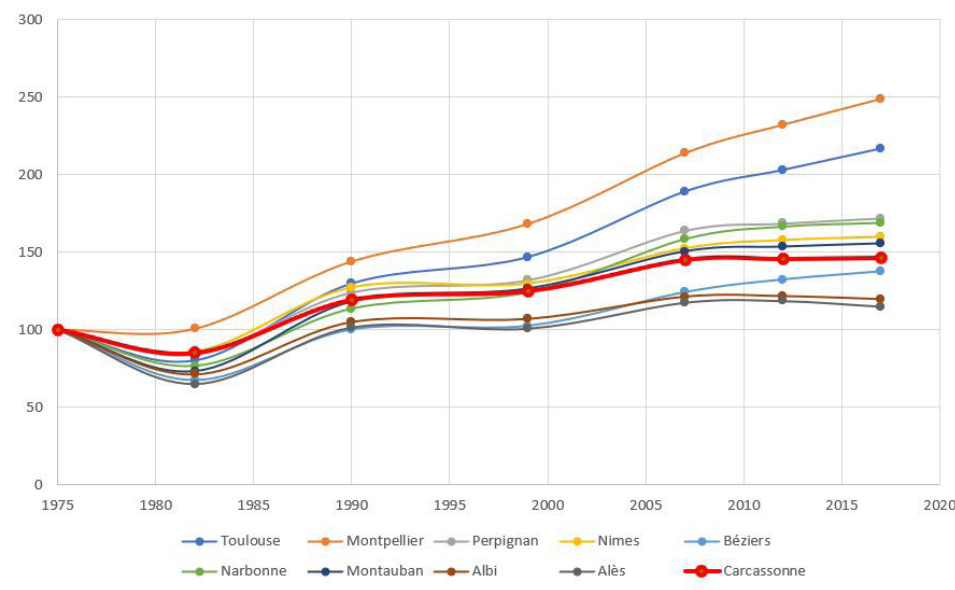
\*\* Sphère présentielle : ce sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu’elles soient résidentes ou touristes des ménages



#### Paroles d’élus...

« Il faut créer de l’emploi, sinon les jeunes vont continuer à partir vers les métropoles.. »

#### Evolution annuelle moyenne de l’emploi total (%) depuis 1975



Source : Insee, Recensement de la population 2018

## Un tissu économique composé de petites et très petites entreprises

A l'image du tissu économique régional, les 20 000 établissements présents sur le territoire sont caractérisés par le poids des Petites et Très Petites Entreprises (PME et TPE). Les établissements sans salariés représentent 69 % des établissements actifs et les moins de 10 salariés en représentent 15 %. Ces petites entreprises concentrent près du quart de l'emploi salarié contre 20 % à l'échelle nationale.

Peu d'entreprises de plus de 100 salariés relèvent du secteur privé. Parmi ces gros employeurs, on retrouve notamment l'antenne locale de la société de service ONET, le centre commercial Leclerc de Carcassonne ou encore la polyclinique Montréal.

Parmi la quarantaine d'entreprises de plus de 100 salariés, les plus gros employeurs demeurent les administrations et les établissements de santé ou d'éducation : le département de l'Aude (plus de 1 800 salariés), le Centre Hospitalier de Carcassonne (plus de 1 800 salariés), la commune de Carcassonne (700 salariés), le Centre Intercommunal de l'Action Sociale (plus de 500 salariés)...

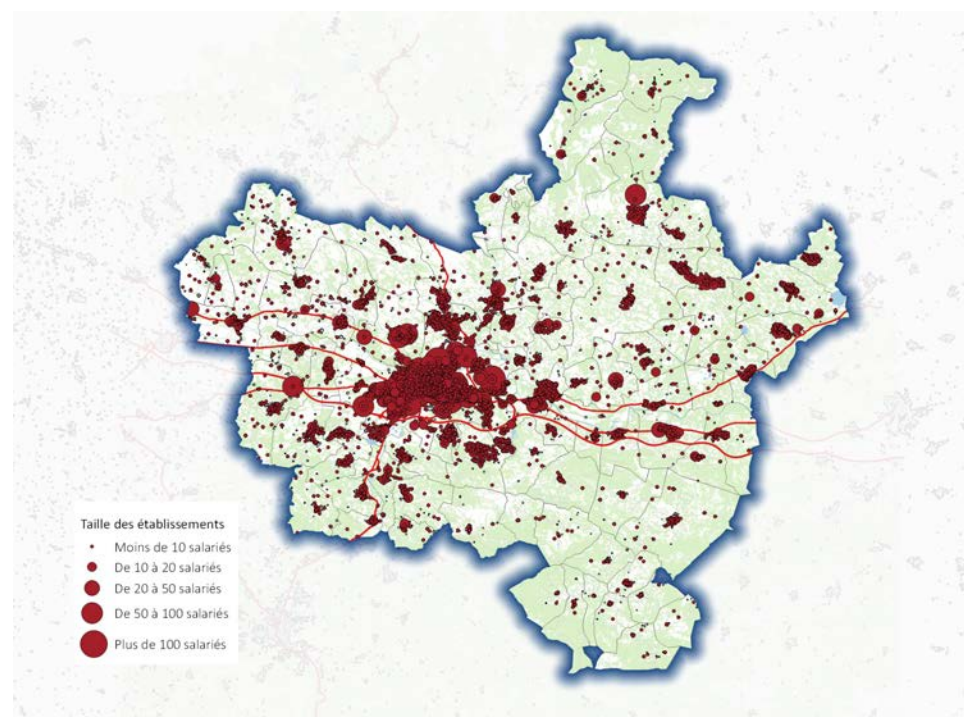
Ces établissements sont pour la plupart concentrés sur la ville-centre. En-dehors de la première couronne carcassonnaise, peu d'établissements dépassent les 50 salariés, la plupart relevant des services (EDF, ADAPEI...) ou de coopératives agricoles (Union coopérative de Foncalieu à Arzens).



### Paroles d'élus...

« Le territoire a une économie qui souffre. Il n'y a pas de leaders.. »

### Établissements économiques de Carcassonne Agglo en 2017



Source : Insee, Sirene 2017 ; BD Topo ; Cittànova, 2017

## Des spécificités économiques peu identifiées en-dehors du tourisme

Parmi les spécificités\* du territoire, quelques savoir-faire artisanaux permettent au territoire de rayonner dans les circuits spécialisés notamment autour de la maroquinerie avec la Manufacture Algo de Carcassonne, sous-traitant du maroquinier de luxe parisien Goyard.

En-dehors de ces savoir-faire reconnus mais peu pourvoyeurs d'emplois, peu de secteurs se détachent dans le tissu économique de Carcassonne en-dehors des secteurs liés au tourisme. Les secteurs les plus spécifiques sont liés à l'hébergement et la restauration mais aussi aux loisirs, au commerce de détail et à l'immobilier.

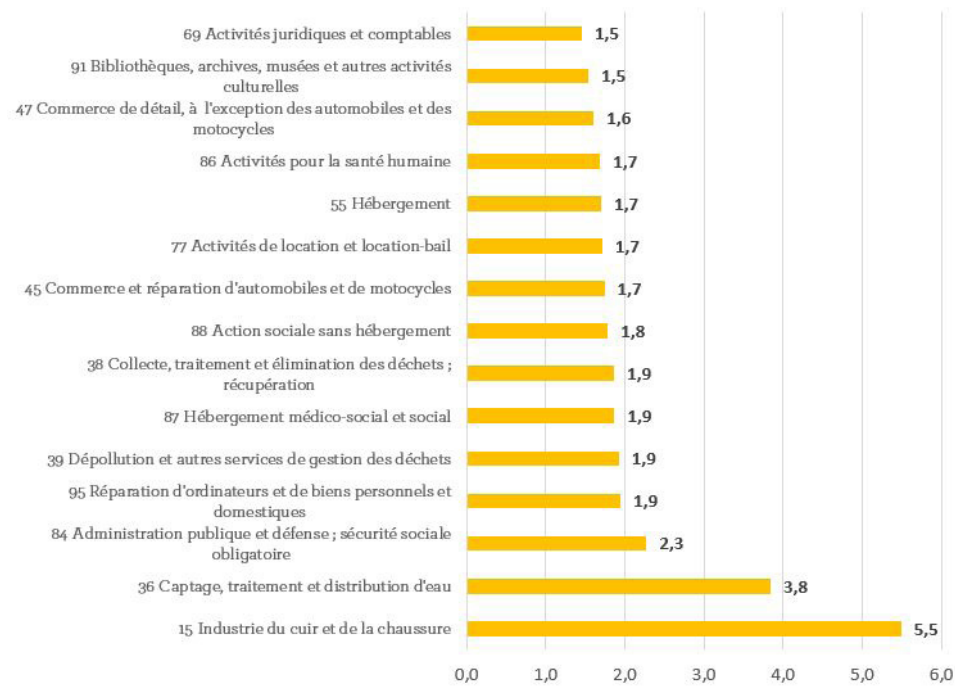
En écho avec le vieillissement et la paupérisation de la population, les services de santé, d'éducation et de l'action sociale sont aussi surreprésentés sur le territoire.



## Paroles d'élus...

« A terme, cela sera un espace pour les touristes ! »  
« La Cité et un cadeau empoisonné pour Carcassonne. »

## Secteurs les plus caractéristiques de l'agglomération au regard de l'indice de spécificité.



Source : Urssaf, fichier ACOSS 2020 ; les activités juridiques et comptables sont 1,5 fois plus présentes dans l'emploi local qu'à l'échelle nationale.

\*Spécificité: Surreprésentation du secteur dans l'emploi carcassonnais par rapport au poids de ce secteur dans l'emploi national

## 2.2. UNE ÉCONOMIE PRISE ENTRE DEUX FEUX

### Une économie peu polarisée sous influence

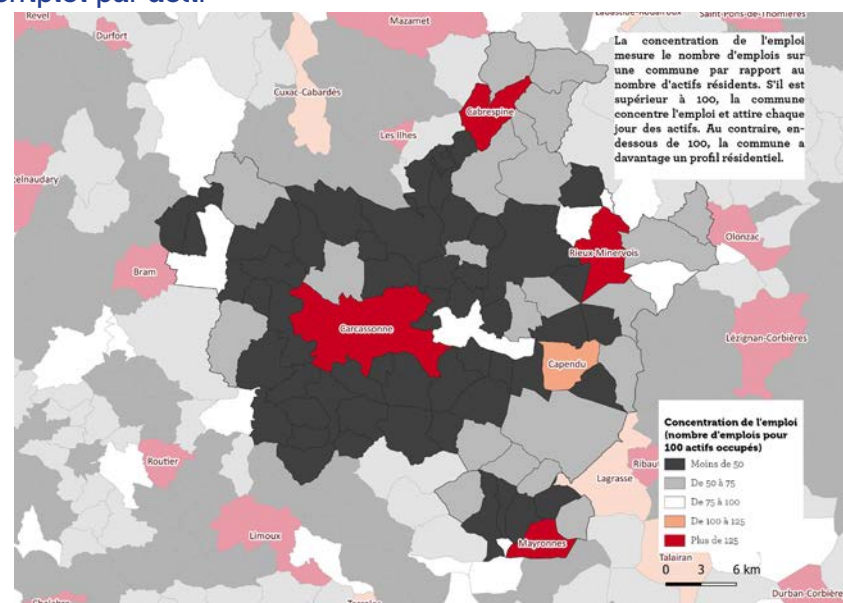
Le territoire accueille une moyenne de 0,8 emploi pour un actif. Ce ratio indique le manque de polarisation de l'emploi sur le territoire qui implique de nombreux mouvements pendulaires vers les territoires voisins pour répondre à la demande d'emploi des actifs. Ce chiffre est cependant supérieur à 1 emploi pour ce qui concerne les actifs occupés. Carcassonne Agglo se situe donc dans une situation paradoxale : pas assez d'emplois pour répondre aux besoins de tous ses actifs mais la nécessité d'aller capter des actifs des territoires voisins pour répondre aux besoins de ces entreprises. Cela pose directement la question de l'adéquation offre/demande sur le marché de l'emploi local.

L'un des principaux symptômes de ce fait est le déficit du territoire dans le jeu des migrations pendulaires avec les grandes villes voisines : près de 300 actifs vers le Grand Toulouse (500 actifs carcassonnais y vont chaque jour contre 200 actifs qui font le chemin inverse), une centaine d'actifs vers Narbonne (700 contre 580) et moins de 70 vers Montpellier (100 contre 30). La faiblesse de ces échanges confirme le positionnement de Carcassonne qui, même si elle n'est pas dans une dynamique de périurbanisation, reste sous l'influence de ces métropoles.

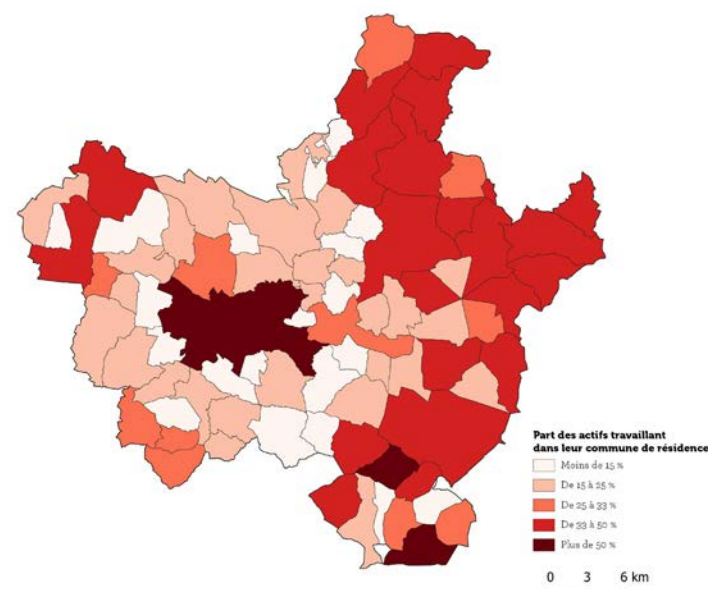
A l'intérieur de Carcassonne Agglo, l'emploi est concentré sur la ville-centre de Carcassonne qui est l'une des rares communes qui dispose d'un emploi pour un actif. Cette concentration se fait principalement aux dépens de sa première couronne dont les actifs sont les plus mobiles de l'agglomération. Plus on s'éloigne de Carcassonne, plus l'activité est dominée par l'agriculture, l'artisanat et le tourisme ce qui explique la forte proportion d'actifs travaillant dans leur commune de résidence.

Près de 25 000 actifs de l'agglomération se rendent ainsi chaque jour à Carcassonne pour le travail. Parmi eux, plus de la moitié résident dans la ville-centre. Près de 16 000 mouvements se font aussi dans l'agglomération en-dehors de la ville-centre dont plus de 6 000 à l'intérieur des communes.

### Ratio emploi par actif



### Part des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence



Source : Insee, Recensement de la population 2018

L'influence de l'aire montpelliéraine se ressent tout de même sur les contours du tissu économique : sur les 500 établissements employeurs ne disposant pas de leur siège sur le territoire de Carcassonne Agglo, plus de 50 ont leur siège sur la métropole de Montpellier et 22 sur le Grand Narbonne. Le lien avec Toulouse est plus distendu avec une petite trentaine d'établissements carcassonnais qui disposent d'un siège sur le Grand Toulouse.

### Un foncier économique peu lisible et peu attractif

Un foncier économique peu spécialisé, marqué par une place prépondérante du commerce

Carcassonne Agglo amène en place un schéma de développement économique pour affiner sa stratégie foncière face aux difficultés, rencontrées sur le territoire, liées aux implantations commerciales et au développement des friches notamment.

L'offre économique du territoire est concentrée sur des sites économiques majeurs principalement situés sur la commune de Carcassonne. Plus de 430 ha sont dédiés à l'activité économique dont plus de 80 % sont concentrés au sein des 12 zones d'activités économiques de la ville de Carcassonne. La plupart affiche des taux de remplissage supérieurs à 80 %. Plus on se rapproche de la ville de Carcassonne, plus ceux-ci sont élevés.

Près de 50 % de ces zones sont spécialisées totalement ou partiellement dans l'accueil d'activités commerciales. Cela représente près de 60 % des surfaces des zones existantes. La présence en nombre de commerces dans ces zones marque le territoire et son dynamisme, principalement sur la ville de Carcassonne. Ce sont ainsi près de 150 000 m<sup>2</sup> de surfaces de vente, soit 92 % des capacités de l'agglomération, qui sont concentrées sur la ville-centre. Le Schéma de Développement Economique préconise d'ailleurs « l'arrêt » du développement de ces surfaces.

La présence de ces zones commerciales aux entrées de la ville de Carcassonne pose aussi la question des « entrées de villes » très dégradées sur le territoire.

Si elles représentent un foncier important, les zones d'activités répondent à des besoins précis de certaines entreprises (espaces, accessibilité, visibilité...) mais n'accueillent au final qu'une relativement faible partie de l'emploi du territoire (environ 20 %), du fait de la dominante présentielle importante et de l'absence de grands établissements sur le territoire.

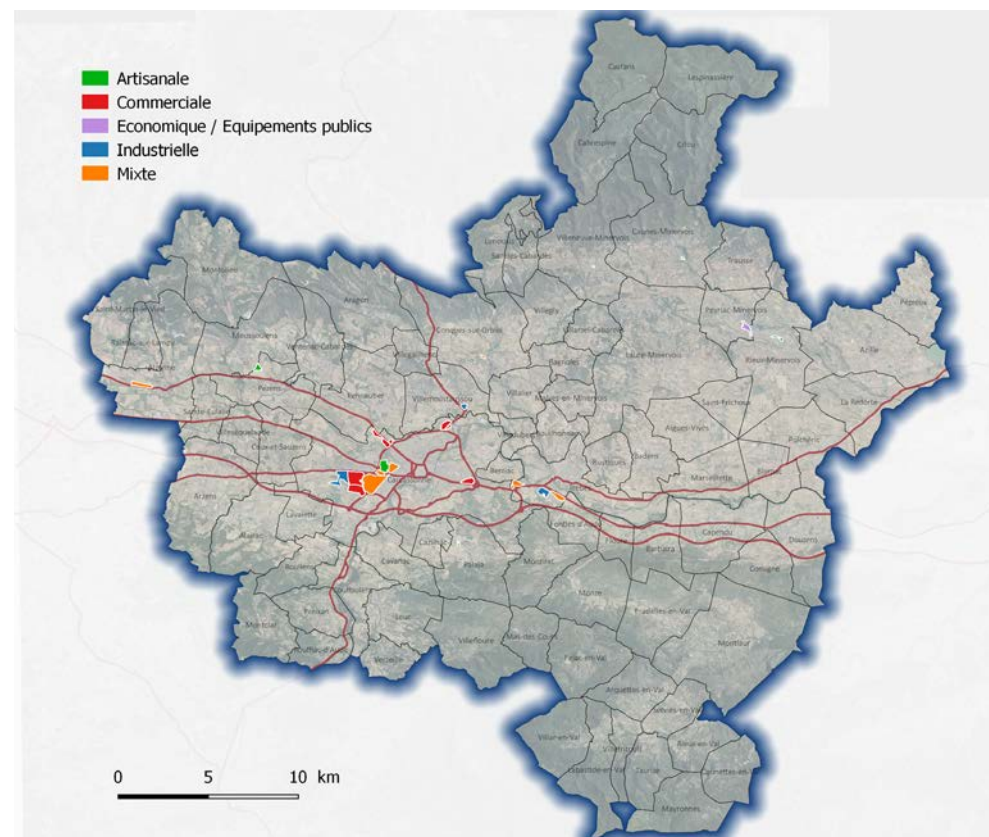


### Paroles d'élus...

« Les zones économiques de Carcassonne sont des zones commerciales et non des zones économiques ! »

« Il est urgent de travailler sur les friches de ces zones ! »

### Zones d'activités de Carcassonne Agglo selon leur dominante d'activité



Source : Carcassonne Agglo ; Cittanova, 2017



## Une qualité des zones variées qui se ressent sur le taux de remplissage et la vacance

Si le taux de remplissage des zones est important, la disponibilité foncière sur ces zones est de plus en plus limitée. En 2014, au moment de la réalisation du SDE, il restait ainsi encore une douzaine d'hectares commercialisés à l'échelle de l'Agglo, principalement dans le secteur de Salvaza, lié à l'ouverture d'une nouvelle tranche de la zone. Depuis ce diagnostic, les disponibilités se sont réduites.

Plusieurs projets semblent émerger au sein du territoire pour répondre à ce besoin : d'abord la zone de Béragne, déjà mentionnée dans le précédent SCOT, qui proposerait environ 55ha supplémentaires dédiés à l'industrie et l'artisanat, la zone de Cayrol sur la commune d'Alzonne, qui proposerait 20 ha pour du mixte ou encore l'extension de la zone du Carrefour de Bezons à Villemoustaussou avec 6,5ha dédiés à l'industrie.

Cependant, l'ouverture des zones doit permettre d'éviter les effets de déplacements des entreprises déjà présentes sur des zones plus anciennes. Aujourd'hui 80 à 90 % d'implantation sur zone sont issues de relocalisation d'entreprises du territoire. Ce phénomène de transfert s'observe principalement sur les zones les plus anciennes présentant une qualité paysagère dégradée. De nombreuses friches et/ou locaux vacants apparaissent ainsi dans les zones d'activités du territoire notamment sur celles de Carcassonne.

En moyenne 11 % de la surface des zones est laissée en friche, bâtie ou non\*. Les zones les plus touchées sont celles de Saint-Jean-de-l'Arnouze, des Félines/Curculis et de Lannolier dont plus du tiers de la surface est occupées par une friche. Sur certaines zones, cela peut être lié au départ d'un établissement de grande taille mais pour la plupart il s'agit avant tout de déplacement des entreprises vers des zones plus qualitatives répondant davantage aux besoins de l'entreprises (immobilier plus adapté, possibilité d'extension...).

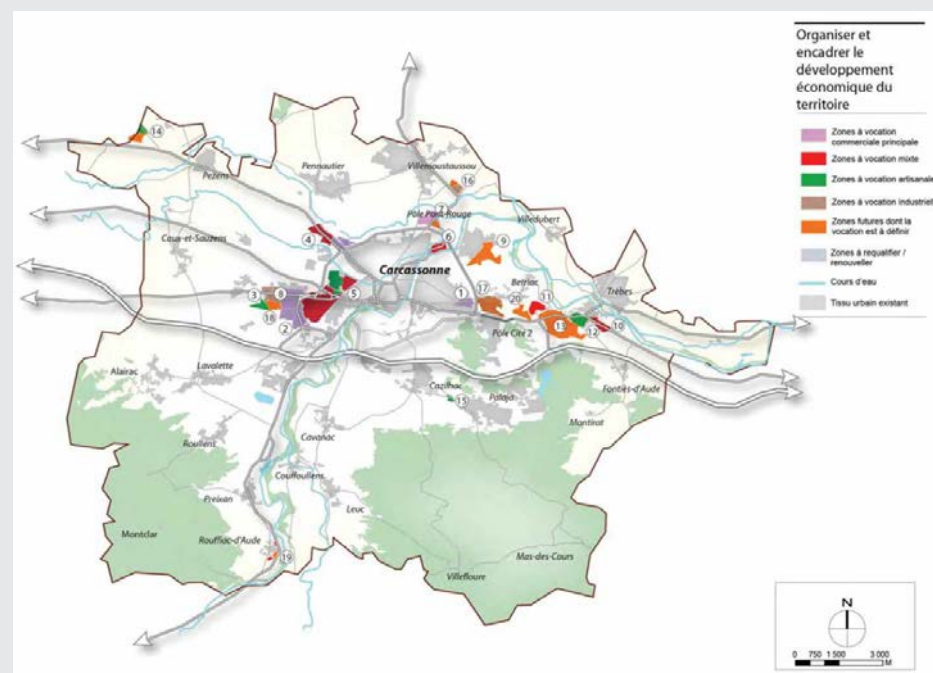
Carcassonne Agglo, via son Schéma de Développement Economique et le projet d'Agglo Mon2020, a ciblé plusieurs outils pour diminuer l'impact de ces friches :

- La mise en place d'une bourse aux locaux pour rendre visible les bâtiments existants laissés vacants
- La mise en place d'une taxe sur les locaux commerciaux vacants

\*Carcassonne Agglo, Regard sur le marché foncier et de l'immobilier d'entreprises à Carcassonne, Octobre 2017



## Les zones d'activités dans le précédent SCoT



Source : SCoT Carcassonne Agglo, 2012

Le précédent SCoT souhaitait améliorer la lisibilité et la qualité de l'offre d'accueil économique et insistait sur le besoin de mettre en place un schéma de développement économique à l'échelle de l'agglomération pour préciser les vocations des zones d'activités économiques.

L'objectif était de permettre le développement des filières traditionnelles et en émergence (santé...) en développant une offre lisible en périphérie de Carcassonne et en permettant le développement d'une offre spécifique et ponctuelle dédiée à l'artisanat dans les autres communes. L'activité était acceptée dans le tissu urbain si elle était compatible avec l'habitat.

Le précédent SCoT insistait fortement sur la qualité et la requalification des zones existantes avec le besoin de traiter et de prévenir l'apparition de friches mais aussi d'améliorer l'intégration paysagère des zones et l'optimisation du foncier.

Il représente à minima 35 % du foncier total mobilisé



- La mise en place d'un cahier des charges pour la cession de terrain sur la zone de Lannollier afin d'éviter les démarches spéculatives et de contraindre l'acquéreur afin qu'il construise dans un délai limité

La requalification des zones devrait être un outil complémentaire mais nécessite davantage de moyen. La zone de Saint-Jean-de-Larnouze en est l'une des premières bénéficiaires avec la mise en place du pôle dédié au numérique.

### Un enjeu de maîtrise foncière et d'accessibilité

Les surfaces bâties représentent en moyenne 20 % des sites d'activités. Cela recouvre de grandes disparités entre des zones comme celle de Sautes à Trèbes (11% de surfaces bâties) et des zones comme l'Estagnol à Carcassonne ou Cairat à Trèbes (25 % de surfaces bâties). Cette emprise ne prend évidemment pas en compte les surfaces artificialisées qui couvrent une large majorité de ces espaces, notamment au sein des zones commerciales. Ces constats interpellent sur l'usage du foncier, tant sur la faible densité des constructions sur des activités qui permettent la proximité (commerces) des bâtiments et l'artificialisation importante des sols pour des usages (parkings, voirie) qui pourraient être optimisés.

Toutes les zones d'activités du cœur d'agglomération sont situées à proximité de l'autoroute ce qui facilite leur desserte par les poids-lourds. Cependant, les projets annoncés sur les communes en-dehors de Carcassonne et Trèbes se situent entre 10 et 20 km éloignées du premier accès à l'autoroute, ce qu'il faudra anticiper en termes de trafic sur des réseaux fragiles. Leur destination artisanale doit permettre d'accueillir prioritairement des entreprises avec une zone de chalandise locale ce qui devrait limiter les impacts.

Si les zones d'activités situées à Carcassonne sont relativement bien desservies par le réseau de transport en commun, les zones situées en-dehors ne sont pas connectées au réseau. Seules exceptions les zones du Briolet à Palaja et les zones de l'Europe et de Sautes à Trèbes desservies par le réseau urbain. Cette accessibilité en transport en commun est enjeu particulièrement marqué sur le secteur de Salvaza-Bourriette qui représente le deuxième pôle de mobilité du territoire du fait de la concentration d'emplois et de services (source : EDVM 2015).

### Surface en friches dans les zones d'activité de la ville-centre

ZAE	Localisation	Total dispo. en %	Dont dispo. sous maîtrise privée en %		Dont dispo. sous maîtrise publique en %		Superficie totale de la ZAE en m2	
			Terrain nu	Terrain Bâti	Terrain nu	Terrain Bâti		
ARNOUDETTE	CARCASSONNE	9	48	52	0	0	255 091	
ESTAGNOL		8	2	98	0	0	185 093	
LANNOLIER		49	30	6	64	0	153 229	
SALVAZA		5	23	77	0	0	567 096	
FELINES		7	0	100	0	0	199 441	
SAINT JEAN DE L'ARNOUZE		21	22	8	0	70	73 070	
LA BOURIETTE		6	25	72	0	3	813 638	
CURCULIS		26	70	30	0	0	33 784	
POINT ROUGE		2	7	93	0	0	314 693	
LA FERRAUDIERE		2	63	37	0	0	673 427	
PECH MURY		5	0	100	0	0	183 450	
PLANETO		3	100	0	0	0	38 426	
EUROPE		TRÈBES	19	51	0	49	0	140 296
CAIRATS			4	100	0	0	0	209 402
SAUTES			14	40	60	0	0	155 753
LE BRIOLET	PALAJA	2	100	0	0	0	29 144	
JACQUES MOLINA		CAUNES MINERVOIS	13	0	0	100	0	10 383
LE PASTISSIE	20		0	0	100	0	67 512	
LES MOJIERES	PEZEN'S	8	30	70	0	0	85 088	
LES TERRES ROUGES	VILLENEUVE MINERVOIS	12	100	0	0	0	7 190	
CARRÉFOUR DE BEZONS 1	VILLENEUVE-BUSSON	0	0	0	0	0	74 757	
COSTE GALIANE	CONQUES SUR ORBIEL	41	20	0	80	0	20 257	
L'AVANA	CAPENDU	100	0	0	100	0	20 892	
ZAC DU HAUT MINERVOIS	PETRIAC MINERVOIS	31	19	20	32	29	111 869	
CAYROL	ALZONNE	93	0	0	100	0	25 525	

Source : Carcassonne Agglo, 2017



## Une offre immobilière peu diversifiée

63 % des transactions observées en 2019 sur les zones d'activités concernent des terrains bâtis à vocation commerciale. La zone la plus dynamique est celle de Salvaza-Bouriette qui concentre plus de la moitié des transactions, ce qui s'explique principalement par son étendue et sa position géographique.

La demande concerne principalement le commerce qui représente une large majorité des transactions depuis 2014. L'offre est particulièrement marquée par ce type de biens qui domine dans la plupart des zones en périphérie de Carcassonne. Cependant, le marché immobilier a marqué un retournement en 2016 au profit du bâti industriel, très peu présent jusque-là, qui concerne pratiquement autant de biens que le commerce en 2016.

En dehors du pôle numérique de Saint-Jean-de-l'Arnouze qui devrait accueillir plusieurs bâtiments dédiés à l'accueil d'entreprises innovantes du numérique (Espace numérique avec 15 postes de travail en coworking, Maison de l'innovation de 1 500 m<sup>2</sup> avec incubateur, pépinière et hôtel d'entreprises et un hôtel d'entreprises de quatre cellules), Carcassonne Agglo a choisi de privilégier les aides financières et techniques pour soutenir les projets d'implantation.

## Des qualités paysagères très différenciées



Source : Cittànova, Octobre 2017

## Un appareil de formation reconnu mais encore limité

### Un niveau de formation moyen relativement faible

La main d'œuvre carrossonnaise se distingue par son faible niveau de diplôme, dans des tendances observables sur les villes moyennes d'Occitanie et notamment sa voisine narbonnaise. Près du tiers de la population en âge de travailler ne dispose d'aucun diplôme supérieur au brevet.

Cette faiblesse de la qualification des personnes en âge de travailler fait écho au marché du travail local très artisanal et commercial. Le manque de qualification de la main d'œuvre reste un frein pour l'attractivité économique du territoire, ce qui ressort notamment du diagnostic du Schéma de Développement Économique de l'Agglomération.

### Un appareil d'enseignement supérieur qui s'étoffe avec un axe important autour du numérique

Sur les 114 146 étudiants de l'enseignement supérieur de l'ancienne région Languedoc-Roussillon à la rentrée 2018\* (et les quelques 250 000 à l'échelle de la nouvelle région Occitanie), Carcassonne accueille un peu plus d'un millier d'étudiants, principalement répartis dans les antennes des IUT et des universités régionales. La plupart des étudiants de la nouvelle région sont polarisés sur Toulouse (109 000 étudiants) et Montpellier (79 000 étudiants). Les jeunes Carrossonnais désireux de poursuivre leurs études choisissent massivement la métropole voisine de Toulouse pour poursuivre leur cursus.

Pourtant, avec l'ouverture depuis une quinzaine d'années de formations délocalisées issues de l'université de Perpignan et, plus récemment, de celle de Montpellier, le nombre d'étudiants augmente régulièrement. A la rentrée 2017, Carcassonne Agglo proposait ainsi :

- 3 formations issues du Département Statistique et informatique décisionnelle de l'université de Perpignan : un DUT « Statistique et informatique décisionnelle », une licence professionnelle « Systèmes informatiques et logiciels- Traitement de l'Information Géographique » et une licence professionnelle « Systèmes informatiques et logiciels



## Paroles d'élus...

«Les jeunes de l'agglomération partent vers les métropoles pour faire leurs études et y restent pour leur carrière professionnelle. »

### Répartition de la population non-scolarisée de plus de 15 ans selon le niveau de diplôme maximal obtenu (%)

2014	Carcassonne Agglo	Occitanie	France métropolitaine
Aucun diplôme ou au plus BEPC, brevet des collèges, DNB	22.5	20.4	21.9
CAP ou BEP	32.5	30,4	30.3
Baccalauréat (général, technologique, professionnel)	19,6	18,2	17.2
Diplôme de l'enseignement supérieur	20.1	30.6	30.7

Source : Insee, Recensement de la population 2018

\*MNESR, « Atlas régional : les effectifs d'étudiants en 2018-2019 - édition 2020 »

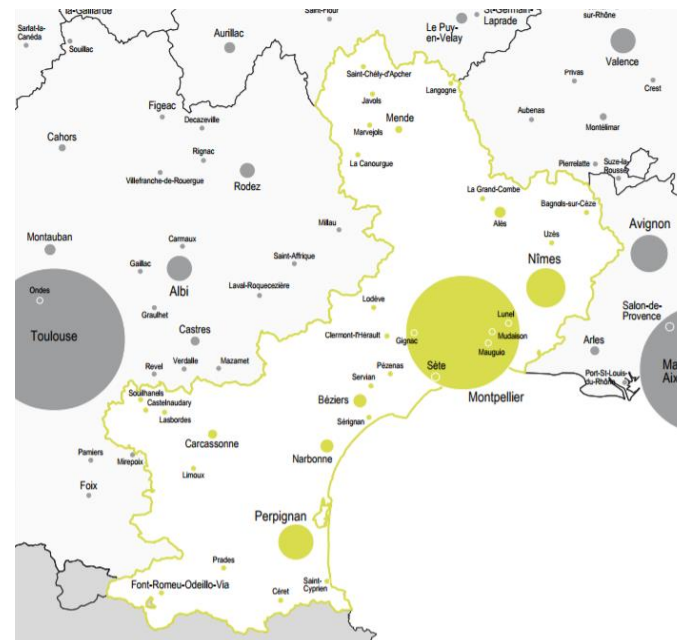
- Système d'Information Géographique orienté Web »
- 1 formation issue du département Techniques de commercialisation de l'université de Perpignan : un DUT « Techniques de commercialisation »
- 2 diplômes universitaire portés par l'université de Perpignan avec le soutien de la CCI de l'Aude : « Médiateur du patrimoine médiéval spécialisation numérique » et « Photographie documentaire et écriture transmédias »
- 1 diplôme universitaire porté par l'université de Perpignan avec le soutien de la CMA : « Gestion entrepreneuriale »
- 3 formations issues de l'université de Montpellier : un master « Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation, premier degré » issu de la Faculté de l'Education de l'université de Montpellier, un diplôme d'Etat d'infirmier issu de l'IFSI, un diplôme universitaire européen du management de l'innovation issu de l'IAE
- 2 formations délocalisées de grandes écoles : un diplôme de pilote de ligne de l'ENAC (basé à Toulouse) et une licence professionnelle « Productions agricoles intégrées et enjeux environnementaux » de SupAgro Montpellier.

Dernier arrivé à la rentrée 2017, l'IAE de Toulouse, dépendant de l'université Toulouse 1 Capitole, a ouvert une formation délocalisée à Carcassonne avec une licence professionnelle « assurance-banque-finance ».

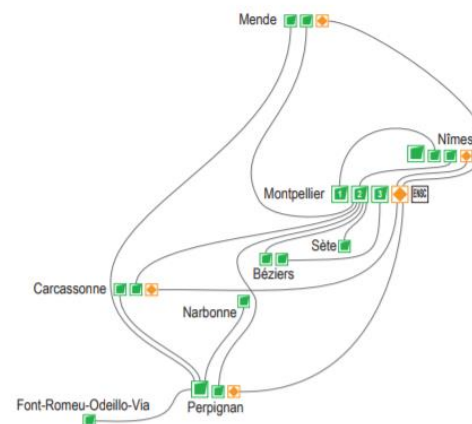
Les lycées et les chambres consulaires proposent aussi un certain nombre de formations supérieures de niveau Bac +2 orientés autour de l'agriculture, de la santé, du commerce et de l'informatique.

Le numérique fait partie des axes de développement importants pour l'enseignement supérieur carcassonnais.

## Effectifs étudiants en Languedoc-Roussillon



## Sites secondaires et sites principaux des unités de formation

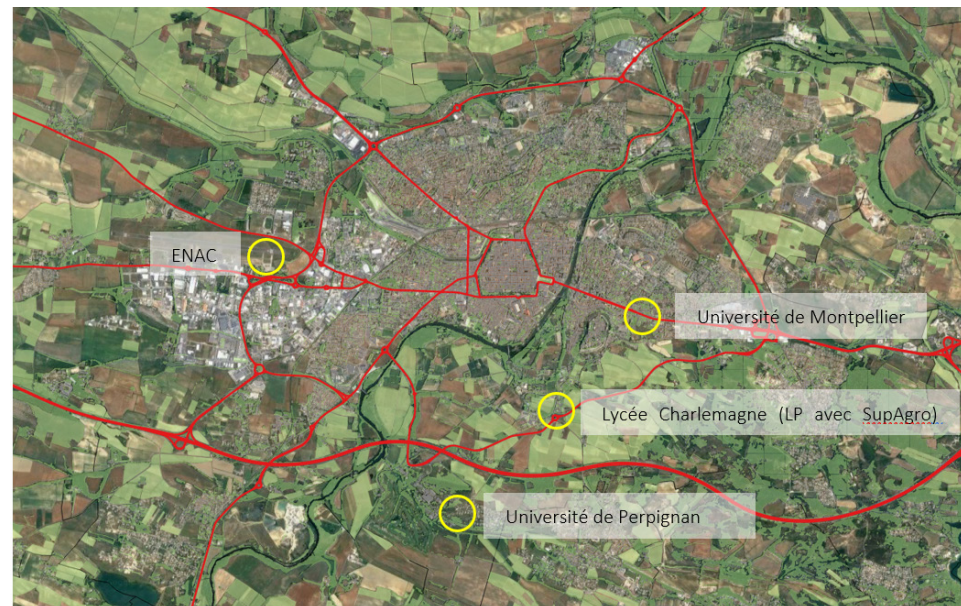


Note de lecture : les établissements de Carcassonne (université et ESPE) sont rattachés à des sites principaux situés à Montpellier et Perpignan

## Une localisation des unités de formation en périphérie

Les unités de formation de l'enseignement supérieur sont majoritairement situées en périphérie de la ville de Carcassonne sur des secteurs parfois complètement isolés du centre-ville. Cette localisation interroge sur plusieurs aspects et en premier lieu sur l'accès aux services et aux logements pour les étudiants de ces sites. Pour les étudiants, il faut souvent se tourner vers l'offre privée située à distance des sites universitaires. La seconde problématique est évidemment celle de la mobilité. Les sites sont pour la plupart desservis par le réseau de transport en commun, notamment pour relier vers le centre-ville et la gare. Le site de l'université de Perpignan est d'ailleurs le terminus de la ligne 8.

## Localisation des sites universitaires



Source : MNESR, Google Earth, BD Topo, Cittànova, 2017

Source ; MNESR, 2015

## 2.3. L'AGRICULTURE EN RECUL MALGRÉ UN RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES

### L'agriculture, ciment de l'économie des territoires

Un pilier central de l'économie carcassonnaise, marqué par la viticulture

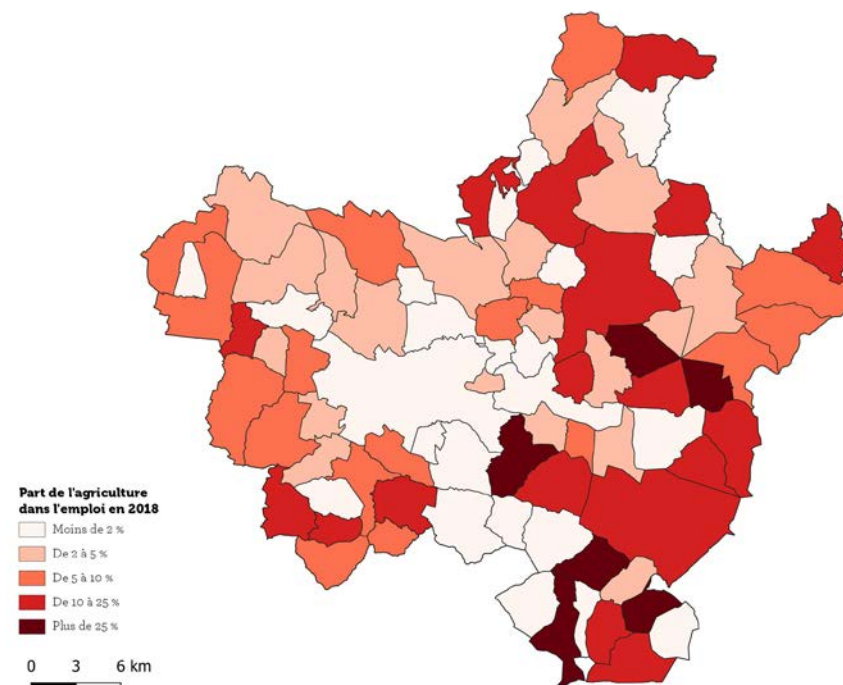
Avec plus de 2 000 emplois en 2018, l'agriculture représente près de 4,8 % des emplois de Carcassonne Agglo avec d'importantes variations entre les communes. Ce chiffre est largement supérieur aux moyennes régionales (4 %) et nationales (2,7 %).

Le poids de l'agriculture est particulièrement fort dans le Val-de-Dagne et le Minervois où elle représente parfois plus de la moitié voire la totalité des emplois de certaines communes.

Cette importance de l'emploi agricole dans l'économie locale est principalement liée à la présence d'un terroir agricole riche marqué par la vigne en premier lieu, mais aussi par une multitude de productions (truffes, melon, asperges, cerises...).

La viticulture est un élément économique important pour le territoire en plus de son impact paysager. Elle représente près de 40 % de la Surface Agricole Utile\*, soit plus de 17 000 ha sur le territoire. Sur certaines communes, elle peut représenter plus des trois-quarts des surfaces cultivées, notamment dans le Minervois ou la Malepère. Le département de l'Aude représente d'ailleurs près de 25 % des surfaces régionales dédiées à la vigne\*\*. Près de 60 % de la production reste vinifiée en cave particulière mais le territoire dispose d'un certain nombre de coopératives viticoles qui se présentent parmi les principaux employeurs du territoire. Cette production, notamment autour de Marseillette, est principalement destinée à l'export.

Part de l'emploi agricole dans l'emploi total



Source : Insee, Recensement de la population 2018

\*Surface Agricole Utile (SAU) : comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...)

\*\* Chambre d'Agriculture Occitanie, Agri'Scopie, 2017

La culture céréalière est aussi une source de revenu pour les agriculteurs entre blé et cultures fourragères. L'élevage, principalement ovin, vient compléter ces spécificités.

### Une activité en recul

Si la SAU n'a diminué que de 17 % depuis 1988 grâce aux nombreuses actions mises en place pour préserver le foncier agricole, le nombre d'exploitations et d'emplois agricoles a quant à lui chuté de plus de 50 % sur la même période.

Plusieurs facteurs expliquent ce recul : un déficit d'image de la fonction agricole, une perte de rentabilité et une concentration des exploitations, des évolutions technologiques et techniques qui demandent moins de main d'œuvre pour davantage de surfaces...

Le vieillissement des chefs d'exploitations est une vraie problématique sur certains territoires sur lesquels les reprises sont parfois compliquées. Sur certains territoires comme Conques-sur-Orbiel, Floure ou Villesèquelande, plus de 50 % de ces actifs ont ainsi plus de 60 ans. La quasi-totalité des communes interrogées identifient ainsi les friches agricoles comme l'un des risques principaux qui touchent leur commune. Près de 3 500 ha de friches agricoles sont ainsi recensées sur le territoire.

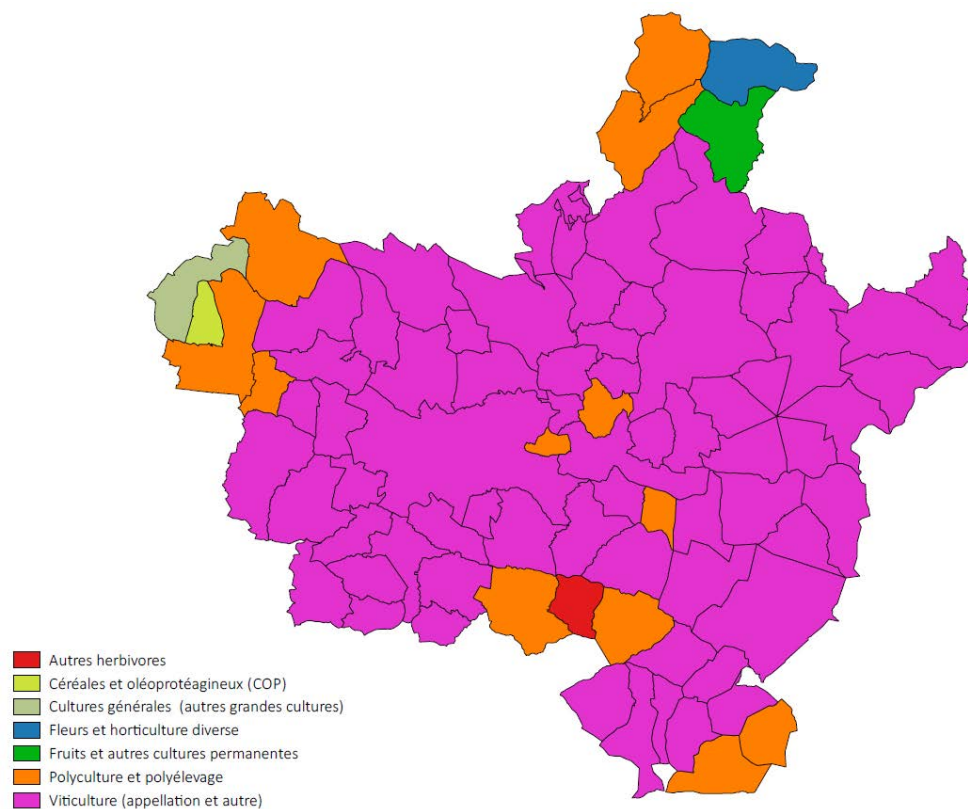
La taille moyenne des exploitations est beaucoup plus faible qu'ailleurs et explique en partie la difficulté de reprise sur certains secteurs. En moyenne, les exploitations du territoire couvrent 28ha contre près du double à l'échelle nationale. Les secteurs les plus touchés par cette problématique sont le Minervois et le Val de Dagne.



### Paroles d'élus...

« Historiquement, les cépages cultivés dans la région possédaient un système racinaire pivotant, lui permettant d'aller chercher l'eau du sol en profondeur. Cependant, la demande des consommateurs a incité à passer à des cépages bordelais possédant un système racinaire traçant (en surface) et qui demande un apport en eau plus important. »

### Orientation technico-économique de l'agriculture communale



Source : Agreste, Recensement agricole, 2010

## L'agriculture locale à la recherche de qualité et de reconnaissance

### Des filières peu structurées à l'aval

Malgré son fort potentiel agricole, le territoire dispose de peu de fleurons liés à l'industrie agroalimentaire. Environ 249 personnes travaillent dans l'industrie agroalimentaire sur le territoire (données Urssaf 2020), souvent dans de petites structures. Certaines connaissent un fort rayonnement à l'image du glacier la Belle Aude.

En dehors des caves coopératives viticoles, il y a peu d'opportunités de transformation sur le territoire. Les produits sont transformés ailleurs et le territoire laisse échapper ainsi une part importante de valeur ajoutée. Quelques produits, principalement sur du haut de gamme, font l'objet d'une valorisation récente liée à l'organisation des producteurs à l'image de l'atelier de transformation des châtaignes et destruffes mis en place à Castans en 2017. De nouvelles opportunités de structuration pourraient apparaître sur ce modèle autour des produits phare du carcaissonnais (tomate...). Le cluster agroalimentaire de l'Aude (Clida), animé par la Chambre des Métiers, vient soutenir ces réflexions.

Pour la viticulture, un des enjeux principaux est de travailler à la structuration des filières de distribution notamment pour permettre d'accéder à certains marchés locaux en garantissant un niveau de volume suffisant pour répondre aux besoins des grandes surfaces ou de certains marchés publics.

### La viticulture carcaissonnaise face au réchauffement climatique

Carcassonne Agglo dispose d'une viticulture tournée vers l'export qui a choisi historiquement de remplacer peu à peu les cépages traditionnels par des cépages bordelais nécessitant davantage d'eau. L'une des principales conséquences sur le paysage et l'environnement du territoire a été l'aménagement progressif d'un réseau d'irrigation de plus en plus étendu pour permettre la culture de la vigne. Ce dispositif coûteux à la mise en place et à l'entretien est aujourd'hui largement mobilisé du fait du changement climatique, avec des périodes de sécheresse toujours plus intenses sur le territoire.

Le territoire a dû mettre en place des dispositifs de collaboration avec ses voisins pour importer l'eau permettant de maintenir les secteurs irrigués. Le maillage est

amené à être agrandi mais certains territoires doivent adapter leur production à ces changements climatiques. Les territoires les plus impactés sont les secteurs du Corbières-Minervois et de la Malepère qui ne peuvent faire l'objet d'une extension massive du réseau d'irrigation.

Pour les territoires sans irrigation, plusieurs choix s'offrent aux agriculteurs : revenir à des cépages « traditionnels » davantage adaptés au climat local ou développer des cultures autres que la vigne qui supportent le manque d'eau. Quelques agriculteurs se sont ainsi lancés, par exemple, dans la culture à forte valeur ajoutée d'herbes aromatiques.

### Un développement du Bio et du raisonné, un renouveau progressif de la pratique agricole

La Région Occitanie est la première région en termes d'exploitations Bio de France\*. Près de 17 % de la SAU du département de l'Aude est ainsi exploitées soit en Bio soit en conversion (contre 11,5 % en moyenne régionale), soit environ 39 000 ha. Cette transformation est principalement sensible sur certains types de culture notamment liée aux fourrages. La culture de la vigne Bio connaît certes un fort essor mais reste encore limité.

Le nombre d'exploitations Bio ou en conversion augmente rapidement sur le territoire : + 10 % entre 2015 et 2016. La conversion en Bio pose de nombreuses problématiques pour les nouveaux agriculteurs puisqu'elle nécessite de l'investissement en termes de temps pour la conversion mais aussi pour l'exploitation.

### Une diversification des activités agricoles qui contribue au développement durable du territoire

La mise en valeur des produits et des paysages liés à l'agriculture locale est en essor via la mise en place de circuits-courts ou de valorisation touristique du patrimoine. La vente directe des producteurs est ainsi en fort développement depuis 10 ans. Une structuration de l'offre est en cours avec des initiatives collectives comme le Drive des Fermiers Audois ou l'opération « Paniers Fraicheurs » animée par la Chambre d'Agriculture et la SNCF dans la gare de Carcassonne. Trois aires

\*Source : Agence BIO, Agreste 2015



dédiées à la vente directe ont été aménagées autour de Carcassonne pour éviter la vente sauvage en bord de route. Ces aires sont proposées sur inscriptions aux agriculteurs volontaires et permettent de faire connaître les productions locales. Elles répondent aux besoins des résidents l'été et des touristes l'hiver.

Les commerçants participent à cet approvisionnement local mais aujourd'hui il manque de lisibilité de l'origine des produits pour le consommateur face à une offre foisonnante. Quelques labels viennent participer à la lisibilité de l'offre tels que « Sud de France » ou « Pays Cathare ».

La transformation reste encore peu développée au sein des exploitations du fait de l'investissement nécessaire pour certaines machines, notamment dans les activités de maraîchage ou de viande. Un enjeu pourrait être la mutualisation de certains équipements. Un cluster a été mis en place localement pour mettre en relation agriculteurs et artisans autour des fruits et légumes

Les agriculteurs sont aussi des acteurs centraux de la transition énergétique. Quelques caves coopératives ont ainsi cherché à valoriser leurs déchets verts d'abord via la méthanisation, dont les résultats ne sont pas toujours intéressants en termes de rendement, puis par le compost pour les agriculteurs ou les jardineries. Des projets émergent aussi ponctuellement sur du photovoltaïque sur les toitures des bâtiments agricoles.

## Des initiatives de labélisation...



## Aire de stationnement dédiée à la vente directe



## Etal de supérette proposant des produits locaux

## 2.4. LE TOURISME : UN POTENTIEL ÉCONOMIQUE PAS ASSEZ EXPLOITÉ ?

### Une manne financière centrale mais irrégulière

#### Une ressource économique structurante

Avec une fréquentation estivale de 238 376 visiteurs en 2019, le territoire carcassonnais subit une affluence qui impacte tous les secteurs présents et marque profondément l'emploi. La période de la crise sanitaire de 2020 liée à la covid 19 a fait chuter la fréquentation touristique estivale de -25 %.

L'emploi présentiel représente plus de 70 % de l'emploi total sur le territoire contre 68 % en moyenne à l'échelle nationale en 2018. Au-delà des particularités sociales et entrepreneuriales du territoire, le tourisme fait partie des activités structurantes et identitaires du territoire. Parmi les secteurs les plus spécifiques localement, la plupart sont liés à ces activités : hébergement, restauration, commerce de détail, activités de loisir... Ces secteurs représentent près d'un quart de l'emploi salarié privé local en 2021.

#### Un emploi saisonnier important

Les emplois de Carcassonne Agglo sont caractérisés par la forte proportion de contrats à durée limitée (près de 11 % contre 9 % en moyenne régionale en 2018). Ces offres répondent à des demandes ponctuelles, souvent liées à des activités présentes saisonnières. Ainsi, par opposition, le recours à l'intérim est plus faible localement (1.2 % des contrats contre 1.6 % à l'échelle régionale en 2018).

Plus de 40 % des offres proposées sur un an via Pôle Emploi sont des offres pour du travail temporaire (CDD, saisonnier, intérim) en 2017. Ces offres sont concentrées dans les secteurs concernés et dans le temps : il s'agit surtout d'offres dans le commerce et les services aux personnes avec un pic saisonnier au début de l'été, correspondant à la période d'affluence touristique. Ce profil de poste répond à la demande touristique en services. Près de la moitié des postes ouverts sur l'année concernent ces secteurs.

Ces postes temporaires interrogent sur la forte périodicité du tourisme sur le territoire : en été, l'affluence est presque multipliée par 5 par rapport à la fréquentation hivernale. Les dernières saisons ont montré un infléchissement de cet écart mais l'étalement de l'activité touristique dans l'année est aussi un enjeu d'emploi. Au-delà de la précarité des postes proposés, cela peut aussi poser

des questions en termes de recrutement pour des profils qualifiés : animateurs, cuisiniers, guides touristiques...

### De nouvelles pratiques touristiques à intégrer

#### Les plateformes de réservations numériques : une opportunité de diversification de l'offre

Les plateformes de réservations touristiques ont bouleversé fortement l'offre d'hébergement classique même si l'impact reste encore difficile à évaluer dans sa totalité. La mise en place de la taxe de séjour sur ces médias devrait permettre à terme de mieux évaluer l'impact local de cette offre. A l'échelle nationale \*, l'offre par internet (Air B'n'B et autres) représenterait aujourd'hui près de 14 % des nuitées marchandes en France en 2018. Cette fréquentation est en très forte augmentation en province, ainsi, en 2018 comme en 2017, 83 % des logements proposés par des particuliers via les plateformes se situent en province.

Ces nouvelles pratiques permettent de diversifier l'offre d'hébergement touristique et répondent à la demande d'une clientèle étrangère davantage connectée : les effets de report observés par l'Insee concernent en effet en premier lieu les étrangers avec l'intérêt d'outils connus et pratiqués à l'international.

Il faut cependant rester vigilant sur les effets de ces pratiques sur l'offre globale de logements. Elles peuvent permettre d'attirer des touristes dans des secteurs moins touristiques et dynamiser certains quartiers à fort potentiel patrimonial mais dont l'offre en hébergement reste faible (la Bastide). Elles peuvent ainsi permettre de relativiser voire de travailler sur la vacance des logements dans les zones les plus touristiques (Bastide, Cité) mais il faut rester vigilant à ne pas entraîner une suroffre et une « muséification » de certains quartiers au profit de fonctions hôtelières.

\*Insee, « Les logements touristiques de particuliers proposés par Internet », Insee Analyses n°158, Juin 2019

## Les circuits touristiques : une opportunité de se positionner dans une aire d'influence élargie

L'usage d'internet permet aussi de développer de nouveaux produits touristiques et une nouvelle façon de découvrir un territoire. La position stratégique de Carcassonne au sein de la nouvelle région Occitanie ainsi que sa proximité de Toulouse et de l'Espagne en font une étape potentielle sur des réseaux internationaux.

Le tourisme cycliste est un enjeu croissant pour les territoires et présente un fort potentiel de développement dans les années à venir (+8,3% de fréquentation entre 2013 et 2014). Avec ses atouts géographiques, culturels et paysagers, Carcassonne Agglo a tous les arguments pour bénéficier de cet élan\*.

Circuit historique, le Canal du Midi se présente comme une réelle opportunité pour le territoire. Il fait aujourd'hui l'objet d'une attention renouvelée (classement UNESCO, classement Grand Site de France avec la Cité...) et bénéficie de nombreux aménagements pour les circuits nautiques ou cyclistes. Cependant, la voie verte qui longe le canal et permet une circulation facilitée n'est pas continue au niveau de Carcassonne Agglo ce qui freine le développement des pratiques. Ce tronçon est inscrit au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes comme élément à consolider.

Le développement de ces pratiques passe aussi par le développement d'une offre de services répondant aux besoins des cyclotouristes (réparation, hébergement, restauration...) ainsi qu'une communication organisée (signalétique, applications, GPS...).

---

\* DGE, Baromètre du tourisme à Vélo, Edition 2017

## 2.5. LE COMMERCE : UN SECTEUR EN RENOUVELLEMENT QUI INTERROGE LA STRATÉGIE LOCALE D'ACCUEIL

### Un secteur en forte croissance

#### Un emploi commercial dominé par les grandes enseignes

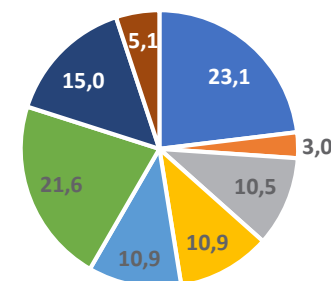
Le secteur du commerce de détail regroupe en 2020 environ 510 établissements employeurs pour environ 3 300 emplois, soit environ 15 % de l'emploi salarié privé de l'agglomération carcassonnaise. Ce tissu commercial est principalement constitué de petits points de vente puisque près de 91 % de ces établissements compte moins de 10 salariés. Cependant les quelques établissements de plus de 50 salariés, souvent issus de la grande distribution, regroupent plus de 25 % de l'emploi commercial. Le centre commercial Leclerc de Carcassonne fait d'ailleurs partie des plus gros employeurs du territoire.

Le tissu commercial carcassonnais est relativement diversifié, répondant à la plupart des demandes de la population locale. Les secteurs Santé/Bien être et Equipement de la maison sont ainsi surreprésentés dans l'emploi local, répondant à la fois aux besoins d'une population vieillissante et à ceux d'une population relativement mobile qui vient s'installer sur le territoire.

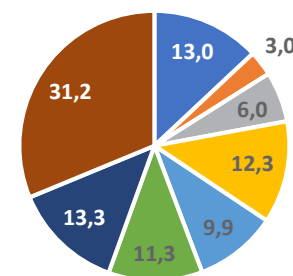
Les grandes surfaces (hyper et supermarchés) sont les principaux employeurs du territoire au sein du commerce de détail. Le territoire dispose de plus d'une trentaine d'antennes de la grande distribution : 3 formats hypermarché (plus de 2 500m<sup>2</sup> de surface de vente), une vingtaine de supermarchés (entre 400 et 2 500m<sup>2</sup>) et quelques supérettes (moins de 400m<sup>2</sup>). Les 8 principales enseignes de la grande distribution ne sont pas toutes représentées de la même façon sur le territoire. La société Casino est la plus implantée avec une dizaine d'établissements tant sous son format hyper que sous son format supérette (Vival) ou hard-discount (Leader Price). Carrefour suit un peu la même logique avec un format hyper et un certain nombre de Carrefour Contact sous format supérette. Viennent ensuite Lidl et Intermarché sur des formats supermarchés et enfin, très peu présents sur le territoire, les enseignes U et Leclerc, présents sous format hyper et Drive.

#### Répartition des établissements et des emplois selon la typologie de commerce de détail

Etablissements



- Alimentaire
- Ambulant
- Autres
- Culture & Loisirs
- Equipement de la maison
- Equipement de la personne
- Santé et bien être
- Grande surface



Emplois

Source : Urssaf, Fichier Acoiss, 2016

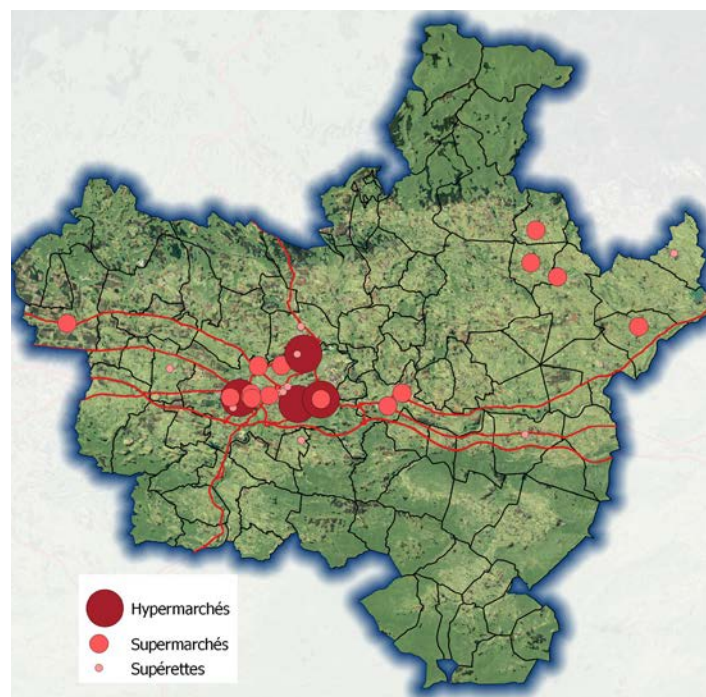
## Un retour des commerces de proximité ?

Les secteurs qui ont le plus progressé sur la période sont les commerces alimentaires spécialisés, notamment liés à de l'artisanat de bouche (boucherie, boulangerie...) et leurs pendant sur les marchés. Ce nouveau est principalement lié à l'évolution des modes de consommation (proximité, traçabilité du produit...) et aussi à un mode de vie plus urbain (cette hausse concerne d'abord la ville-centre de Carcassonne). Même si cela ne concerne que quelques emplois créés, c'est un indicateur intéressant à avoir en tête dans la définition de la stratégie intercommunale d'urbanisme commercial.

A l'inverse, les secteurs de culture & loisirs et d'équipement de la maison ont connu un réajustement de leurs effectifs. Ces secteurs dépendent plus fortement du pouvoir d'achat de leur clientèle. Or, la crise économique a limité le pouvoir d'achat des habitants de Carcassonne, déjà peu favorisés, ce qui s'est reporté directement sur les achats de « loisirs ». La concurrence directe des hypermarchés pèse aussi lourdement sur les indépendants.

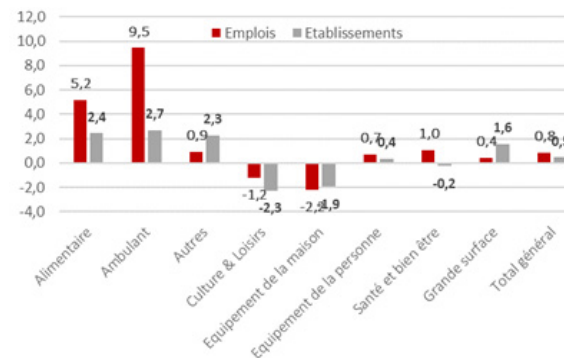
Dernière leçon des tendances de l'emploi du commerce de détail : bien que les grandes enseignes se soient développées encore récemment sur le territoire et qu'elles concentrent l'emploi du secteur, ce ne sont plus ces formats qui créent le plus d'emplois. Ainsi, alors que de nouveaux établissements ont ouvert ces dernières années, le nombre d'emplois est resté relativement stable.

## Localisation des grandes et moyennes surfaces commerciales à Carcassonne Agglo



Source : Insee, Sirene 2017 ; BDTopo ; Google Earth ; Cittànova, Novembre 2017

## Evolution annuelle moyenne 2011-2016 des secteurs du commerce de détail



Source : Urssaf, Fichier Acof, 2016

\*CREDOC, CGE, ARCEP, Rapport sur la diffusion des TIC en France, 2017

## De nouvelles logiques de distribution et de demandes à prendre en compte

### Efficacité et l'ère d'internet

L'usage d'Internet pour effectuer ses achats a pratiquement doublé depuis 10 ans, concernant un tiers des individus en 2005 et plus de 65 % aujourd'hui\*. On achète sur Internet (essor des marketplace géantes type Amazon, développement des sites de vente entre particuliers type le BonCoin...), on y prépare ses achats (renseignements sur le produit...), on optimise ses achats physiques (Drive...). Internet ne remplace pas forcément le magasin physique qui permet de bénéficier de conseils et de tester directement le produit mais ses avantages comparatifs en termes de coûts et de services (information, livraison, échange...) en font un concurrent de plus en plus sérieux de certaines pratiques. Il interroge à la fois l'animation des commerces physiques (services en plus, communication, visibilité numérique...) mais aussi les pratiques de livraisons en zones urbaines et rurales.

Les Drive sont apparus à la fin des années 2000 sur un modèle nordique. Le principe du Drive est la commande sur internet et la collecte à heure fixe au point proposé par l'enseigne. Ce dernier peut être au sein d'un super ou hypermarché, accolé à celui-ci ou complètement indépendant. A la fin des années 2000, le nombre de Drive a explosé sur le territoire français, le concept ayant trouvé son public et présentant des avantages techniques pour les enseignes puisqu'ils n'étaient pas soumis aux règles d'urbanisme commercial jusqu'à la loi Alur de 2014.

Il est dénombré un Drive par grande enseigne mais un seul Drive géographiquement indépendant (Leclerc). Ce modèle s'étend aujourd'hui à des initiatives plus indépendantes, peu développés encore sur l'agglomération (Drive Fermier Audois...).

Pour les collectivités, le Drive pose un certain nombre de questions en matière d'urbanisme : pour les Drive indépendants, la loi Alur a permis de lutter contre des positionnements géographiques trop libres (sur les axes, dans les zones d'activités non-commerciales...) mais il faut désormais gérer le devenir des Drive existants ; pour les Drive accolés ou intégrés, il s'agit d'encadrer leur développement en termes de surfaces mais aussi de réfléchir sur leur intégration en termes de paysage et de flux.

### Drive accolé sur un hypermarché Casino, Carcassonne



### Marché le mardi matin, place Carnot, Carcassonne



## Proximité et développement des circuits-courts et des formats de proximité pour l'alimentaire

Proximité relationnelle d'abord, les consommateurs cherchent à connaître de plus en plus l'origine et l'histoire des produits face aux différentes crises sanitaires (vache folle, viande de cheval...) et économiques (crise du lait...)\*. Cela se traduit notamment par un engouement pour les produits issus de « circuits-courts », c'est-à-dire présentant le moins d'intermédiaires mais aussi par un retour en grâce des commerces alimentaires spécialisés où la fonction de conseil et d'information du commerçant est centrale. Depuis le début des années 2000, le commerce alimentaire spécialisé, qui avait connu un long déclin les 30 précédentes années face à la concurrence des grandes surfaces (qui représente aujourd'hui plus des deux tiers des parts de marchés), développe de nouveaux des points de vente\*\*.

Parmi les commerces alimentaires spécialisés, le Bio a connu un fort essor qui s'est traduit sur Carcassonne avec l'ouverture de grandes surfaces dédiées (Sonbio...). L'offre se caractérise cependant par l'absence des grandes enseignes du marché (Biocoop, Vie Claire...). Ce sont d'abord de petits indépendants ainsi que des agriculteurs qui ont développé le marché.

Parmi les évolutions notables, l'intérêt réaffirmé des consommateurs pour les marchés. Sur un territoire très agricole et marqué par de nombreux bourgs qui ne disposent plus de commerces alimentaires, les marchés et les commerces ambulants représentent un enjeu commercial majeur.

Proximité géographique ensuite, qui s'exprime de deux façons : la proximité du lieu de production et la proximité du lieu d'achat.

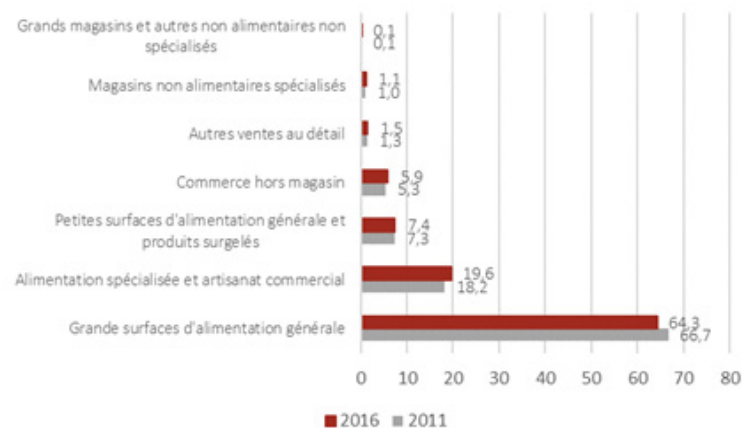
L'intégration des enjeux de développement durable (coût écologique du transport...) et économique (emploi local) modifie l'appréhension des consommateurs face au produit et à l'acte d'achat. Les grandes enseignes s'en sont emparées en développant les partenariats locaux (alliances locales de Leclerc...). En termes d'installations commerciales, cela s'est traduit aussi par l'essor rapide des ventes à la ferme ou supermarché de producteurs.

Le besoin de proximité géographique est aussi renforcé pour le lieu d'achat. Plus on est urbain, plus on est prêt à sacrifier sur le coût des produits pour pouvoir consommer au plus près de chez soi. Cette tendance se ressent dans les parts

\*CREDOC, Enquête commerce 2012 : comportements et attitudes des consommateurs à l'égard du commerce alimentaire, Cahier de recherche n°301, décembre 2012

\*\* Insee, « Le commerce en 2016 », Insee Première n°1655, juin 2017

## Évolution de la part de marché pour le commerce de détail alimentaire



Source : Insee, Comptes du commerce 2016

## Supérette Carrefour, place Carnot, Carcassonne



de marché de la grande distribution et dans les modèles proposés. On assiste depuis une dizaine d'années à la fin de l'hégémonie des formats hyper et super qui perdent désormais du chiffre d'affaire. C'est désormais dans les formats de proximité (Carrefour Market, Franprix, U Contact, Leclerc Express...) que les grandes enseignes investissent.

Sur le territoire, ces formats réduits fleurissent dans la ville-centre et dans les autres communes. Cependant, s'ils peuvent servir de locomotives commerciales dans des centres-villes constitués, il faut rester vigilant à leur dimensionnement et leur positionnement au sein de la ville. Un positionnement en périphérie risque par exemple d'entrer en concurrence directe avec le pôle commercial du centre-bourg de la commune, voire de celui de sa voisine.

### Identité et renforcement des marqueurs « terroirs »

Corollaire de la proximité géographique, la question de l'identité des produits fait aussi partie des nouvelles revendications des consommateurs. Carcassonne bénéficie en cela d'un capital artisanal et agricole important.

En matière d'agriculture, les différentes coopératives viticoles labellisées permettent d'identifier facilement la production locale avec de la vente directe le plus souvent. Cette production majeure est complétée par des productions reconnues : truffes, asperges, melons, cerises... Tous ces produits font l'objet d'une valorisation locale par des animations et par une image de marque.

En matière artisanale, le territoire peut s'appuyer sur plusieurs piliers : la transformation alimentaire avec le développement de quelques pépites -brasseurs indépendants (Ciutat...), la coopérative glacière La Fabrique du Sud (La Belle Aude)... - et surtout l'artisanat d'Art avec des savoir-faire diversifiés entre la maroquinerie (la Manufacture), la céramique ou le textile (Coopérative du Lavoir...).





### 3. La précarité, une réalité sur le territoire

#### 3.1. UNE PAUVRETÉ QUI S'INSTALLE

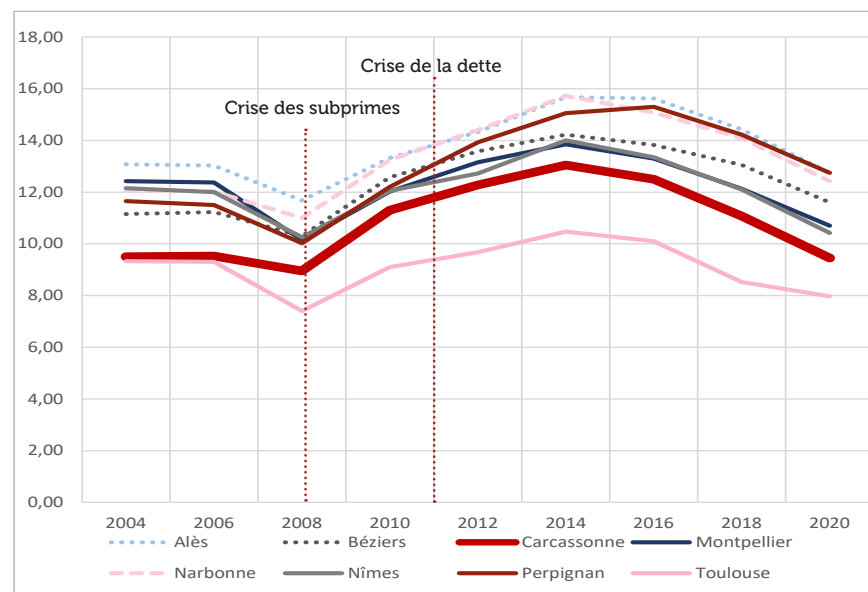
Une population fragilisée dans une région aux proies aux difficultés

La région Occitanie, formée par la fusion entre les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, fait partie des régions rencontrant le plus de difficultés sociales malgré le dynamisme économique porté par Toulouse et Montpellier. Elle est ainsi la 4<sup>e</sup> région par son taux de pauvreté (17,2 % en 2018) derrière PACA, les Hauts-de-France et la Corse. Cette pauvreté touche d'abord les moins de 30 ans. Au sein de la région, tous les territoires ne sont pas touchés de façon et Carcassonne Agglo est davantage touché par la pauvreté des jeunes (31.9 % vivent en-dessous du seuil de pauvreté en 2018) dans les mêmes tendances que sa voisine narbonnaise.

Cette pauvreté endémique va de pair avec un contexte économique fortement dégradé depuis 2008. L'un des premiers symptômes a été l'augmentation prononcée du chômage sur le territoire. La zone d'emploi de Carcassonne était jusqu'en 2008 dans le sillon de l'agglomération toulousaine avec un taux de chômage qui la distinguait nettement des autres villes d'importance de la région. Cependant, la situation s'est rapidement dégradée à partir de 2008 (+ 2 points de taux entre 2008 et 2009) et, si la zone d'emploi bénéficie toujours d'un taux en-dessous de ses congénères, elle s'est éloignée de la tendance toulousaine qui est restée relativement basse. Depuis 2014-2016 le taux de chômage à tendance à diminuer pour l'ensemble des zones d'emplois et notamment pour Carcassonne qui revient vers la tendance toulousaine.

La situation des jeunes a eu tendance à s'améliorer ces dernières années en matière de chômage car, s'ils ont été parmi les premiers touchés, ils ont aussi été les premiers à bénéficier de l'embellie économique. Au contraire, le nombre de seniors en situation de recherche d'emplois ne cesse d'augmenter, posant à terme la question des retraités précaires.

Évolution du taux de chômage annuel par zone d'emploi



Source : Insee, Taux de chômage localisés, 2020



## Un parc social peu tendu mais une demande forte

### Un parc de logement social important...

En 2020, ce sont plus de 8 429 logements comptabilisés au titre de la loi SRU dont près de 6 400 logements locatifs sociaux qui se répartissent sur le territoire. S'ils concernent d'abord la ville-centre (73 % de l'offre), ils sont présents sur la majorité des communes. Une trentaine de communes, parmi les moins peuplées, ne proposent aucune offre de logement social sur leur territoire. Trois principaux bailleurs proposent des offres différenciées : Habitat Audois concentre près de 50 % de l'offre du territoire, principalement en collectif (87 %), Alogéa le tiers de l'offre principalement en collectif et sur Carcassonne et enfin Marcou Habitat qui propose principalement de l'offre en individuel sur les villages. 5 % du parc est géré en régie par les mairies directement.

L'offre en locatif social au titre de la loi SRU représente environ 15,9 % du parc des résidences principales du territoire. Ce taux dépasse les 15 % pour trois communes : Carcassonne, Trèbes et Rouffiac d'Aude.

Carcassonne Agglo est concernée par les obligations en termes de logements sociaux liés aux dispositifs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et des décrets postérieurs. La loi impose aux communes de plus de 3 500 habitants, situés dans un EPCI de plus de 50 000 habitants dont au moins une commune dépasse les 15 000 habitants, un seuil de 25 % de logements sociaux. Carcassonne Agglo bénéficie d'une disposition particulière qui permet aux EPCI dont le parc présente une faible tension d'abaisser ce seuil à 20 %. Sur le territoire seules trois communes sont donc concernées : Carcassonne, Trèbes et Rouffiac d'Aude. Carcassonne respecte les impératifs de la loi avec un peu plus de 21 % de logements sociaux. Trèbes et Villemoustaussou ne respectent pas encore la législation avec respectivement 17 % et 4 % de logements sociaux.

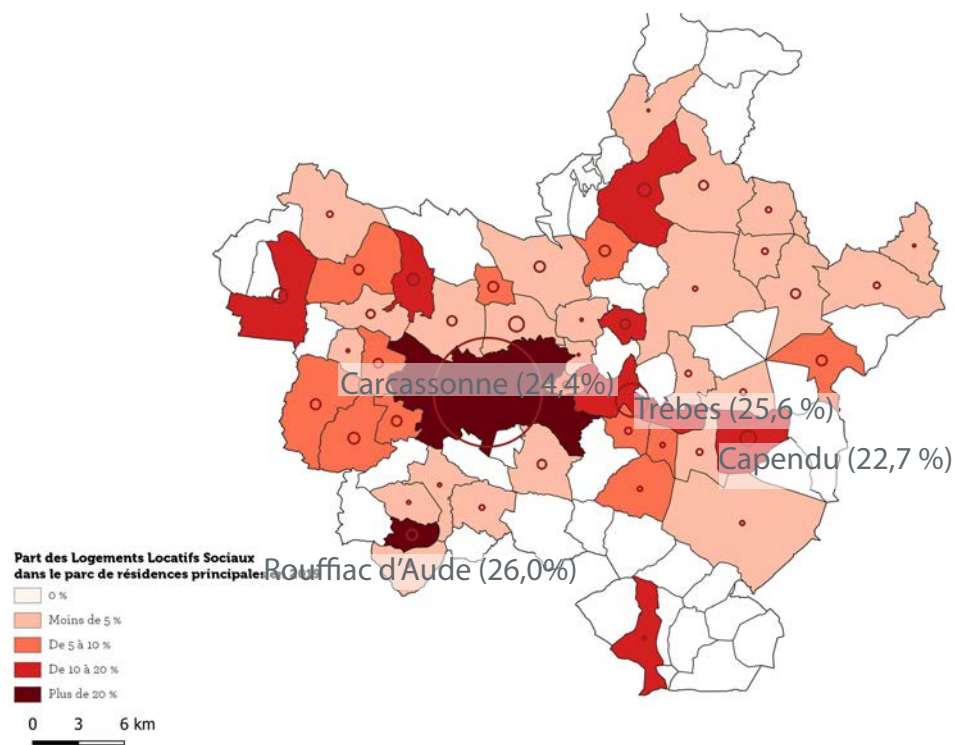
Pour les communes, l'intégration du logement social doit se faire sous certaines conditions, notamment en matière de mixité du programme et de proximité et d'accessibilité aux services et à l'emploi. Certaines communes prévoient déjà de nouvelles opérations mais beaucoup d'entre elles manquent de visibilité et de projets en la matière.



### Paroles d'élus...

« Le territoire a besoin de logements sociaux. Néanmoins, il faut développer du petit collectif et il faut que son intensité reste supportable par rapport à la population communale. »

### Part du logement locatif social dans les résidences principales



Source : Insee, RPLS 2020

### De grands logements principalement dans du collectif

Plus de 70 % de l'offre se concentre dans de l'habitat collectif. La majorité (88 %) se retrouve sur Carcassonne avec un poids important des quartiers Politique de la Ville. Certains ensembles immobiliers peuvent d'ailleurs y dépasser les 300 logements. L'habitat individuel est davantage réparti sur le territoire et concerne la quasi-totalité de l'offre sur les plus petites communes.

Près de 80 % de l'offre concerne des logements familiaux (T3 et plus) alors même que la demande concerne davantage des personnes isolées.

Près de la moitié des logements datent d'avant 1975 et les premières réglementations en matière de performance énergétique. Globalement, le parc de logement social de Carcassonne Agglo dispose d'étiquettes énergétiques relativement basses. Des opérations de renouvellement urbain sont en cours dans certains quartiers Politique de la Ville (la Conte et Ozanam) pour traiter en priorité les grands ensembles immobiliers.

### Pour une demande forte

Avec un taux de tension (rapport entre la demande et l'offre) de 2,8 % contre 5,2 % à l'échelle de l'ancienne région Languedoc-Roussillon, Carcassonne Agglo n'est pas considéré comme un territoire tendu.

Ce sont plus de 1 700 demandes qui parviennent ainsi chaque année pour du locatif social sur Carcassonne Agglo, soit près du tiers des demandes du département. Plus de 90 % d'entre elles concernent la ville-centre de Carcassonne. Du fait de la faiblesse des revenus des ménages carcassonnais, un grand nombre d'entre eux sont éligibles au logement social.

Ces demandes concernent en premier lieu les jeunes : les moins de 40 ans représentent près de 46 % des demandes.

La plupart sont aussi le fait de personnes isolées (39 %) ou de petits ménages (26 % des demandes viennent de ménages de 2 personnes). Ce profil de ménages les oriente davantage vers de petits logements, pourtant sous-représentés sur le territoire. Contrairement au reste de l'offre, les plus petits logements (T1-T2) connaissent d'ailleurs une forte tension liée au manque d'offre.

Près du tiers des demandes relèvent de situation d'urgence : personnes sans logement ou mal-logés, décohabitation urgente (violences conjugales...). Pour



### Paroles d'élus...

« Il y a plus de demandes pour de l'accession que de la location. »  
« Il faut prévoir de l'habitat diversifié : pour les jeunes, les personnes âgées. »

### Motifs des demandes de logement social en 2015 sur Carcassonne Agglo

Motifs des demandes (2015)	Part
Situation d'urgence liée à un défaut de logement (sans domicile et logements insalubres)	30 %
Logement mal adapté (handicap, taille du ménage, situation géographique)	59 %
Changement de vie (décohabitation, divorce...)	11 %

Source : SNE, 2016



ces situations, une offre complémentaire d'urgence d'environ 350 places est disponible sur le territoire en attendant un relogement dans un logement locatif social.

### Des offres complémentaires au locatif social

Le locatif privé accueille près du quart des habitants de Carcassonne Agglo. Il prend le relais du parc locatif social malgré des différences de loyer importantes, notamment sur Carcassonne (d'environ 6€/m<sup>2</sup> pour le locatif social contre 9€/m<sup>2</sup> pour le locatif privé en moyenne). L'offre neuve soutenue par les différents dispositifs fiscaux (Pinel...) a contribué à renforcer les disparités dans le parc locatif privé entre une offre dans le centre-ville qui se dégrade rapidement et connaît des vacances importantes et des logements neufs aux loyers très élevés pour la population.

Pour encourager la rénovation du parc locatif privé, Carcassonne Agglo a choisi de s'appuyer sur les dispositifs de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) qui conventionne avec les propriétaires pour la réhabilitation des logements. Plus de 300 logements ont ainsi été accompagnés depuis 2006. Carcassonne Agglo majore l'aide de l'Anah en échange d'une mise en location à des ménages soumis à plafond de ressources pour un loyer bloqué.

L'accession à la propriété est une solution prisée pour donner une alternative au locatif social. Le bailleur vend le logement via un « Prêt Social à l'Accession » (PSLA) : le locataire paie un loyer incluant une épargne qui constitue son apport lorsque le bail arrive à échéance, le PSLA lui est alors transféré.

Ce dispositif peut être remplacé par des aides type « Prêt à Taux Zéro » pour les primo-accédants sur le territoire.

### Des réponses aux besoins des publics spécifiques

Le territoire est confronté à une double problématique : la paupérisation de ses jeunes mais aussi le vieillissement accéléré de sa population avec des ménages âgés aux revenus limités et des personnes isolées et/ou dépendantes.

Pour les personnes âgées, une vingtaine d'établissements proposent environ 1 500 places, complété par 200 places spécifiques pour les personnes dépendantes. Des « Papy-loft » ont aussi été mis en place par Marcou Habitat. Ils proposent

des résidences autonomes avec quelques espaces communs pour personnes âgées autonomes en centre-bourg à proximité des services. Cette offre s'adresse notamment aux personnes vieillissant dans le parc locatif public.

Face à une projection démographique qui indique une accélération du vieillissement, l'enjeu du maintien à domicile est crucial pour le territoire comme le souligne les demandes des communes en termes de mobilité et d'accompagnement médical ou paramédical.

Pour les jeunes, des foyers de jeunes travailleurs existent, principalement sur Carcassonne mais l'offre reste limitée.





## Le logement social dans le précédent SCoT

Rappel des objectifs de construction de logement social du précédent SCoT

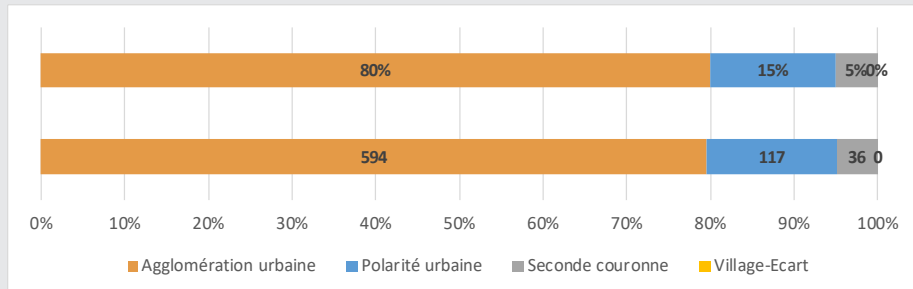
- 70% environ des nouveaux logements seront construits au sein de l'agglomération urbaine (Carcassonne, Berriac, Trèbes)
- 30 % seront construits sur les autres communes (les deux tiers dans la première couronne)

A horizon 2025, les communes devaient viser :

- 20 % de logements sociaux dans les communes concernées par la loi SRU
- 8 % de logements sociaux dans les autres communes

Que s'est-il passé sur la période récente ?

### Construction de logements sociaux depuis 2011

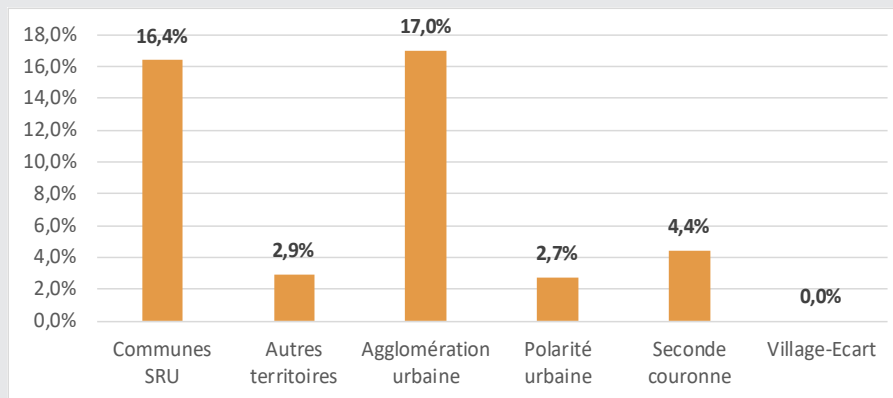


Source :Carcassonne Agglo, Bailleurs, 2017

80 % des nouveaux logements sociaux ont été réalisés sur l'agglomération urbaine depuis 2011, allant au-delà des objectifs de concentration du SCoT. En-dehors de l'agglomération urbaine, 75 % des logements sociaux ont été réalisés sur la première couronne, allant une nouvelle fois au-delà des objectifs de concentration du SCoT.



### Part des logements sociaux dans l'ancien SCoT en 2014



Source:Insee,Recensementdelapopulation,2014

Les communes SRU doivent encore accentuer leur effort pour parvenir aux 20 %.

Les communes non-SRU sont très en-deçà des objectifs de l'ancien SCoT.



## Les quartiers politiques de la ville en plein cœur de Carcassonne

Près de 10 000 personnes vivent dans un quartier Politique de la ville\* à Carcassonne Agglo en 2014. Cela représente un peu moins de 10% de la population, des proportions proches de celles observées au sein du Grand Narbonne. Ces quartiers sont concentrés sur la ville de Carcassonne.

Cinq quartiers de politique de la ville ont été déterminés lors de la mise en place de ce dispositif en 2014\*\* (la Bastide-Pont Vieux, la Conte-Ozanam, Le Viguière-Saint-Jacques, Fleming-la Reille, Grazaillès). Deux autres quartiers faisaient auparavant l'objet d'une veille spécifique : les quartiers de l'Aiguille à Trèbes et celui de l'Espérance à Berriac. Ces quartiers ne répondent pas aux critères de définition des quartiers Politique de la ville mais présentent un contexte socioéconomique fragile qu'il convient d'accompagner.

### La Bastide-Pont Vieux, le centre-ville fragilisé de Carcassonne

Le quartier de la Bastide-Pont Vieux comprend le quartier historique de la Bastide ainsi que l'artère principale la reliant à la Cité de Carcassonne. C'est un quartier plutôt bien desservi par les transports en commun et qui accueille de nombreux services et commerces. Quartier historique, il est l'objet de la mise en place du Périmètre de Sauvegarde et de Mise en valeur du centre-ville de Carcassonne.

Depuis les années 1990, c'est un quartier qui a connu une forte déprise, liée à la fois au départ de grands employeurs (administrations...) vers la périphérie, au développement d'une offre commerciale concurrentielle en périphérie et à la périurbanisation (départ des habitants les plus aisés vers la périphérie). Aujourd'hui c'est un quartier marqué par une forte vacance locative et commerciale avec une forte dégradation du parc de logements. Depuis 25 ans, une série d'OPAH a tout de même permis la réhabilitation de près du tiers du parc de logements.

\*Quartier politique de la ville : Espace situé dans un territoire urbain qui se détache par un revenu médian très inférieur aux moyennes nationales et locales observées (article 5 de la loi du 21 février 2014)

\*\*Carcassonne Agglo, Contrat de ville 2015-2020, juin 2015

## Les quartiers politiques de la ville de Carcassonne Agglo



Source : Insee, Google Earth, BD Topo, Cittanova, octobre 2017

La population du quartier est caractérisée par la forte part des personnes seules. Les faibles revenus des ménages font écho à un nombre de demandeurs d'emplois croissant sur le territoire.

### La Conte-Ozanam, un quartier en renouvellement

Marqué par une forte proportion de logements sociaux, le parc de logements du quartier La Conte-Ozanam est aussi caractérisé par une dégradation progressive et une vacance croissante. Les deux composantes du quartier font ainsi l'objet d'un Programme de Renouvellement Urbain afin d'améliorer le parc mais aussi de désenclaver le secteur d'Ozanam.

La population du quartier se distingue par une forte proportion de familles nombreuses qui le distingue des autres quartiers. Malgré la présence importante de famille, le quartier est aussi marqué par un vieillissement prononcé de la population.

### Le Viguiers-Saint-Jacques, un territoire fracturé

Quartier le plus pauvre des secteurs visés par la politique de la Ville, le quartier du Viguiers Saint-Jacques est aussi celui qui est le plus enclavé par rapport au reste de la ville entre voie de chemin de fer et D119. Ce sont un peu moins de 750 logements locatifs sociaux gérés par deux opérateurs différents et aux fonctionnements indépendants. Le territoire bénéficie cependant d'une trame verte importante, terrain d'initiatives citoyennes (jardins partagés, potager collectifs...).

La population du quartier est elle-aussi marquée par un fort taux de familles nombreuses et un vieillissement prononcé. Elle dispose en outre des revenus médians les plus faibles observés sur le territoire avec une forte précarité des ménages du secteur.

### Flemming-La Reille et Grazaillies, deux quartiers sociaux peu animés

Les quartiers politiques de la ville du nord de Carcassonne se rapprochent par leurs profils et leur taille. Ils accueillent tous deux un certain nombre de logements locatifs sociaux mais s'intègrent à des aires de fonctionnement plus larges qui expliquent le moindre niveau d'équipements de ces quartiers en comparaison des autres QPV.

Ils disposent d'une population beaucoup plus jeune que les autres quartiers politiques de la ville mais aussi que du reste de l'agglomération.

## Caractéristiques des quartiers politiques de la ville de Carcassonne Agglo

	La Conte - Ozanam	Le Viguiers - Saint-Jacques	Bastide Pont-Vieux	Fleming La Reille	Grazaillies	Ville de Carcassonne	Carcassonne Agglo
Population 2013	2 060	1 862	3 775	1 050	1 084	45 941	104 925
Superficie (km <sup>2</sup> )	0,5	0,2	0,4	0,1	0,1	65,1	951,6
Taux de pauvreté (en-dessous de 60% du revenu médian national)	59,2	65,0	41,1	48,1	47,6	26,4	21,9
Revenu médian (par UC)	5 600	4 634	10 516	7 758	8 696	17 156	18 002
Part des familles monoparentales	19,4	19,0	15,4	21,3	29,3	2,5	2,4

Source : Insee, Données sur les quartiers politiques de la ville, 2017



## 3.2. UNE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE À PRENDRE EN COMPTE

La loi Grenelle 2 de juillet 2010 définit la situation de précarité énergétique d'un individu comme « des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Cette définition légale met en regard ressources et habitat. Elle peut être élargie à la notion de transport pour prendre aussi en compte la difficulté de mobilité des ménages selon leur localisation et leurs conditions de ressources.

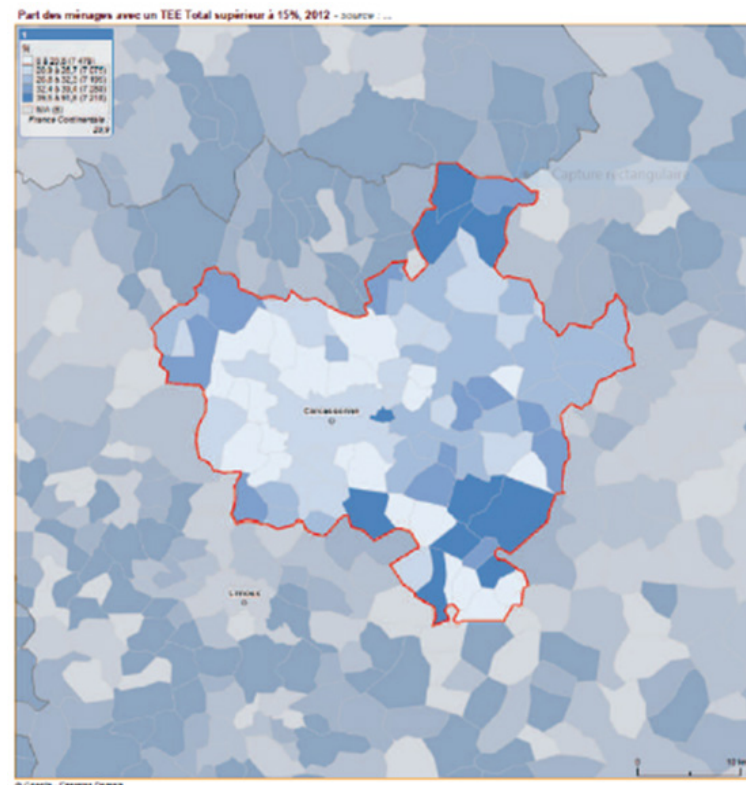
### Une précarité énergétique croissante

#### Un parc de logements anciens consommateur d'énergie

Le parc de logement de Carcassonne Agglo est relativement récent comparé à d'autres territoires : seuls 40% des résidences principales recensées datent d'avant 1970 contre 43 % pour la moyenne régionale et 43 % pour la moyenne nationale. Ces logements anciens sont concentrés dans les centres-bourgs et posent la question à terme de leur rénovation, notamment thermique. Les premières réglementations en la matière ont été instaurées suite au premier choc pétrolier en 1974 face à la flambée des coûts de chauffage. Elles s'appuyaient notamment sur les progrès en matière d'isolation pour réduire les dépenses énergétiques. Depuis les années 1970, les réglementations ont été précisées pour aller toujours plus loin dans l'optimisation énergétique de l'habitat.

Moins de 5 % des résidences principales de l'agglomération sont alimentées par un chauffage collectif gérés à l'échelle de l'immeuble ou du quartier. Cela concerne principalement les quartiers de Carcassonne ou de Trèbes accueillant une forte proportion de logements collectifs récents. Il n'existe pas aujourd'hui de réseaux de chaleur à destination des particuliers sur Carcassonne Agglo, un seul a été déployé autour du centre hospitalier. Les autres résidences sont partagées entre chauffage à partir d'électricité ou de matières fossiles.

La précarité énergétique du territoire est illustrée par le profil défini par l'INSEE qui identifie les ménages susceptibles de se trouver en situation de précarité énergétique. Cette définition considère comme potentiellement en situation de précarité énergétique :



#### Part des ménages avec un TEE supérieur à 15 %

Source : PRECARITER ENEDIS



- o Les propriétaires de maisons construites avant 1948, âgés de plus de 65 ans, inactifs, chômeurs, veufs ou divorcés ;
- o Les locataires de logements collectifs construits avant 1975, âgés de moins de 50 ans, inactifs, chômeurs, veufs ou divorcés

On estime ainsi à environ 16 % des ménages de l'agglomération exposée à la problématique de la précarité énergétique.

D'autre part, ENEDIS a mis en place un indicateur de précarité énergétique lorsque le taux d'effort des ménages pour l'énergie dépasse 15% des revenus des ménages. Le territoire du Val de Dagne présente un enjeu en matière de précarité énergétique ainsi que le nord du territoire du Minervois. L'est du territoire du Cabardès et une partie du territoire du sud carcassonnais sont aussi concernés par ces enjeux.

### Une forte dépendance à la voiture individuelle

85 % des ménages carcassonnais disposent d'au moins une voiture. Plus de 36 % disposent de plus de 2 véhicules. Ce chiffre se situe dans la moyenne régionale. La ville-centre se situe sur une situation à peine inférieure avec près de 80 % de la population qui dispose d'au moins une voiture. Cette forte motorisation, doublée par d'importants mouvements pendulaires et une forte attractivité des zones commerciales périphériques, implique une forte dépendance aux énergies fossiles sur le territoire.

Aujourd'hui 70 % des déplacements se font en voiture. Ce mode domine quelque soit le motif de déplacement mais il est particulièrement présent pour les déplacements domicile-travail : 86 % des actifs de l'agglomération se rendent quotidiennement au travail en voiture. Cette proportion dépasse les 90 % en-dehors de la ville-centre du fait de la forte polarisation des emplois sur la ville-centre.

La motorisation diesel a explosé depuis les années 2000 dans le parc des véhicules particuliers : il représente près de 75 % des véhicules en circulation en 2017 dans le département de l'Aude contre 44 % dans les années 2000. Cette progression s'est principalement faite au détriment des moteurs à essence du fait des avantages financiers liés à la taxation de l'essence. Les motorisations alternatives, notamment GPL ou électrique, sont restées anecdotiques. La dépendance au

diesel du département de l'Aude est d'ailleurs supérieure aux tendances observées à l'échelle régionale ou nationale.

Près du tiers du parc automobile en circulation dans le département de l'Aude (35%) est âgé de plus de 10 ans, dans les proportions du parc régional. Ces véhicules dépendent de technologies plus polluantes et consommatrices de carburants qui fragilisent les propriétaires les plus fragiles.

\* Source : Répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO), 2017

## Une accessibilité aux services qui se renforce mais des modes alternatifs à la voiture encore timides

### Un maillage en bus performant mais peu utilisé en-dehors de la ville-centre

Depuis 2001, Carcassonne Agglo dispose de la compétence transport. A partir de cette date, elle a étendu peu à peu le réseau initialement concentré sur la ville-centre pour desservir de nouvelles zones stratégiques : IUT, zones commerciales et économiques... Au 1er janvier 2016, elle a aussi récupéré du Département de l'Aude la gestion des liaisons non-urbaines. Celles-ci lui permettent désormais de gérer au plus près de la demande les besoins en liaisons vers la ville-centre.

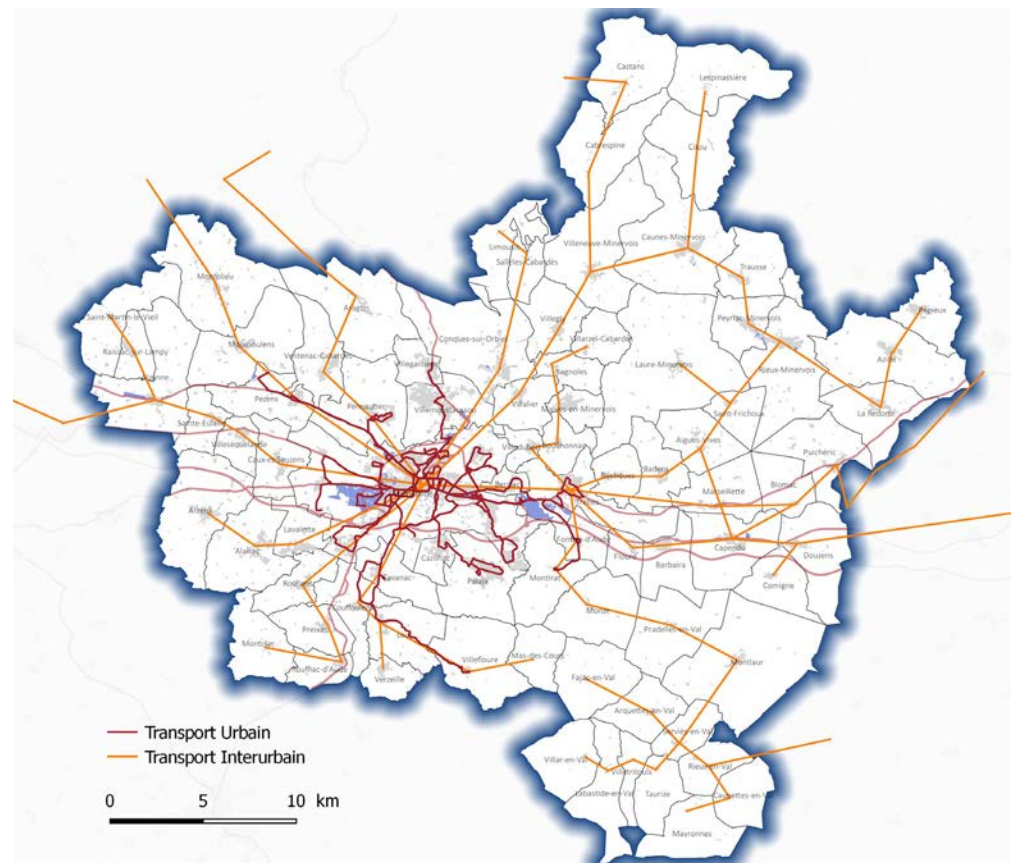
Le réseau urbain et non-urbain est construit en étoile autour de la Bastide où il rejoint le nœud lié à la gare SNCF et la gare routière située Boulevard de Varsovie. Il exerce ainsi d'abord une fonction de rabattement vers le centre-ville et dispose de peu de liaisons transversales, notamment en-dehors de Carcassonne.

Le réseau de transport en commun (RTCA) a comptabilisé près de 2,5 millions de montées en 2016, un chiffre en très nette augmentation (+ 10% par rapport à 2015). Il bénéficie d'une politique tarifaire intéressante avec des prix proposés pour tous les publics et notamment les plus fragiles : jeunes, handicapés et personnes bénéficiant des minima sociaux ou en recherche d'emplois. Ces lignes permettent d'accéder facilement aux services et commerces pour les personnes les moins mobiles.

Le réseau non-urbain représente 10 % de la fréquentation et reste encore peu utilisé. Du fait des fréquences limitées et parfois mal adaptées, notamment pour les travailleurs, l'usage de ces transports demeure difficile.

La RTCA et Carcassonne Agglo proposent une offre complémentaire pour répondre aux besoins spécifiques. Le premier d'entre eux est évidemment le ramassage des scolaires jusqu'au lycée. La plupart des communes sont desservies par ce service. La redéfinition des cartes scolaires dans le secondaire suite à l'ouverture du collège de Lézignan-Corbières montre toutefois la nécessité de dialogue avec les territoires alentours pour faire remonter les problématiques au niveau régional.

### Lignes de transport urbain et non-urbain de Carcassonne Agglo



Source : RTCA, 2017

Le territoire propose aussi un service de transport à la demande pour valides (en complément des lignes régulières) et personnes handicapées (HandiBus).

Un service de mobilité dédié aux touristes durant la saison estivale est aussi proposé autour d'un petit train et du TOUC.

### Une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à conforter

Le territoire a développé une offre riche à destination des handicapés, principalement pour renforcer l'accessibilité des sites touristiques. L'office de tourisme de Carcassonne a été aménagé et ses contenus ont été adaptés pour pouvoir être accessibles à tous. Il a ainsi été labellisé « Tourisme et Handicap ». Dans son sillon, de nombreux sites, parcours et hébergements ont adapté leur offre.

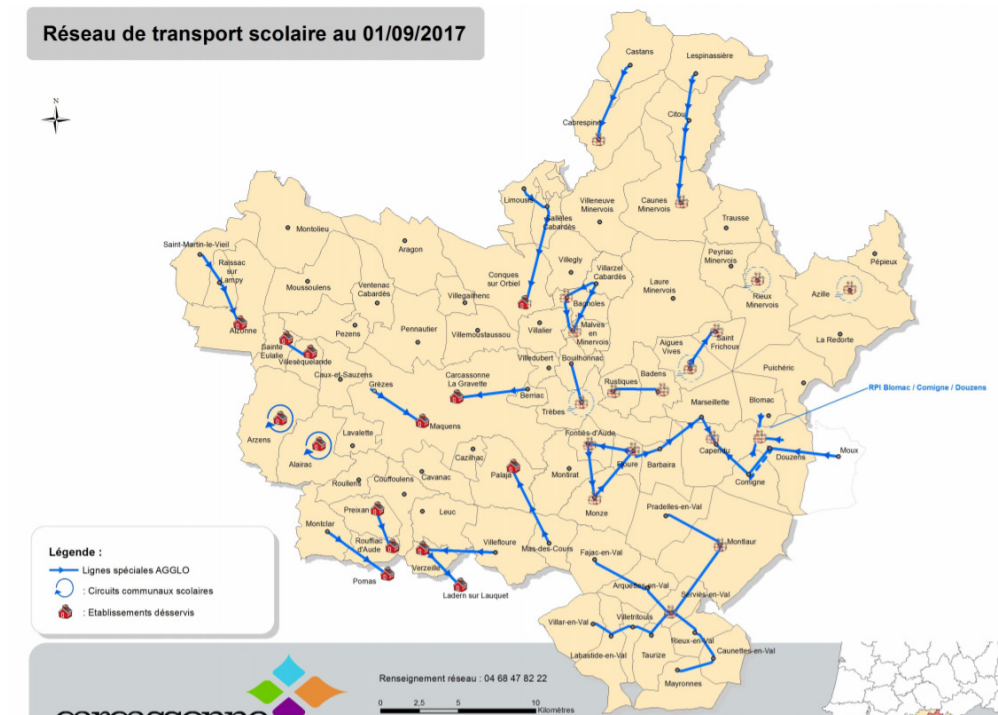
Dernier projet accompagné, l'initiative de la COVALDEM 11, service de collecte et de valorisation des déchets de l'intercommunalité, a pour objectif de sensibiliser scolaires et publics intéressés aux enjeux de la biodiversité en aménageant un jardin pédagogique.

### Un Label Territoire Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour des démarches très orientées vers l'écomobilité

Le Label TEPCV a été créé en 2014 par le Ministère de l'Environnement pour accompagner les territoires et entreprises menant des actions concrètes en faveur de l'environnement, notamment sur le volet énergétique. Carcassonne Agglo, tout comme le département de l'Aude, fait partie des 550 territoires bénéficiant de cet accompagnement sur des actions précises.

Sur l'agglomération, ce soutien est principalement centré sur la mise en place d'actions d'éco-mobilité. Cela passe d'abord par l'achat d'un parc de véhicules électriques par l'Agglo et la ville de Villegailhenc afin de diminuer l'impact carbone des déplacements communautaires. Deuxième action significative, la régie de transport doit mettre en place un train touristique électrique qui produira en partie sa propre énergie et qui viendra compléter l'offre des TOUC électriques, petits véhicules électriques mis à disposition de la population et des touristes durant la période estivale et qui transportent plus de 30 000 personnes par an. La régie doit aussi s'équiper d'une camionnette électrique pour réduire l'impact de ses interventions sur le réseau.





### Réseau de transport scolaire à la rentrée 2017



Source : RTCA, 2017

### Label Tourisme & Handicap



-  Handicap **moteur**
-  Handicap **mental**
-  Handicap **auditif**
-  Handicap **visuel**



## Un label TEPCV départemental pour développer le covoiturage

Le département de l'Aude est lui aussi lauréat du label TEPCV avec un axe fort sur la mobilité. L'Etat vient appuyer la politique du département de développement des aires de covoiturage. Neuf aires ont été mises en place en 2018 à l'échelle du département. Sur le territoire, deux aires ont ainsi vu le jour : une première d'une quarantaine de places au niveau du rond-point de Béragne sur la commune de Trèbes et une seconde sur la commune de Villemoustaussou. Ce service est complété par des services connexes : Wifi gratuit, points de vente de produits locaux...

L'objectif est aussi à terme de conforter la multimodalité sur ces espaces et de les connecter aux réseaux de transport en commun ou de sécuriser les accès modes actifs.

Le Département a d'ailleurs mis en place une plateforme de mobilité pour informer les usagers sur l'offre disponible sur leurs trajets : Mobil'Aude, Plateforme de mobilité solidaire associée à un compte mobilité. Elle a pour ambition de faciliter les déplacements des populations, en particulier les plus fragiles et proposant pour un trajet défini, toute les possibilités de déplacements. L'objectif est de développer la solidarité locale à travers une mobilité inclusive et centrée vers les utilisateurs et le territoire. Un important volet solidaire constitué d'ambassadeurs servant de relais locaux permet à chaque habitant de bénéficier d'une assistance dans la recherche de solutions de déplacements. Les partenariats noués avec les différentes institutions en charge des publics fragiles (pôle-emploi, CAF, établissements de soin...) permettent une prise en charge graduelle des frais de déplacement pour les populations les plus en difficultés.

## Le TOUC, une offre de mobilité électrique et gratuite



Source : RTCA, 2017



### La mobilité selon les communes

Près d'un tiers des communes considèrent que la desserte routière n'est pas satisfaisante, les principales communes concernées sont situées dans la proximité directe de Carcassonne

En-dehors du transport à la demande, les communes se disent en général peu satisfaites de l'offre de transport en commun (manque de desserte, manque de fréquence...)

Plus de 90 % des communes considèrent que les cheminements doux/actifs (vélos et piétons) sont insuffisants. Le constat est partagé : discontinuité des parcours, manque de sécurité, absence sur certaines communes de circuits identifiés...

Une remarque répétée : la sous-utilisation du Canal du Midi pour les modes doux

## 4. Les communications numériques, un axe de développement pour demain

### 4.1 UN DÉPLOIEMENT EN COURS DES TECHNOLOGIES

Le département de l'Aude s'est engagé en 2014 dans l'élaboration d'un schéma directeur territorial de l'aménagement numérique\* afin d'orienter les investissements pour le déploiement du Très Haut Débit pour répondre aux besoins des entreprises et des habitants. Il s'agit d'adosser les objectifs de déploiement du SDTAN aux objectifs transversaux de développement du département de l'Aude décrits dans le projet « Aude 2030 ».

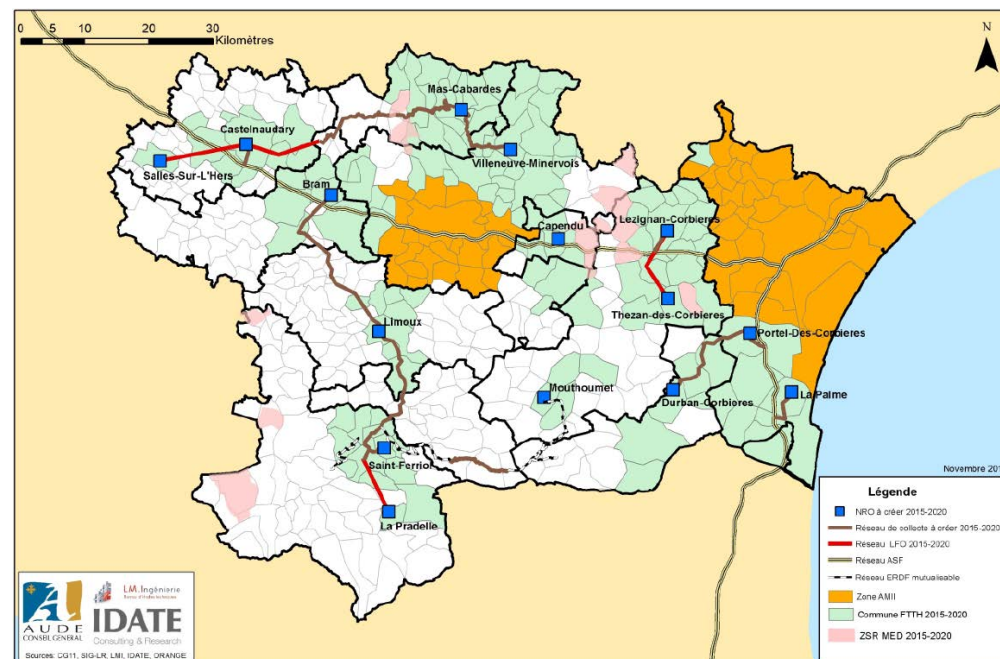
Trois axes sont notamment privilégiés : le développement économique dans le cadre de la requalification des sites d'activités et du soutien aux filières-clés du territoire (agriculture et tourisme), l'attractivité résidentielle notamment dans les secteurs les plus ruraux et enfin la montée en qualité et en accessibilité des services existants.

L'agglomération de Carcassonne fait l'objet d'un traitement différencié dans le projet de déploiement des technologies Très Haut Débit. Le cœur de l'agglomération (ancien périmètre de Carcassonne Agglo en 2011) a fait l'objet d'un appel à manifestation d'intention d'investissements lancé par l'Etat sur les principales agglomérations françaises. Depuis 2013, Orange co-investit avec SFR sur 23 communes de Carcassonne Agglo pour le déploiement de la Fibre. En-dehors de ces communes, le département investit dans les infrastructures en visant en premier lieu les équipements et zones d'activités stratégiques puis en élargissent au reste de la population. Le SDTAN prévoit l'exploitation des infrastructures viaires et ferroviaires existantes pour faire passer la fibre.

Pour les zones dont le simple accès à l'ADSL est compliqué, la technologie satellite est envisagée (technologie MED).

Une seconde phase de déploiement devrait être engagée à partir de 2020 pour connecter toutes les communes du département aux technologies à Très Haut Débit.

Carte du scénario préférentiel du déploiement Très Haut Débit (2015-2020)



Source : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement numérique de l'Aude, Idate/LM Ingénierie, 2014

\*Département de l'Aude, Schéma directeur territorial de l'aménagement numérique, 2014

## 4.2. DES USAGES À DÉVELOPPER

Le développement des usages du numérique est un enjeu économique et social relayé par les conclusions du SDTAN.

### Le numérique, un enjeu de développement économique

Le développement des entreprises carcassonnaises sont de plus en plus liées à l'usage du numérique. L'agriculture, fer de lance de l'économie carcassonnaise, est l'un des premiers secteurs consommateurs de Data : données météorologiques, qualité du sol, santé des animaux, automatisation et calibrage des traitements... La dépendance à l'informatique est d'autant plus forte que les dossiers PAC sont désormais entièrement numériques. La vente directe est aussi un fort enjeu de numérisation pour l'agriculture, et notamment pour la viticulture.

Le tourisme, second pilier de l'économie carcassonnaise, est aussi un client central de numérisation de l'offre et des usages, que ce soit dans l'hébergement et la restauration pour gérer les réservations et se faire connaître, dans les commerces pour valoriser les produits mais aussi dans l'offre culturelle et patrimoniale pour enrichir les visites de contenus (informations pratiques, guides de visite en ligne...). Pour les usagers, la possibilité de disposer d'une connexion internet facile est aussi gage de satisfaction et de communication (gestion des réseaux sociaux...).

Un pôle numérique a été mis en place par Carcassonne Agglo sur la zone d'activité de St-Jean de l'Arnouze pour accueillir les télétravailleurs et proposer des formations aux outils digitaux. Ce pôle numérique dispose d'une connexion à la fibre avec un débit de 1 Go montant et descendant. Ce pôle numérique vient compléter localement le dispositif lancé par la Région de l'École Régionale du Numérique. L'incubateur Créaude, entre Carcassonne et Castelnaudary, accueille une trentaine de Start-up marquée par trois secteurs d'activités dominants : le bâtiment, le sport et la production industrielle.

Carcassonne Agglo dispose aussi d'un terrain fertile pour le développement du télétravail salarié et indépendant du fait à la fois de ses sous-territoires ruraux, parfois isolés, mais aussi de l'importance des flux vers Toulouse et vers les villes du pourtour méditerranéen, flux qui concernent souvent des fonctions tertiaires

pouvant être exercées en partie à distance. Une étude d'opportunité est en cours sur le volet rural, portée par l'association Minervois Corbières Méditerranée, structure porteuse du GAL de l'Est-Audois et couvrant les territoires de Carcassonne Agglo, du Grand Narbonne, de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois, des Corbières Salanque Méditerranée et de la communauté de communes de la Domitienne.

### Le numérique, un outil pour développer l'accessibilité des emplois et des services

Suite à la mise en place de la démarche de Grande École du Numérique en 2015 à l'échelle nationale, la Région Occitanie a choisi de décliner le modèle localement, l'École Régionale du Numérique, pour former les demandeurs d'emplois non-qualifiés aux outils numériques. Carcassonne Agglo fait partie de la quinzaine de territoires pilotes où le dispositif a été lancé. La formation carcassonnaise accueille une quinzaine de stagiaire pour les amener au diplôme Bac+2 de développeur. Au-delà de la politique d'insertion, la Région souhaite ainsi encourager le virage numérique des TPE/PME.



## A retenir...

### Atouts / Opportunités :

- Une agglomération de près de 100 000 habitants
- Dans le top 10 des aires urbaines de l'Occitanie
- Une croissance soutenue marquée par l'attractivité résidentielle

### Faiblesses / Menaces :

- Une ville-centre qui ne gagne pas de population et dont le poids diminue dans l'agglomération
- Une croissance de la population principalement portée par les bourgs de plus de 2 000 habitants autour de la ville-centre
- Une précarité marquée des ménages sur l'agglomération
- Un vieillissement affirmé de la population
- Une population très pauvre et peu qualifiée
- Peu de cadres des fonctions métropolitaines malgré son statut de ville moyenne préfecture
- Des territoires en déprise démographique
- Un développement récent accéléré en deuxième couronne
- Des ménages de plus en plus petits marqués par une hausse rapide du nombre de familles monoparentales





# Enjeux

- ▶ Accompagner le vieillissement de la population
- ▶ Développer l'attractivité résidentielle, notamment de la ville-centre et sur des populations plus jeunes
- ▶ Anticiper la déprise de certains villages
- ▶ Limiter la périurbanisation et l'étalement urbain
- ▶ Améliorer le niveau de formation des individus
- ▶ Accompagner l'évolution des modes de vie en développant une offre en logement adaptée
- ▶ Conforter les actions en faveur des ménages les plus fragilisés

## A retenir...

### Atouts / Opportunités :

- Une économie développée autour de trois piliers : le tourisme, l'agriculture et l'administration
- Une viticulture dynamique et fortement productrice, avec des terroirs bien identifiés : Minervois, Corbières, Malepère
- Une offre en enseignement supérieur qui se développe, notamment autour du numérique
- De nouvelles pratiques commerciales qui sont autant d'opportunités pour les commerçants et les agriculteurs locaux
- Des liens à affirmer entre agriculture, artisanat et tourisme

### Faiblesses / Menaces :

- Une faible concentration de l'emploi, de forts échanges avec les territoires voisins
- Une économie peu diversifiée, très liée au présentiel et aux administrations
- Pas de grandes entreprises présentes sur le territoire
- Un manque de structuration des acteurs économiques
- Un manque récurrent de main d'œuvre qualifiée
- Un emploi fortement saisonnier lié à l'agriculture et au tourisme
- Une offre foncière limitée et peu lisible du fait de l'omniprésence de l'activité commerciale
- Une forte concentration de l'offre commerciale en périphérie de la ville-centre qui concurrence fortement l'offre de centre-ville et de centre-bourg
- Une activité agricole fortement impactée par les changements climatiques, principalement sur la viticulture
- Une chaîne de valeur très partielle en agroalimentaire avec peu d'organisation en aval de la production
- Des difficultés croissantes de reprise en agriculture et en artisanat
- Une multiplication des friches agricoles
- Une dégradation progressive de la qualité des zones d'activités avec la multiplication des friches commerciales
- De nouveaux projets commerciaux qui menacent des équilibres déjà fragilisés au sein des centres-bourgs
- Un emploi en fort recul sur la période récente



# Enjeux

- ▶ Structurer l'offre foncière et immobilière à destination des entreprises
- ▶ Requalifier les zones d'activités existantes
- ▶ Traiter les friches commerciales et agricoles
- ▶ Limiter le développement commercial de périphérie
- ▶ Accompagner les reprises des activités agricoles et artisanales
- ▶ Diversifier l'économie carcassonnaise vers davantage de productif en s'appuyant sur les savoir-faire locaux
- ▶ Développer l'économie numérique et la digitalisation de l'économie

## A retenir...

### Atouts / Opportunités :

- Un parc de logement social développé et peu tendu
- Un réseau de transport en commun autour de la ville-centre
- Une reprise progressive de l'économie avec une baisse du nombre de demandeurs d'emploi
- Une localisation des quartiers politique de la ville favorable à la mixité sociale
- Un réseau de transport en commun qui s'étoffe
- Des actions en faveur de la multimodalité
- Un développement progressif du covoiturage
- Une labellisation TEPOS principalement orientée vers les solutions de mobilité
- La volonté de la Région de devenir la première Région européenne à Energie Positive

### Faiblesses / Menaces :

- Un taux de pauvreté important sur le territoire notamment chez les jeunes
- Un parc de logement ancien avec une faible performance énergétique
- Une forte augmentation du taux de chômage
- Une forte demande de logement social et une proportion importante de la population éligible
- Une forte dépendance aux énergies fossiles pour les déplacements et le chauffage
- Peu d'offre de mobilité alternatives à la voiture lorsque l'on s'éloigne de la ville-centre

# Enjeux

- ▶ Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments
- ▶ Développer de nouvelles solutions de mobilité pour les habitants
- ▶ Développer l'usage des modes alternatifs à la voiture
- ▶ Conforter la mixité sociale des quartiers
- ▶ Renouveler les quartiers prioritaires les plus anciens
- ▶ Développer et diversifier l'offre de logement social en insistant sur les petits logements



# Partie 4 : Renouveler la vision urbaine de l'agglomération



## Partie 4 : Renouveler la vision urbaine de l'agglomération

### 1. Des centralités en souffrance

#### 1.1. Des centres-bourgs en déprise

Le centre-ville et les centre-bourgs répulsifs

Des services et équipements suffisants ?

Des politiques en faveur des centralités

#### 1.2. Des périphéries qui ne cessent de se développer

La migration des ménages toujours plus loin vers les communes périphériques

Des polarités commerciales périphériques fortes

### 2. Une façon de « faire la ville » à repenser

#### 2.1. Un parc de logement peu adapté aux besoins

Un parc en croissance mais en proie à des difficultés qui se confirment

Un marché immobilier marqué par des prix encore contenus

#### 2.2. Un urbanisme consommateur d'espaces et générateur de flux

Une consommation d'espace importante

La construction dominée par l'habitat individuel de périphérie

### A retenir... / Enjeux





# 1. Des centralités en souffrance

## 1.1. DES CENTRES-BOURGS EN DÉPRISE

### Le centre-ville et les centre-bourgs répulsifs

Près de 43 % des communes ayant répondu à l'enquête du SCoT considèrent leur centre-bourg peu attractif. Les raisons sont multiples : le manque de commerces et de services, la dégradation de certains îlots centraux due à la vétusté et à la déprise de certains bâtis, l'insécurité liée à la forte circulation routière

### Une dévitalisation progressive entre dégradation du parc de logements et vacance commerciale

Les données de la vacance\* sur le territoire sont révélatrices : près de 11 % des logements de l'agglomération sont considérés comme vacants par l'Insee . On considère qu'un parc fonctionne correctement entre 4 et 8 % de vacance. Cependant, toutes les communes ne sont pas touchées de la même façon par la vacance. Les territoires les plus touchés sont les parties historiques de Carcassonne : la Bastide et la Cité comptent plus de 25 % de leur parc de logements comme vacants. Les autres territoires de l'Est de l'agglomération sont aussi davantage touchés.

L'importance de la vacance va de pair avec une dégradation progressive du parc. Près de la moitié des communes identifient des îlots très dégradés sur leur centre-bourg. Cela a un impact direct sur l'image de la ville et son attractivité. Les communes ont pourtant du mal à faire face à cette problématique puisque près des deux tiers des communes concernées n'ont mené aucune action pour enrayer cette situation.

Près de 36 % des communes considèrent ne pas répondre aux besoins de base de leur population en matière commerciale. Près de 40 % d'entre elles n'ont d'ailleurs

\* Un logement vacant (Insee) est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)



### Paroles d'élus...

« Les centres-bourgs se viduent. Ils sont souvent la plupart du temps peuplés par des personnes âgées, et réservés aux précaires et aux touristes. »  
« Les centres-bourgs et villes sont perçus comme peu adaptés aux modes de vie actuels : il manque des stationnements, des sorties ; les maisons sont souvent sur plusieurs étages... »



### L'état des centres-bourgs selon les communes

Près de 43 % des communes ne considèrent pas leur centre-bourg attractif

Plus de 48 % ont des îlots insalubres dans leur centre-bourg. Seuls 30 % ont des projets pour y remédier

35 % ne disposent pas d'une offre commerciale de première nécessité. 30 % des communes craignent la fermeture prochaine de leur commerce à cause de la concurrence ou d'un départ en retraite non remplacé

Parmi l'offre de proximité qui manque le plus aux communes : un distributeur de billet et un bar-restaurant



aucun commerce de proximité dans leur centre-bourg. Cette désertification continue de s'accroître avec près de 35 % des communes qui observent des fermetures de commerce sur leur centre-ville, menaçant parfois l'animation de leur commune. Ces fermetures sont d'ailleurs principalement liées à une baisse de rentabilité de l'activité des indépendants. L'ouverture de supermarchés en périphérie de Carcassonne et dans certaines communes plus rurales ont parfois bouleversé les équilibres locaux. En effet, l'implantation de moyennes surfaces à proximité de tissus commerciaux constitués joue à la fois le rôle de locomotive mais aussi d'aspirateur : il concentre les flux et dynamise les commerces spécialisés situés dans son sillage (voisinage ou galeries) mais menace directement les commerces spécialisés ou généralistes situés dans son aire de chalandise\*.

### Une ville-centre confrontée aux difficultés

Le cas du centre-ville de Carcassonne est symptomatique : avec près de 16 % de vacance de ses locaux commerciaux, elle fait partie des villes les plus touchées par la dévitalisation de leur centre-bourg\*\*. Pour Carcassonne, qui bénéficie pourtant d'une forte attractivité touristique, les causes identifiées par Procos (Fédération pour l'urbanisme et le développement du commerce spécialisé) sont liées au fort développement du commerce de périphérie combiné au contexte socio-économique fragile. Cela va de pair avec une forte vacance des logements mais aussi le départ de quelques gros employeurs (département...) vers la périphérie.

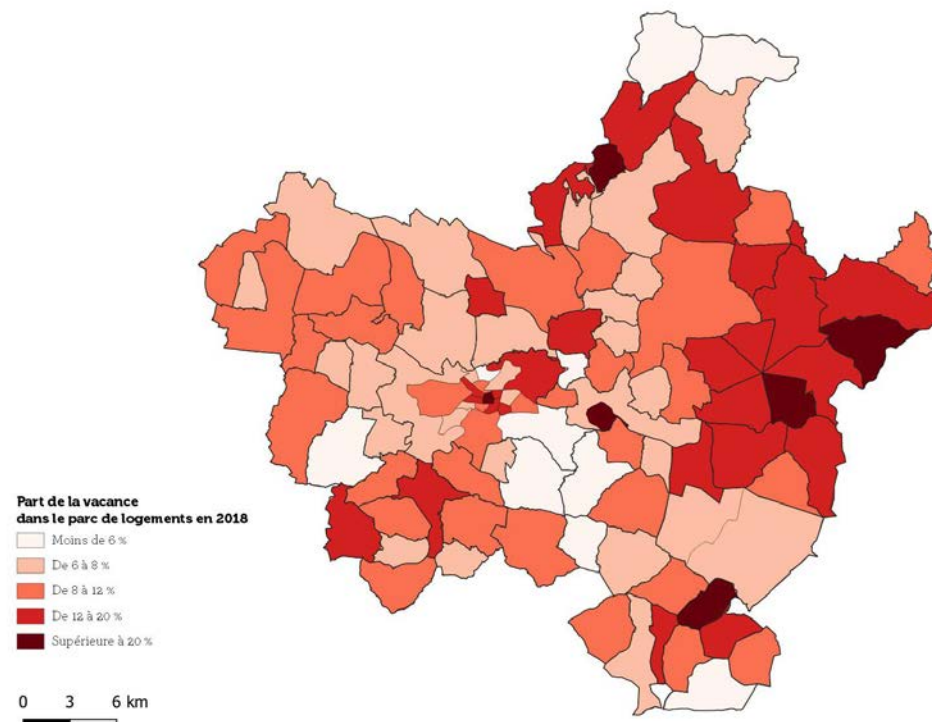
La commune s'est engagée dans une démarche d'OPAH Renouvellement Urbain pour agir sur l'habitat dégradé qui s'est développé notamment sur le quartier de la Bastide. La ville de Carcassonne est aussi lauréate du Plan Action Cœur de Ville lancé en 2018 par l'Etat avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle travaille désormais avec Carcassonne Agglo sur l'élaboration de son projet de revitalisation de cœur de ville qui pourrait ainsi être soutenue dans ce cadre.

Un levier important pour Carcassonne est aussi celle de la mobilité au sein de son centre-ville tant pour les habitants que pour les usagers et les touristiques. Celle-

\* DGE, « Les supérettes à la conquête des grandes villes », Les 4 pages de la DGE n°54, avril 2016

\*\* Procos, « La vacance commerciale : Toujours plus de locaux commerciaux vides en centre-ville », Présentation des derniers chiffres de l'observatoire Procos de la vacance commerciale, concernant l'évolution du phénomène dans les centres-villes en 2015, juin 2016

### Part de la vacance dans le parc de logement par IRIS



Source : Insee, Recensement de la population 2018



ci est fortement contrainte par la forme historique du cœur de ville avec des rues étroites qui laisse peu de place à la mixité des modes. L'offre de stationnement peine à trouver un équilibre entre espaces sur voie et parkings souterrains. Les cheminements piétonniers ne sont pas évidents au sein de la Bastide. Une réflexion a été lancée pour travailler sur la mobilité dans la Bastide, en continuité de la mise en place du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) au niveau de la gare qui devrait permettre de conforter l'accessibilité des sites commerciaux et touristiques de l'agglomération pour les touristes et les habitants.

### Une dégradation du bâti qui impacte les paysages des centres-bourgs

La vacance des logements et des commerces au sein des centres-bourgs a un fort impact paysager au sein des communes. Certains bâtiments sont ainsi laissés à l'état de friches qui entament l'attractivité des centres-bourgs et peuvent poser à termes des questions de sécurité.

## Des services et équipements suffisants ?

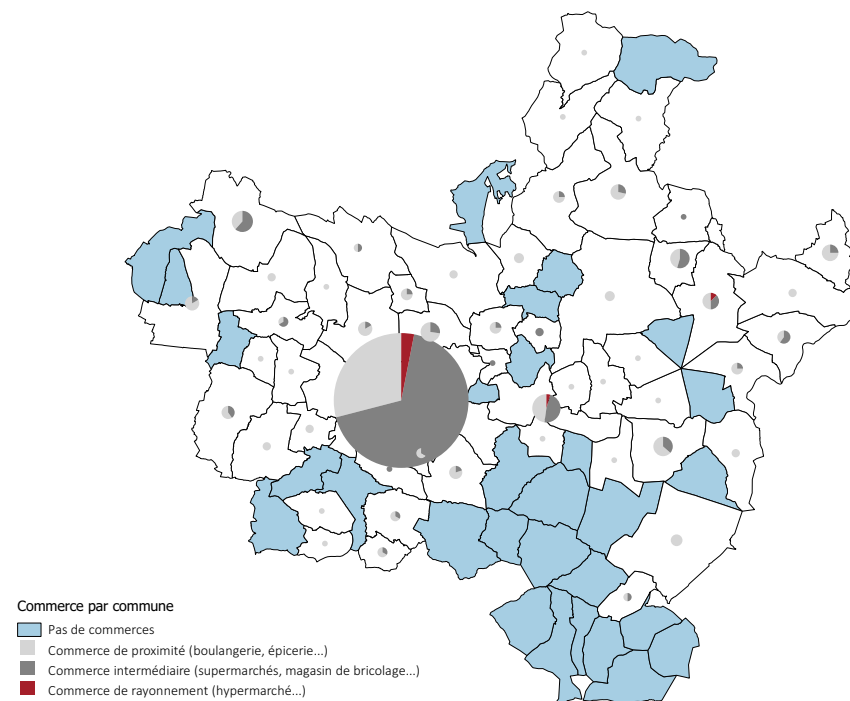
### Un équipement commercial surdimensionné et mal réparti pour une population fragilisée

Près de 36 % des communes de Carcassonne Agglo ne disposent pas du moindre commerce sur leur territoire et 45 % en disposent de moins de cinq (source : Insee, BPE, 2016). L'offre commerciale de l'agglomération est très concentrée dans quelques pôles : Carcassonne compte 73 % des commerces recensés sur le territoire et seules cinq autres communes (Trèbes, Villemoustaussou, Montolieu, Peyriac-Minervois et Capendu) en compte plus de 10.

Cette polarisation se retrouve dans la répartition des commerces alimentaires, répondant aux besoins quotidiens de la population et qui représentent 55 % des commerces carcassonnais. Carcassonne regroupe la moitié de l'offre et seules six communes disposent de cinq commerces ou plus (Alzonne, Capendu, Rieux-Minervois, Trèbes, Pépieux et Villemoustaussou). Certaines communes ne disposant pas de commerces de bases sont desservies par un service de commerce ambulants auxquelles elles sont fortement attachées.

Carcassonne Agglo dispose d'environ 24 commerces alimentaires pour 10 000 habitants contre 18 en moyenne à l'échelle nationale. Alors que le nombre de grandes surfaces est proportionnellement dans la moyenne nationale, celles-ci

### Répartition des points de vente par commune



Source : Insee, BPE 2016



exercer une forte attraction sur les communes qui les entourent. L'enquête auprès des communes montre d'ailleurs que la présence d'un hyper ou d'un supermarché détermine l'influence exercée par la commune sur son environnement. En-dehors de Carcassonne, les communes de Rieux-Minervois, Trèbes et Capendu exercent ainsi une certaine influence sur leurs voisines en matière d'achat.

Cette offre physique est complétée par une dizaine de marchés alimentaires sur le territoire.

Les communes les plus importantes en termes de population sont celles qui disposent de la plus grande diversité de l'offre commerciale. Elles accueillent notamment les commerces spécialisés non-alimentaires. Par exemple, 94 % de l'offre commerciale d'équipement de la personne (vêtements, chaussures, accessoires...) sont concentrées sur Carcassonne, 90 % de celle de l'équipement de la maison (meubles, électroménager...). Les magasins de Culture et Loisirs sont davantage représentés en-dehors de Carcassonne (un tiers d'entre eux) par la présence de tabac-presse.

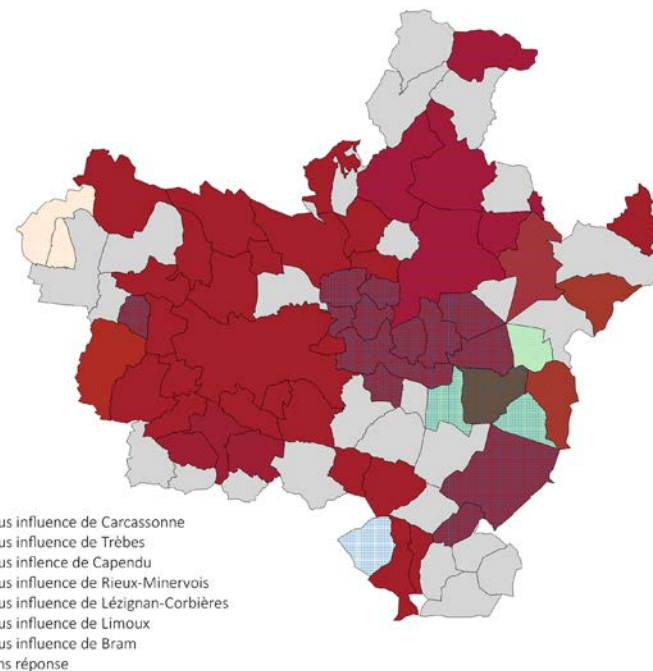
La plupart des communes n'attendent pas de nouveaux commerces dans leur centre-bourg et sont plus souvent face à des problématiques de maintien du dernier commerce à cause du manque d'attractivité de leur commerce isolé face à la concurrence des grandes enseignes voisines et du manque de rentabilité liée à des zones de chalandises de plus en plus limitée (concurrence d'autres commerces, augmentation des charges, évasion commerciale liée aux flux pendulaires, perte de pouvoir d'achat de la clientèle...).

Les communes sont avant tout en attente d'animation pour leur centre-bourg, bien conscientes des limites économiques à l'implantation d'un commerce. C'est pourquoi la plupart de celles qui ont répondu à l'enquête du SCoT souhaitent prioritairement disposer d'un bar/restaurant.

### Des services polarisés sur la ville-centre, des disparités importantes selon les communes

Le commerce est un indicateur de la concentration des équipements sur la ville-centre de Carcassonne : le territoire de l'agglomération est suréquipé par rapport aux moyennes nationales, alors même que l'offre est concentrée sur Carcassonne, avec un taux presque 3 fois supérieur aux moyennes observées à l'échelle nationale (6 fois sur la ville-centre). Cette très forte concentration sur la ville-centre interroge sur la localisation de ces commerces, souvent en périphérie,

### Communes privilégiées pour faire ses achats



Source : Enquête communes, 2017



difficilement accessibles hors voiture et sur l'impact de cette suroffre en matière d'équilibres urbains (entrée de villes, friches, animation des centres-villes et centres-bourgs...).

Cette situation est observable dans d'autres domaines. Les services aux particuliers (Services publics, sécurité, pôle emploi, banque, poste, artisans...) sont concentrés sur la ville-centre de Carcassonne qui accueille de façon privilégiée les services publics mais aussi les services privés en tant que pôle local d'administration (préfecture de l'Aude). Les autres communes de l'agglomération sont globalement dans la moyenne nationale. L'enseignement se situe d'ailleurs dans cette mouvance : malgré le récent essor de la fonction universitaire de Carcassonne, l'offre demeure cohérente avec les besoins de la population.

En complément de leur offre actuelle, la majorité des communes interrogées souhaiteraient disposer d'un Distributeur Automatique Bancaire (DAB). Le seuil de rentabilité de tels équipements s'est envolé ces dernières années du fait du renforcement de la réglementation. Un DAB commence à être rentable au-delà des 4 000 retraits par mois. Cela nécessite donc un positionnement sur une zone de flux, dans un centre commerçant fréquenté ou à proximité d'un marché. Peu de communes répondent à ces critères aujourd'hui.

Le territoire est aussi très bien équipé en équipements de sport et de loisirs notamment grâce aux activités de plein air (circuit de randonnée...). Cela permet de diffuser l'activité touristique en-dehors de Carcassonne qui concentre quant à elle les hébergements.

Bien que plus du tiers des communes considèrent l'offre de santé comme peu satisfaisante sur le territoire, l'agglomération carcassonnaise est relativement bien équipée par rapport aux moyennes nationales. Elle bénéficie en cela de la présence d'un Centre Hospitalier Régional mais aussi de son très important Centre Intercommunal d'Action Social qui prend en charge tant l'accueil des enfants que l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées pour le maintien à domicile. Quelques communes souhaiteraient d'ailleurs renforcer sa mission sur le volet sanitaire pour compenser le manque de professionnels de santé dans les territoires les plus ruraux.

Enfin, le service de transport semble être le principal point noir au sein des équipements de Carcassonne Agglo. C'est d'ailleurs un des grands enseignements de l'enquête auprès des communes : le réseau de transport en commun n'est pas satisfaisant pour la plupart d'entre elles qui souhaiteraient voir améliorés la desserte et la fréquence de ce service. Cette remarque est complétée par un

jugement très dur envers le maillage vélo et piéton du territoire lié à son faible dimensionnement ainsi qu'au manque de sécurité de ses voies alors même que le territoire dispose de nombreux atouts pour encourager ses pratiques, notamment sur un volet touristique.

### Une accessibilité des services difficile

51 % des communes considèrent que certains services publics sont insuffisants. La restructuration du maillage de la Poste sur le territoire est la première limite observée par les élus sur leur territoire. D'autres services font aussi défaut pour certaines communes notamment autour des services de santé et des services de mobilité.

Une étude de l'Insee parue en novembre 2017 montre que Carcassonne Agglo se distingue par une réelle difficulté d'accès aux services. L'étude interroge deux dimensions de l'accessibilité : une première « physique » liée aux contraintes de relief et d'infrastructures et la seconde liées davantage aux caractéristiques sociales de la population (vieillesse, pauvreté...). Les difficultés de Carcassonne et ses environs sont liées principalement aux difficultés sociales de sa population alors même que les caractéristiques physiques du territoire sont plutôt favorables. L'agglomération se situe dans la même dynamique que d'autres villes de même ordre comme Perpignan ou Nîmes. Au sein de la région Occitanie, seule Toulouse se distingue au sein des plus grandes villes avec une situation relativement favorable du point de vue de l'accès des services.

Cette situation interroge le territoire et se présente comme un défi : face aux difficultés sociales qui limitent l'accès aux services, le territoire doit renforcer son offre de mobilité physique et d'offre de services de proximité en lien avec son CIAS.

Un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics a été adopté en novembre 2017 à l'échelle du Département pour soutenir la présence et l'accessibilité des services de première nécessité (enseignement, santé, commerce...) sur tout le territoire audois. Le département fait partie des pionniers français sur cette question.

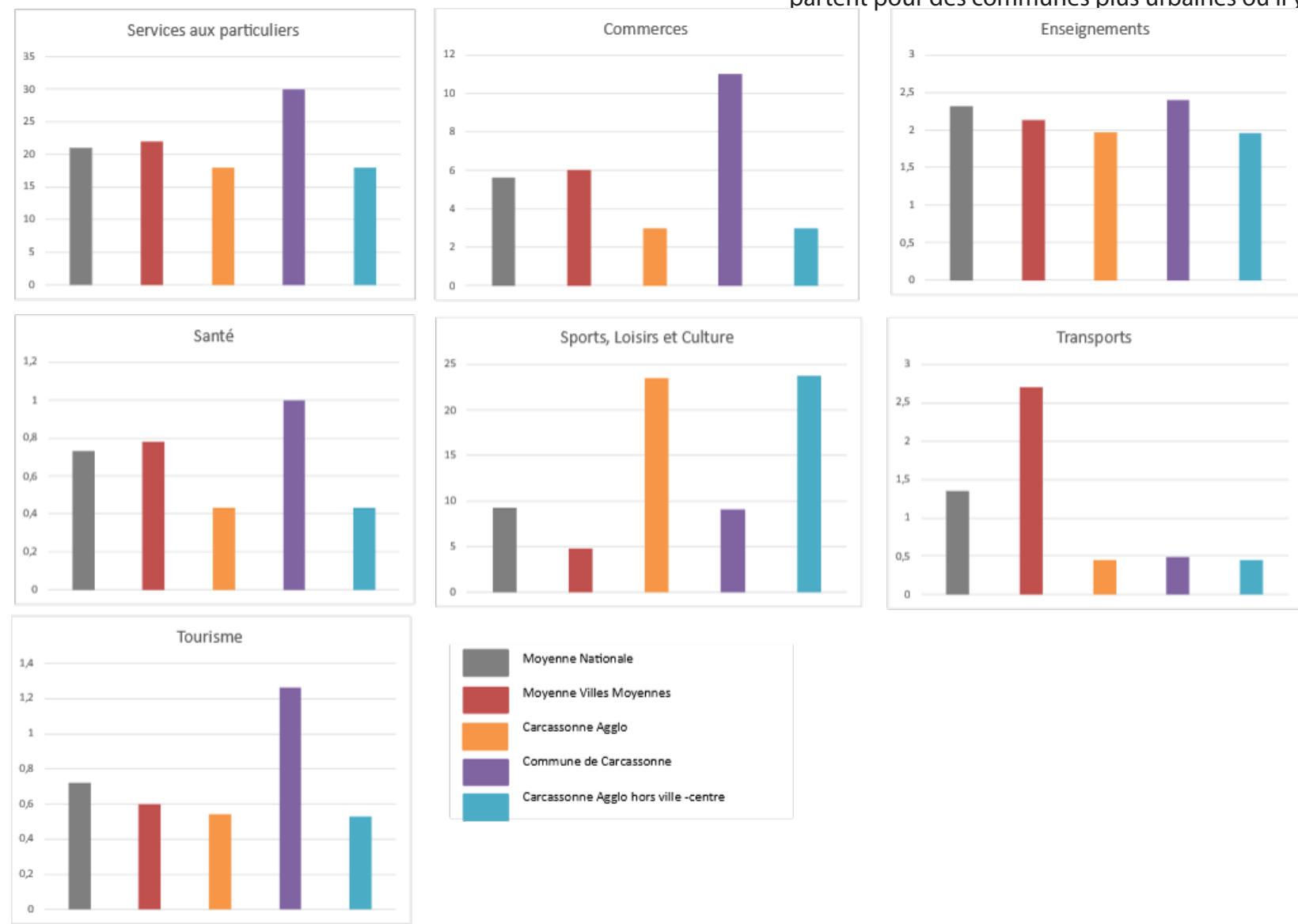
\* Insee, « Difficultés d'accès aux services : l'arrière-pays méditerranéen cumule les contraintes », Insee Analyses n°54, Novembre 2017



## Taux d'équipement pour 1 000 habitants



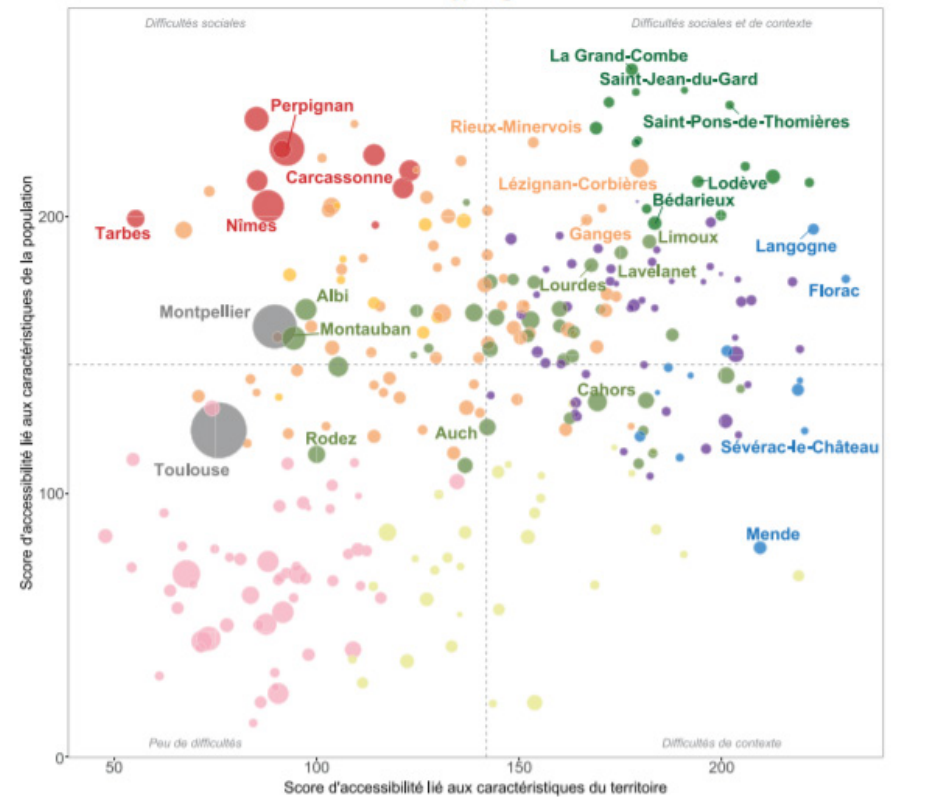
« Dans les communes rurales sans services, les personnes arrivant à la retraite partent pour des communes plus urbaines où il y a des services. »



Source : Insee, BPE 2016

## Typologie de territoires en fonction de l'accès aux services en fonction de leurs caractéristiques physiques et sociales

Croisement des scores d'accessibilité avec la typologie



### Profil du bassin



Lecture : les bassins colorés en vert sombre relèvent tous du même profil ; ils cumulent d'importantes difficultés socio-économiques et un environnement défavorable.

Sources : Insee, BPE 2015, recensements de la population 2008 et 2013 ; Insee-DGE-CRT, enquête sur les hébergements touristiques 2016 ; Insee-DGFIP-CNAV-CCMSA, Filosofi 2013 ; IGN, BD TOPO 2016.

Source : Insee, BPE 2016



### Les services selon les communes

Plus de 50 % des communes considèrent que certains services publics sont insuffisants :

- Les transports en commun
- Les services de l'Etat (Poste, Gendarmerie, Administration...)
- Les services de santé...

Environ 38 % des communes considèrent que les services de santé sont insatisfaisant à très insatisfaisants. Certains proposent de rattacher certains services au CIAS (assistantes médicales...) ou de proposer des services mobiles...

En matière d'éducation, les communes sont globalement satisfaites du service pour le primaire et le secondaire ainsi que pour les activités périscolaires. Par contre, elles sont très réservées sur la qualité de l'offre de l'enseignement supérieur et de son adéquation avec la demande des entreprises

## Des politiques en faveur des centralités

### Action Cœur de Ville et Opération de Revitalisation Territoriale sur Carcassonne

La ville de Carcassonne a signé en 2018 une convention avec l'Etat et l'Agglomération pour œuvrer à la réhabilitation de la Bastide Saint-Louis en agissant de façon transversale sur l'habitat, l'économie, la mobilité, le patrimoine et les services publics. Plusieurs projets ont ainsi été soutenus depuis 2018 pour redonner de l'attractivité au centre-ville : aide à la réhabilitation des logements, financements de projets d'équipements (maison des associations, salle de cinéma...), aides aux commerces...

Ce dispositif a été complété par la mise en place d'un périmètre d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) permettant d'agir de façon volontariste par le foncier et des aides ciblées à la réhabilitation de logements. L'ORT a été l'occasion notamment de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour revitaliser le parc de logement.

### Petites Villes de Demain sur Trèbes et Rieux-Minervois

Le Programme «Petites Villes de Demain» a été initié en 2021 pour favoriser le développement des petites villes qui remplissent, pour leur territoire, un rôle de centralité et des fonctions d'équilibre. Sur Carcassonne Agglo, ce sont les communes de Trèbes et Rieux-Minervois qui ont été retenues.

Ce programme doit permettre de conforter le rôle de centralités de ces communes en accompagnement à la revitalisation de leurs centres-bourgs et en confortant leur rôle en matière d'équipement au sein de leur bassin de vie.

### Bourgs-Centres de la Région Occitanie

En 2017, la Région Occitanie a mis en place un dispositif de soutien ciblé pour les petits pôles ruraux. Les contrats « Bourgs-Centres » participent à la revitalisation des petites communes, bourgs ruraux ou péri-urbains, qui sont les pôles de services de leur bassin de vie. Objectif : les rendre plus attractifs, en développant des services et des équipements de qualité pour répondre aux besoins des

populations actuelles et futures. Un contrat Bourg-Centre se matérialise par un contrat-cadre définissant une feuille de route jusqu'à fin 2021. Il cofinance des projets d'amélioration du cadre de vie, de mobilité, de transition énergétique et écologique, des équipements culturels, sportifs ou de loisirs, le développement économique et touristique.

Dix communes de l'Agglomération ont signé un contrat avec la Région en 2020 : Alzonne, Capendu, Caunes-Minervois, Conques-sur-Orbiel, Peyriac-Minervois, Pezens, Rieux-Minervois, Trèbes, Villegailhenc et Villemoustaussou.





## 1.2. DES PÉRIPHÉRIES QUI NE CESSENT DE SE DÉVELOPPER

### La migration des ménages toujours plus loin vers les communes périphériques

#### Une ville-centre qui perd de la population

Le retrait démographique de la ville centre dans la dynamique de l'agglomération est un phénomène ancien. Son poids n'a cessé de diminuer au sein du territoire : de 51 % de la population en 1968, elle n'en représente aujourd'hui que 41 %. En effet, alors qu'en 50 ans la population de l'agglomération a crû de près de 30 %, celle de la ville-centre a à peine évolué de 5 %.

Dans les années 1970-1980, contrairement aux autres villes moyennes, elle ne bénéficie pas des derniers élans d'exode rural. Ceux-ci se répercutent davantage sur les petits bourgs en périphérie de Carcassonne qui connaissent dans ces décennies une croissante appuyée. La proximité de Toulouse et le manque d'attractivité de la ville desservent alors Carcassonne dont certains habitants choisissent de partir. Dans les années 1980-2000, la ville-centre gagne à nouveau de la population mais toujours dans une moindre mesure en comparaison des autres communes de l'agglomération. Ce sont principalement les quartiers périphériques ainsi que les communes en conurbation de Carcassonne qui bénéficient de cet élan.

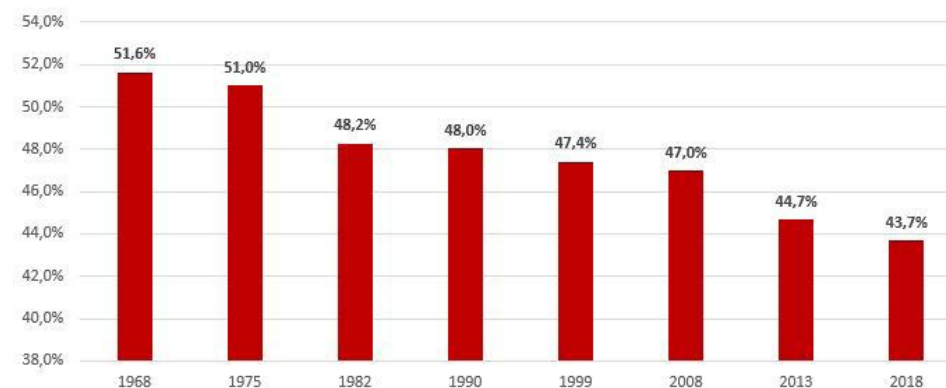
La dernière période montre l'accélération du phénomène de manque d'attractivité et de périurbanisation : la ville centre accuse une perte marquée de population au profit des communes limitrophes d'abord mais aussi des communes les plus rurales. Les habitants, motorisés, fuient les difficultés (contexte socio-économique, offre commerciale, mobilité, emploi) du centre-ville pour un cadre de vie plus favorable.

#### Évolution annuelle moyenne de la population comparée entre la ville de Carcassonne et l'Agglomération

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	2013-2018
Ville centre	-0,5	-0,3	0,7	0,1	0,9	-0,4	-0,1
Carcassonne Agglo	0,0	0,6	0,8	0,3	1,0	0,6	0,3

Source: Insee, Recensement de la population 2014

#### Évolution du poids de Carcassonne au sein de l'agglomération



Source: Insee, Recensement de la population 2014

## Une attractivité résidentielle favorable aux communes les plus rurales

Ce mouvement de périurbanisation se traduit dans les mouvements résidentiels de la population. Carcassonne Agglo dispose d'une certaine attractivité (cf partie 2 1.2) qui lui permet d'être bénéficiaire dans le jeu des migrations résidentielles. En 2013, l'agglomération gagnait ainsi environ 1 200 habitants supplémentaires grâce aux installations de ménages venus de territoire hors-agglomération, tandis que la ville de Carcassonne en gagnait à elle seule environ 350. Cette première différence montre que les nouveaux habitants de l'agglomération privilégient (70 %) les territoires en-dehors de la ville-centre. Cela répond aussi au profil des nouveaux arrivants, principalement des familles (77% des ménages «entrants»).

Les mouvements internes confirment cette vision avec une perte nette de 355 habitants de la ville-centre au profit des autres territoires de l'agglomération au jeu des mouvements résidentiels. Ces échanges montrent l'éloignement progressif de l'attractivité résidentielle au profit des communes les plus rurales qui bénéficient d'un solde migratoire très favorable tant en interne qu'en externe. Les territoires qui bénéficient le plus de ce jeu sont les communes du Nord Carcassonnais et du Cabardès. Les actifs qui concernent 54 % des ménages «entrants» cherchent en effet davantage l'accessibilité à Carcassonne tandis que les retraités choisissent davantage le rural (Val de Dagne, Minervois...).

## Solde migratoire en 2013 en fonction des territoires d'échange

	Ville centre	Communes relais	Communes bourgs	Communes villages
Echange avec les autres types de communes de Carcassonne Agglo	- 353	- 120	+ 134	+ 340
Echange avec les territoires extérieurs	+ 348	+ 15	+ 588	+ 243

Source : Insee, Recensement de la population 2014

## Solde migratoire selon les sous-territoires carcassonnais

	1999-2009		2009-2014	
	Solde Brut	Solde annuel	Solde Brut	Solde annuel
Nord Carcassonnais	+ 1347	+ 135	+ 1516	+ 303
Cabardès	+ 1062	+ 106	+ 742	+ 148
Minervois	+ 1 366	+ 137	+ 684	+ 137
Malepère	+ 940	+ 94	+ 341	+ 68
Piémont d'Alaric	+ 828	+ 83	+ 239	+ 48
Sud Carcassonnais	+ 727	+ 73	+194	+ 39
Piémont carcassonnais	+ 183	+ 14	+121	+ 24
Val-de-Dagne	+ 142	+ 18	+ 11	+ 2
Carcassonne	+ 3 599	+ 360	- 2 269	-454

Source : Insee, Recensement de la population 2014

## Des polarités commerciales périphériques fortes

### Deux centralités commerciales majeures pour le territoire

Le Centre-ville de Carcassonne accueille une grande part des commerces du territoire. Il est marqué par une diversité importante de la nature de commerces présents et propose une mixité importante des fonctions urbaines (habitat, services, emploi, commerce...). Il souffre cependant d'une dégradation progressive de son cadre : un taux de vacance commerciale très important (16 %), un taux de vacance résidentielle très haut lui-aussi (30 %), une paupérisation de sa population, un départ des grands employeurs, un manque d'entretien des bâtiments... Le secteur du centre-ville pose aussi des problématiques en matière de mobilité : bien que très contraint par sa forme médiévale, la circulation en voiture est possible dans tout le quartier ce qui rend difficile les cheminements doux entre les commerces. Ces caractéristiques amènent les grandes enseignes à privilégier l'offre en périphérie ce qui renforce le problème de la vacance et la perte d'attractivité de ce quartier. Avec la mise en place du PSMV et d'un groupe de travail multipartenarial dédié, un certain nombre de ces problématiques devraient être traitées à terme.

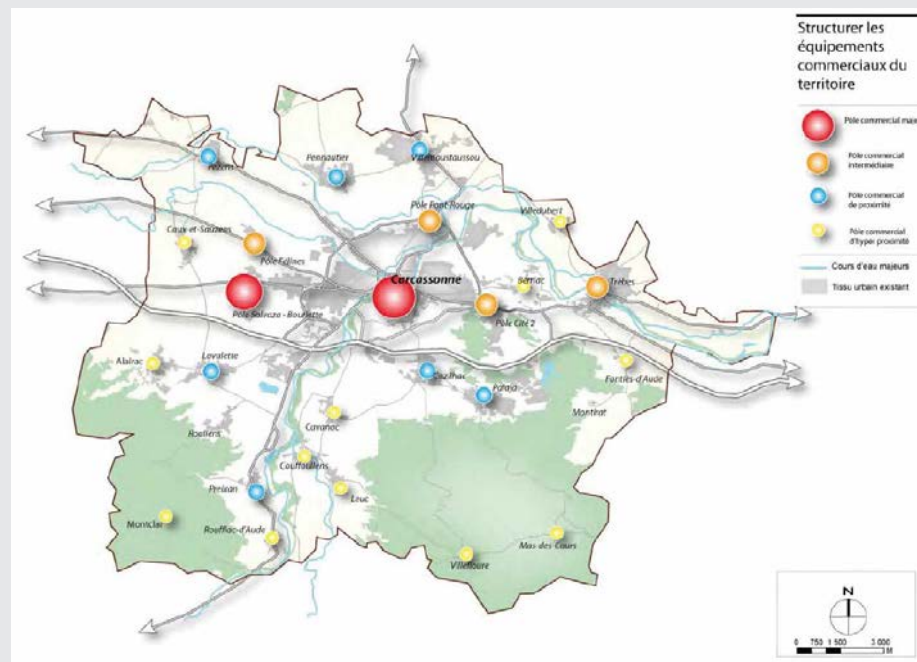
La Cité est la seconde centralité principale de l'agglomération en matière commerciale. Avec une diversité relativement importante de ses commerces et une offre remarquable de restauration, elle est particulièrement tournée vers le tourisme. Dépendante de la fréquentation touristique très concentrée dans l'année, ses commerces ne sont pleinement ouverts que durant la saison estivale. L'un des principaux enjeux pour l'animation commerciale de la Cité est donc l'étalement de la fréquentation dans l'année.

### Une dizaine de centralités commerciales intermédiaires et une trentaine de centralités commerciales de proximité

Les centralités commerciales intermédiaires sont constituées de neuf communes (Alzonne, Capendu, Caunes-Minervois, Montolieu, Pépieux,, Peyriac-Minervois, Rieux-Minervois, Trèbes et Villemoustoussou) qui se distinguent par la diversité de l'offre proposée dans leur centre-bourg. Celle-ci peut être confortée par la présence d'une petite supérette faisant office de locomotive commerciale. Ces



## L'urbanisme commercial dans le précédent SCoT



Source : SCoT Carcassonne Agglo, 2012

Le SCoT de Carcassonne Agglo, adopté en 2012, relève d'une législation beaucoup moins contraignante en matière d'urbanisme commercial et s'inscrit dans le cadre de la loi LME.

Le précédent SCoT avait pour objectif de « renforcer l'activité commerciale à l'échelle du territoire et de conforter une répartition équilibrée et diversifiée » en s'appuyant sur une lecture hiérarchisée des pôles commerciaux du territoire. Les trois orientations principales du DOG découlaient de cette ambition :

- Structurer les équipements commerciaux majeurs d'envergure départementale et extra départementale (centre-ville de Carcassonne et pôle Salvaza-Bourriette)
- Consolider les pôles intermédiaires et de proximité
- Traiter le site à enjeu commercial de l'entrée Est

centralités assument un rôle structurant au sein de petits bassins de vie comme en témoignent les résultats de l'enquête auprès des communes de Carcassonne Agglo. L'équilibre de ces espaces est cependant fragile face au développement de l'offre commerciale de périphérie et dépend de la capacité des communes à conserver une offre diversifiée et attractive.

Les centralités commerciales de proximité, voire d'hyper-proximité, répondent aux besoins les plus quotidiens de leurs habitants. Souvent constitués d'un ou deux commerces, complétés parfois par quelques services commerciaux (coiffeurs, banques...), ces centralités sont parfois soumises à de fortes tensions liées au maintien du dernier commerce face à la concurrence de l'offre des communes voisines et à l'absence de repeneur suite aux départs à la retraite. L'enjeu pour ces communes est à la fois le maintien du dernier commerce mais aussi leur capacité à conserver une fonction commerciale pure (hors services commerciaux). Cela représente une quarantaine de communes.

### Une trentaine de centralités sans commerce

Une trentaine de centre-bourg de communes de Carcassonne Agglo ne disposent d'aucun commerce (hors services commerciaux). Ce sont principalement les communes les moins peuplées de l'agglomération qui ne disposent pas de la taille nécessaire pour permettre à un commerce d'être rentable. Cependant, il existe parmi elles quelques communes davantage peuplées dont la problématique est plus liée au maintien (au retour) du dernier commerce.

### Des polarités commerciales majeures

Ces espaces concentrent nombre et diversité de commerces. Ils s'organisent autour d'une ou plusieurs grandes surfaces et d'une multitude de commerces et services complémentaires (espaces de loisirs...). Concentrées sur Carcassonne, on compte cinq polarités commerciales majeures sur le territoire :

- Le Pôle commercial Salvaza-Bouriette. Organisé autour d'un hypermarché Casino et de nombreuse enseignes nationales non alimentaires (la Grande Récré, L'Univers du Jouet, Cultura ...), ce pôle offre la plus grande diversité de commerce de l'agglomération. Ciblé dans le précédent SCoT au même niveau que le centre-ville de Carcassonne du fait de son large rayonnement, il concentre la principale offre de grandes enseignes spécialisée (Décathlon, Gémo...) autour du centre commercial Casino. Mêlé à la zone industrielle de la Bouriette et jouxtant la zone artisanale de Saint-Jean-de-l'Arnouze, la zone est parfois peu lisible, sentiment

### Les polarités majeures de Carcassonne Agglo



renforcé par la rupture spatiale formée par le périphérique qui coupe la zone en deux. En-dehors du centre commercial Casino, la zone accueille aussi plusieurs supermarchés d'autres enseignes :Lidl, Intermarché, Aldi, Picards Surgelés, Grand Frais et de magasins de circuits courts sur la zone de la Bouriette... L'enjeu de cette zone n'est donc plus tant lié à son développement déjà bien avancé mais à son organisation interne entre les activités pour limiter les conflits d'usage et afin de faciliter la mobilité interne par liaisons douces.

- Le Pôle commercial Félines/Alibert. Ce pôle de 8 ha, constitué autour d'un hypermarché Leclerc (5 500 m<sup>2</sup>) et de son drive indépendant, est relativement contraint dans sa forme. Il est entouré d'une zone artisanale mixte dans lequel on retrouve des commerces et notamment un Netto. Cette zone enclavée est marquée par les coupures formées par les axes de transport. En-dehors du Leclerc, la zone est relativement dégradée avec des friches et un mix d'activités (carrosserie, artisanat, boîte de nuit...) en cul-de-sac. Un des principaux enjeux de cette zone est l'accessibilité des commerces derrière Leclerc, question renforcée par le développement de lotissements d'habitation en fond de zone.
- Le Pôle commercial Pont Rouge. Ce pôle relativement récent est articulé autour d'un hypermarché Carrefour avec galerie commerciale et d'un pôle de loisirs et restauration autour d'un multiplexe Il dispose d'un aménagement très qualitatif mais il est peu accessible sans voiture.
- Le Pôle commercial Cité 2. Ce pôle commercial vieillissant est organisé autour d'un hypermarché Leclerc (5 100 m<sup>2</sup> de surface de vente) dont l'offre alimentaire était complétée par la présence d'un Lidl, d'un Leader Price et d'un Leclerc Drive indépendant. En-dehors de cette offre en grande surface, l'offre est relativement diversifiée avec un certain nombre d'enseigne « hard-discount » type Noz. L'hypermarché a fermé en 2022 pour être transféré sur le site de Rocadest. Plusieurs friches commerciales sont apparues ces dernières années suite au départ de grandes enseignes (La Halle) et les aménagements se sont relativement dégradés. La zone fait d'ailleurs l'objet de camping sauvage. Il existe un réel enjeu de de requalification et d'animation sur cette zone.
- Le pôle Rocadest qui a ouvert en 2022 à l'entrée Est de Carcassonne : un hypermarché de 6 700 m<sup>2</sup>, une galerie marchande avec 40 boutiques environ, un « retail park » de 13 260 m<sup>2</sup> de surface de plancher de 12 moyennes surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup> chacune

### Des polarités commerciales intermédiaires

Ces polarités sont de petits centres commerciaux situés en périphérie des centres-bourgs historiques. On en compte une petite dizaine sur le territoire (Peyriac-Minervois, Carcassonne, Trèbes, Lavalette...). C'est la typologie d'espaces qui risque d'évoluer le plus rapidement dans le futur avec un certain nombre de projets actés ou envisagés...

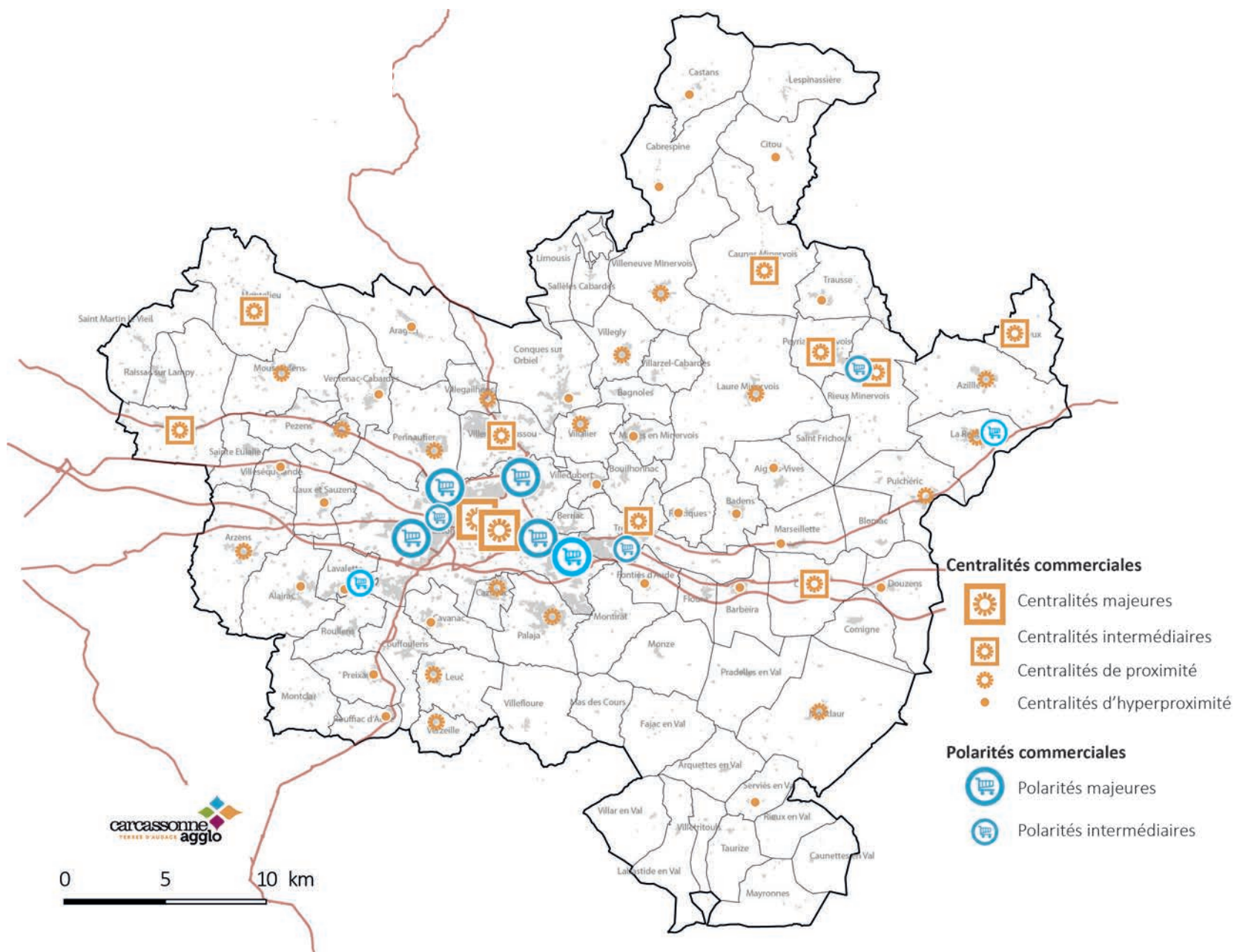
Pour ces espaces, l'enjeu peut être de deux sortes : d'abord le besoin d'intégrer ces équipements commerciaux au tissu urbain constitué et de les connecter au centre-bourg pour qu'il puisse contribuer à leur animation ; ensuite la question de la collaboration entre communes pour ne pas déstabiliser dans les projets les centres-bourgs voisins.

### Les autres espaces

Un grand nombre de zones d'activités non-commerciales de Carcassonne accueille une offre commerciale qui concurrence l'usage principal du foncier et altère la lisibilité de l'offre foncière d'activité de l'agglomération. La présence de grande surface dans ces zones pose en outre un problème d'aménagement et de conflit d'usage sur la voirie.

Les autres espaces (tissu mixte, zone agricole...) accueillent aussi ponctuellement des commerces. Ceux-ci peuvent parfois répondre à un enjeu touristique ou à une diversification agricole. Ces éléments doivent être accompagnés pour ne pas nuire aux autres fonctions urbaines et à la qualité paysagère du territoire.

# Typologie de sites commerciaux sur Carcassonne Agglo



## Analyse transversale des polarités commerciales majeures sur Carcassonne Agglo

	Surface (ha)	% surface bâtie	% surfaces en friches	Nombre d'entreprises	Estimation d'emplois	Accessibilité Transport en commun / modes doux	Qualité des aménagements / intégration paysagère
<b>Salvaza-Bouriette</b>	183 ha 57 ha sur la ZAE de Salvaza 95 ha sur la ZAE de la Bouriette 31 ha sur la ZAE de la Ferraudière	22 % 21 % ha sur la ZAE de Salvaza 22 % sur la ZAE de la Bouriette 25 % sur la ZAE de la Ferraudière	12 % 11 % sur la ZAE de Salvaza 11 % sur la ZAE de la Bouriette 17 % sur la ZAE de la Ferraudière	375 117 sur la ZAE de Salvaza 200 sur la ZAE de la Bouriette 58 sur la ZAE de la Ferraudière	3 200 emplois 23 % sur la ZAE de Salvaza 63 % sur la ZAE de la Bouriette 14 % sur la ZAE de la Ferraudière	++ > Desservie directement par la ligne 1 de bus > Des aménagements pour les piétons marqués par d'importantes ruptures (voies, parkings...)	+ / - > Aménagements récents relativement qualitatifs > Certains espaces plus anciens dégradés
<b>Félines / Alibert</b>	29 ha 25 ha sur la ZAE de Félines 4 ha sur la ZAE de Cucurlis	19 % 19 % sur la ZAE de Félines 20 % sur la ZAE de Cucurlis	34 % 35 % sur la ZAE de Félines 31 % sur la ZAE de Cucurlis	40 30 ha sur la ZAE de Félines 10 ha sur la ZAE de Cucurlis	400 emplois 70 % sur la ZAE de Félines 30 % sur la ZAE de Cucurlis	++ > Desservie directement par la ligne 2 de bus > Pas d'aménagements spécifiques modes doux	- > Forte visibilité depuis la rocade > Espaces relativement dégradés en-dehors du centre commercial Leclerc
<b>Pont Rouge</b>	26 ha	23 %	2 %	62	200 emplois	++ > Desservie directement par la ligne 3 de bus > Aménagements qualitatifs modes doux	++ > D'importants aménagements paysagers
<b>Cité 2 / Pech Marie</b>	18 ha	26 %	5 %	53	160 emplois	+++ > Desservie directement par la ligne 3 de bus > Aménagements qualitatifs modes doux	+ > Zone intégrée au tissu urbain > Dégradation des aménagements paysagers

## 2. Une façon de « faire la ville » à repenser

### 2.1. UN PARC DE LOGEMENT PEU ADAPTÉ AUX BESOINS

Un parc en croissance mais en proie à des difficultés qui se confirment

Un parc marqué par la forte proportion de logements vacants et la faible présence des résidences secondaires

Carcassonne Agglo dispose de près de 64 000 logements en 2018, un chiffre en constante augmentation. Depuis 2013, ce chiffre a crû de 1,0% en moyenne par an (3 000 logements supplémentaires). Le parc de logement de Carcassonne Agglo se distingue nettement des autres territoires audois par sa structure : la part des résidences secondaires y est très faible tandis que la vacance y est beaucoup plus importante, notamment dans la ville-centre.

Ce constat n'est cependant pas homogène sur le territoire :

- Les territoires de l'ouest et sud Carcassonnais (Cabardès et Malepère) sont marqués par la forte proportion de résidences principales, supérieure à 85 % en moyenne. Ces territoires sont peu concernés par les résidences secondaires et la vacance. Ils constituent les territoires périurbains attractifs de Carcassonne.
- La ville de Carcassonne présente des profils très différenciés selon les quartiers. La Bastide et la Cité se distinguent notamment par leur très fort taux de vacance et par les résidences secondaires, phénomènes qui concernent environ 50% du parc de ces quartiers. En-dehors de ces quartiers, on retrouve des tendances proches de la moyenne de l'agglomération.
- Le Minervois et le Val de Dagne disposent de profils proches : ils sont globalement marqués par les résidences secondaires et disposent de fonctionnements qui s'organisent en parc concentriques autour de Carcassonne. Les communes les plus proches sont davantage marquées par les résidences principales et un taux de vacance moindre. Les communes les plus éloignées et de fait, les plus isolées, sont au contraire marquées par un taux de résidences principales très faibles principalement dû à la vacance.

Répartition des logements entre résidences principales, secondaires et logements vacants

	Nombre de logements	Part des résidences principales	Part des résidences secondaires	Part des logements vacants
Carcassonne	27 369	83,6 %	5,1 %	11,3 %
Carcassonne Agglo	63 707	82,2 %	7,0 %	10,8 %
Département de l'Aude	263 889	66,0 %	25,4 %	8,5 %
Région Occitanie	3 594 616	76,0 %	15,6 %	8,4 %
France métropolitaine	33 943 137	82,1 %	9,8 %	8,1 %

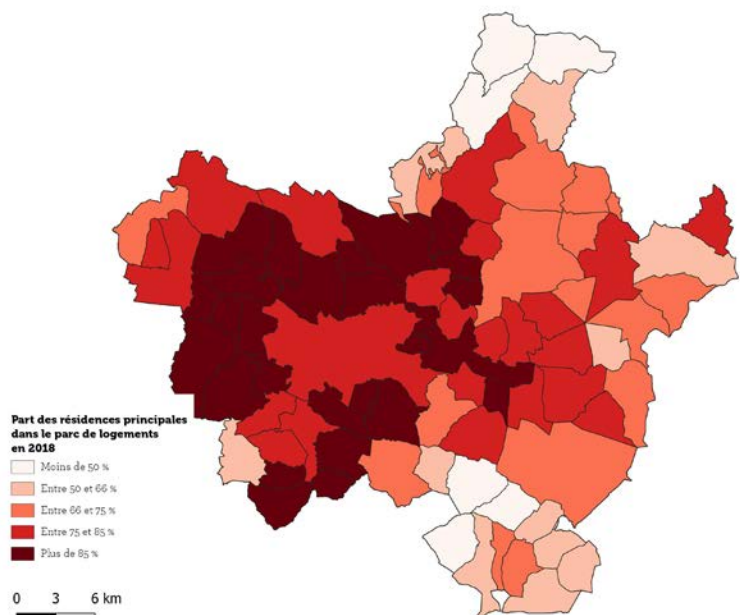
Source : Insee, Recensement de la population 2014



Depuis 2013, le nombre de logements vacants a nettement diminué (-600 unités), principalement au profit des résidences secondaires. Le travail engagé notamment sur la ville-centre, dans le cadre d'Action Coeur de Ville et de l'ORT a permis de régulariser certaines situations mais aussi de développer une nouvelle offre d'hébergement touristique (type Air B'n'B ou gîte) qui permet de valoriser ces biens souvent anciens. Sur la commune de Carcassonne, ce sont ainsi près de 750 logements vacants qui ont repris un usage, notamment touristique.

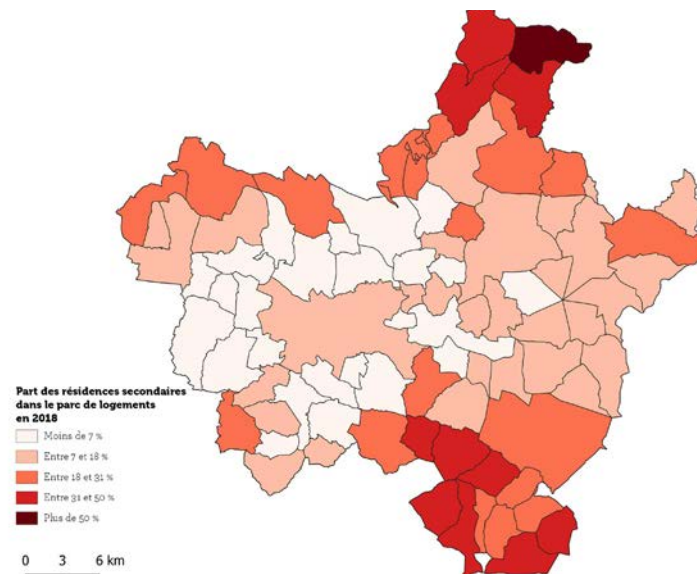
Pour autant, les deux tiers des communes constatent un manque d'offre, principalement en termes de diversité (source : enquête communale).

### Part des résidences principales dans le parc de logements

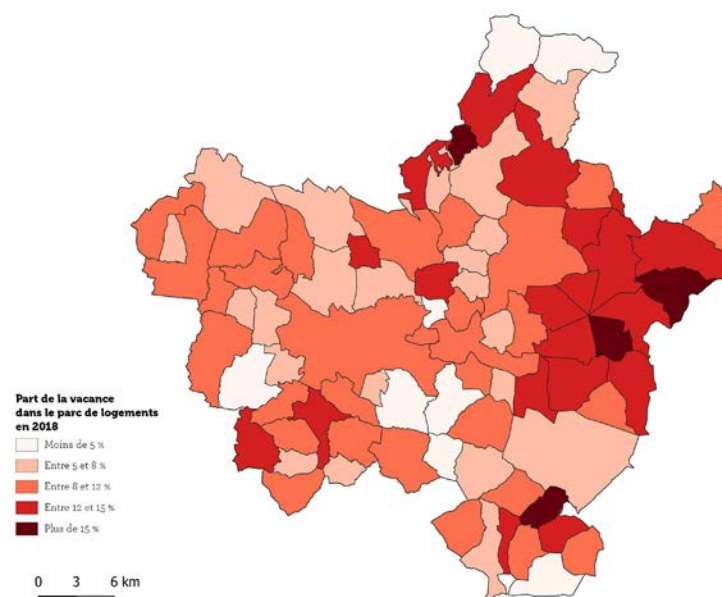


Source : Insee, Recensement de la population 2018

### Part des résidences secondaires dans le parc de logements



### Part des logements vacants dans le parc de logements



Source : Insee, Recensement de la population 2018

## Un parc ancien dominé par les maisons individuelles et les grands logements

Les trois quarts du parc de logements sont constitués de maisons individuelles. La ville-centre concentre d'ailleurs 81 % des logements collectifs du territoire. En-dehors de Carcassonne, il existe peu de diversité dans l'offre de logement.

Le parc est d'ailleurs composé en majorité de très grands logements : plus de 42 % font plus de 5 pièces et seulement 11 % en font moins de 2. En moyenne, les résidences principales de l'Agglomération sont composées de 4 pièces. Cette caractéristique connaît cependant une inflexion puisque la part des petits logements a eu tendance à augmenter depuis 10 ans, notamment au sein des nouveaux collectifs.

En moyenne, ces grands logements accueillent 2,2 personnes et sont souvent sous-occupés.

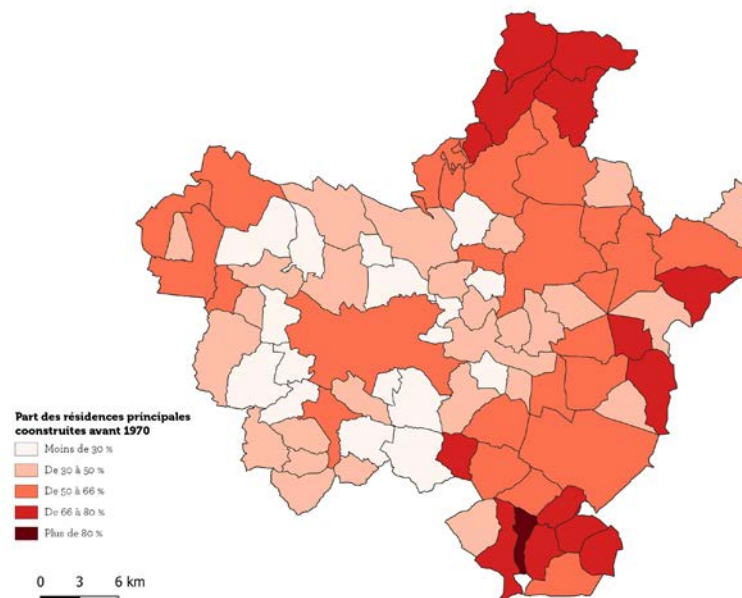
Près de 43 % des résidences principales datent d'avant 1970, date de mise en place des premières réglementations thermiques. Cela concerne notamment 52% des logements collectifs. Cela s'explique à la fois par le poids du centre-ville historique de Carcassonne et de ses quartiers sociaux dans le collectif mais aussi par la dynamique de construction qui s'est principalement faite via la maison individuelle.

## Une occupation dominée par les propriétaires mais une précarité constante

Plus de 61 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires, pour près de 37 % de locataires. Les 2 % restants correspondent aux résidences principales occupées à titre gracieux. La part des propriétaires-occupants est légèrement supérieure à la moyenne régionale (59%), du fait notamment des prix immobiliers mais aussi du caractère rural des alentours de Carcassonne.

Près de 11 % des logements relèvent du locatif social, essentiellement concentré sur la ville-centre.

## Part des résidences principales construites avant 1970



Source : Insee, Recensement de la population 2018

## Un marché immobilier marqué par des prix encore contenus

Un marché de la vente marqué par des prix relativement faibles et un âge avancé des acheteurs

Environ 3 026 transactions ont été observées en 2019 (données DVF 2019), dont environ 48 % sur la ville-centre :

- 13 % pour des terrains à bâtir
- 53 % pour des maisons
- 26 % pour des appartements
- 7 % pour des locaux commerciaux ou industriels

Alors qu'en 2012, les transactions étaient constituées à 70 % de terrains à bâtir, la tendance semble largement marquer le pas, en cohérence avec le ralentissement de la construction neuve. Le nombre de transactions total a d'ailleurs diminué d'environ 1000 unités entre les deux dates témoignant du ralentissement de cette dynamique.

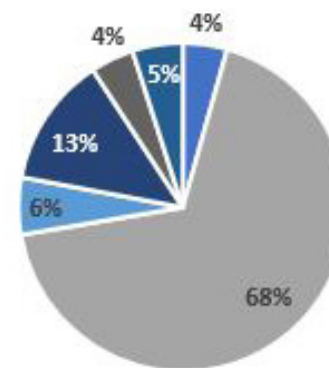
Le marché de l'ancien reste dominé par les maisons individuelles qui représentent l'essentiel de l'offre. Inversement, ce sont les appartements (48% des transactions) qui dominent le marché de la ville-centre. En écho avec la concentration du collectif sur celle-ci, Carcassonne concentre près de 90 % des transactions d'appartement de l'agglomération contre 34 % de celles concernant des appartements.

Les prix pratiqués sur le territoire sont relativement bas : environ 128 000€ pour une maison individuelle en construction existante et autour de 1 080€/m<sup>2</sup> pour un appartement. Les terrains nus constituent un marché particulièrement accessible, de l'ordre de 50/65€/m<sup>2</sup>. Les prix les plus élevés sont observés dans la périphérie immédiate de Carcassonne, notamment à l'ouest du territoire où la part de résidences principales est la plus élevée. Cela confirme l'attractivité résidentielle de ces territoires pour les actifs de Carcassonne Agglo.

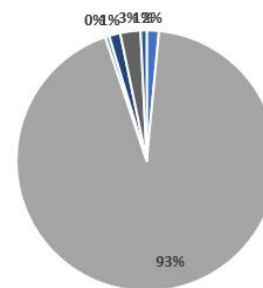
Les prix ont eu tendance à légèrement baisser sur la dernière période du fait du contexte socioéconomique délicat sur l'agglomération.

Répartition des transactions par dialogue SCoT

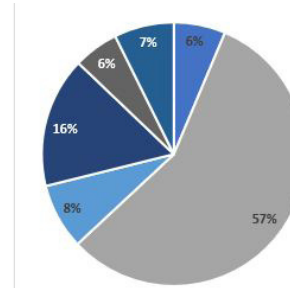
### Ensemble des transactions



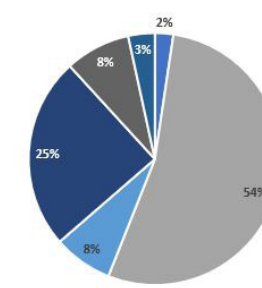
■ Cabardès ■ Cœur d'agglomération ■ Malepère-Sud  
■ Minervois ■ Nord Carcassonnais ■ Piémont-Val-de-Dagne



### Appartements



### Maisons



### Terrains à bâtir

Source : DGFIP, DVF, 2019

Les acheteurs sont principalement des jeunes couples primo-accédants et des familles. Le poids des séniors parmi les acheteurs est particulièrement important. Le profil des demandeurs reste fortement influencé par le contexte socioéconomique : personnes âgées, primo-accédants aux moyens limités...

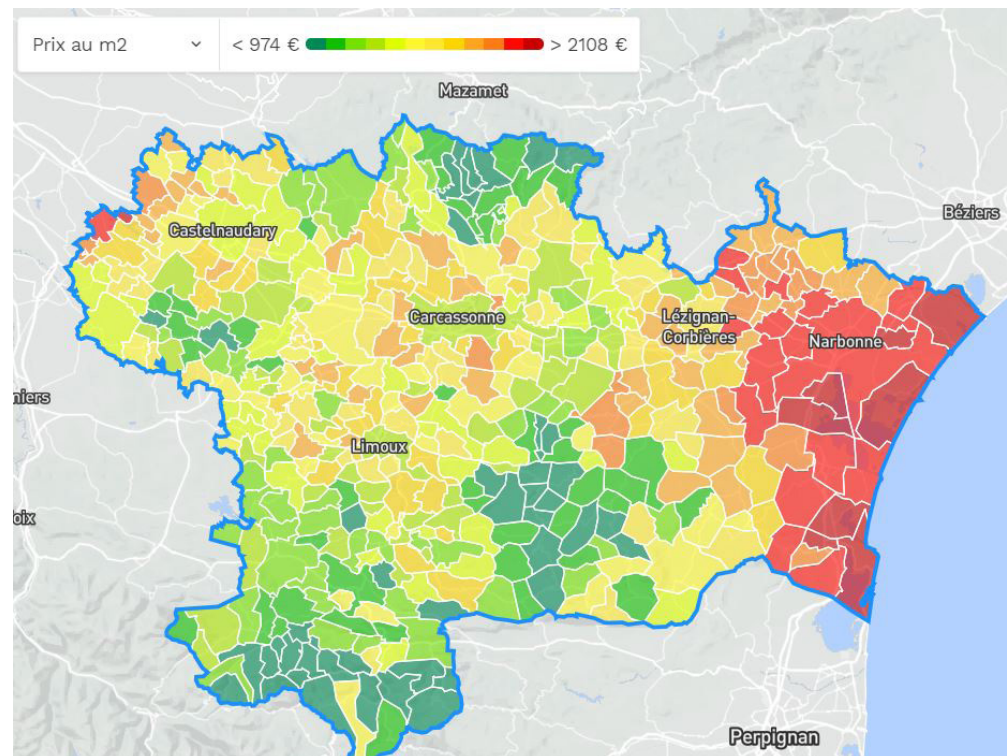
### Des loyers faibles

L'offre locative privée est un élément structurant de l'offre en logement. Les loyers pratiqués sur Carcassonne Agglo sont relativement inférieurs aux autres villes moyennes d'Occitanie : ils varient entre 6 et 9 € du m<sup>2</sup> pour le collectif et entre 5 et 9 € du m<sup>2</sup> pour l'individuel pour une moyenne globale autour de 7 € du m<sup>2</sup> contre pratiquement 10 € du m<sup>2</sup> à Narbonne ou 9 € à Béziers et Albi.

Il existe de vraies disparités en matière de loyer selon la localisation (les loyers vont décroissants à mesure que l'on s'éloigne de la ville-centre) et l'âge du parc (le neuf est plus cher que l'ancien). L'appel d'air résultant des mesures fiscales pour promouvoir l'investissement locatif a eu des conséquences importantes sur le parc. L'offre, située principalement en périphérie, a initialement concurrencé celle de centre-ville, accélérant le phénomène de vacance et de dégradation du parc. Les loyers plus chers et les produits plus petits que ceux du parc ancien ont finalement vite dissuadés les habitants potentiels créant de fait un phénomène de vacance dans certains quartiers neufs comme Montredon.

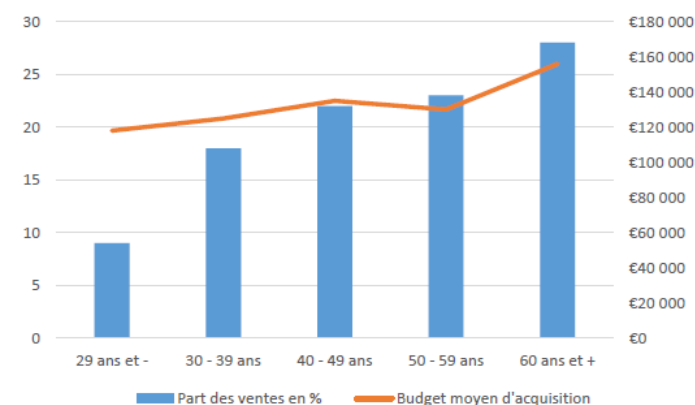
Uncertain nombre de logements du parc privé (317) sont par ailleurs conventionnés par l'Anah ce qui leur permet de bénéficier de loyers plus faibles.

### Prix moyens au m<sup>2</sup> par commune



Source : Meilleursagents.com, Echantillonnage des annonces immobilières (aout 2021)

### Profils des acheteurs



## 2.2. UN URBANISME CONSOMMATEUR D'ESPACES ET GÉNÉRATEUR DE FLUX

### Une consommation d'espace importante

#### Un territoire principalement agricole et naturel

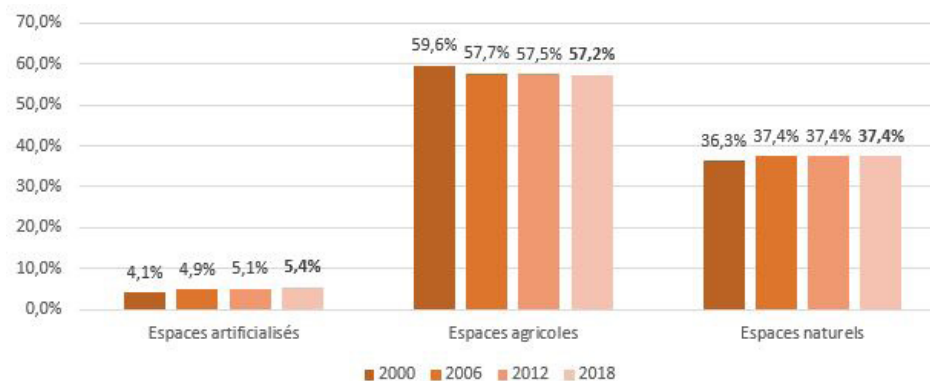
En 2018, sur les 1 093km<sup>2</sup> de Carcassonne Agglo, les surfaces non-artificialisées représentent un peu moins de 95 %. Les terres agricoles représentent près de 57 % du total et les espaces naturels 37 %.

Ces proportions ont évolué depuis 20 ans. L'artificialisation des sols a progressé, passant de 4,1% de la surface de l'agglomération en 2000 à 5,4 % en 2018, représentant près de 1 500ha artificialisés sur la période (soit environ 80 ha par an). Cette progression c'est faite principalement au détriment des espaces agricoles, qui passent de 59,6% à 57,2 % de la surface de l'agglo sur la période, perdant ainsi près de 3 000 ha. Le recul des espaces agricoles s'est aussi fait au profit des espaces naturels qui progressent sur la période (+1 200ha), notamment sur les pentes du Minervois et du Val-de-Dagne avec la multiplication des friches agricoles.

La majorité du territoire est consacrée à l'agriculture. La vigne tient une place prépondérante dans l'usage du foncier et représente près de 60 % de ces espaces, soit pratiquement 38 % de l'usage des sols de Carcassonne Agglo. Suivent ensuite les terres céréalières et maraîchères. Depuis l'an 2000, l'occupation des sols liée à l'agriculture est en retrait, avec une perte d'environ 3 000ha cultivés. Cette perte concerne essentiellement des espaces de vignoble, artificialisés, principalement dans le sillon audois, ou abandonnés sur les reliefs au profit d'un reboisement spontané.

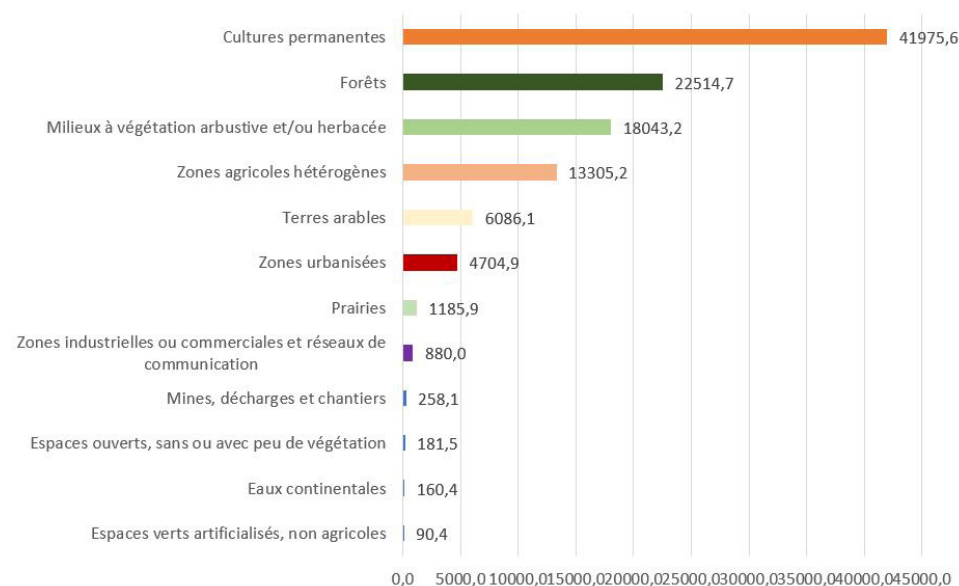
Les espaces naturels correspondent avant tout à de la forêt (plus de 55% des espaces naturels) et à de la végétation adaptée aux conditions climatiques carcassonnaises, notamment au manque d'eau. Les espaces naturels sont en légère progression depuis l'an 2000 du fait des espaces agricoles en friches sur les piémonts.

#### Occupation des sols à Carcassonne Agglo depuis 2000



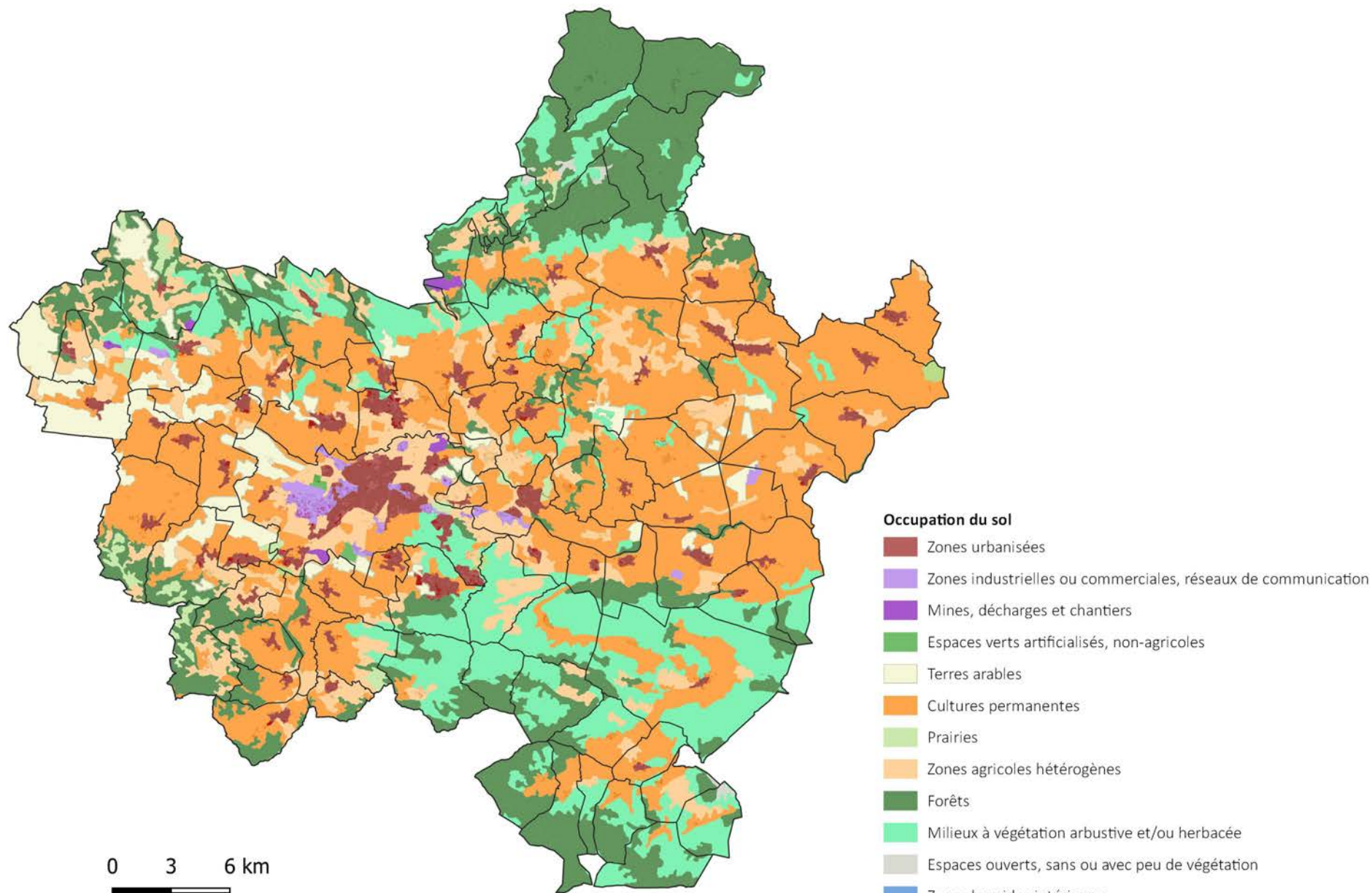
Source : CorineLandCover 2000 à 2018 ; Clttànova 2020

#### Occupation des sols à Carcassonne Agglo en 2018 (ha)



Source : CorineLandCover2018 ; Clttànova 2020

## Occupation des sols à Carcassonne Agglo en 2018



0 3 6 km

Source : CorineLandCover2018 ; Clttànova 2020

## Près de 670 ha consommés par l'urbanisation entre 2009 et 2019

Sur les 59km<sup>2</sup> artificialisés sur le territoire, près de 80 % le sont pour de l'habitat. Cela représente environ 414m<sup>2</sup> de surfaces artificialisées par habitant, un chiffre en augmentation (390m<sup>2</sup> en 2012 et 2006, 354m<sup>2</sup> en 2000). Ces tendances montrent que la densité d'occupation a largement diminué sur le territoire en 20 ans, amenant à une artificialisation rapide des sols pour le logement.

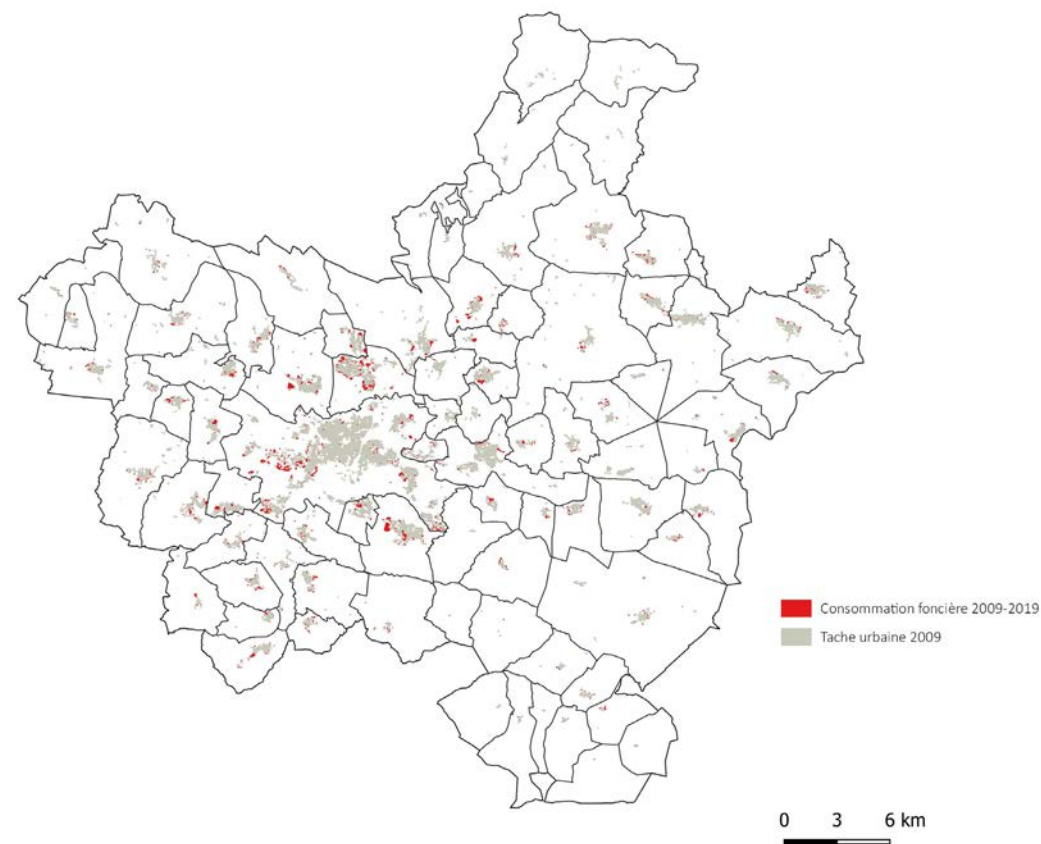
Les zones d'activités, principalement commerciales, représentent tout de même 13 % des surfaces artificialisées, soit environ 204m<sup>2</sup> artificialisés pour un emploi. Ce chiffre a connu une légère augmentation (194m<sup>2</sup> en 2012 et 183m<sup>2</sup> en 2006) qui montre, là-aussi, une augmentation du rythme d'artificialisation plus rapide que la dynamique économique.

La ville de Carcassonne concentre 40 % des surfaces artificialisées du territoire. Elle représente 32% des surfaces artificialisées dédiées au logement alors qu'elle concentre 41 % de la population, montrant une densité plus importante des opérations. Elle représente 76 % des surfaces artificialisées pour l'activité économique et commerciale pour 71 % des emplois, avec de nombreux équipements consommateurs d'espace mais peu pourvoyeurs d'emplois (zones commerciales, aéroport...).

### Près de 670 hectares consommés en 10 ans

Carcassonne Agglo a consommé près de 670 hectares par l'urbanisation entre 2009 et 2019. La ville-centre représente près de 24 % de cet étalement urbain (161 ha), principalement du fait de grandes opérations urbaines comme Montredon mais aussi par l'extension de ses zones d'activités qui ont à elles-seules consommé près de 60 ha.

Ces sont les communes en périphérie de Carcassonne qui ont proportionnellement le plus consommé de foncier sur la période. La seconde commune de l'Agglo la plus consommatrice de foncier est ainsi celle de Villemoustaussou avec plus de 5,7 ha par an, principalement sous la forme de lotissements d'habitations individuelles en entrée de ville. On trouve ensuite Palaja (3,6 ha/an), Pennautier (2,4 ha/an) et Trèbes (1,4 ha/an). Cela fait évidemment écho à la dynamique démographique observée sur le territoire. Les communes contigües à Carcassonne et celles de l'Ouest de l'Agglo sont celles qui ont le plus consommé de foncier pour accueillir de nouvelles populations et accompagner le phénomène de périurbanisation.



Source : DGFIP, Majic ; DREAL Occitanie ; Cittànova, décembre 2020

Par contraste, les communes qui ont le moins consommé de foncier sont celles qui sont le plus éloignées de la ville-centre, notamment dans le Minervois ou le Val de Dagne.



## La consommation d'espace dans le précédent SCoT

Rappel des objectifs de modération de la consommation d'espace du précédent SCoT

L'ancien SCoT mettait en avant la nécessité d'organiser le développement en s'appuyant sur les potentiels de renouvellement urbain (objectif de 10 % de construction de nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine de l'agglomération urbaine) et de densification des nouvelles opérations :

- 32 logements à l'hectare pour l'agglomération urbaine
- 16 logements à l'hectare pour les communes de la polarité urbaine
- 12 logements à l'hectare pour les communes de seconde couronne
- 8 logements à l'hectare pour les villages-écarts

Ces densités-plancher permettaient de visualiser des surfaces maximales indicatives en extension pour l'activité résidentielle :

	Surfaces maximum pour le logement à horizon 2025 (ha)	Part (%)	Hectares pour le logement en moyenne par an
Total	445	100,0	30
Agglomération urbaine	218	49,0	15
Polarité urbaine	139	31,2	9
Deuxième couronne	79	17,8	5
Village-Ecart	9	1,0	0,6

Source: Scot de Carcassonne Agglo, 2012

## Que s'est-il passé sur la période récente ?

### Consommation d'espace pour le logement depuis 2009

	Surfaces consommées pour le logement depuis 2009 (ha)	Part (%)	Hectares consommés pour le logement en moyenne par an
Total	281	100,0	18,1
Agglomération urbaine	94	33,5%	9,4
Polarité urbaine	137	48,7 %	13,7
Deuxième couronne	43	15,3 %	4,3
Village-Ecart	7	2,5 %	0,7

Source :Majic, Cittànova, 2017

Le rythme de consommation d'espace non-urbanisé s'inscrit dans les objectifs de modération du SCoT sur la période.

Cependant, cet étalement urbain n'a pas suivi les objectifs par armature défini dans le précédent SCoT. Les communes de l'agglomération urbaine sont restées nettement en-dessous des plafonds fixés par le SCoT. Les communes de la deuxième couronne et les villages-écarts sont eux-aussi inscrits dans les dynamiques du SCoT. Ce sont les communes de la première couronne qui ont connu un étalement important, au détriment des espaces agricoles, et au profit de formes urbaines peu denses et peu qualitatives.

Le nouveau SCoT devra aller plus loin dans les objectifs de renouvellement et de densification pour limiter la consommation de terres agricoles et naturelles.



## Une consommation foncière qui se fait d'abord au détriment de l'agriculture

Ces 670 hectares sont d'abord consommés sur des terres agricoles (plus de 50 %) : un tiers (33 %) sont issus de mutations de terrains anciennement viticoles et près de 15 % proviennent de cultures diverses. L'analyse des marchés fonciers agricoles\* conforte cette observation : certaines communes autour de la ville-centre connaissent d'importantes mutations de leur foncier agricole vers du foncier non-agricole. Palaja et Montirat sont particulièrement concernées avec 75 % des surfaces agricoles transactées entre 2010 et 2015 qui l'ont été au profit d'une mutation vers du non-agricole.

5 % des terrains proviennent d'espaces auparavant d'espaces boisés ou naturels, principalement sous la forme de végétation sclérophylle.

Les 40 % restants se sont faits sur des espaces de transitions entre ou autour des espaces déjà urbanisés.

## Une consommation foncière sous la forme d'opérations peu denses qui impacte les formes traditionnelles des villages

Cette consommation foncière liée à la construction d'habitat individuel en périphérie des centres-bourgs historiques impacte les formes urbaines et les morphologies traditionnelles des villes du Carcassonnais. La forme du lotissement s'est notamment répandue en périphérie directe de Carcassonne.

Les effets sur le paysage sont notables avec une réelle banalisation de certaines entrées de villes et des continuités parfois difficiles à lire entre le tissu lâche pavillonnaire et les centres anciens très denses.

Cela s'explique notamment par un décalage important entre les formes urbaines de centres-bourgs avec des maisons individuelles mitoyennes sous des formes très denses et celles des extensions récentes sous forme de lotissements peu denses.

Ainsi, les centres-bourgs historiques présentent une densité relativement importante (environ 70 logements à l'hectare pour la Bastide de Carcassonne,

\*Carcassonne Agglo., SAFER, Analyse de la structure foncière et des marchés fonciers ruraux

## Méthode de construction de la tache urbaine :

La consommation foncière est établie à partir de la méthode développée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de l'ancienne région Languedoc-Roussillon.

Un travail spécifique a été mené par la DREAL pour établir les évolutions de la tache urbaine sur les territoires. La méthode s'appuie sur l'exploitation des fichiers fonciers «MAJIC» qui fournissent de nombreuses informations au bâti, notamment en termes de destination (logement, activité) et de date de construction, avec quelques limites en termes d'exhaustivité de la donnée en-dehors de l'Habitat.

Un tampon de 15m a ainsi créé autour des bâtiments significatifs (plus de 40m<sup>2</sup> au sol) en fonction de leurs dates de constructions (antérieurs à 2006 pour la tache urbaine de 2006 et antérieurs à 2016 pour celle de 2016).

La différence entre les deux taches urbaines a permis d'établir le rythme de consommation foncière de ces dernières années. Afin de comprendre les caractéristiques de cette consommation foncière, les données ont ensuite été croisées avec la base CLC permettant d'avoir une vision de l'occupation des sols à un instant donné.

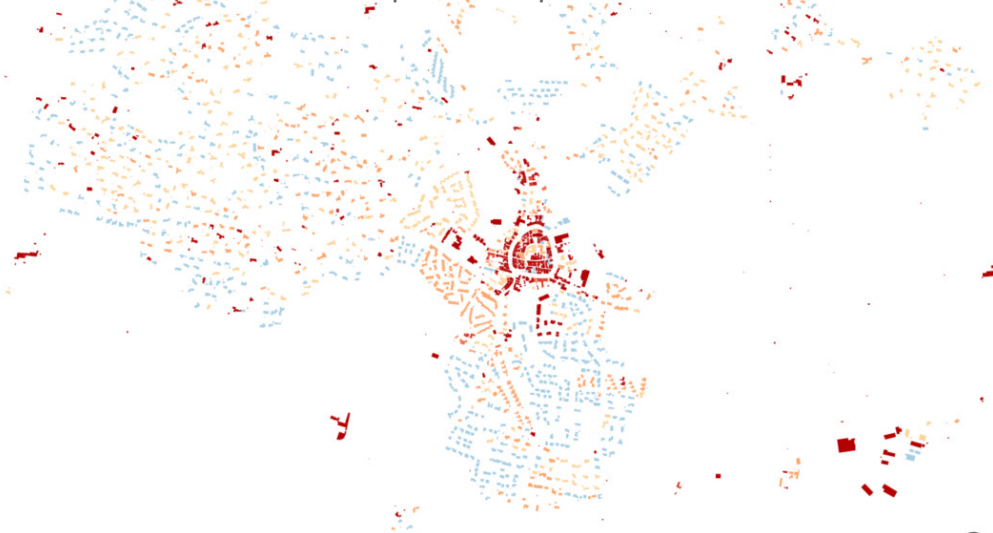
60 logements par hectare à Villemoustaussou ou encore 35 logements à l'hectare à Villetritouls). Ces densités observées dans les centres historiques sont pourtant contraintes par la forme souvent dominante de la maison individuelle. Cela fait écho à l'implantation des bâtiments décrites plus tôt, avec une optimisation de l'espace, avec un espace dédié à la voirie et aux espaces communs limités.

Au contraire, les extensions récentes se sont construites sur de faibles densités : une moyenne inférieure à 10 logements à l'hectare dans les années 1990 et autour de 12 logements à l'hectare aujourd'hui.

Les règlements des PLU existants témoignent pourtant d'une volonté d'aller vers plus de densité pour les plus récents. Il existe pourtant de grandes disparités entre les communes de ce point de vue. Ces disparités peuvent s'expliquer par l'impact du précédent SCoT mais la plupart du temps, elles sont davantage révélatrices des impacts des différentes évolutions de la législation en matière d'urbanisme.

## Evolution morphologique des villes du Carcassonnais depuis 1900

Villemoustaussou : étalement périurbain par lotissement



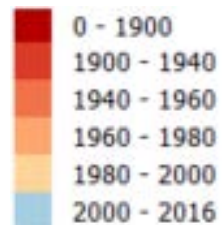
Villetritouls : pas de renouvellement



Arzens : étalement périurbain récent par lotissement



Capendu : développement concentré



## La construction dominée par l'habitat individuel de périphérie

### Une dynamique de construction entamée par la crise économique mais toujours largement dominée par le logement individuel

Près de 283 logements ont été construits en 2018 sur Carcassonne Agglo. Ce chiffre est en baisse continue depuis 5 ans et est à observer en écho à la dynamique en berne de vente de terrain à bâtir. La crise économique a fait évoluer les capacités d'achat et la demande des potentiels acheteurs qui se tournent davantage vers le parc ancien, moins onéreux. Ainsi entre 2013 et 2014, le nombre de constructions de logement a été diminué de moitié, passant d'environ 700 à 375 et s'est ensuite maintenu autour de 300 logements neufs produits par an.

85% de la construction concerne de l'individuel ce qui explique la forte consommation foncière sur tout le territoire. Le collectif est très peu présent dans le parc de nouvelles constructions et concerne quasi exclusivement la ville centre.

La ville-centre, à l'image de sa dynamique démographique, est en retrait sur l'effort de construction de logement. Carcassonne ne représente que 18 % de la construction de logements sur l'année, un chiffre en légère reprise après des années 2015 et 2016 moroses (respectivement 8 et 6% des constructions de l'année). L'année 2013 fait figure d'exception : la ville-centre y a représenté près de 40 % des nouvelles constructions, principalement grâce au collectif, notamment en locatif social.

### Mais où est donc passée l'architecture ?

L'urbanisation plus récente marque une véritable rupture dans les modalités d'aménagement des bourgs et villages de l'Agglo, s'installant souvent au coup par coup, en fonction des opportunités foncières et de la présence des réseaux, appuyée par des règlements d'urbanisme parfois laxistes.

La nature des formes produites par ces découpages fonciers et l'organisation de la trame viaire induit une capacité (ou non) à fabriquer de l'urbain.

Aujourd'hui, dans la plupart des extensions des bourgs et villages cette capacité s'avère souvent réduite :

## La banalisation des entrées de ville



### Le développement passé et futur selon les communes

87 % des communes considèrent qu'elles ont eu un développement démographique correct ces dernières années, 9 % considèrent qu'elles n'ont pas assez progressé et 4 % considèrent qu'elles ont trop progressé

Pour le futur, elles souhaitent un développement maîtrisé : 18 % veulent seulement un renouvellement de la population et 80 % souhaitent un développement mesuré

Plus de 63 % des communes considèrent qu'il manque des logements notamment pour répondre à la diversité des demandes (location, accession à la propriété...)

L'habitat individuel reste plébiscité (96 % des réponses), les autres formes d'habitat partagent les communes





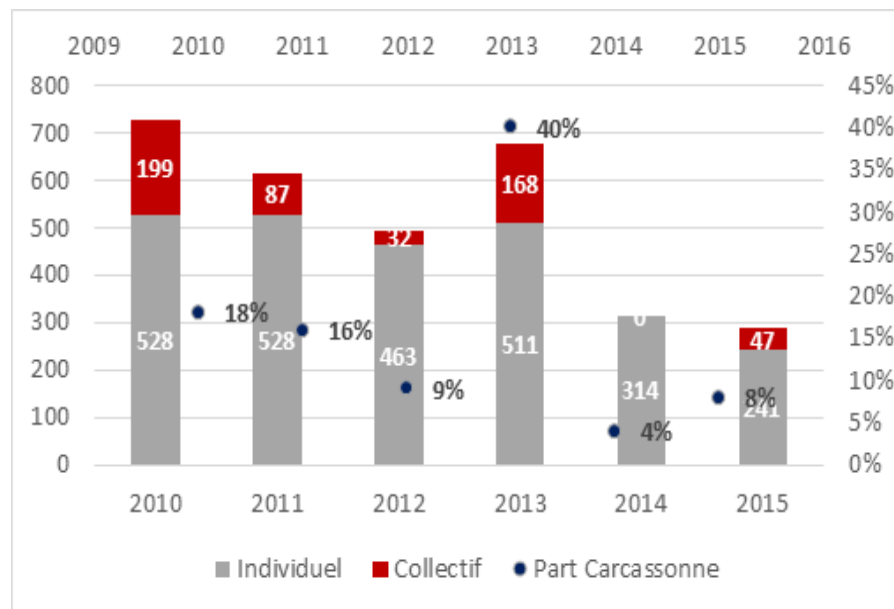
## La traduction des objectifs de densité du précédent SCoT dans les PLU :

Typologie de commune	Commune	Date du PLU	Densité moyenne à envisager	Densité moyenne visée dans le PLU	Besoin en foncier (ha)	Réserves foncières inscrites dans le PLU
<b>Agglomération urbaine</b>	Berriac	07/08/2012	32	Non précisé	218 ha	33,4 ha
	Carcassonne	09/03/2017		32 log / ha		105 ha
	Trèbes	En cours d'élaboration		///		///
<b>Première couronne</b>	Caux-et-Sauzens	01/02/2011	16	20 à 25 log / ha	139 ha	10 à 13 ha
	Cavanac	01/08/2012		15 log / ha		7,9 ha
	Cazilhac	///		///		///
	Lavalette	05/05/2009		11 log / ha		31 ha
	Pennautier	29/10/2013		10 log/ha		3,4 ha
	Pézens	En cours d'élaboration		///		///
	Villemoustaussou	En cours d'élaboration		///		///
<b>Deuxième couronne</b>	Alairac	En cours d'élaboration	12	///	79 ha	///
	Couffoulens	16/03/2017		///		9 ha
	Fontiès-d'Aude	///		///		///
	Leuc	En cours d'élaboration		///		///
	Rouffiac d'Aude	25/06/2013		10 à 15 log /ha		12 ha
	Roullens	20/10/2011		///		24 ha
	Villedubert	En cours d'élaboration		///		///
<b>Autres villages</b>	Mas-des-Cours	///	8	///	9,5 ha	///
	Montclar	///		///		///
	Montrat	///		///		///
	Villefloure	///		///		///

Source : Carcassonne Agglo, Communes, avril 2018

- L'organisation par poches d'habitat ne permet pas un maillage efficace,
- Le remplissage au coup par coup permet difficilement de requalifier les voies rurales en rue,
- L'effacement de « traceurs » identitaires (ruisseaux, murs de pierre, arbres...) empêche de retrouver facilement des traitements paysagers structurants
- Les densités historiques sont oubliées au profit de parcelles privatives parfois peu qualitatives.

### Production de logements entre 2010 et 2015



Source : DREAL, Fichiers SITADEL, logements commencés

### Terrains à bâtir en lotissement





## La construction de logement dans le précédent SCoT

Rappel des objectifs de construction de logement du précédent SCoT

	Logements à construire au total à horizon 2025	Part (%)	Logement à construire en moyenne par an
Total	9 678	100,0	645
Agglomération urbaine	6 563	67,8	438
Polarité urbaine	2 093	21,6	140
Deuxième couronne	948	9,8	157
Village-Ecart	74	0,8	5

Source: Scot de Carcassonne Agglo, 2012

Depuis 2011, les communes de l'ancien SCoT ont réalisé 20 % de leurs objectifs de construction de logements alors que nous sommes à la moitié de sa réalisation.

Les projections de l'ancien SCoT prenaient en compte des dynamiques de construction bien supérieures. Celles-ci se sont effondrées sur la période récente, ce qui explique en partie ce décalage.

## Que s'est-il passé sur la période récente ?

Dynamique de construction de logements depuis 2011

	Logements construits depuis 2011	Part (%)	Logement construits en moyenne par an
Total	1 960	100,0	245
Agglomération urbaine	706	36,0	88
Polarité urbaine	979	49,9	122
Deuxième couronne	259	13,2	32
Village-Ecart	16	0,8	2

Source : DREAL, Fichiers SITADEL, logements commencés

La répartition des constructions récentes témoigne du mouvement d'étalement urbain que connaissent les territoires autour de Carcassonne. Les communes de la polarité urbaine représentent près de la moitié des nouvelles constructions alors qu'elles ne devaient en accueillir que 22 %. Ce décalage a contribué à l'artificialisation rapide des sols mais aussi à affaiblir un peu plus la centralité carcassonnaise.



## A retenir...

### Atouts / Opportunités :

- Une qualité patrimoniale importante en centralité
- Une variété de services importante, notamment sur la ville-centre
- La mise en place de plusieurs dispositifs partenariaux ciblés sur les centres-villes et notamment celui de Carcassonne(OPAH, PSMV, QPV...)
- Un parc de logement dominé par les résidences principales
- Un coût du foncier relativement faible
- Un parc de logement relativement récent
- Des opérations de renouvellement urbain lancées sur les quartiers les plus vieillissants

### Faiblesses / Menaces :

- Des centres-bourgs dégradés : ilots insalubres, vacance commerciale, insécurité routière...
- Des services difficiles d'accès du fait du contexte socioéconomique du territoire
- Une vacance des logements et des locaux commerciaux très forte notamment sur la ville-centre
- Un étalement urbain important en-dehors des centralités
- Une banalisation du bâti dans les extensions
- Un taux d'équipement commercial très élevé sur la ville-centre mais très bas dans les villages
- Une part faible de Carcassonne dans la dynamique de construction
- Une dynamique de la construction portée par l'individuel
- Une forte consommation d'espace liée à l'habitat
- Un parc de grands logements pas forcément adapté à l'évolution de la structure des ménages
- Un parc de logements vacants et de résidences secondaires qui croît plus rapidement que celui des résidences principales
- Certains territoires ont un parc de logement très fragilisé (Cité et Bastide à Carcassonne, Val de Dagne et Minervois)



# Enjeux

- ▶ Redynamiser les centres-bourgs
- ▶ Diversifier l'offre de logements notamment vers les petits logements et le collectif
- ▶ Limiter l'extension urbaine
- ▶ Relancer la dynamique de construction de logement notamment sur le collectif
- ▶ Accompagner les primo-accédants
- ▶ Accompagner la rénovation énergétique des logements
- ▶ Lutter contre l'habitat indigne
- ▶ Lutter contre la vacance des logements ; mais aussi commerciale
- ▶ Améliorer l'accessibilité des services à la population

